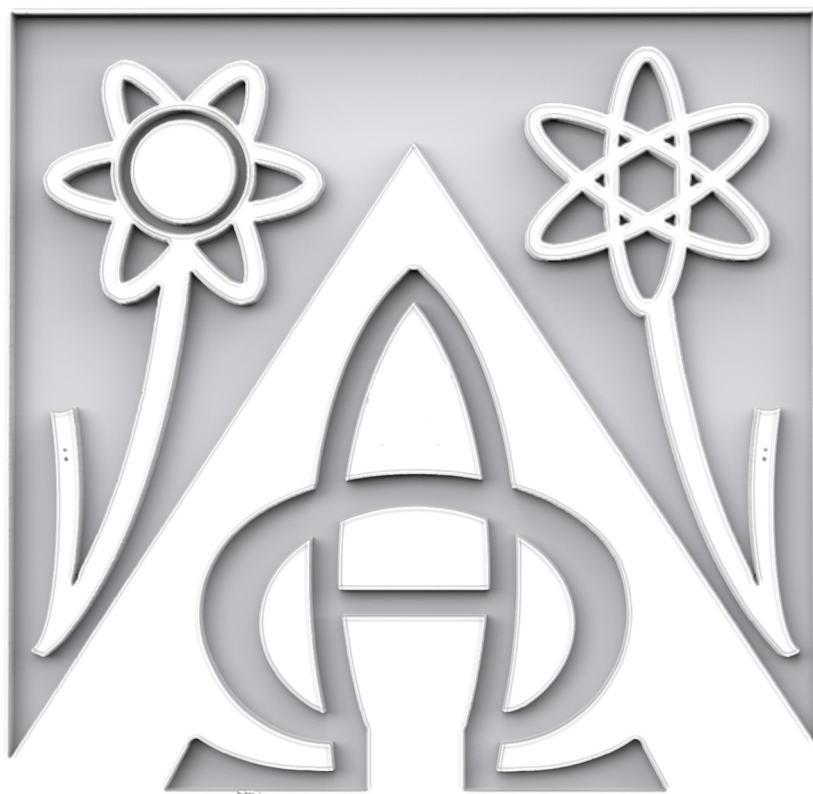


L'externat classique Saint-Yves

1958 Beauport 1970

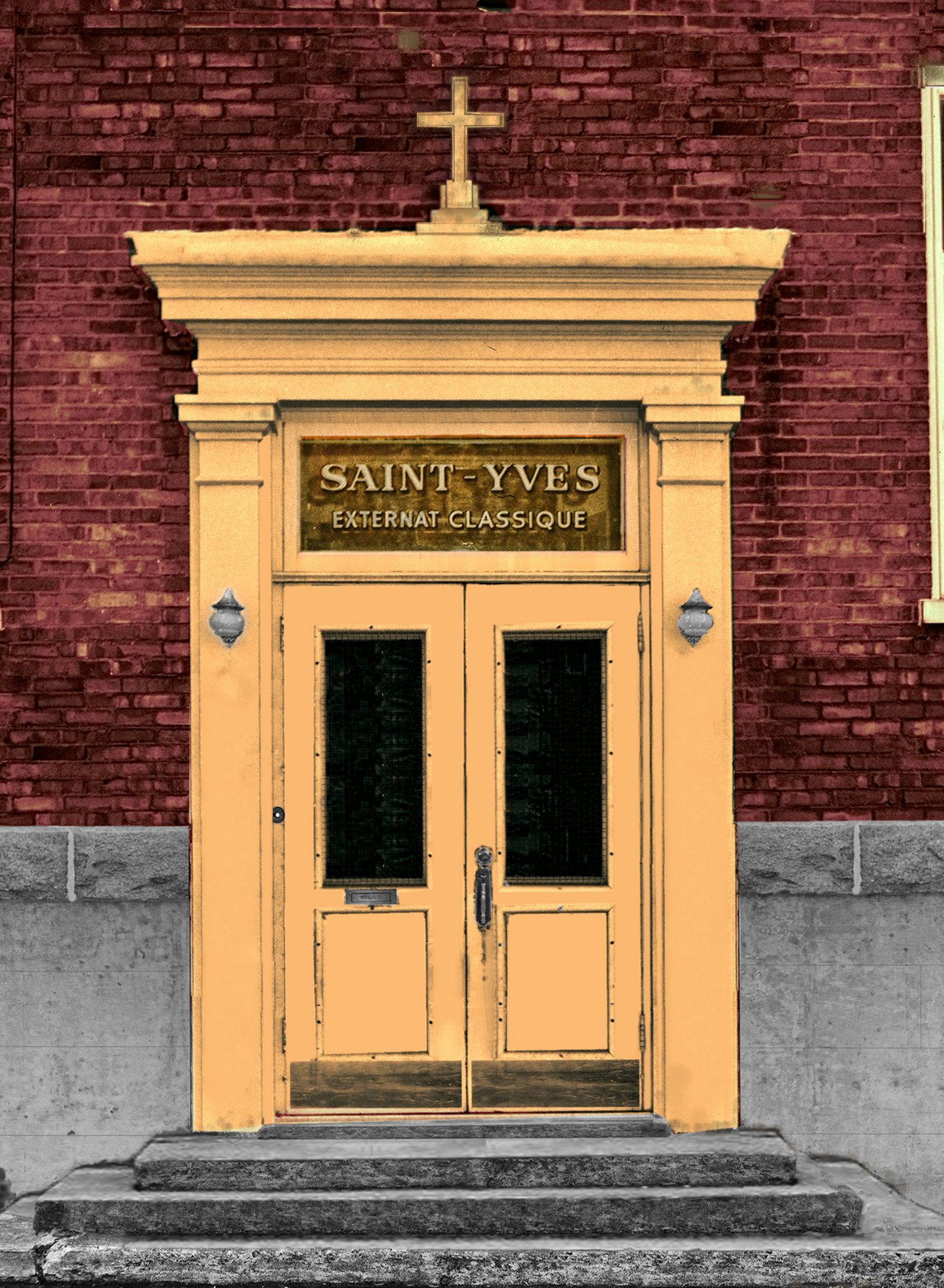


Sa petite histoire



Richard Fortier

Reproduction du portail de
l'externat classique Saint-Yves



SAINT-YVES
EXTERNAT CLASSIQUE

Richard Fortier

L'externat classique Saint-Yves de Beauport

1958-1970

Sa petite histoire



© Richard Fortier

Tous droits réservés

ISBN 978-2-9817084-2-7

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

À ma chère Johanne.

Préface

Pourquoi écrire quelque chose sur l'externat classique Saint-Yves de Beauport? D'abord, mon passage de quatre années à l'externat dans les années soixante représente un beau moment dans ma vie.

De plus, à l'automne 2009, à ma deuxième année de retraite, alors que je faisais une recherche sur le web pour avoir de l'information sur l'externat, j'ai constaté qu'il n'y avait absolument rien sauf des références à cette école dans des curriculum vitae de personnes comme par exemple celui de Pierre Mercier qui travaillait encore à l'université d'Ottawa à ce moment.

Pour remédier à cette absence d'information, j'ai créé sur le Web le 16 janvier 2010 une page Facebook pour un groupe privé « Externat classique Saint-Yves ». La description du groupe était celle-ci : *“Réservé seulement aux anciens et anciennes (élèves et professeurs), ce groupe a comme objectif de retrouver, regrouper et échanger des souvenirs sur les années passées à l'Externat classique Saint-Yves de Beauport dans les années soixante”*.

Le recrutement a connu un début difficile et assez lent. D'abord Pierre Mercier en 2010, Suzanne Bélanger et Guy Légaré en 2012, Claude Côté en 2014 et avec l'arrivée, notamment, d'André Doiron, Benoît Bossé et Claude Simard en début 2015, la page a commencé à prendre une certaine vigueur pour atteindre 128 membres en début 2018 dont **six** anciens enseignants. Plus de soixante-dix personnes sont aussi membres de notre groupe mais hors Facebook dont le dernier directeur Lucien Côté. Après huit années de gestion de cette page dont près de trois de façon intensive depuis janvier 2015 avec plus de 1000 publications et autant de commentaires, il était temps de regrouper l'information recueillie et de la rendre encore plus accessible.

Ce document est l'aboutissement de ce travail et permet d'affirmer qu'il existe maintenant de l'information disponible sur notre externat qui la rend plus vivante dans les souvenirs des personnes intéressées.

En première partie, une information synthèse est présentée en onze thèmes qui couvrent les différents aspects de la vie de l'externat.

Vous pourrez voir aussi **76** photos des classes d'élèves qui ont fréquenté l'externat dans les années 60 accompagnées de l'identification des personnes.

En deuxième partie, vous pourrez lire les actions et les décisions commentées des commissaires des commissions scolaires de Beauport et régionale Orléans qui concernent notre école de mars 1958 à août 1970, date de la fin de l'externat. Celles-ci ont fait l'objet de discussions sur la page Facebook de notre groupe. Enfin en troisième partie, c'est la fin de l'externat et ses conséquences.

Voici donc la petite histoire de l'externat classique Saint-Yves de Beauport.

Richard Fortier

Table des matières

Partie 1 : la petite histoire

○ La création de la section classique et de l'externat classique Saint-Yves	7
○ Les acteurs en présence	8
○ Les autorisations requises	9
○ Les conditions exigées des futurs élèves	10
○ Les locaux de l'externat classique	11
○ Les liens avec l'externat classique Saint-Jean-Eudes	13
○ La direction de l'école	14
○ Le personnel enseignant	16
○ La clientèle étudiante	17
○ La devise et l'écusson	18
○ Le portrait d'une année scolaire à l'externat classique Saint-Yves	19
○ Quelques souvenirs	29
○ Les photos de classes et l'identification des personnes	31

Partie 2 : les décisions des commissions scolaires 111

○ Livre 0 , mars 1958 à juin 1958	115
○ La préparation avec la Commission scolaire de Beauport	
○ Les conditions sont remplies	
○ L'ouverture de la section classique est retardée d'une année	
○ Livre 1 , décembre 1958 à décembre 1959	125
○ La création avec l'abbé Nadeau	
○ Une dernière année pour 6 classes du primaire	
○ Il y aura aussi une 7 ^e année préclassique	
○ Une demande d'aide aux Pères du Sacré-Cœur	

○ Livre 2 , décembre 1959 à avril 1961	151
○ L'année du Congrès eucharistique de Beauport	
○ La classe de syntaxe arrive	
○ Livre 3 , mai 1961 à avril 1962	167
○ Des relations assez difficiles	
○ La nomination de Mgr Bernard Gingras et de Fidèle Lévesque pour diriger la section classique	
○ L'intervention des parents	
○ Livre 4 , mai 1962 à mai 1963	205
○ Le départ de l'abbé Nadeau dans le chaos	
○ Un nouveau directeur : Louis de Gonzague Gosselin	
○ L'entente avec l'externat classique Saint-Jean-Eudes	
○ La section classique devient l'externat classique	
○ Livre 5 , mai 1963 à mai 1964	263
○ L'achat d'écussons	
○ Les filles arriveront à l'externat en septembre	
○ Marcel Lortie remplace Gustave Ferland décédé	
○ Livre 6 , juin 1964 à août 1965	291
○ Un grave accident arrive à m. Jean-Claude Martel	
○ Le journal étudiant Reflets	
○ Livre 7 , décembre 1965 à août 1966	309
○ Le passage à la Commission scolaire régionale Orléans	
○ M. Réal Mercier remplace m. Gosselin pour cause de maladie	
○ Livre 8 , septembre 1966 à août 1967	325
○ L'expo 67	
○ La classe de Belles-lettres est autorisée pour septembre 67	
○ Un manque d'espace important	
○ Livre 9 , septembre 1967 à août 1968	333
○ Les démissions de messieurs Gosselin et Riverin	
○ Les parents veulent conserver le cours classique à l'externat	
○ Un nouveau directeur : Lucien Côté	

- **Livre 10**, septembre 1968 à août 1970 et plus 353
 - Le recrutement est plus difficile
 - Le décès du directeur général des écoles de la Commission scolaire régionale Orléans, Louis-Georges Provencher
 - Les parents ne lâchent pas
 - On veut un Cégep sur la Côte de Beaupré
 - C'est la fin pour l'externat classique Saint-Yves de Beauport

Partie 3 : la fin 367

- La fin d'une époque – quelques témoignages
- L'autre fin... la démolition de l'édifice

La création de la section classique* et de l'externat classique Saint-Yves.

Le 12 mai 1954, le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique a donné son approbation pour organiser, dans les écoles publiques de la province, des sections latins-sciences ou gréco-latines conduisant aux examens d'immatriculations.

En début 1958, la Commission scolaire de Beauport, influencée grandement par Mgr Ernest Lemieux, curé de Beauport, décide d'ouvrir, dans les locaux de l'école Saint-Yves de Beauport la première section classique, en commençant par une classe d'éléments latins. Initialement le projet prévoyait ouvrir cette première année dans les locaux du collège Saint-Édouard.

Le 12 juin 1958, la Commission scolaire décide cependant de reporter en **septembre 1959** l'ouverture de cette section classique.

Cette décision est basée principalement sur le fait que plusieurs étudiants sont déjà inscrits dans d'autres écoles classiques et qu'il est aussi difficile de se procurer les services de titulaires spécialisés à ce temps-ci de l'année.

Malgré ce report, les autorités scolaires et religieuses allaient pouvoir atteindre leurs objectifs de donner l'opportunité aux jeunes de Beauport et de la Côte de Beaupré d'accéder à des études supérieures et de permettre une économie de temps et d'argent aux parents et aux étudiants.

S'ajoutera annuellement une autre classe pour atteindre, en septembre 1962, le total des quatre classes visées soit : éléments latins, syntaxe, méthode et versification.

Le 27 novembre 1962 le nom de la section classique est modifié pour Externat classique.

En septembre 1964, la première classe de filles arrive à l'externat.

Enfin, après plusieurs refus, la Commission scolaire régionale Orléans se verra accorder, en juin 1967, la classe de Belles-lettres pour septembre 1967. Plusieurs demandes avaient été faites en premier lieu par la Commission scolaire de Beauport.

*

Le **cours classique** était un programme dispensé par des établissements d'enseignement secondaire et menant à l'obtention du baccalauréat ès art. Ce cours était généralement d'une durée de huit ans et menait vers les études universitaires. Ses élèves se tournaient en général vers les professions libérales ou l'état ecclésiastique.

Les huit années du cours classique portaient les noms suivants : éléments latins, syntaxe, méthode, versification, belles-lettres, rhétorique, philosophie I et philosophie II.

Les acteurs en présence

Voici les personnes qui ont contribué à mettre en place les premières années du programme d'études classiques à Beauport :

Commission scolaire de Beauport

Lionel Pouliot, président;
Odilon Moisan, commissaire et président 1961;
Gustave Ferland, commissaire et président 1962;
Jean-Paul Côté, commissaire;
Roger Therrien, commissaire;
Alphonse Laplante, commissaire;
J. Armand Gendron, secrétaire-trésorier.

Mgr Ernest Lemieux, curé de Beauport.

Abbé Lionel Nadeau, prêtre et premier directeur.

Louis-Gérard Provencher, inspecteur d'écoles.

Abbé Roméo Miville, doyen de la Faculté des Arts, Université Laval.

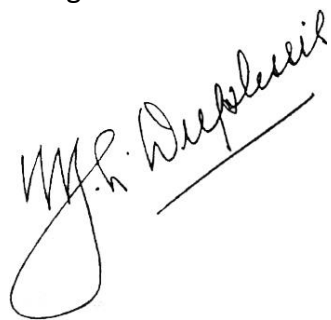
Abbé Marcel Lauzon, Faculté des Arts, Université Laval.

Roland Vinette, Secrétaire du Comité catholique du Département de l'instruction publique.

Évidemment les enseignants.

Enfin, c'est Maurice Duplessis, premier ministre, qui a signé l'Arrêté en Conseil no 849 nécessaire recommandé par Yves Prévost Secrétaire de la province.

Sa signature :

A handwritten signature in black ink, reading "Maurice Duplessis". The signature is written in a cursive style, with the first name "Maurice" and the last name "Duplessis" clearly legible. The signature is positioned above a horizontal line.

Les autorisations requises

Pour avoir la permission d'organiser une telle section classique, plusieurs conditions devaient être rencontrées. Ces conditions mises par le Comité Catholique de l'Instruction publique étaient les suivantes (Arrêté en Conseil no 685 du 30 juin 1954):

- Une demande officielle de la Commission scolaire adressée au Surintendant de l'Instruction publique, accompagnée d'une autorisation expresse de l'autorité diocésaine;
 - Autorisation de son « Excellence Révérendissime Monseigneur Maurice Roy, archevêque de Québec ».
 - Recommandation de la Sous-Commission de l'enseignement classique à l'effet d'autoriser la Commission scolaire d'organiser les quatre premières années du cours classique. Lettre de Roland Vinette, secrétaire du Comité catholique le 7 mai 1958.
 - Autorisation par l'Arrêté en Conseil no 849, du 19 août 1958, que la Commission scolaire de Beauport organise les deux premières années du cours classique pour garçons.
- Une entente conclue avec une faculté des arts d'une université catholique ou un collège classique affilié;
 - Approbation de la Faculté des Arts de l'université Laval signée le 12 avril 1958 par le doyen, l'abbé Roméo Miville, de prendre sous sa juridiction la section classique projetée à l'école Saint-Yves.
- Une enquête menée dans chaque cas par le Surintendant de l'Instruction publique, maintenant le ministère de l'Éducation, assisté du sous-comité nommé à cette fin sur les besoins d'une telle section classique et sur les moyens de la créer.

Enfin, le 9 octobre 1959, l'honorable Yves Prévost, Secrétaire de la Province, informe la Commission scolaire que l'arrêté en conseil no 1095 qu'il a recommandé autorise officiellement la Commission scolaire à organiser les quatre premières années du cours classique pour garçons.



Les conditions exigées des futurs élèves

Pour entreprendre les études du cours classique, les candidats devront remplir les conditions suivantes :

- Avoir suivi le cours régulier de 7^e année ou de préclassique;
- Avoir conservé, aux examens du certificat d'études de 7^e année, 80 % dans les matières de français et de mathématiques, et de 75% comme moyenne générale;
- Ne pas dépasser l'âge de 14 ans révolus au 31 décembre courant;
- Révéler, dans un test diagnostique, un quotient intellectuel supérieur à la moyenne;
- Jouir d'une santé suffisante;
- Les parents doivent résider sur la côte de Beauport, en dehors des limites de la ville de Québec ou sur l'île d'Orléans.
- Réussir l'examen d'admission préparé par la Faculté des Arts de l'Université Laval.

La Commission scolaire de Beauport a reçu, pour la première classe d'éléments latins, 48 inscriptions.

Le premier examen a porté sur la connaissance de la langue française dont deux dictées « scientifiquement » construites et un questionnaire de 340 questions portant sur l'orthographe, les principales parties de la grammaire et sur l'analyse.

Vingt-sept jeunes ont réussi ce premier examen.

Les locaux de l'externat classique

L'école Saint-Yves a été choisie pour abriter les locaux de la future section classique. Cet édifice était situé au 12 rue de l'Académie à Beauport. On y retrouve maintenant un stationnement.

Cette école a été bâtie en 1920 et s'appelait l'école Légaré, en l'honneur du curé de Beauport Adolphe Légaré (1830-1895).

Elle a pris le nom d'Académie Sainte-Marie de 1940 à 1948, date de la construction de la nouvelle Académie actuelle de l'autre côté de la rue au 10 rue de l'Académie. De 1949 à 1959, elle s'appelait l'école Saint-Yves. Par la suite, c'était l'école Saint-Yves section classique jusqu'en 1962 et enfin l'externat classique Saint-Yves jusqu'en 1970.

Lors de la création de la section classique, pour que l'abbé Nadeau puisse y demeurer à plein temps, une chambre de bain, une chambre à coucher, un bureau privé en plus d'un bureau pour les professeurs ont été aménagés et cela, dans la classe du dernier étage donnant sur la rue et faisant suite au bureau existant de la directrice sœur Saint-Ferdinand. Le bureau de la directrice a alors été transféré dans l'entrée principale au premier étage ce qui faciliterait sa tâche pour « gérer » ses 6 classes de garçons du primaire soit 3 de 2^e et 3 de 3^e pour une dernière année.



Par ailleurs, l'espace pour les nouvelles classes allait bientôt manquer avec le nombre grandissant d'inscriptions pour le programme d'études classiques.

Ainsi pour l'arrivée souhaitée de la Belles-lettres pour septembre 1964, une proposition d'aménagement des locaux est présentée à la page 280. La classe de Belles-lettres ne sera cependant autorisée que pour septembre 1967.

À partir de septembre 1970, après la fin du programme classique, les locaux ont d'abord servi pour accueillir sept classes pour « l'enfance inadaptée » et ensuite des classes d'art et de musique pour les élèves du secondaire.

L'édifice du 12 rue de l'Académie aurait été démoli en 1979 par la firme « Canabec Démolition Inc. », si on se fie au contenu de la lettre du sous-ministre de l'Éducation, Jacques Girard, adressée au directeur général de la Commission scolaire régionale Orléans, Gérard Grenier, le 15 juin 1979 (page 375).

Reproduction de l'externat classique Saint-Yves dans les années 60.



Le stationnement "Saint-Yves" à l'automne 2017.



Les liens avec l'externat classique Saint-Jean-Eudes

La Commission scolaire de Beauport s'est vite aperçue que la direction de l'école ne pouvait assumer seule son rôle en ce qui concerne l'aspect pédagogique et le recrutement du personnel enseignant.

Lors de la création de la section classique, la Commission scolaire a fait appel au Père Paul-E. Drouin, provincial des Pères du Sacré-Cœur pour que sa Communauté fournisse des spécialistes pour enseigner dans différentes matières (mathématiques, anglais, histoire, géographie, etc.) et qu'elle assume même la direction complète de la nouvelle section classique sous l'autorité exclusive de la Commission scolaire.

Les Pères du Sacré-Cœur ne semblent pas avoir donné une suite positive à cette demande. Tout au plus les Commissaires prennent connaissance de la lettre-réponse du Père Drouin mais sans donner plus d'information. Selon l'archiviste de la Communauté des Pères du Sacré-Cœur, Marlène Grenier, toute la correspondance du Père Drouin a été détruite.

Ce n'est qu'après plusieurs tiraillements entre les commissaires, le secrétaire-trésorier et l'abbé Nadeau et après avoir constaté que la commission scolaire n'avait pas la compétence pour gérer la nouvelle institution classique, qu'à l'automne 1962 on fait appel à l'externat classique Saint-Jean-Eudes.

La commission scolaire, comme avec les Pères du Sacré-Cœur, essaie de confier toute la responsabilité de la gestion de la section classique à l'externat Saint-Jean-Eudes mais l'entente finale est plutôt restreinte à l'aspect pédagogique. Cette entente coïncide avec l'entrée en fonction du nouveau directeur, Louis de Gonzague Gosselin.

Pour plus de détails sur cette entente, je vous invite à lire les pages 248 à 260.

La direction de l'école

Quatre personnes ont joué le rôle de directeur :

De septembre 1959 au 14 juillet 1962 : l'abbé Lionel Nadeau;

De septembre 1962 à mai 1968 : monsieur Louis de Gonzague Gosselin;

De 17 août 1966 au 1 janvier 1967 : monsieur Réal Mercier (intérim).

De 19 juin 1968 à août 1970 : monsieur Lucien Côté.

L'abbé Lionel Nadeau fût le premier directeur et, à la lecture des pages 168 à 239, on constate que toutes les conditions étaient réunies pour qu'il échoue. D'abord une gestion paternaliste des commissaires, des rôles mal définis entre le secrétaire-trésorier, le conseiller pédagogique Mgr Bernard Gingras et l'abbé Nadeau sans compter les interventions en coulisses de Mgr Ernest Lemieux. Il faut se rappeler que l'abbé Nadeau n'était qu'un prêtre séculier sans compétence en gestion mais habitué à détenir la vérité sans être contredit. On se rappelle qu'on vient de sortir de la grande noirceur de Duplessis avec la mainmise du pouvoir religieux. La commission scolaire a demandé sa démission en 1961 mais à la demande des parents, il a été gardé en fonction.

En mai 1962, la Commission scolaire a de nouveau demandé sa démission et il est parti en juillet. Sa nomination comme vicaire à Saint-Jean-Baptiste de Québec semble avoir été connue depuis le 22 mars mais le président de la Commission scolaire, Odilon Moisan, devait garder le secret à la demande de Mgr Lionel Audet. Ce que je perçois comme étant une « entourloupette » des autorités religieuses a coûté beaucoup d'énergie et fait perdre beaucoup de temps sans compter que l'abbé Nadeau aurait pu partir dans l'honneur et la reconnaissance. Il était un des fondateurs de l'externat.

Par ailleurs, ces débats n'étaient pas connus des élèves et j'ai été très surpris lorsque j'ai lu les procès-verbaux. Pour l'ensemble des élèves l'abbé Nadeau était bien apprécié.

Il est décédé le 11 décembre 1999 à l'âge de 83 ans.

Par la suite, le poste a d'abord été offert à monsieur Raphaël Riverin, enseignant à Saint-Yves, lequel l'a refusé.

Monsieur Louis de Gonzague Gosselin a d'abord été embauché à temps partiel en 1962 car il devait continuer à enseigner ailleurs pendant quelque temps. On constate, dans les écrits de la Commission scolaire, qu'il soignait ses relations avec les commissaires, ce que l'abbé Nadeau ne semblait pas juger important. Deux éléments ont facilité sa gestion, contrairement à ce qu'a vécu l'abbé Nadeau : plus de latitude donnée par les commissaires et le support de l'externat classique Saint-Jean-Eudes. On pourra lire aux pages suivantes un document écrit par monsieur

Gosselin qui nous donne une bonne information sur la vie à l'externat pour l'année scolaire 1963-64.

Bien que nous le jugions assez sévère, il était bien apprécié par la majorité; l'intervention des parents et de l'amicale des anciens de Saint-Yves lors de sa démission en 1968 le démontre (page 340-341).

Il est décédé le 29 janvier 1998 à l'âge de 71 ans après une carrière fructueuse dans l'enseignement.

Monsieur Réal Mercier a remplacé Louis de Gonzague Gosselin durant son absence pour maladie à l'été 66. Il était un enseignant titulaire estimé tant par les étudiants que ses collègues. Voici son commentaire sur cette expérience :

« Nommé à cette date, 17 août, c'était tout un défi. En me couchant la veille de l'entrée scolaire, j'ai dit à mon épouse, la direction c'est mon expérience la plus difficile vécue dans ma vie de 29 ans! Ce jour-là, M. Henri Gagnon me téléphone et me dit qu'une période de son horaire à l'Académie tombait en même temps qu'une période prévue à St-Yves et qu'il me fallait faire un changement... Nous en étions encore à faire des horaires pour toute l'école À LA MAIN alors, j'ai trouvé une solution, mais le soir j'étais au bout de mon rouleau. Le plus difficile dans tout cela, c'était que je ne pouvais pas faire ce que j'aurais voulu, M. Gosselin m'avait demandé de lui remettre SON école comme il l'avait laissée. Il faut dire aussi que le personnel a bien collaboré avec moi, car tous comprenaient ma situation et n'auraient pas voulu être à ma place.

Somme toute, je semble avoir réussi cet intérim, car au printemps on me demandait de prendre la direction de l'école Saint-Édouard. ».

Monsieur Lucien Côté a remplacé Louis de Gonzague Gosselin le 19 juin 1968. Il était lui aussi apprécié tant par ses étudiants que ses enseignants.

Le 22 avril 1970, à la suite au départ du révérend Frère Antoine Brousseau, directeur de l'Académie Sainte-Marie, la Commission scolaire décide de confier à Lucien Côté la direction tant de l'externat classique Saint-Yves que de l'Académie Sainte-Marie. Cette décision était motivée d'abord par la qualité de sa gestion et aussi par la disparition du programme d'études classiques donc la fermeture de l'externat. Il a été par la suite, notamment, directeur de la polyvalente Samuel-de-Champlain à Giffard.

Un aspect n'a sûrement pas aidé pour une gestion efficace de cette école : l'absence de **support administratif** dédié au directeur. Ainsi ce n'est qu'en juin 1964 que le directeur Gosselin a pu profiter d'un service en secrétariat. Avant cette décision, les directeurs Nadeau et Gosselin devaient utiliser les services du secrétariat de l'Académie ou ceux du secrétaire-trésorier ou bien faire eux-mêmes le travail. C'est madame Jeannine Harvey qui a agi comme secrétaire de messieurs Gosselin et Côté.

Le personnel enseignant

Quelques 70 personnes ont enseigné à l'externat.

Voici ce personnel enseignant par ordre d'année d'embauche :

1959-60

Abbé Lionel Nadeau
Fidèle Lévesque
Jean-Claude Martel

1960-61

Raphaël Riverin
Jean-Yves Caron

1961-62

Réal Mercier
Gérald Jomple
Louis Dessureault
Jean L'Heureux

1962-63

Jean-Charles Turcotte
Jacques Moisan

1963-64

Jean Renaud
Jean-Claude Clavet
Jean-Guy Gagnon
Henri Gagnon
Jean-Charles Prince
Lucien Lessard
Jean-Claude Hébert
Gilles D'Auteuil -aumonier

1964-65

Marcel Gamache

1965-66

Rollande Bérubé
Jean-Marc Laflamme
Réal Lemieux
Joseph Eustache
Laurent Lacroix
Lucien Chabot
Danièle Provencher

1966-67

Gratien Proulx
Rémi Boudreau
Gilles Gignac
Laurent Croteau
Louise Tremblay
Gilles Tanguay
Sylvain Cayer
Lucien Côté
Jacques Roy
Rock Vézina
Claude Drolet
Louis Deslauriers
Clément Lessard
Jean-Claude Picard
Pierre Moisan
Jacqueline Pourret-
Lefebvre

1967-68

Roland Baril
Raymonde Beauchemin
Louisette Roger
Louis Larochelle
Pierre Brault
Nicole Lacroix
Claire Lamarche

1968-69

Noël Giroux
Hélène Keet Irving
Claude Francoeur
Yvon Larivée
Jean-Eudes Beaulieu
Yvon Guérin
Claude Lizotte
Hélène Jassin
Denise Proulx
Jacques Roy
Laurent Coudé
Clément Cliche

1969-70

Réjean Doire
André Crépin
Robert Mclellan
Céline Auger
Micheline Letarte
Gilles Michaud
Robert Langlois
Michel Faure
Donat Paquet, aum.

La clientèle étudiante

Le programme d'études classique s'adressait aux jeunes de la Côte de Beaupré de Giffard à Saint-Joachim incluant ceux de l'Île d'Orléans. J'imagine que ceux de Saint-Tite-des-Caps étaient aussi visés.

Il est difficile de connaître le nombre total de jeunes qui ont fréquenté l'externat puisque plusieurs y sont restés cinq ans, d'autres quatre ans, d'autres moins sans oublier ceux et celles qui n'ont pu finir en 1970 compte tenu de la disparition du cours classique. Un chiffre de 900 serait, à mon avis, une bonne approximation.

Par ailleurs, les chiffres de fréquentation annuelle sont connus mais avec quelques nuances*; les voici par classe :

1959-60	65	1965-66	245	1968-69	382
Préclassique	27	Éléments latins a filles	27	Éléments latins a mixte	30
Éléments latins	38	Éléments latins b	33	Éléments latins b mixte	27
1960-61	70	Éléments latins c	30	Éléments-latins c mixte	29
Éléments latins	37	Syntaxe a filles	28	Syntaxe a mixte	26
Syntaxe	33	Syntaxe b	27	Syntaxe b mixte	25
1961-62	89	Syntaxe c	27	Syntaxe c mixte	27
Éléments latins	35	Méthode a	21	Méthode a mixte	27
Syntaxe	29	Méthode b	22	Méthode b mixte	28
Méthode	25	Versification	30	Méthode c mixte	26
1962-63	122	1966-67*	329	Versification a mixte	21
Éléments latins	34	Éléments latins a filles	25	Versification b mixte	21
Syntaxe	33	Éléments latins b	26	Versification c mixte	25
Méthode	30	Éléments latins c	27	Belles-lettres a mixte	23
Versification	25	Éléments latins d mixte	25	Belles-lettres b mixte	25
1963-64	152	Syntaxe a filles	26	Belles-lettres c mixte	22
Éléments latins a	30	Syntaxe b	25	1969-70 ***	**300
Éléments latins b	31	Syntaxe c	24	1970-71	
Syntaxe	34	Méthode a	27	Belles-lettres a et b****	**58
Méthode	29	Méthode b	22	*À partir de septembre 1966, aucune donnée n'étant disponible, j'ai alors utilisé les photos des classes. Par contre, une photo manque pour 66-67, celle de la méthode C et aucune n'existe pour 1969-70 et 70-71. **Approximation pour photos manquantes ***Il n'y aurait pas eu de classes d'éléments latins en 1969-70. ****Les classes étaient situées à l'Académie Sainte-Marie et étaient composées d'élèves de l'Externat et de d'autres venant de Charlevoix; environ une dizaine.	
Versification	28	Méthode c	**25		
1964-65	213	Versification a	26		
Éléments latins a filles	27	Versification b	27		
Éléments latins b	38	Belles-lettres	24		
Éléments latins c	37	1967-68	367		
Syntaxe a	24	Éléments latins a mixte	29		
Syntaxe b	24	Éléments latins b	30		
Méthode	36	Éléments latins c	29		
Versification	27	Syntaxe a filles	24		
		Syntaxe b mixte	25		
		Syntaxe c	21		
		Syntaxe d	22		
		Méthode a mixte	24		
		Méthode b mixte	25		
		Méthode c mixte	28		
		Versification a mixte	35		
		Versification b mixte	35		
		Belles-lettres	16		
		Belles-lettres	24		

La devise et l'écusson

Les procès-verbaux de la Commission scolaire de Beauport ne font aucune mention d'une devise pour l'externat. Elle a pourtant existé et elle était la suivante :

"**Ad perfectum virum**" soit "**Vers l'homme parfait**".

Cependant, avec l'arrivée des filles, ses jours devaient être comptés à cause de son caractère plutôt masculin.

Cette devise apparaissait aussi sur l'écusson de l'externat. En voici une reproduction :



Voici, par Benoît Bossé un ancien de Saint-Yves, une description de cet écusson qui apparaissait aussi sur sa bague de graduation de Belles-lettres en 1968 :

« L'écusson comprend, sur fond vert, une marguerite, symbole des humanités et une fleur atomique, symbole des sciences. Au centre, sur fond or, un alpha et un oméga superposés. »

Cet écusson aurait été créé par Jean-Claude Clavet, titulaire d'éléments latins et enseignant en arts plastiques. La suite de l'histoire de cet écusson reflète un peu la gestion centralisatrice de la Commission scolaire de Beauport du temps et ses impacts quelques fois négatifs.

Le 7 octobre 1963, la Commission scolaire de Beauport décide de l'achat d'écussons pour l'externat et en commande, le 20 novembre suivant, 660 à 1.25\$ chacun.

Elle décide de les vendre elle-même à 1.50\$.

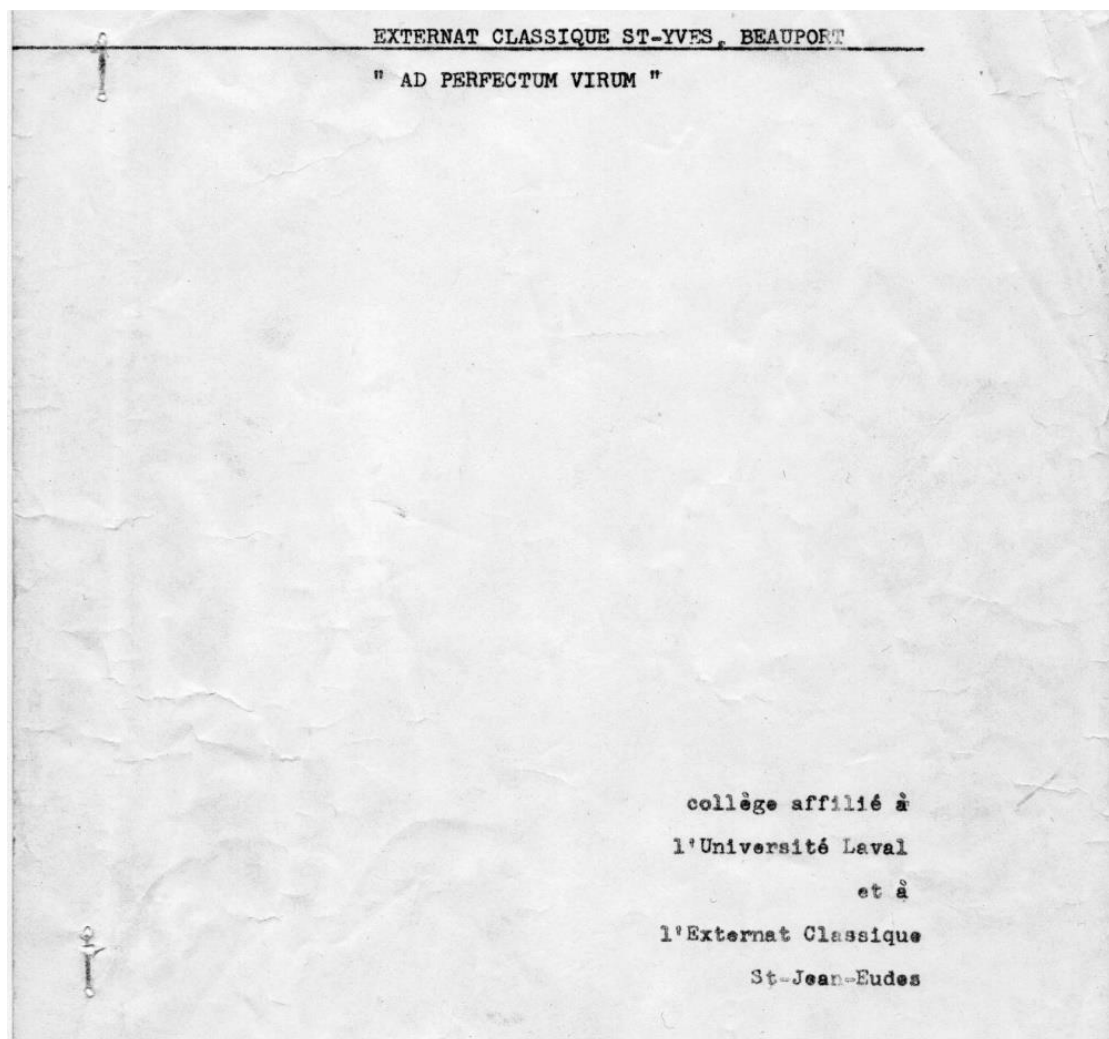
Près de cinq ans plus tard, en mai 1968, après avoir fait un profit brut de 53.50\$ avec la vente de 214 écussons, elle retourne les 446 restantes à la Commission scolaire régionale Orléans, maintenant responsable de l'externat, pour qu'elle en dispose. L'écusson n'a plus été revu.

Le portrait d'une année scolaire à l'externat classique Saint-Yves

En septembre 1963, le directeur Louis de Gonzague Gosselin distribuait aux parents des élèves un document de 9 pages présentant ce qu'allait être l'année 63-64 à l'externat. Ce document a été fourni par Benoît Bossé qui a fréquenté l'externat de 1963 à 1968. Il comprenait les éléments suivants :

- Les lignes maîtresses du milieu éducatif de l'externat;
- Les membres de la Commission scolaire;
- Le personnel de direction et de support de l'externat;
- Le personnel académique;
- Les conseils de classes;
- Les activités parascolaires;
- La listes des compositions hebdomadaires;
- L'horaire des examens de la Faculté des Arts pour les élèves de versification.

Le voici :



Chers parents,

Vous désirez avec raison, que nous conduisions vos enfants à une meilleure compréhension d'eux-mêmes, à une meilleure compréhension du sens de leur vie et de leurs ressources qui dorment au fond d'eux. Cela suppose chez vous, une participation entière à notre idéal commun: l'éducation chrétienne.

Toutefois, l'éducation chrétienne a besoin d'un ensemble de prescriptions et de défenses qui constituent un milieu où elle peut naître et s'épanouir.

Nous voulons ici vous tracer quelques lignes maîtresses du milieu éducatif de l'Externat Classique Saint-Yves. Accepter ces quelques exigences est le signe certain de votre compréhension profonde des réalités de l'éducation et de votre participation entière à l'idéal commun des maîtres et des enfants.

Comportement: Rappelons en premier lieu, un extrait des règlements du Comité Catholique, soit l'article 86:

- Tout élève doit:
- a) Assister régulièrement à l'école;
 - b) Etre à sa place pour la prière qui se fait avant et après la classe et à laquelle il doit assister avec recueillement;
 - c) Suivre le cours d'étude autorisé et se conformer aux règlements de l'école;
 - d) Garder le silence pendant la classe et obéir à son maître;
 - e) Etre studieux en classe, respectueux envers ses maîtres, bon et prévenant envers ses camarades;
 - f) S'abstenir de tout langage profane et vulgaire.

Spiritualité: Monsieur l'abbé Gilles d'Auteuil vient rencontrer les étudiants le mercredi et le jeudi de chaque semaine.

A tous les mois, monsieur l'Aumônier donne un entretien spirituel dans chaque classe.

Le jeudi matin, nos élèves assistent à la messe dans notre chapelle. Cette innovation a pour but de favoriser une meilleure formation chrétienne.

Travail scolaire: Les parents doivent s'assurer que, en plus des heures de cours, leur fils fournisse environ trois heures et demie à quatre heures de travail, chaque jour. La lecture doit être à l'honneur dans tous les foyers.

Les parents se mettront en communication avec le Directeur, si leur fils affirme avoir terminé sa tâche à l'école. Il n'aurait rien compris aux exigences de ses professeurs.

Les parents doivent veiller quotidiennement sur les études de leur fils. Lorsque, pour une raison grave, leur enfant n'a pu étudier ses leçons ou faire ses devoirs, ils doivent l'en excuser, par écrit ou par téléphone, auprès de la Direction.

On punira pour les devoirs incomplets ou omis sans raisons graves, pour les leçons non apprises ou négligées.

Retards et absences: Chaque retard doit être justifié. Si le retard est notable, il devra être motivé par un billet signé des parents.

Les absences devront être motivées. Les billets officiels relatifs aux absences devront être dûment remplis et remis à l'Ecole. Lorsqu'on prévoit une absence, il faut demander l'autorisation nécessaire.

La composition omise pour cause d'absence doit être reprise le plus tôt possible au jour fixé par le professeur.

Retenue: La retenue se fait le samedi matin. Ce procédé a pour but de faire réfléchir l'enfant et de le stimuler dans son travail.

Un billet de retenue sera remis à l'élève qui doit le faire signer par ses parents.

Compositions: Chaque semaine a lieu, le vendredi après-midi, une composition portant sur l'une des matières universitaires. Ces compositions comptent pour la moitié des points alloués dans cette matière.

Notes: L'appréciation du civisme et de l'application au travail se note dans les bulletins, d'après l'échelle suivante: Excellent, Très Bien, Bien, Passable, Mal.

Chers parents, nous désirons que vos fils prennent l'habitude de faire du travail personnel, acquièrent le goût personnel d'une culture qu'il faut sans cesse accroître, si nous voulons rester hommes et chrétiens.

Nous comptons sur votre entière collaboration pour former des enthousiastes, des travailleurs, des compétents.

Nous espérons que ces quelques lignes soient une tentative de rapprochement entre ceux qui montent et ceux qui les éduquent.

Aussi, nous voudrions vous assurer de notre dévouement pour l'épanouissement complet de vos enfants.

Externat Classique St-Yves,
Beauport
septembre 1963.

Louis Gosselin, Directeur.

Membres de la Commission Scolaire de Beauport.

Président: M. Marcel Lortie.

Commissaires: M. J.-Alphonse Laplante.

M. Lucien Morisset.

M. Raymond Langevin.

Secrétaire-trésorier: M. J.-Armand Gendron.

Personnel de L'Externat.

Officiers généraux.

R. Père Jacques Custeau c.j.m.	-	Superviseur.
M. l'abbé Gilles D'Auteuil.	-	Aumônier.
M. Louis Gosselin.	-	Directeur.
M. Richard Paquet.	-	Conseiller en orientation.

Personnel académique.

M. Réal Mercier.	Titulaire d'Eléments latins "A", professeur de latin en Syntaxe.
M. Jean-Claude Clavet.	Titulaire d'Eléments latins "B", professeur d'arts plastiques en Eléments "A" et "B" et en Syntaxe.
M. Lucien Lessard.	Titulaire en Syntaxe, professeur de sciences en Eléments "A" et "B".
M. Jean Renault.	Titulaire en Méthode, professeur d'arts rythmiques en Eléments "A" et "B" et en Syntaxe.
M. Raphaël Riverin.	Titulaire en Versification, professeur de grec en Méthode.
M. Jean-Claude Martel.	Professeur de mathématiques en Eléments latins "A" et "B", en Méthode et en Versification, professeur de géographie en Syntaxe.
M. Jean-Charles Turcotte.	Professeur d'anglais en Eléments, Syntaxe, Mé- thode et Versification.
M. Jean-Claude Hébert.	Professeur de grec en Syntaxe, professeur d'histoire en Méthode, professeur de latin en Versification.
M. Henri Gagnon.	Professeur d'éducation physique en Eléments la- tins "A" et "B", en Syntaxe, en Méthode et en Versification.

Conseils de classe.

Versification:

Président: Paul Garneau.
Vice-président: Gilles Brousseau.
Secrétaire: Jacques Bédard.
Conseiller: Yvan Vigneault.

Méthode:

Président: Richard Bordeleau.
Vice-président: Michel Pascal.
Secrétaire: Michel Bédard.

Syntaxe:

Président: Christian Blangez.
Vice-président: Marc Gariépy.
Secrétaire: Alain Lachance.

Eléments latins "A"

Président: Charles Ste-Marie.
Vice-président: Mathieu L'Ecuyer.
Secrétaire: Jean-Pierre Thomassin.

Eléments latins "B"

Président: Robert Nolet.
Vice-président: François Ménard.
Secrétaire: Serge Yockell.

Associations collégiales.

Ciné-Club St-Yves.

Directeur: M. Jean Renault.

Responsables: Guy Nolet, Jacques Poitras (Versification).

André Doiron, Michel Lapointe (Méthode).

Daniel Picard (Syntaxe).

Richard Côté (Eléments A).

Claude Simard (Eléments B).

Journal "Reflets".

Modérateurs: M. Raphaël Riverin.

M. Jean-Claude Hébert.

L'Equipe: Jacques Bédard.

Gilles Brousseau.

Paul Garneau.

Yvan Vigneault.

Cercle des amis des Belles Escriptures.

Directeur: M. Raphaël Riverin.

Cercle scientifique.

Directeur: M. Lucien Lessard.

Chorale " Les Jeunes Voix ".

Directeurs: M. Jean-Claude Martel.

M. Lucien Lessard.

Arts plastiques.

Directeur: M. Jean-Claude Clavet.

J.E.C. (Jeunesse étudiante catholique).

Aumônier: M. l'abbé Gilles D'Auteuil.

Directeur: M. Réal Mercier.

Société St-Jean-Baptiste (juvénile)

Directeur: M. Jean-Claude Martel.

Année scolaire 1963-64.

Externat Classique, St-Yves.

Liste des COMPOSITIONS HEBDOMADAIRES

1^{er} SEMESTRE.

Dates:	Versification	Méthode	Syntaxe	Eléments A-E.
Sept., 13 20 27	Version latine. Thème latin. Comp. française.	Version latine. Thème latin. Comp. française.	Narr. française. Version latine. Mathématiques.	Dictée & Analyse Narr. française Mathématiques.
Oct., 4 11 18 25	Mathématiques. Version grecque. Anglais. Version latine.	Mathématiques. Version grecque. Anglais. Version latine.	Anglais. Thème latin. Exercices grecs. Narr. française.	Anglais. Exercices latin Sciences. Narr. française.
Nov., 8 15 22 29	Thème latin. Comp. française. Mathématiques. Version grecque.	Thème latin. Comp. française. Mathématiques. Version grecque.	Version latine. Mathématiques. Anglais. Thème latin.	Mathématiques. Anglais. Exercices latin Sciences.
Déc., 6 13	Vers. lat. (E). Thème lat. (E).	Version latine. Thème latin (E).	Exercices grecs. Narr. fr. (E).	Narr. française Maths. (E).

2^{ème} SEMESTRE.

Janv., 10 17 24 31	Anglais. Version latine. Thème latin. Comp. française.	Anglais. Version latine. Thème latin. Comp. française.	Narr. française. Exercices grecs. Version grecque. Mathématiques.	Narr. française Sciences. Mathématiques. Anglais.
Fév., 7 14 21 28	Mathématiques. Version grecque. Anglais. Version latine.	Mathématiques. Version grecque. Anglais. Version latine.	Anglais. Thème latin. Exercices grecs. Narr. française.	Exercices latin Sciences. Narr. française Mathématiques.
Mars., 6 13 20	Thème latin. Comp. française. Mathématiques.	Thème latin. Comp. française. Mathématiques.	Version latine. Mathématiques. Anglais.	Anglais. Exercices latin Sciences.
Avr., 3 10 17 24	Version grecque. Anglais. Version latine. Thème latin.	Version grecque. Anglais. Version latine. Thème latin.	Thème latin. Exercices grecs. Comp. française. Version latine.	Narr. française Mathématiques. Anglais. Exercices latin
1 12 22 29	Comp. française. Mathématiques. Version grecque. Anglais (E).	Comp. française. Mathématiques. Version grecque. Anglais (E).	Mathématiques. Thème latin. Exercices grecs. Narr. française.	Sciences. Narr. française Mathématiques. Anglais.

Direction des études

HORAIRE DES EXAMENS UNIVERSITAIRES POUR L'ANNEE ACADEMIQUE 1963-64

VERSIFICATION

Première session

Mardi 9 juin	8-II Thème latin 3-6 Comp. anglaise
Mercredi 10 juin	8-I2 Comp. française
Judi 11 juin	8-II Mathématiques 3-6 V.gr./An.litt.
Vendredi 12 juin	8-II Version latine

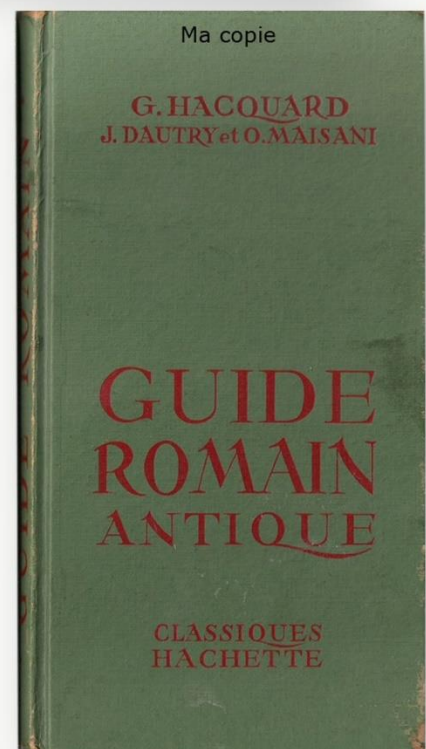
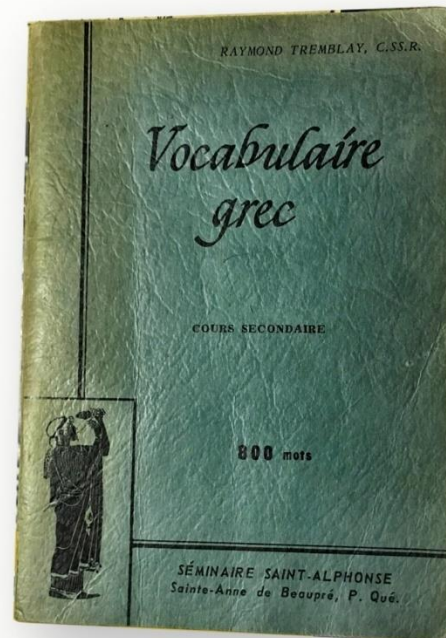
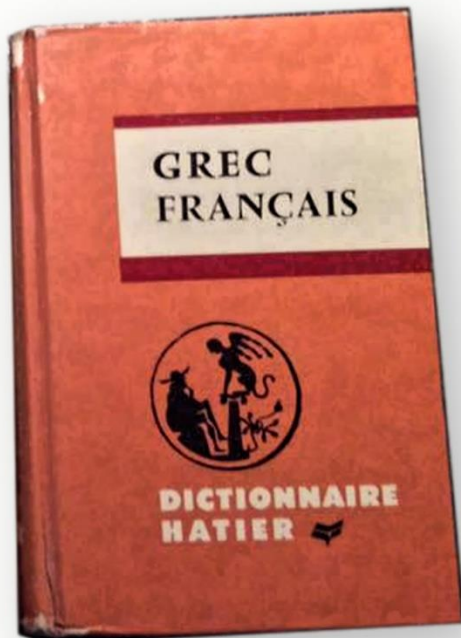
Deuxième session

Mardi 7 juillet	8-I2 Comp. française 3-6 Version latine
Mercredi 8 juillet	8-II V.gr./Anal.litt. 3-6 Thème latin
Judi 9 juillet	8-II Mathématiques 3-6 Comp. anglaise

Quelques souvenirs



Bagues de graduation 66-67 de Marien Banville, 67-68 de Benoît Bossé et 68-69 de Jacques Dussault



Bulletin de versification 64-65

UNIVERSITÉ LAVAL

FACULTÉ DES ARTS

Dossier universitaire

7

INSTITUTION: NO 0127 NOM Externat classique de Beauport

NOM DE L'ÉLÈVE: FORTIER, Richard NO

Année scolaire 19 64 - 19 65

Périodes par semaine	VERSIFICATION	Maximum	Points conservés	Note inférieure au minimum	Minimum	Note en %	Rang	NOTES EXPLICATIVES
	Premier semestre							
2	RELIGION	60			30		e	1 — Le total du semestre et de l'année en chaque matière provient à parts égales, des notes mensuelles et des examens semestriels. 2 — POUR AVOIR DROIT À SA PROMOTION EN BELLES-LETTRES, l'élève devra conserver pour l'ensemble de l'année une moyenne générale de 60% et une note de 50% dans chaque matière.
5	FRANÇAIS	200			100		e	
3	ANGLAIS	100			50		e	
3	LATIN	160			80		e	
3	GREC (option)	80			40		e	
3	ESPAGNOL (option)	80			40		e	
3	HISTOIRE	120			60		e	
4	MATHÉMATIQUES	120			60		e	
4	CHIMIE	120			60		e	
1	HISTOIRE DE L'ART	20			10		e	
3	ARTS PLASTIQUES (option)	80			40		e	
3	ARTS RYTHMIQUES (option)	80			40		e	
3	ARTS DOMESTIQUES (option)	80			40		e	
3	AUTRE OPTION :	80			40		e	
1	ÉDUCATION PHYSIQUE	20			10		e	
TOTAL DU SEMESTRE		1000			600		e sur 24	élèves

X indique une matière qui n'est pas au programme de l'élève.

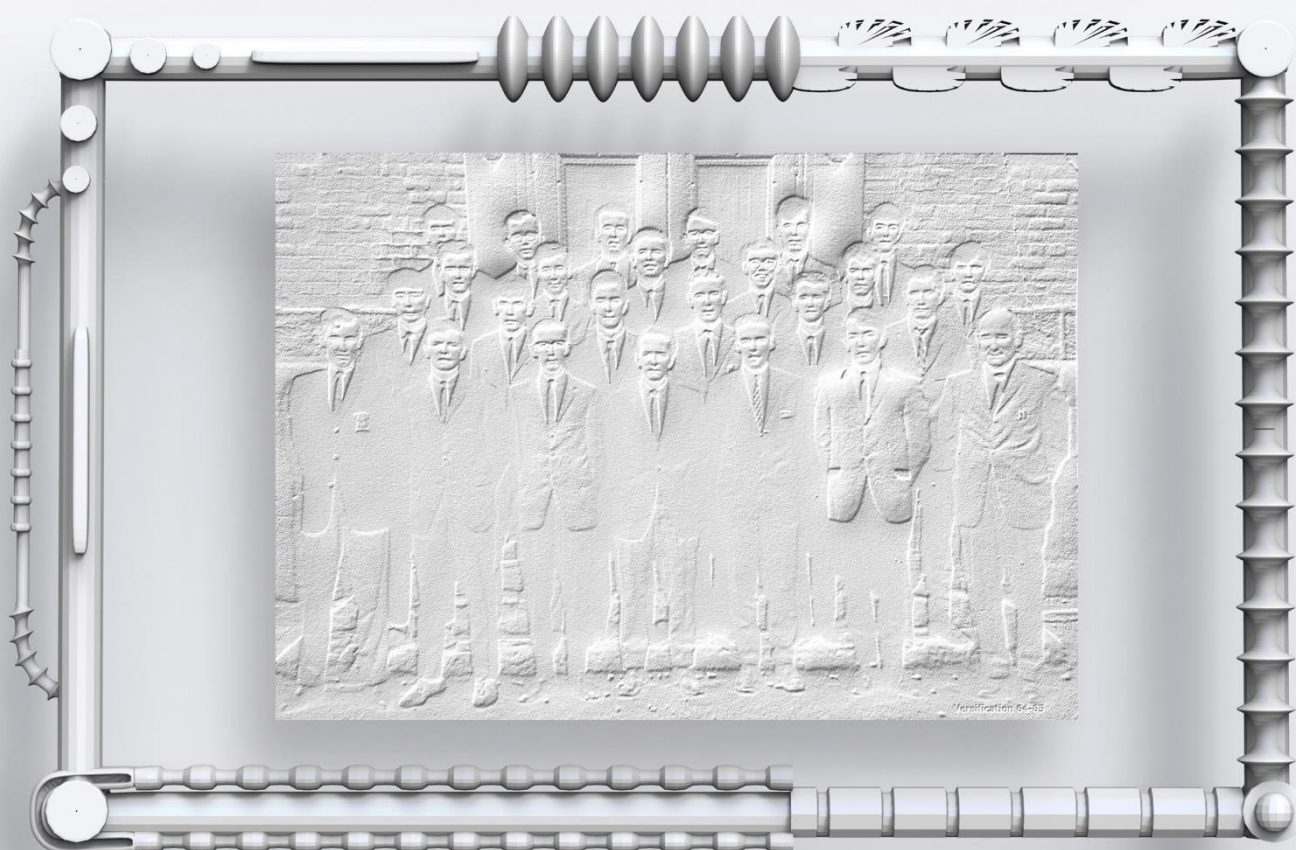
I indique une note inférieure au minimum.

CONDUITE: Excellente () Très bonne () Bonne () Passable () Mauvaise ()
APPLICATION: Excellente () Très bonne () Bonne () Passable () Mauvaise ()

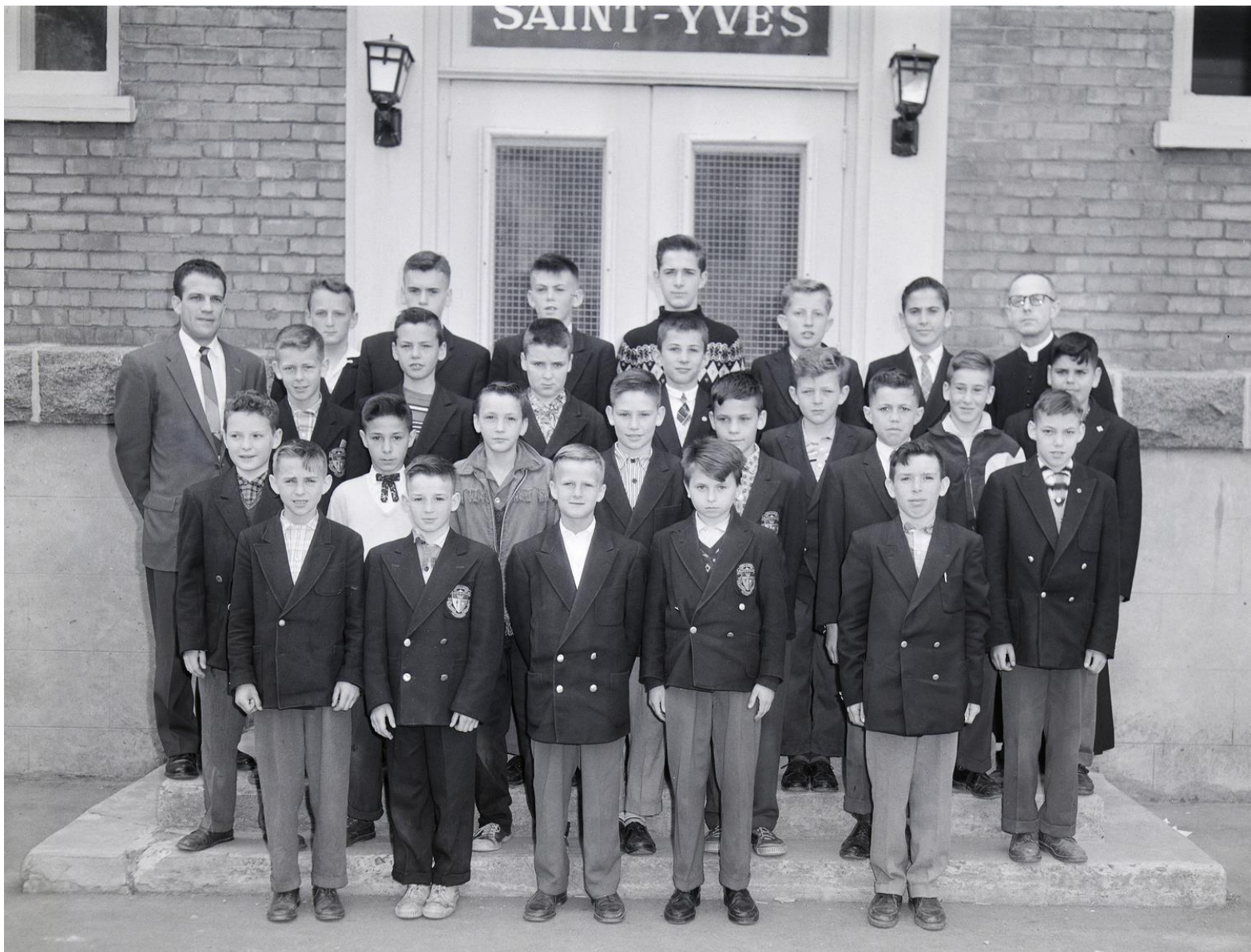
REMARQUES:

Louis Koeber
Signature du Préfet

Les photos des classes



Les photos ont été prises par le photographe de Beauport, monsieur Ernest Rainville. Je remercie les personnes qui ont fourni des photos et Guy Rainville qui m'a permis d'acquérir celles manquantes faisant partie du Fonds Rainville.



AN 1: 1959-60

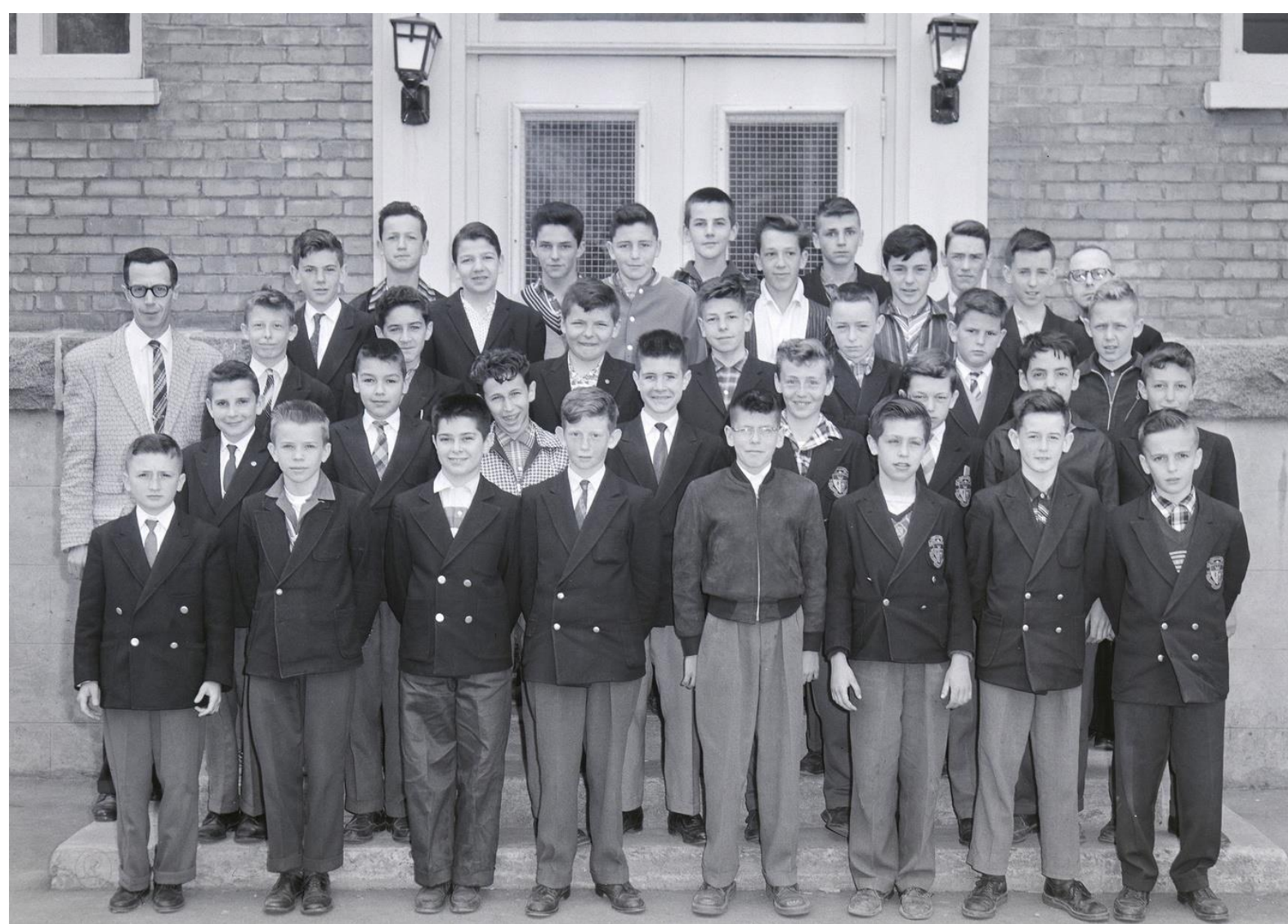
7E PRÉCLASSIQUE 59-60

Rangée 1 : Jacques Poitras, Claude Cameron, Carol Pelletier, Roger Laplante, Claude Létourneau

Rangée 2 : Pierre Vézina, Gilles Brousseau, Jean Cournoyer, Pierre Boudreau, Hugues Lévesque, Herman Moreau, François Jolicoeur

Rangée 3 : Fidèle Lévesque (titulaire), Jacques Bédard, Yvan Grenier, Conrad Laflamme, Claude Lapointe, Claude Aubin, Gilles Lebel, Claude Moisan.

Rangée 4 : Michel Beaulieu, Pierre Blouin, Guy Nolet, Guy Deshaies, ? Marcoux, Clermont Provencher, l'abbé Lionel Nadeau, préfet et directeur.



ÉLÉMENTS LATINS 1959-60

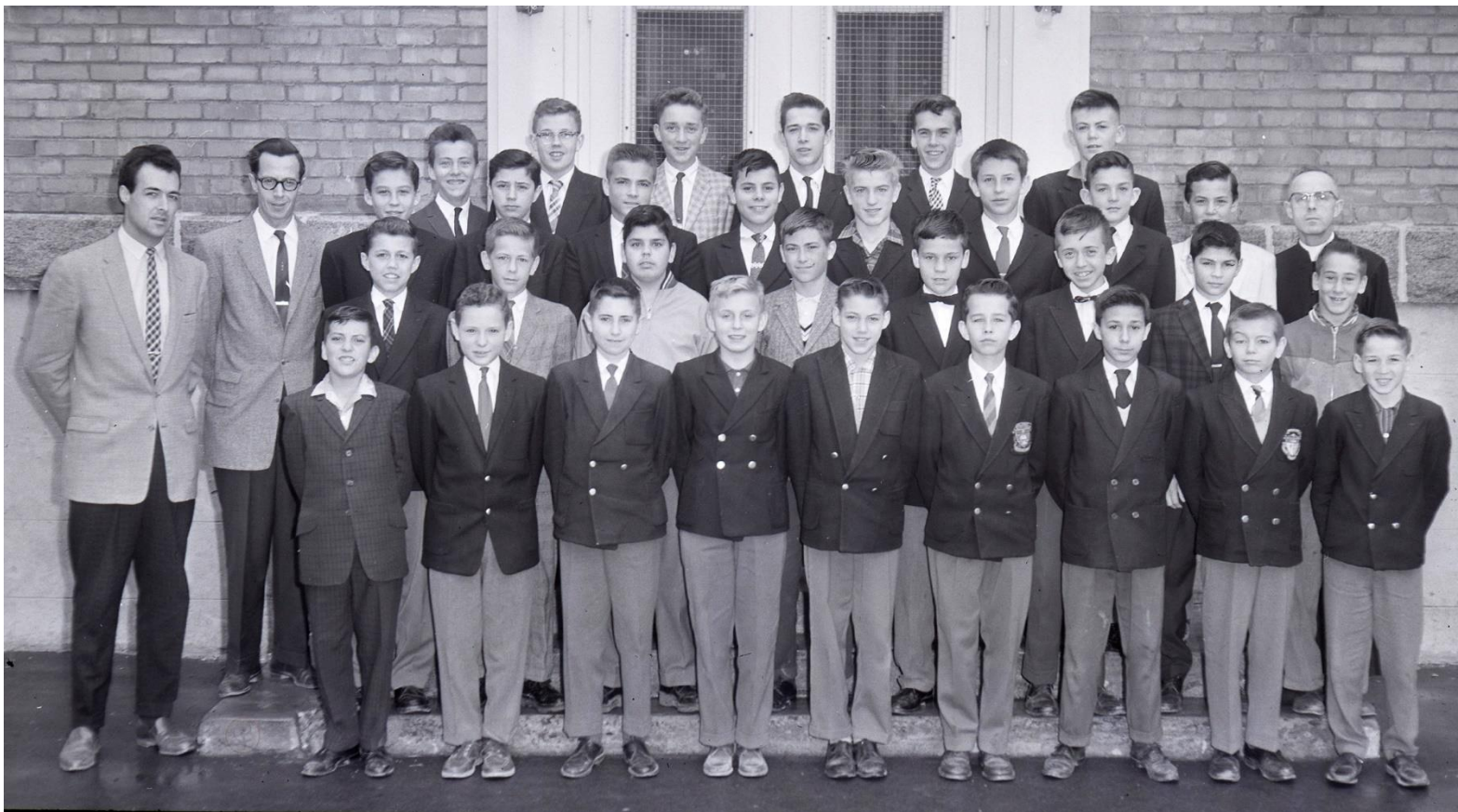
Rangée 1: Pierre Germain, Jean-Marc Turcot, Serge Rainville, Jean Cabana, Réjean Huot, Guy Carbonneau, Daniel Huot, Jacques Simard.

Rangée 2 : Jean-Claude Martel (titulaire), Pierre Verreault, Louis Tanguay, Michel Roy, Clément Daigle, Gontran Drouin, Pierre Jalbert, Jacques Roy, Benoit Giroux.

Rangée 3 : Jean-Guy Gariépy, Jocelyn Vézina, Jacques Daigle, Paul-Émile Caron, Dominique Lamontagne, Marcel Cliche, André Dumais.

Rangée 4 : Jean-Pierre Morneau, Michel Bilodeau, Richard Huot, André Bédard, Jacques Morency, Claude Bélanger , l'abbé Lionel Nadeau.

Rangée 5: Pascal Hudon, Michel Lavoie, Daniel Laberge, Jean-Pierre Leblond, Pierre Binet.



AN 2 : 1960-61

ÉLÉMENTS LATINS 60-61

Rangée 1 : Jean-Yves Caron, prof., Pierre Garneau, Pierre Vézina, Roger Laplante , Gilles Gariépy, François Jolicoeur, Roger Carrier, Gilles Brousseau, François Piché, Claude Cameron.

Rangée 2 : Jean-Claude Martel prof., Herman Moreau, Jacques Bédard, Claude Moisan, Pierre Boudreau, Hugues Lévesque, Jacques Poitras, Pierre Giguère, Gilles Lebel.

Rangée 3 : Bernard Albert, Yves Morrisette, Yvan Vigneault, Jean-Robert Poulin, Germain Paquette, Claude Lapointe, Louis-Marie Bélanger, Yvan Grenier, l'abbé Lionel Nadeau, directeur et préfet.

Rangée 4 : Paul Garneau, Rémi Brodeur, ? Miville, Guy Deshaies, Pierre Blouin, Guy Nolet.



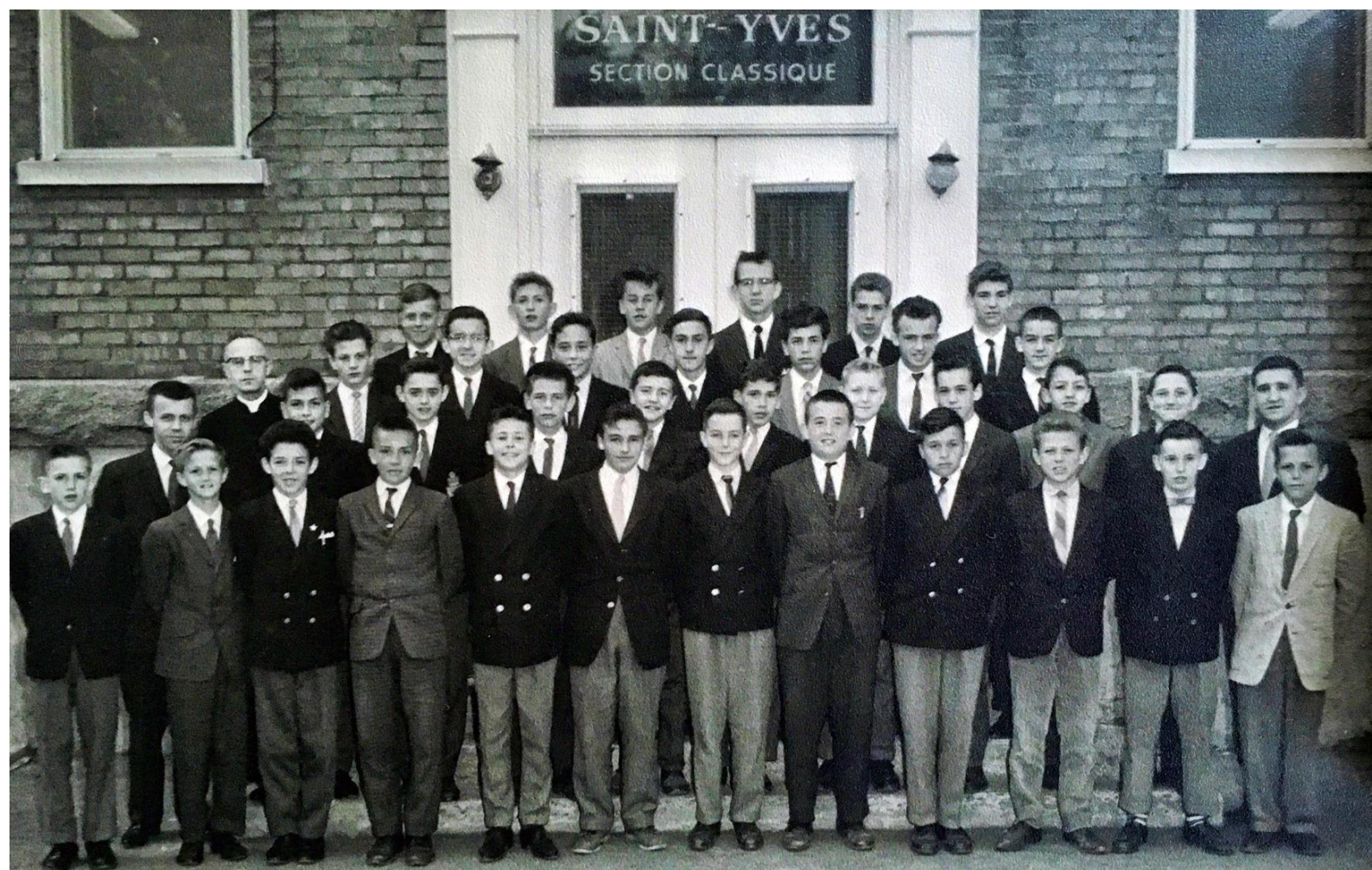
SYNTAXE 1960-61

Rangée 1: Raphaël Riverin (titulaire), Pierre Germain, Jacques Simard, Michel Roy, Jean-Marc Turcot, Serge Rainville, Pierre Jalbert, Réjean Huot, Jean Cabana, abbé Lionel Nadeau, directeur.

Rangée 2 : Jean-Claude Martel, prof., Louis Tanguay, Gontran Drouin, Jean-Guy Gariépy, Dominique Lamontagne, Clément Daigle, Jacques Roy, Daniel Huot, Benoit Giroux.

Rangée 3 : Jacques Daigle, André Dumais, Paul-Émile Caron, Jacques Faille, Pierre Binet, Pierre Morneau, André Bédard, Jean Paquet.

Rangée 4: Richard Huot, Pascal Hudon, Jean Gariépy, Jean-Pierre Leblond, Michel Lavoie, Michel Bilodeau.



An 3 : 1961-62

ÉLÉMENTS LATINS 61-62

Rangée 1 : Michel Pascal, Jean-Yves Duchaine, Gilles Vézina, Gilbert Boutet, Jacques Desmarais, Jean-Claude Bergevin, Mathieu Gariépy, Jacques Lefebvre, Bernard Cauchon, Claude Aubin, Jean-Yves Roberge, Léandre Rousseau.

Rangée 2 : Réal Mercier (titulaire), Pierre Paradis, Jocelyn Tremblay, Michel Bédard, Richard Fortier, Francis Derouin, Gabriel Mercier, Michel Hémon, Jacques Bilodeau, Michel Allard, Jean L'Heureux ,prof.

Rangée 3 : L'abbé Lionel Nadeau directeur, Raynald Tremblay, Gilles Tremblay, André Doiron, Carol Mathieu, Michel Lapointe, Joël Ferry, Michel Ouellet.

Rangée 4 : Jean Simard, Jacques Lapointe, Guy Fortier, Richard Bordeleau, Marien Banville, Allan Jones.



SYNTAXE 1961-62

Rangée 1 : L'abbé Lionel Nadeau, principal, Pierre Garneau, Roger Carrier, Gilles Gariépy, Gilles Brousseau, Pierre Lachance, François Jolicoeur, Pierre Vézina, François Piché, Claude Cameron.

Rangée 2 : Roger Laplante, Hugues Lévesque, Jacques Bédard, Pierre Boudreau, Herman Moreau, Jacques Poitras, Pierre Giguère, Gilles Lebel et Louis Dessureault (titulaire).

Rangée 3 : Paul Garneau, Bernard Albert, Jean-Robert Poulin, Yvan Grenier, Yvan Vigneault, Jacques Royer, Claude Moisan.

Rangée 4 : Yves Grenier, Rémi Brodeur, Guy Nolet, Pierre Blouin, Claude Lapointe, Jean-Claude Martel, prof.



MÉTHODE 1961-62

Rangée 1 : L'abbé Lionel Nadeau, dir., Serge Rainville, Pierre Couture, Jean-Marc Turcot, Pierre Jalbert, Jacques Daigle, Benoit Giroux, Jacques Simard, Gérald Jomphe, prof.

Rangée 2: Jean-Guy Gariépy, Michel Roy, Clément Daigle, André Dumais, André Bédard, Réjean Huot, Jean Paquette, Gontran Drouin, Jean-Claude Martel.

Rangée 3 : Daniel Huot, Michel Lavoie, Pierre Binet, Jacques Faille, Paul-Émile Caron, Dominique Lamontagne.

Rangée 4 : Jean Gariépy, Pascal Hudon, Jean Rioux, Jean-Pierre Leblond, Michel Bilodeau.



An 4 : 1962-63

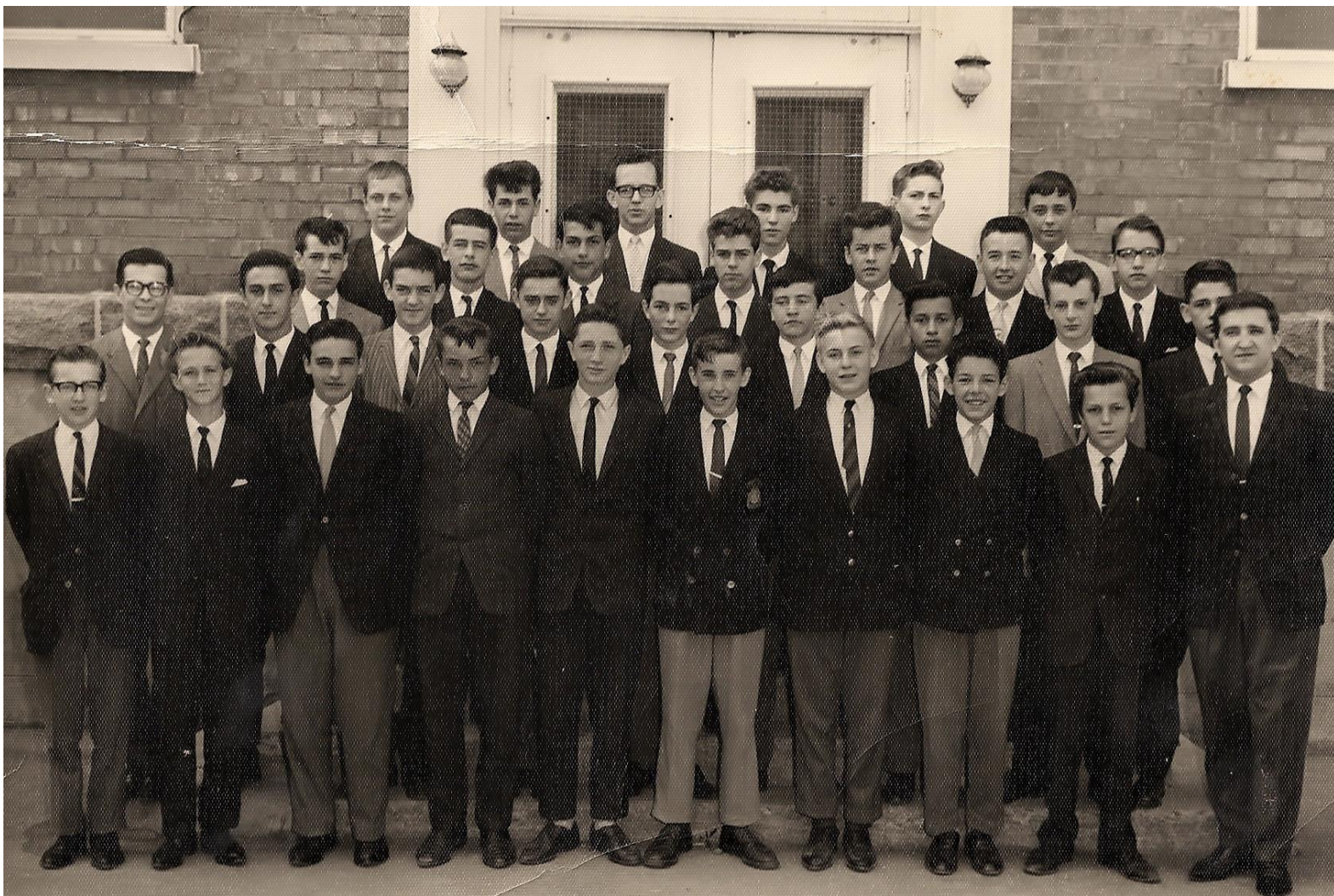
ÉLÉMENTS LATINS 62-63

Rangée 1 : Bernard Morel, Gervais Bouchard, Guy Trottier, Guy-Léonard Tremblay, André Morneau, Clermont Guillot, Réjean Giguère, Michel Plamondon, Alain Rainville, René Bédard.

Rangée 2 : Raymond Cauchon, Réal Mercier (titulaire), Pierre Guay, Guy Bélanger, Jules Houde, Serge Boudreau, Daniel Picard, Guy Bédard, Michel Pichette, Claude Létourneau.

Rangée 3 : André Blouin, Fernand Guay, Alain Lachance, Jacques Côté, Serge Bouchard, Marc Gariépy, Raymond Rouleau, Michel Giroux,.

Rangée 4 : Claude Dusablon, Marc Carmichaël, J-P. Parent, Pierre Rioux, Jacques Jalbert, Réal Denis, Jean-Claude Gallant.



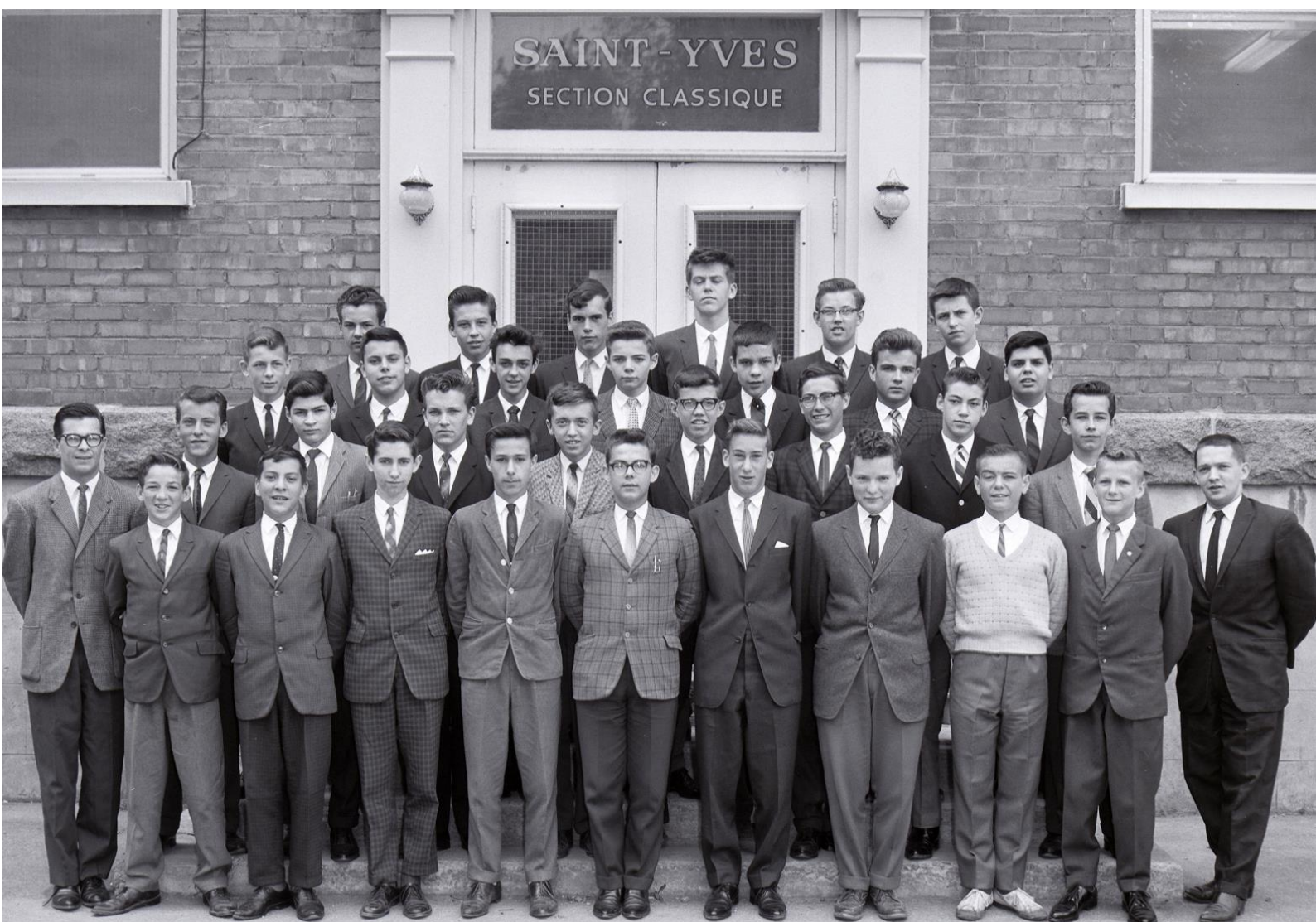
SYNTAXE 1962-63

Rangée 1: Michel Pascal, Jean-Yves Duchaine, Jean-Claude Bergevin, Gilbert Boutet, Michel Allard, Jean-Yves Roberge, Gilles Gariépy, Gilles Vézina, Léandre Rousseau, Jean L'Heureux, prof.

Rangée 2: Gérald Jomphe, prof., Carol Mathieu, Michel Ouellet, Ghislain Tremblay, Mathieu Gariépy, Richard Fortier, Bernard Cauchon, Raynald Tremblay, Francis Derouin.

Rangée 3: Michel Émond, Michel Bédard, Pierre Paradis, Marien Banville, Guy Fortier, Jacques Lefebvre, Jacques Bilodeau.

Rangée 4: Jean Simard, Michel Lapointe, Richard Bordeleau, Allan Jones, Jacques Lapointe, André Doiron.



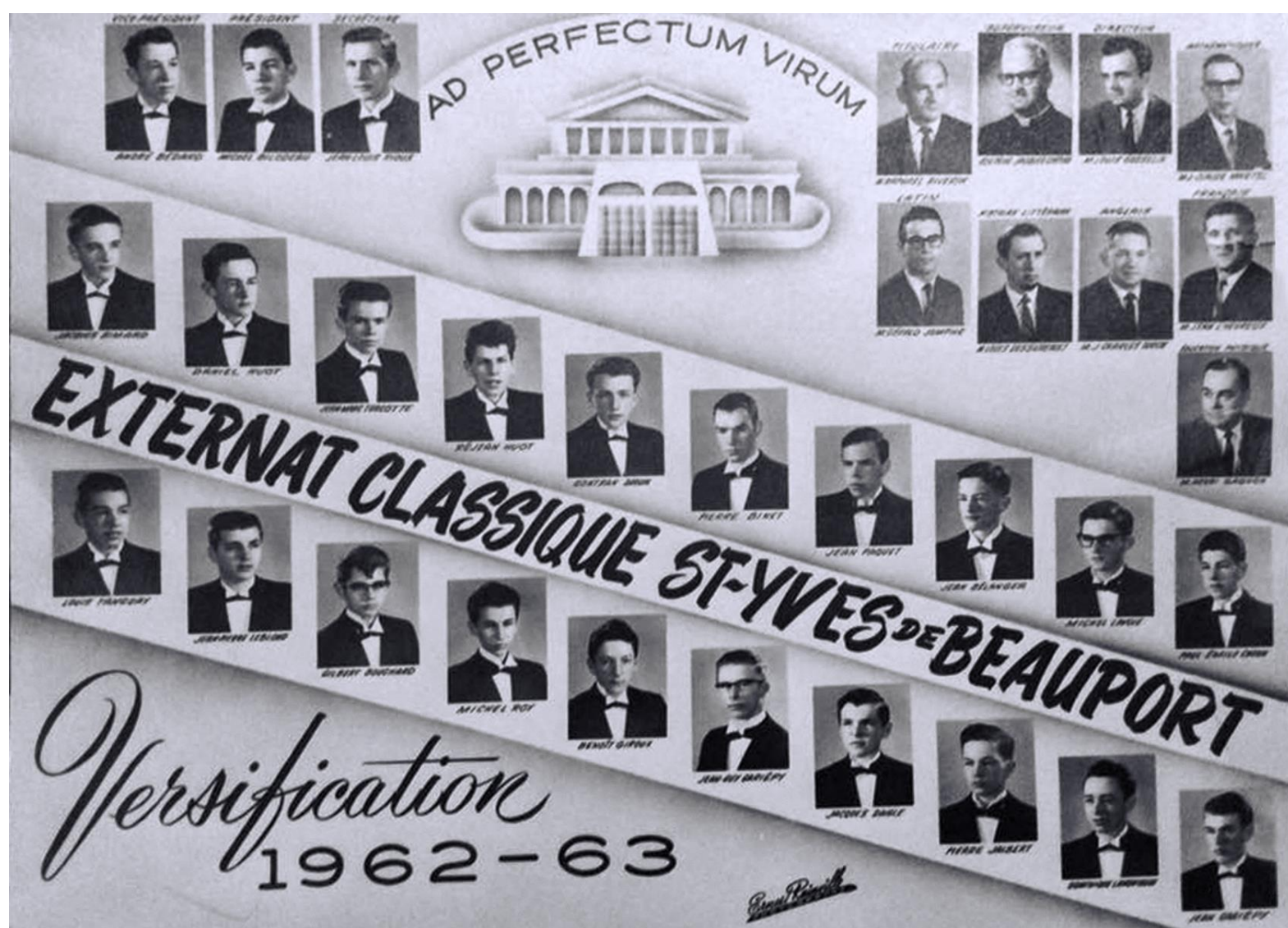
MÉTHODE 1962-63

Rangée 1 : Gérald Jomphe (titulaire), Claude Cameron, Pierre Garneau, Roger Laplante, Gilles Brousseau, Pierre Lachance Gilles Lebel, Pierre Vézina, François Piché, Carol Pelletier, Jean-Charles Turcotte, prof.

Rangée 2 : Paul Garneau, Pierre Giguère, Bernard Paré ?, Jacques Poitras, Herman Moreau, Pierre Boudreau, François Jolicoeur, Roger Carrier.

Rangée 3 : Jacques Bédard, Jean-Robert Poulin. Jacques Royer, Jean Allen, Hugues Lévesque, Yvan Vigneault, Claude Moisan.

Rangée 4 : Yvan Grenier, Bernard Albert, Pierre Blouin, Guy Nolet, Rémi Brodeur, Claude Lapointe.



VERSIFICATION 1962-63 MOSAÏQUE

Rangée 1 : André Bédard, Michel Bilodeau, Jean-Louis Rioux, Raphaël Riverin (titulaire), père Jacques Custeau, Louis Gosselin (dir.), Jean-Claude Martel, prof.

Rangée 2: Gérald Jomphe, Louis Dessureault, Jean-Charles Turcotte, Jean L'Heureux, profs.

Rangée 3 : Henri Gagnon, prof.

Rangée 4 : Jacques Simard, Daniel Huot, Jean-Marc Turcotte, Réjean Huot, Gontran Drouin, Pierre Binet, Jean Paquet, Jean Bélanger, Michel Lavoie, Paul-Émile Caron.

Rangée 5 : Louis Tanguay, Jean-Pierre Leblond, Gilbert Bouchard, Michel Roy, Benoît Giroux, Jean-Guy Gariépy, Jacques Daigle, Pierre Jalbert, Dominique Lamontagne, Jean Gariépy.



AN 5 : 1963-64

ÉLÉMENTS LATINS A 63-64

Rangée 1 : Daniel Pelletier, Jacques Dussault, Jean-Pierre Thomassin, Jacques Racine, Gaétan Côté, Robert Bouchard, Raymond Lamarre, Martin Garneau.

Rangée 2 : Réal Mercier (titulaire), x, Michel Vallée, ? Rodrigue, Daniel Nadeau, Marc Laverdière, Jacquelin Lortie, Jean-Pierre Lavallée, Jacques Grenier, Michel Racine.

Rangée 3 : Pierre Vermette, Michel Bourret, Benoit Bossé, Gaétan Boily, Richard Côté, x, x, ? Cantin.

Rangée 4 : Fernand Morin, x, ? Tremblay, Mathieu L'Écuyer, Carol Lachance, Charles Ste-Marie.



ÉLÉMENTS LATINS B 1963-64

Rangée 1 : Gilles Lévesque, Pierre Mathieu, Serge Rousseau, Pierre Legendre, Raynald Tremblay, Claude Simard, Denis Gagnon et Yvan Doyon.

Rangée 2 : Jean-Claude Clavet (titulaire), Mario Pelletier, Michel Théberge, Daniel Banville, Marc Ste-Marie, Jacques Boulette, Mario Martin, Pierre Lapointe, Alain Vézina.

Rangée 3 : Réjean Garon, Denis Boulanger, Raymond Couillard, François Ménard, Guy Langevin, Lester Corcoran, Yves Grenier.

Rangée 4 : Serge Yockell, Simon Castonguay, Robert Nolet, Clément Boily, Michel de la Durantaye, Jacques Picard.



SYNTAXE 1963-64

Rangée 1 : Robert Yvon Lavoie, Marc Rhéaume, Alain Rainville, Michel Plamondon, Réjean Huot, Michel Allard, Jean Pichette, Guy Trottier, Bernard Morel, René Bédard, Richard Létourneau.

Rangée 2 : Michel Pichette, Marcel Bouffard, André Morneau, Gervais Bouchard, Michel Giroux, Serge Bouchard, Jules Houde, Clermont Guillot, Guy-Léonard Tremblay, Guy Bélanger, Pierre Guay.

Rangée 3 : Guy Ouellet, Alain Lachance, Jacques Côté, Fernand Guay, André Blouin, Guy Bédard, Raymond Rouleau, Daniel Picard.

Rangée 4 : Jean-Claude Gallant, André Côté, Marc Carmichael, Pierre Rioux, Jacques Jalbert et Claude Dusablon.



MÉTHODE 1963-64

Rangée 1: Michel Pascal, Jean-Yves Duchaine, Gilles Vézina, Gilbert Boutet, Jean-Claude Bergevin, Jean-Yves Roberge, Raymond Cauchon, Jean Renaud (titulaire).

Rangée 2: Mathieu Gariépy, Gilles Gariépy, Francis Derouin, Ghislain Tremblay, Michel Allard, Michel Émond, Raynald Tremblay.

Rangée 3: Bernard Cauchon, Carol Mathieu, Herman Moreau, Jacques Bilodeau, André Doiron, Jacques Lefebvre, Marien Banville, Richard Fortier.

Rangée 4: Pierre Paradis, Louis-Marie Bélanger, Richard Bordeleau, Jacques Lapointe, Michel Lapointe, Michel Bédard.



VERSIFICATION 1963-64

Rangée 1 : Carol Pelletier, Pierre Garneau, Claude Piché, Roger Laplante, Pierre Jolicoeur, Claude Cameron, Raphaël Riverin (titulaire).

Rangée 2 : Gilles Lebel, Gilles Brousseau, Yvan Vigneault, Jacques Bédard, Louis-Marie Bélanger, Roger Carrier, Paul Garneau, Jacques Poitras.

Rangée 3 : Jean-Robert Poulin, Pierre Giguère, Hugues Lévesque, Pierre Boudreau, Jacques Moisan, Jacques Royer, Bernard Albert.

Rangée 4: François Jolicoeur, Rémy Brodeur, Guy Nolet, Claude Lapointe, Blouin, Jean Allen.



An 6 : 1964-65

ÉLÉMENTS LATINS A 64-65

Rangée 1 : Chantal Hivon, Claire Gauthier, Lise Bélanger, Solange Gagné, Carole Parent, Lise Desmarais, Michèle Dufresne.

Rangée 2 : Suzanne Bélanger, Hélène Laflamme, Lyne Cleary, Denyse Giroux, Suzanne Picard, Marie Légaré, Suzanne Langlois, Claire Robert, Mme Rollande Bérubé-Roy, prof.

Rangée 3 : Suzanne Bergeron, Reina Couture, Andrée Sainte-Marie, Danielle Dupont, Christine Clouet, Marie Bossé, Johanne Lachance.

Rangée 4 : Susie Vallée, Renée Richard, Joan Hurens, Lucie Lefebvre, Hélène Grantham, Hélène Dupont.



ÉLÉMENTS LATINS 2 1964-65

Rangée 1 : Marc Émond, Daniel Caron, Claude Gariépy, Claude Gagné, Gilles Pellerier, Mario Gagné, Jean-Guy Langlais.

Rangée 2 : Daniel Vézina, x, Michel Côté, Denis Lamarre, Richard Côté, ? Huot, Marcel Grenier, Bob Munro, Michel Tremblay.

Rangée 3 : Réal Mercier (titulaire), Denis Beaulieu, Marc Gravel, Marc-André Bédard, Mario Tremblay, Guy Carmichaël, Gérald Plante, Gaétan Vallée, Serge Bernier, Daniel Leclerc.

Rangée 4 : Maurice Carrier, Roger Beaudoin, Gilles Trudel, Joseph Parent, Jean-Claude Dubé, Georges Rousseau, Michel Chalifour.

Rangée:5 : Robert Moreau, Marc Bégin, Jacques Michaud, Réjean Morency, Claude Auger, Conrad Noël.



ÉLÉMENTS LATINS 3 1964-65

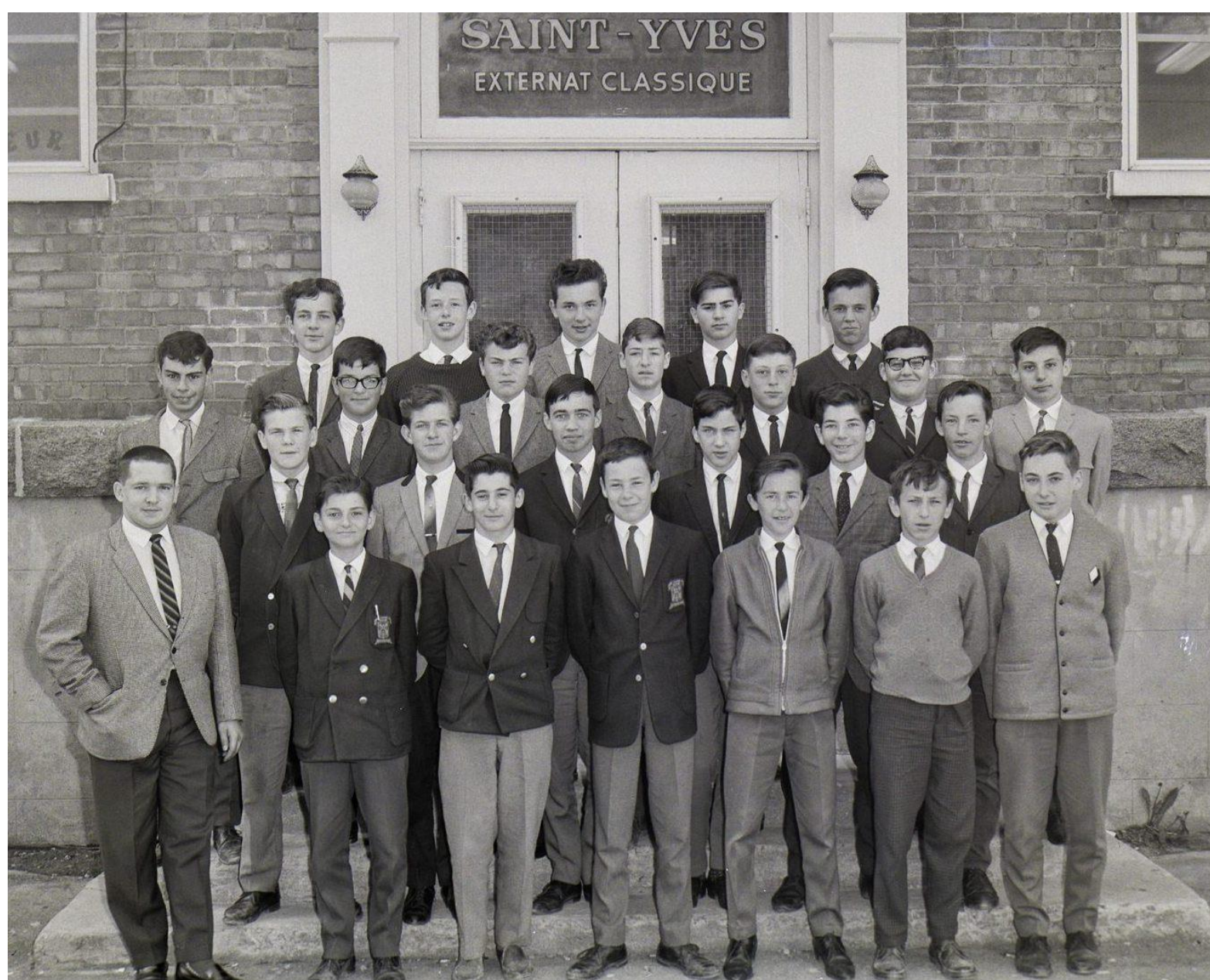
Rangée 1 : Richard Beaulieu, André Picard, Louis Frenette, Dominic Paré, André Lorquet, Saxton Kelso, Louis Pelletier.

Rangée 2 : Jean-Claude Clavet (titulaire), Mario D'Amour, x, Martin Bélanger, Denis Roy, Pierre Gariépy, Marc Drouin, x.

Rangée 3 : x, , Robert Legault, Pierre Mercier, Jacques Béland, Simon Parent, x, Claude Lemay, x, Claude Chabot.

Rangée 4 : Pierre Deschamps, Denis Villeneuve, Claude Tremblay, Daniel Dussault, x, x, x, François Pichette.

Rangée 5 : André Soucy, Pierre Tremblay, André Paquet, Charles Latour, Jacques Careau, Serge Légaré.



SYNTAXE 1 v1 1964-65.

Rangée 1 : Jean-Charles Turcotte (titulaire), Raymond Lamarre, x, Marc Laverdière, Jean Pierre Thomassin, x, Jacques Grenier.

Rangée 2 : Mario Pelletier, Pierre Vermette, Richard Côté, Paul Gilbert, Serge Rousseau, Michel Racine.

Rangée 3 : Serge Yockel, Pierre Lapointe, Réjean Garon, Daniel Banville, Lester Corcoran. Benoît Bossé, Mario Martin.

Rangée 4 : Marc Gariépy, Michel De la Durantaye, Mathieu L'Écuyer, Simon Castonguay, Carol Lachance.



SYNTAXE 1 v2 1964-65

Rangée 1 : x, Marc Laverdière, Serge Rousseau, x, Jean Pierre Thomassin, Raymond Lamarre.

Rangée 2 : Jean-Charles Turcotte (titulaire), Michel Racine, Pierre Vermette, Paul Gilbert, Donald Martin, Mario Pelletier, Jacques Grenier.

Rangée 3 : Richard Côté, Benoît Bossé, Daniel Banville, Réjean Garon, Lester Corcoran, Pierre Lapointe, Mario Martin.

Rangée 4 : Serge Yockell, Michel De La Durantaye, Mathieu Lécuyer, Simon Castonguay, Carol Lachance, Marc Gariépy.



SYNTAXE 2 v1 1964-65

Rangée 1 : Jean-Marc Laflamme (titulaire), Robert Bouchard, Jacques Dussault, Jacques Racine, Daniel Pelletier, Martin Garneau.

Rangée 2 : Gaétan Côté, Yvan Doyon, Denis Gagnon, Pierre Mathieu, Gilles Lévesque.

Rangée 3 : Daniel Nadeau, Alain Vézina, Marc Ste-Marie, Jacques Boulette, Yves Grenier, Claude Simard, Raynald Tremblay.

Rangée 4 : Raymond Couillard, Fernand Morin, Robert Nolet, Jacques Boisvert, Jacques Picard, Michel Bourret.



SYNTAXE 2 v2 1964-65

Rangée 1 : Jean-Marc Laflamme (titulaire), Daniel Pelletier, Jacques Racine, Robert Bouchard, Martin Garneau, Jacques Dussault, Gaétan Côté.

Rangée 2 : Yvan Doyon, Denis Gagnon, Claude Simard, Daniel Nadeau, Pierre Mathieu, Gilles Lévesque.

Rangée 3 : François Ménard, Alain Vézina, Marc Ste-Marie, Yves Grenier, Michel Bourret, Raynald Tremblay

Rangée 4 : Raymond Couillard, Jacques Boulette, Fernand Morin, Robert Nolet, Jacques Boisvert, Jacques Picard.



MÉTHODE 1964-65

Rangée 1 : Marc Rhéaume, Bernard Morel, Alain Rainville, André Morneau, Guy-Léonard Tremblay, Guy Trottier, Guy Langevin, Jacques Belley, Pierre Guay, Michel Pichette, Fernand Lévesque, René Bédard.

Rangée 2 : Émilien Tremblay, Daniel Picard, Clermont Guillot, Serge Bourchard, Guy Bélanger, Michel Giroux, Alain Lachance, Christian Lamontagne, Marcel Bouffard.

Rangée 3 : Guy Bédard, Jean-Claude Gallant, Claude Dusablon, André Blouin, Guy Ouellet, Robert Paquet, Jacques Côté, Jean Renaud (titulaire).

Rangée 4 : André Côté, Jacques Jalbert, Pierre Paradis, Marc Carmichaël, Pierre Rioux, André Comeau.



VERSIFICATION 1964-65

Rangée 1 : Jean-Yves Roberge, Robert Gagnon, Michel Pascal, Raymond Cauchon, Jean-Claude Bergevin, Gilbert Boutet, Raphaël Riverin (titulaire).

Rangée 2 : André Doiron, Francis Derouin, Carol Mathieu, Gilles Gariépy, Jean-Yves Duchaine, Michel Allard.

Rangée 3 : Ghislain Tremblay, Bernard Cauchon, Claude Lapointe, Herman Moreau, Marien Banville, Richard Fortier.

Rangée 4 : Michel Bédard, Richard Bordeleau, Jacques Lefebvre, Jacques Bilodeau, Michel Lapointe, Mathieu Gariépy.



An 7 : 1965-66

ÉLÉMENTS LATINS A 65-66

Rangée 1 : Louise Dorval, Angèle Caron, Lucie Jalbert, Nicole Bergeron, Monique St-Arnaud, Andrée Gaulin, Louise Bélanger.

Rangée 2 : France Drouin, Michèle Gagnon, Linda Tremblay, Andrée Massicotte, Claire Galarneau, Andrée Brunet, Henriette Vézina.

Rangée 3 : Jacqueline Pourret-Lefebvre (titulaire), Louise Dumont, Annette Côté, Christiane Jobin, Christiane Tremblay, Jocelyne Dumas, Nicole Boisvert, x.

Rangée 4 : Diane Nolet, Céline Coulombe, Suzanne Pelchat, Viviane Racine, Danielle Ferlotte, Marie Vaillancourt.



ÉLÉMENTS LATINS B 1965-66

Rangée 1 : Pierre-Charles Poulin, Gaston Des Becquets, Denis Gagnon, Lucien Tremblay, Pierre Vallée, Daniel Prémont, Luc Gariépy, Jean Rodrigue, René Blanchet, Louis-Marie Beaulieu.

Rangée 2 : Louis Pichette, Réal Mercier (titulaire), Pierre Desbiens, Marc Deschamps, Jean Létourneau, Gervais Bélanger, Claude Bélanger, Marc-André Houde, Denis Latouche, Yves Coulombe, Luc Ferland.

Rangée 3 : ? Bédard, Richard René, Richard Langevin, Richard Lepage, Michel Dallaire, Denis Parent, Serge Martel.

Rangée 4 : Charles Auger, Daniel Giroux, Yvon Latour, Jacquelin Vézina, Louis Castonguay, Claude Chabot.

N.B. Absent : Jacques Dubeau.



ÉLÉMENTS LATINS C 1965-66

Rangée 1 : Gilles Caron, Ghislain Ferland, Marc Bergeron, Robert Gingras, Raymond Lemieux, Roger Huot, Claude Simard, Bruno Parent, Pierre-Michel Bédard.

Rangée 2 : Rémi Boudreau (titulaire), Denis Grenier, Claude Poulin, Jean-Marc Boivin, Martin Piché, Paul-Émile Lafleur, Luc Ste-Marie, Gilles Boucher, Denis Brassard.

Rangée 3 : Michel Ferland, Denis Latouche, Bertrand Racine, Jean Lapointe, Charles-Henri Verreault, Pierre Belley. Jean Dubeau.

Rangée 4 : Guy Rainville, Daniel Vézina, Roger Pelletier, René Descôteaux, Claude Blanchet, Guy Bégin.



SYNTAXE A 1965-66

Rangée 1 : Danièle Provencher (titulaire), Claire Gauthier, Suzanne Bélanger, Solange Gagné, Carole Parent, Lise Bélanger, Michèle Dufresne et Chantale Hivon.

Rangée 2 : Suzanne Langlois, Lyn Cleary, Johanne Lachance, Johanne Bisson, Louise-Anne Ouellet, Claire Robert, Suzanne Picard et Hélène Laflamme.

Rangée 3 : Lise Desmarais, Danièle Dupont, Marie Bossé, Hélène Dupont, Suzanne Bergeron, Marie Légaré et Denise Giroux.

Rangée 4 : Andrée Sainte-Marie, Lucie Lefebvre, Joan Hurens, Renée Richard, Suzie Vallée, et Christine Clouet.

N.B. Hélène Grantham était absente.



SYNTAXE B 1965-66

Rangée 1 : Mario Gagné, Daniel Caron, Marc Émond, Denis Lamarre, Claude Gariépy, Jean-Guy Langlais, Claude Gagné.

Rangée 2 : Marc Gravel, Denis Beaulieu, Guy Carmichaël, Serge Bernier, Stanley Kelso, Daniel Leclerc, Daniel Vézina, Jean-Charles Turcotte (titulaire).

Rangée 3 : Marc-André Bédard, Michel Chalifour, Mario Tremblay, Maurice Carrier, Gaétan Vallée, Jean-Claude Dubé, Marc Lussier.

Rangée 4 : Marc Bégin, Jacques Michaud, Réjean Morency, Claude Auger, Gilles Trudel, Gérald Plante.



SYNTAXE C 1965-66

Rangée 1 : Gilles Gignac (titulaire), Dominic Paré, Richard Beaulieu, Denis Néron, Mario D'Amours, André Picard, Michel Tremblay, Pierre Gariépy.

Rangée 2 : Jacques Carreau, Martin Bélanger, Simon Parent, Raymond Lamarre, Louis Pelletier, Denis Villeneuve, André Lorquet.

Rangée 3 : Jacques Béland, Pierre Deschamps, Michel Bourret, x, Pierre Mercier, x, François Pichette.

Rangée 4 : x, Claude Tremblay, x, André Paquet, Charles Latour, André Soucy.



MÉTHODE A 1965-66

Rangée 1 : Mario Pelletier, Bernard Morel, Jean-Pierre Thomassin, Marc Rhéaume.

Rangée 2 : Jean Renaud (titulaire), Jacques Grenier, Benoît Bossé, Donald Martin, Alain Vézina, Marc Laverdière.

Rangée 3 : Serge Rousseau, Mario Martin, Pierre Lapointe, Serge Yockell, Richard Côté, Lester Corcoran.

Rangée 4 : Marc Gariépy, Carol Lachance, Réjean Caron, Fernand Morin, Simon Castonguay, Yves Grenier.



MÉTHODE B 1965-66

Rangée 1 : Daniel Pelletier, Martin Garneau, Jacques Racine, Robert Bouchard, Gilles Lévesque.

Rangée 2 : Louise Tremblay (titulaire), Pierre Mathieu, Yvan Doyon, Pierre Fortier, Gaétan Côté, Jacques Dussault.

Rangée 3 : Daniel Nadeau, Marc Ste-Marie, Raymond Couillard, Hébert Laberge, Raynald Tremblay, Denis Gagnon.

Rangée 4 : Claude Simard, Michel de la Durantaye, Robert Nolet, Mathieu L'Écuyer, Jacques Boulette, Jacques Picard.



VERSIFICATION 1965-66

Rangée 1 : Raphaël Riverin (titulaire), Fernand Lévesque, Guy-Léonard Tremblay, Alain Rainville, René Bédard, Serge Bouchard, Christian Lemelin, Michel Ferland, Jacques Côté, Robert Yvon Lavoie.

Rangée 2 : Gilles Tremblay, Guy Langevin, Marien Banville, Guy Bélanger, Guy Bédard, Christian Lamontagne, Alain Lachance, Michel Giroux.

Rangée 3 : Pierre Guay, Michel Pichette, Guy Ouellet, André Côté, René Paré, André Blouin, Jean-Claude Gallant, André Morneau.

Rangée 4 : François Linteau, Jacques Jalbert, Claude Dusablon, Marc Carmichael, Pierre Paradis et André Comeau.



An 8 : 1966-67

ÉLÉMENTS LATINS A 66-67

Rangée 1 : Louise Guérard, Diane Bérubé, Jacinthe Hivon, Geneviève Émond, Francine Gauthier, Hélène Plante.

Rangée 2 : Carole Parent, Carole Dubé, Lise Latouche, Francine Rochette, Sylvie Therrien, Suzanne Levesque, Diane Jacques.

Rangée 3 : Brigitte Rossignol, Suzanne Banville, Francine Thériault, Marilyn Boutin, Hélène Blais, Lise Nadeau, Lucie Simard.

Rangée 4 : Lorraine Fleury, Diane Boucher, Claire Gingras, Jocelyne Simard, Claude Bouchard, Marie Jolicoeur .



ÉLÉMENTS LATINS B 1966-67

Rangée 1 : Jean-Charles Turcotte (titulaire), Claude Néron, Gilles Marceau, Alain Garon, Jacques Landry, Hugues Gariépy, Yvon Fortin, Jocelyn Morin.

Rangée 2 : Marcel Gagnon, Jean-Louis Aubert, Jacques Lamarre, Guy Bouchard, Pierre Mercier, Jean Lussier, ? Bruneau.

Rangée 3 : Denis Royer, Yvan Lorquet, Benoît Gaboury, Pierre Trudel, Michel Lemay, Jean Pierre Pelletier, Daniel Boisvert.

Rangée 4 : Michel Jalbert, Denis Villeneuve, Louis Lapointe, René Descôteaux, Serge Gagné, Jean-Pierre Boutet.



ÉLÉMENTS LATINS C 1966-67

Rangée 1 : Michel Carmichaël, Martin Brandl, Richard Gagnon, Bertrand Gariépy, Raynald Caron, Réjean Lefrançois, Jean Gagnon.

Rangée 2 : Rémi Boudreault (titulaire), Bruno Cloutier, Richard Lapointe, André Girard, Guy Bérubé, Bernard Boutet, Denis Lebel, Bernard Rodrigue.

Rangée 3 : Gaston Viger, Jean Couture, Paré, Guy Mercier, Jacques Blouin, Gaston Théberge, Yves Bossé.

Rangée 4 : Denis Giasson, Richard Perron, Michel Trudelle, Jean-Pierre Bilodeau, Carol Simard, Louis Castonguay.



ÉLÉMENTS LATINS D 1966-67

Rangée 1 : Claude Drolet (titulaire), Roberto Côté, Jean Breton, Réjean De Blois, Carole Levesque, Jocelyne Moisan, Mathias Brandl.

Rangée 2 : Michèle Poulin, Gaétan Bédard, Louise Tremblay, Michel Giguère, Jean Massé, Louis Morency, Michel Bissonnette.

Rangée 3 : Danielle Garon, Danièle Roy, Joanne Lortie, Dominique Dufresne, Lise Bilodeau, Christine Bernier, Martine Villeneuve.

Rangée 4 : Jean Tourangeau, Roch Tremblay, Luc Blouin, Gaétan Mathieu, Guy Delisle.



SYNTAXE A 1966-67

Rangée 1 : Danièle Provencher (titulaire), Monique St-Arnaud, Andrée Gaulin, Nicole Bergeron, Hélène Dorval, Angèle Caron, Louise Dorval.

Rangée 2 : Michèle Gagnon, France Drouin, Nicole Boisvert, Lucie Jalbert, Andrée Massicotte, Louise Bélanger, Andrée Brunet.

Rangée 3 : Henriette Vézina, Louise Dumont, Linda Tremblay, Christiane Jobin, Annette Côté, Christiane Tremblay, Lucie Roy.

Rangée 4 : Danielle Ferlotte, Diane Nolet, Marie Vaillancourt, Viviane Racine, Céline Coulombe, Jocelyne Dumas.



SYNTAXE B 1966-67

Rangée 1 : Lucien Côté (titulaire), Pierre-Michel Bédard, Lucien Tremblay, Pierre Vallée, Luc Gariépy, Roger Huot, Jean Rodrigue.

Rangée 2 : Denis Grenier, Claude Bélanger, Jean Dubeau, Yves Coulombe, Luc Ferland, Denis Brassard.

Rangée 3 : Denis Parent, Daniel Vézina, Marc-André Houde, Denis Néron, Denis Latouche, Richard Langevin, Richard Lepage.

Rangée 4 : Richard René, Michel Dallaire, Guy Bégin, Claude Blanchet, Charles Auger, Yvon Latour.



SYNTAXE C 1966-67

Rangée 1 : Rock Vézina (titulaire), Gilles Caron, Jacques Dubeau, Bruno Parent, René Blanchet, Pierre-Charles Poulin.

Rangée 2 : Louis Pichette, Robert Gingras, Pierre Desbiens, Daniel Prémont, Raymond Lemieux, Ghislain Ferland.

Rangée 3 : Daniel Vézina, Jean-Guy Langlais, Bertrand Racine, Marc Émond, Gervais Bélanger, Paul-Émile Lafleur, Gilles Boucher.

Rangée 4 : Charles-Henri Verreault, Daniel Giroux, André Allard, Claude Harvey, Jean Lapointe, Jacquelin Vézina.



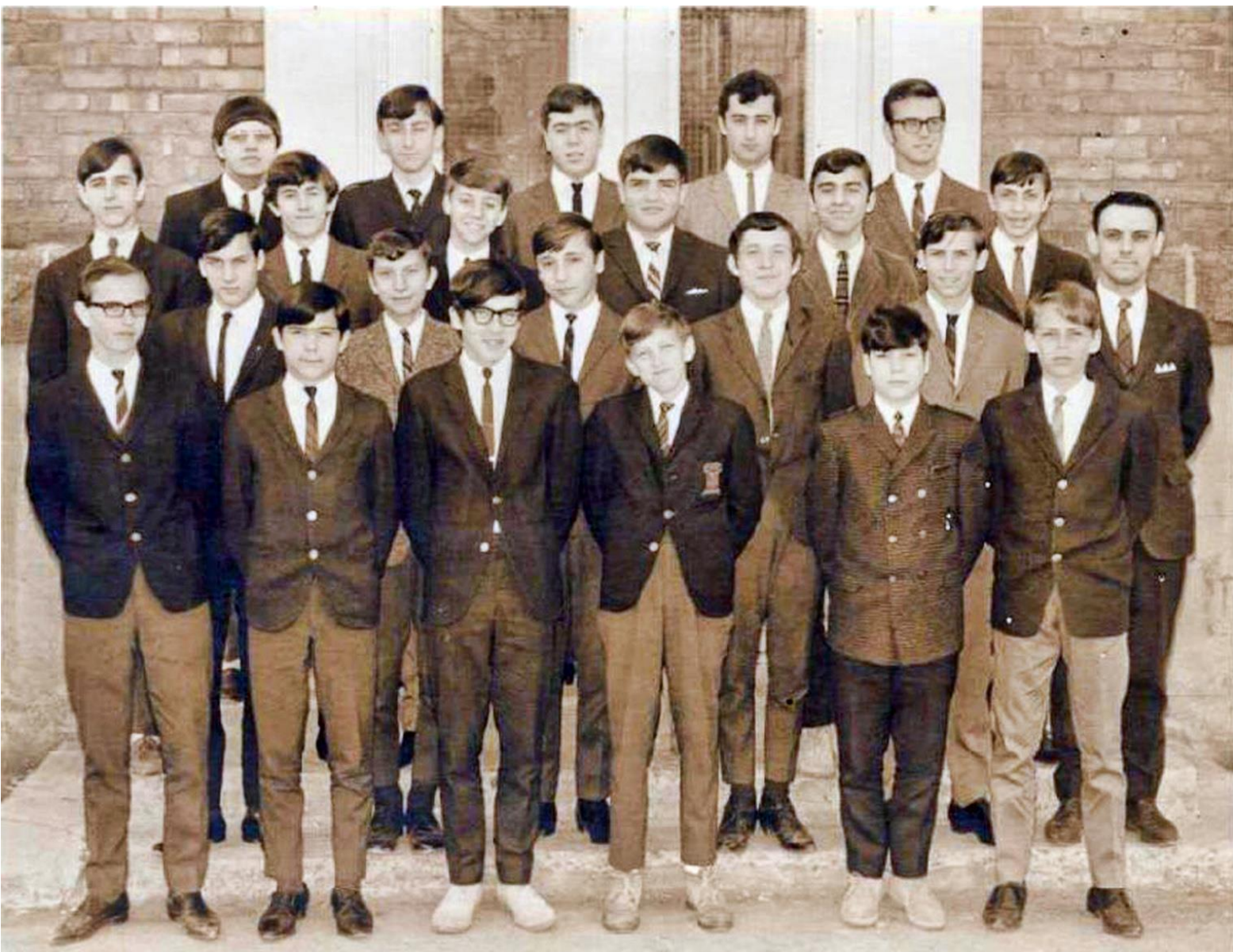
MÉTHODE A 1966-67

Rangée 1 : Chantal Hivon, Lise Bélanger, Suzanne Picard, Suzanne Bélanger, Michèle Dufresne.

Rangée 2 : Hélène Laflamme, Johanne Lachance, Carole Parent, Louise Ouellet, Johanne Bisson , Marie Légaré, Suzanne Langlois, Lyn Cleary.

Rangée 3 : Andrée Sainte-Marie, Hélène Dupont, Lise Desmarais, Claire Robert, Christine Clouet, Denise Giroux, Danielle Dupont, Marie Bossé.

Rangée 4 : Hélène Grantham, Suzie Vallée, Lucie Lefebvre, Joan Hurens, Renée Richard, Suzanne Bergeron.



MÉTHODE B 1966-67

Rangée 1 : Marc Gravel, Daniel Caron, x, Claude Gagné, Mario Gagné, Pierre Gariépy.

Rangé 2 : Paul Gilbert, Denis Lamarre, Denis Beaulieu, Mario D'Amour, André Lorquet, Jean Renaud (titulaire).

Rangé 3 : Maurice Carrier, Gaétan Vallée, Simon Parent, Gilles Trudel, Stanley Kelso, Michel Chalifour

Rangé 4 : Claude Auger, Pierre Mercier, Claude Tremblay, Charles Latour, Réjean Morency.

Photo manquante
Méthode C 66-67

MÉTHODE C 1966-67

Classe reconstituée par Lorraine Fleury:

Claude Gariépy, Guy Carmichaël, Serge Bernier, Marc-André Bédard,
Mario Tremblay, Jean-Claude Dubé, Marc Bégin, André Soucy, François
Pichette, André Paquet, Michel Bourret, Jacques Michaud, Dominic Paré,
Richard Beaulieu, André Picard, Jacques Carreau, Martin Bélanger,
Raymond Lamarre, Louis Pelletier, Denis Villeneuve, Pierre Deschamps,
Daniel Leclerc et Michel Tremblay.



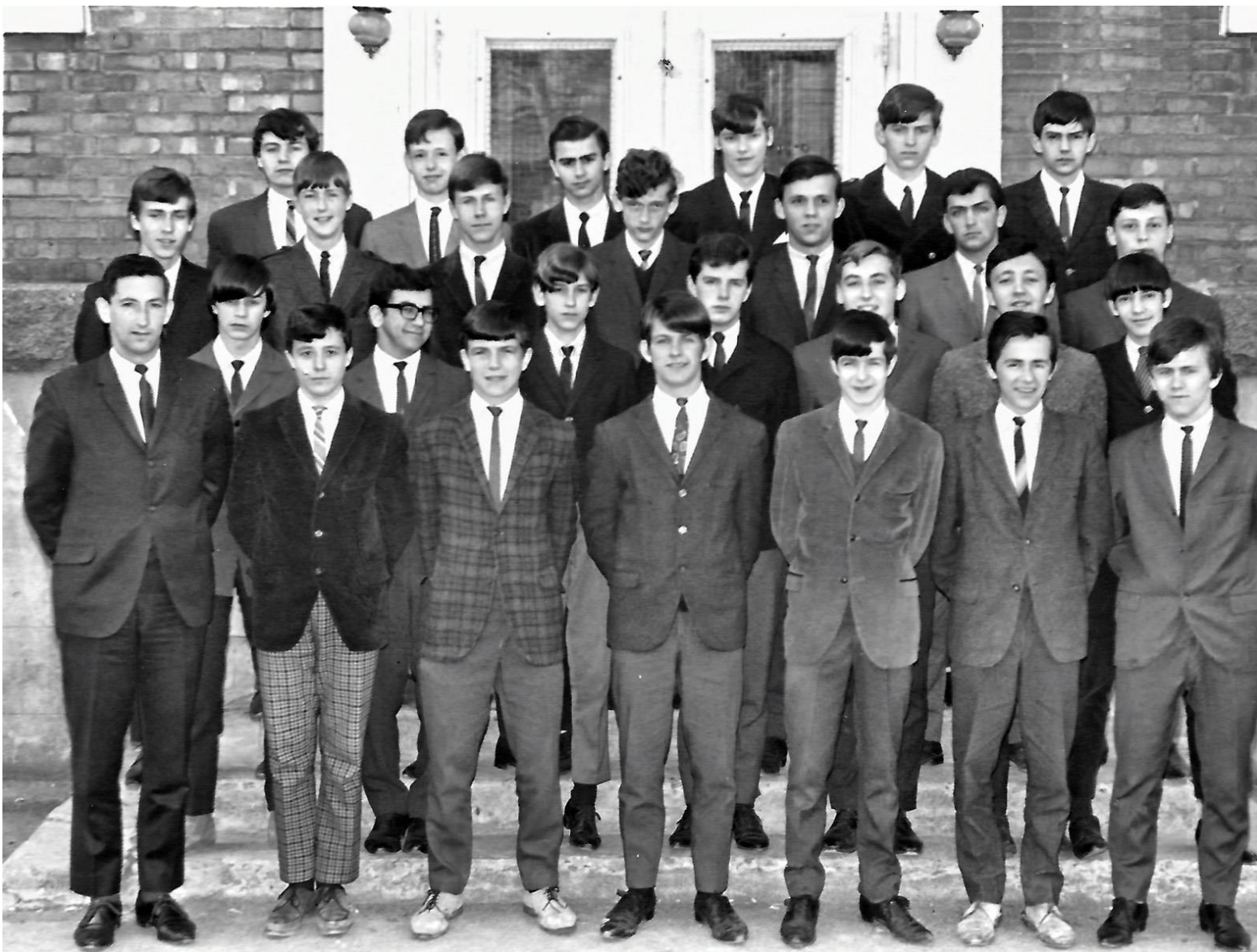
VERSIFICATION A 1966-67

Rangée 1 : Gilles Gignac (titulaire), Pierre Desrosiers, J.-Robert Bouchard, Mario Pelletier, Yvan Doyon, Martin Garneau, Jacques Racine.

Rangée 2 : x, Gaétan Côté, Raynald Tremblay, Serge Rousseau, Donald Martin, Serge Bouchard, Pierre x.

Rangée 3 : Mario Martin, x, x, Daniel Nadeau, Serge Yockell, Benoît Bossé, Richard Côté.

Rangée 4 : Pierre Lapointe, Mathieu l'Écuyer, Jacques Boisvert, Marc Carmichael, x, Raymond Couillard.



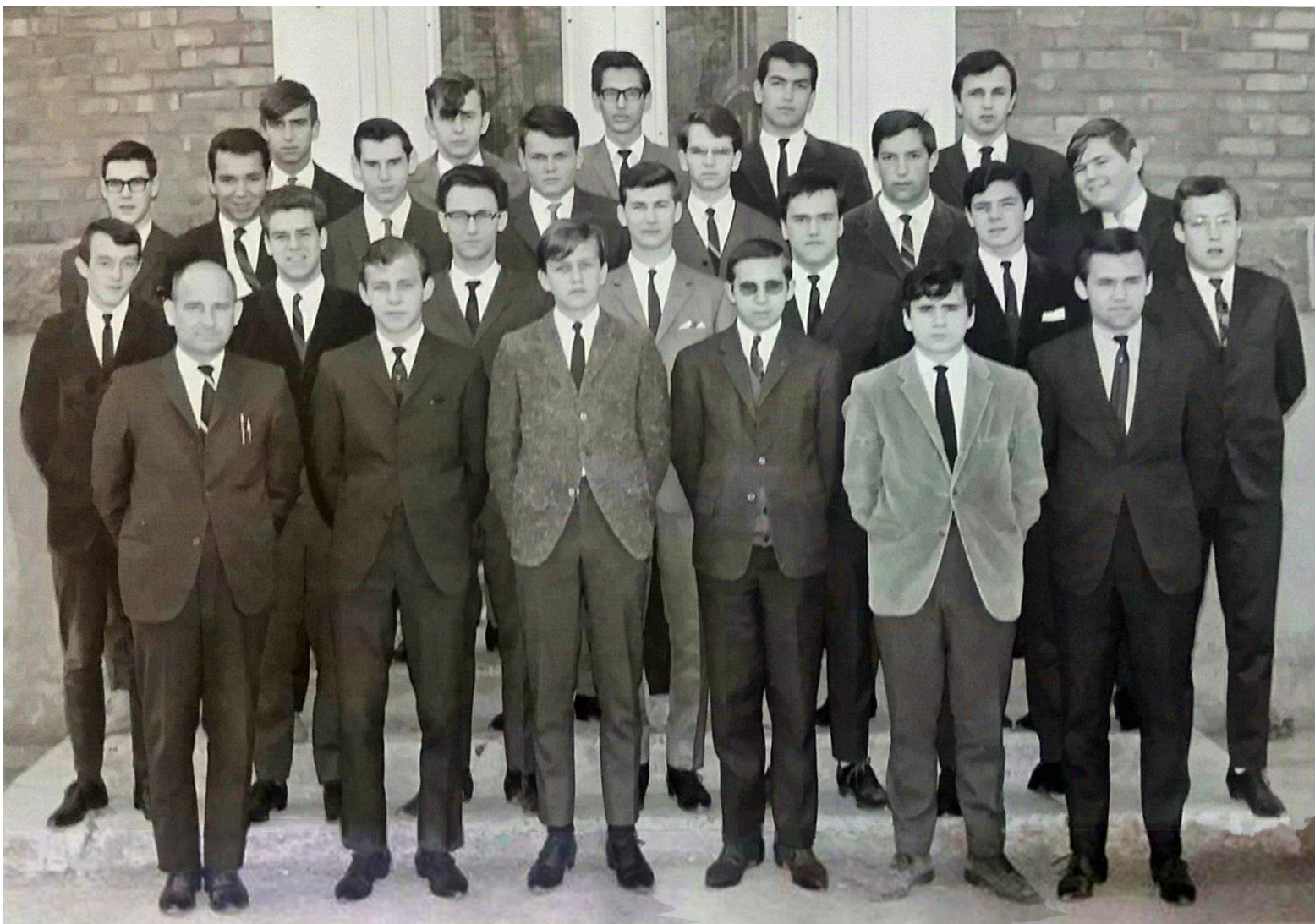
VERSIFICATION B 1966-67

Rangée 1 : Sylvain Cayer (titulaire), Jacques Racine, Daniel Pelletier, Pierre Vermette, Gilles Lévesque, Jean-Pierre Thomassin, Bernard Morel.

Rangée 2 : Pierre Mathieu, Hébert Laberge, Gaétan Côté, René Marcoux, Jacques Grenier, Alain Vézina, Martin Garneau.

Rangée 3 : Christian Lemelin, Marc Ste-Marie, Claude Simard, Yves Grenier, Carol Lachance, Pierre Bouchard, Lester Corcoran.

Rangée 4 : Réjean Garon, Michel de la Durantaye, Simon Castonguay, Fernand Morin, Robert Nolet, Daniel Harvey.



BELLES-LETTRES 1966-67

Rangée 1 : Raphaël Riverin, Christian Lemelin, René Bédard, Gilles Tremblay, Fernand Levesque, Alain Lachance.

Rangée 2 : Guy-Léonard Tremblay, Marien Banville, Guy Ouellet, André Payeur, Guy Bédard, Guy Fouquet, Jacques Côté.

Rangée 3 : Gilles Thibault, Jean-Claude Gallant, Guy Bélanger François Linteau, André Côté, André Comeau, André Morneau.

Rangée 4 : Serge Rioux, René Paré, Claude Dusablon, Pierre Paradis, Jacques Jalbert.



An 9 : 1967-68

ÉLÉMENTS LATINS A 67-68

Rangée 1 : Renaud Gingras, Pierre Drolet, Pierre Bélanger, Yves Caron, Claire Bélanger, Pierre Rainville. Réjean Grenier, André Guimond, Pierre Hivon.

Rangée 2 : Mario Brassard, Normand Bélanger, Huguette Demers, Gilles Vaillancourt, Sylvie Laflamme, Claude Robert, Denis Savard, Louise Roger (titulaire).

Rangée 3 : Evelyne Picard, Daniel Ouimet, Denis Nolet, Jacques Plante, Denis Sanfaçon, Laurent Roberge, Denise Belisle, Michel Robitaille.

Rangée 4 : Hélène Dussault, Gilles Plourde, Johanne Bureau, Mario Racine, Lucie Trépanier, Jocelyn Garneau.



ÉLÉMENTS LATINS B, 1967-68

Rangée 1 : Louise Roger (titulaire), Yves Guillot, Claude Morin, Julie Gosselin, Christianne Gourdeau, Doris Nadeau, Linda Ste-Marie, Richard Bruneau, Gaston Laberge.

Rangée 2 : Martine Paquet, Françoise Côté, Lise Blouin, Élisabeth Jacques, Marie-Hélène Méthé, Charlotte Ouellet, Lysanne Parent, Martine Rainville, Jacques Vaillancourt.

Rangée 3 : Guy Légaré, Claude Mathieu, Guy Latouche, Michel Bernier, Bruno Parent, Julien Cabana. Daniel Tremblay.

Rangée 4 : Christian Bouchard, Pierre Maltais, Louis Théberge, Lucie Coulombe, Réjean Langlais, x.



ÉLÉMENTS LATINS C 1967-68

Rangée 1 : Paul Rousseau, Gaétan Parent, Michel Harvey, Luc Cantin, Marie-Josée Linteau, Louis Morissette, Richard Carrier, Donald Gariépy.

Rangée 2 : Hélène Vézina, Odette Tremblay, Pierre Tremblay, Jocelyne Michaud, Daniel Côté, Marie Gosselin, Pauline Gingras, Danielle Perron.

Rangée 3 : Joseph Eustache (titulaire), Lucie Comeau, Darlène Boivin, Bernard Laberge, Michel Bédard, Johanne Ouellet, Denis Bergeron, Lise Coulombe.

Rangée 4 : Yves Ferland, Michel Nadeau, Carole Côté, Yves Asselin, Alain Vallée, Richard Vézina.



SYNTAXE A 1967-68

Rangée 1 : Hélène Ferland (titulaire), Carole Levesque, Diane Bérubé, Sylvie Therrien, Jocelyne Moisan, Danielle Garon.

Rangée 2 : Joanne Lortie, Brigitte Rossignol, Carole Parent, Louise Tremblay, Jacinthe Hivon, Michèle Poulin.

Rangée 3 : Dominique Dufresne, Christine Bernier, Francine Thériault, Martine Villeneuve, Francine Rochette, Carole Dubé, Marilyn Boutin.

Rangée 4 : Lise Bilodeau, Claire Galarneau, Claude Bouchard, Jocelyne Simard, Claire Gingras, Claude Côté.



SYNTAXE B 1967-68

Rangée 1 : Geneviève Émond, Louise Guérard, Roberto Côté, Francine Gauthier, Mathias Brandl, Lise Nadeau.

Rangée 2 : Rémi Boudreau (titulaire), Roch Tremblay, Gaétan Bédard, Lucie Simard, Marcel Gagnon, Suzanne Levesque, Danièle Roy.

Rangée 3 : Lucie Roy, Suzanne Banville, Lorraine Fleury, Yvan Lorquet, Dominique Allaire, Lise Latouche, Diane Jacques.

Rangée 4 : Marie Jolicoeur, Luc Blouin, Michel Arsenault, Réjean Mathieu, Francine de Châtelois, Hélène Blais.



SYNTAXE C 1967-68

Rangée 1 : Bertrand Gariépy, Martin Brandl, Michel Carmichaël, Raynald Caron, Réjean de Blois.

Rangée 2 : Denis Lebel, x, Bernard Rodrigue, Jacques Lamarre, Guy Mercier, Gaston Théberge.

Rangée 3 : Guy Bouchard, Yves Bossé, Richard Perron, Denis Giasson, Jacques Blouin.

Rangée 4 : Daniel Giroux, Jean-Pierre Pelletier, Louis Castonguay, Louis Lapointe, Guy Delisle.



SYNTAXE D 1967-68

Rangée 1 : Hugues Ouellet, Jacques Landry, Robert Robitaille, Jean Gagnon, Yvon Fortin.

Rangée 2 : André Dionne (titulaire), Gilles Marceau, Alain Garon, Réjean Lefrançois, Denis Royer, André Girard, Richard Gagnon.

Rangée 3 : Richard Lapointe, Louis Pichette, Pierre Mercier, Guy Bérubé, Jean Couture, Gaston Viger.

Rangée 4 : Michel Trudelle, Denis Villeneuve, René Descôteaux, Jean-Pierre Bilodeau, Jacques Boisvert.



MÉTHODE A 1967-68

Rangée 1 : Louise Dorval, Andrée Massicotte, Denis Brassard, Luc Gariépy, Nicole Bergeron, Lisette Vandal.

Rangée 2 : Roger Huot, Jacques Lachance, Hélène Laflamme, Jocelyne Dumas, Nicole Boisvert, Christiane Jobin, Daniel Vézina.

Rangée 3 : Marc Deschamps, Lise Desmarais, Denis Parent, Marie Vaillancourt, Marc Émond, Christine Clouet.

Rangée 4 : Denis Latouche, Vivianne Racine, Guy Rainville, Jacquelin Vézina, Mario Lortie.

Absente: Suzanne Pelchat.



MÉTHODE B 1967-68

Rangée 1 : Jean-Claude Picard (titulaire), Hélène Dorval, Pierre Desbiens, Lucie Jalbert, Jean-Guy Langlais, Louise Bélanger, Claude Simard.

Rangée 2 : Christiane Tremblay, Louise Dumont, Henriette Vézina, Diane Nolet, Hélène Gosselin, Linda Tremblay, Michèle Gagnon, Carole Parent.

Rangée 3 : Luc Ferland, Marc-André Houde, Bertrand Racine, Richard Lepage, Richard Langevin, Denis Grenier.

Rangée 4 : Charles-Henri Verreault, Charles Auger, Michel Dallaire, Claude Blanchet, Richard René.



MÉTHODE C 1967-68

Rangée 1 : Jacques Roy (titulaire), Angèle Caron, Denis Gagnon, Andrée Gaulin, Andrée Brunet, René Blanchet, Gilles Caron, Jacques Dubeau.

Rangée 2 : Lucien Tremblay, Pierre Vallée, Jean Rodrigue, Paul-Émile Lafleur, Robert Gingras, Céline Coulombe, France Drouin, Annette Côté.

Rangée 3 : Robert Rousseau, Jacques Béland, Claude Bélanger, Jean Dubeau, Daniel Vézina, Yves Coulombe, Daniel Prémont, Gervais Bélanger.

Rangée 4 : Jean Létourneau, Jean Lapointe, Claude Harvey , Guy Bégin, Denys Néron.



VERSIFICATION A 1967-68

Rangée 1 : Claude Gagné, Denis Villeneuve, Suzanne Bélanger, Denise Giroux, Lyn Cleary, Mario Gagné, André Picard.

Rangée 2 : Marie Bossé, Johanne Lachance, Johanne Bisson, Danièle Dupont, Suzanne Bergeron, Marie Légaré, Gaétane Chabot, x.

Rangée 3 : x, Martin Garneau, Gilles Trudel, Renée Richard, Jacques Dussault, Mario D'Amours, Dominic Paré, Michel Chalifour.

Rangée 4 : Gaétan Vallée?, Pierre Deschamps, Richard Beaulieu, Pierre Mercier, André Lorquet, Marc Bégin, Claude Auger.

Rangée 5: Claude Tremblay, Jean-Claude Dubé, André Paquet, Carol Lachance, x.



VERSIFICATION B 1967-68

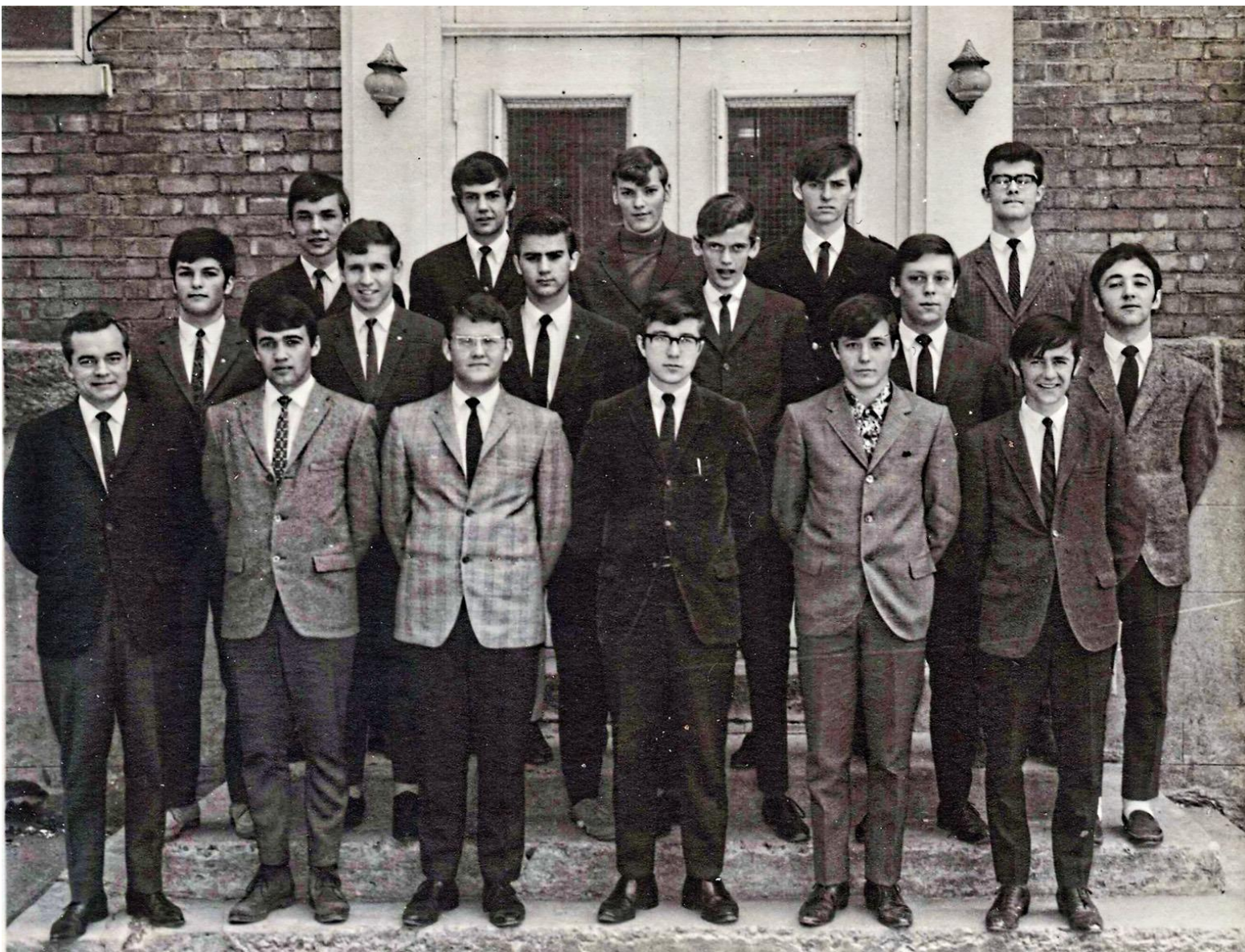
Rangée 1 : Michèle Dufresne, Chantal Hivon, Denis Roy, Suzanne Picard, Hélène Dupont, Claire Robert, Andrée Ste-Marie, Suzanne Langlois, ? Cloutier, Daniel Caron, Lise Bélanger.

Rangée 2 : Pierre Gariépy, Marc Gravel, Richard Côté, Suzie Vallée, Lucie Lefebvre, Pierre Mercier, Denis Lamarre, Marcel Grenier.

Rangée 3 : Denis Beaulieu, Stanley Kelso, Dusablon, Simon Parent, Maurice Carrier, Michel Bourret, Paul Gilbert.

Rangée 4 : André Soucy, Réjean Morency, Mario Tremblay, Serge Légaré, Guy Carmichaël.

Rangée 5 : Charles Latour, David Lemelin, Jacques Michaud, Hubert Picard.



BELLES-LETTRES A 1967-68

Rangée 1 : Marcel Gamache (titulaire), Richard Côté, Benoit Bossé, Jacques Picard, Jacques Racine, Jean-Pierre Thomassin.

Rangée 2 : Pierre Lapointe, Guy Langevin, Simon Castonguay, Yves Grenier, Lester Corcoran, Alain Vézina.

Rangée 3 : Mathieu L'Écuyer, Daniel Harvey, Fernand Morin, Robert Nolet, Jacques Boisvert.



BELLES-LETTRES B 1967-68

Rangée 1 : Sylvain Cayer (titulaire), Cayer, Hébert Laberge, Bernard Morel, Robert Bouchard, Gilles Lévesque, Pierre Desrosiers.

Rangée 2 : Serge Rousseau, Yvan Doyon, Mario Pelletier, Jacques Grenier, Donald Martin, Serge Bouchard, Raynald Tremblay.

Rangée 3 : René Marcoux, Serge Yockell, Jacquelin Lortie, Christian Lemelin, Daniel Nadeau, Daniel Pelletier, Mario Martin.

Rangée 4 : Claude Simard, Réjean Garon, Marc Ste-Marie, Michel De La Durantaye, Raymond Couillard.



An 10 : 1968-69

ÉLÉMENTS LATINS A 68-69

Rangée 1 : Pierre Sylvestre, Jean Bélanger, Denis Blanchette, Louis-Marie Caron, Sylvie de Blois, Judith Verret, Lucie Bergeron, Pierrette Grenier, Lucie Laflamme.

Rangée 2 : Jean-Charles Turcotte, (prof.), Micheline Houde, Nicole Demers, Dominique Leclerc, Chantal Laberge, Serge Parent, Claude Chabot, Michel Pigeolet, Hélène Plante.

Rangée 3 : Dominique Lambert, ? Boutin, Michel Viger, Marie Dussault, Joyce Ferlotte, Mario Caron, Jeannine Szuber.

Rangée 4 : Suzanne Faucher, Diane Paquet, Hélène Bilodeau, Lise Dallaire, Guy Boisvert, Andrée Dupont.



ÉLÉMENTS LATINS B 1968-69

Rangée 1 : x, Floran Gariépy, Denis Castonguay, Diane Bédard, Dominique Fortier, François Harvey, Michel Lacroix.

Rangée 2 : Michel Villeneuve, Johanne Fortin, Lucie Harvey, ? Létourneau, André Boisvert, Luc Cantin, Marielle Vaillancourt.

Rangée 3 : Aline Guérard, Yvette Gilbert, France Ouellet, Hélène Giroux, Sylvie Robert, Nicole Dorval, Patricia Poliquin, Sylvie Hardie.

Rangée 4 : Michel Langlois, Daniel Bilodeau, Serge Mailloux, Ellen Moldovan, Michel Hamel.



Cette photo aurait été reprise, voir la suivante.

ÉLÉMENTS LATINS C 1968-69, prise 1 ou 2.

Rangée 1 : Yvon Guérin (titulaire), Ginette Ferland, Marie Gosselin, Renée Desjardins, Lucie Nadeau, Florient Gariépy, x, x.

Rangée 2 : Richard Trudelle, x, Jean Patoine, Pierre Bélanger, Johanne Voyer, Marie-Claude Prémont, Johanne Proulx, Nicole Maranda.

Rangée 3 : Denise Poulin, Monique Giroux, ? Lefebvre, Diane Lebrun, Sylvie L'Heureux, Claire Mercier, x, Alain Robert.

Rangée 4 : Jacques Auger, x, Paul Chaput, x, Claude Deschamps, x.



Cette photo aurait été reprise, voir la précédente.

ÉLÉMENTS LATINS C 1968-69, prise 1 ou 2.

Rangée 1 : Joseph Eustache, prof., Ginette Ferland, Diane Lebrun, Renée Desjardins, Lucie Nadeau, Florient Gariépy, x, x, Richard Trudelle.

Rangée 2 : Denise Poulin, Monique Giroux, ? Lefebvre, Jean Patoine, Sylvie L'Heureux, Nicole Maranda, Johanne Proulx, Marie-Claude Prémont

Rangée 3 : x, Pierre Bélanger, Johanne Voyer, Claire Mercier, x, Alain Robert.

Rangée 4 : Jacques Auger, x, Paul Chaput, x, Claude Deschamps, x.



SYNTAXE A 1968-69

Rangée 1 : Pierre Drolet, André Guimond, Normand Bélanger, Huguette Demers, Paul Rousseau, Évelyne Picard.

Rangée 2 : Doris Nadeau, Gaétan Parent, Jean Gagnon, Yvon Fortin, Michel Harvey, Michel Robitaille, Denis Nolet, Alain Garon.

Rangée 3 : Daniel Tremblay, Christian Bouchard, France Desmeules, Renée Giroux, Doris Grenier, Christiane Gourdeau.

Rangée 4 : Pauline Gingras, Guy Légaré, Bruno Parent, Pierre Maltais, Guy Mercier, Linda Ste-Marie.

Absent : Roberto Côté.



SYNTAXE B, 1968-69

Rangé 1 : Yves Guillot, Renaud Gingras, Marie Gosselin, Lise Blouin, Lise Coulombe, Denis Savard, Gaston Laberge.

Rangée 2 : Martine Paquet, Denis Sanfaçon, Danielle Perron, Gilles Vaillancourt, Laurent Roberge, Robert Robitaille.

Rangée 3 : Johanne Bureau, Odette Tremblay, Hélène Vézina, Joanne Ouellet, Carole Côté, Daniel Ouimet, Claude Mathieu.

Rangée 4 : Alain Vallée, Michel Nadeau, Michel Bédard, Yves Bossé, Michel Auger.



SYNTAXE C 1968-69

Rangée 1 : Clément Cliche (titulaire), Yves Caron, Jacques Vaillancourt, Claire Bélanger, Violette Paré, Françoise Côté, Martine Rainville, Lucie Comeau.

Rangée 2 : Marie-Josée Linteau, Marie-Hélène Méthé, Hélène Dussault, Geneviève Émond, Lucie Trépanier, Élisabeth Jacques, Lysiane Parent, Charlotte Ouellette.

Rangée 3 : Julien Cabana, Richard Carrier, Michel Bernier, Gaston Théberge, Daniel Côté, Guy Latouche, Jacques Plante.

Rangée 4 : Denis Bergeron, Claude Bouchard, Louis Théberge, Réjean Langlais, Yves Asselin.



MÉTHODE A 1968-69

Rangée 1 : Réjean de Blois, Louise Guérard, Diane Bérubé, Francine Gauthier, Claude Néron, Francine Rochette, Michèle Poulin.

Rangée 2 : Lucie Roy, Carole Parent, Suzanne Levesque, Lise Latouche, Suzanne Banville, Denis Lebel, Jacques Lamarre, Réjean Lefrançois.

Rangée 3 : Hélène Blais, Yvan Lorquet, Bernard Rodrigue, Guy Mercier, Marcel Gagnon, Marie Jolicoeur, Dominique Allaire.

Rangée 4 : Jean-Pierre Pelletier, Daniel Giroux, Denis Villeneuve, Yvan Tremblay, Michel Arsenault.



MÉTHODE B 1968-69

Rangée 1 : Mathias Brandl, Carole Levesque, Jacinthe Hivon, Jocelyne Moisan, Lucie Simard, Joanne Lortie, Marilyn Boutin, Diane Jacques.

Rangée 2 : Lise Nadeau, Dominique Dufresne, Carole Dubé, Claire Galarneau, Lise Bilodeau, Lorraine Fleury, André Girard, Richard Gagnon.

Rangée 3 : Michel Carmichaël, Martin Brandl, Jacques Blouin, Gaston Viger, Denis Giasson, Richard Perron, Pierre Mercier.

Rangée 4 : Michel Trudelle, Guy Delisle, Charles-Henri Verreault, Richard Lepage, Louis Castonguay.



MÉTHODE C 1968-69

Rangée 1 : Gilles Marceau, Louise Tremblay, Martine Villeneuve, Denis Royer, Christine Bernier, Danielle Garon, Roberto Côté.

Rangée 2 : Martial Girard, Roger Huot, Luc Gariépy, Claude Côté, Louis Pichette, Guy Bérubé, Jean Couture.

Rangée 3 : Gaétan Bédard, Luc Huot, Guy Bouchard, Marc Paré, Claire Gingras, Vivianne Racine, Roch Tremblay.

Rangée 4 : Daniel Boisvert, Jean-Pierre Bilodeau, Luc Blouin, x, René Descôteaux.



VERSIFICATION A 1968-69

Rangée 1 : Hélène Dorval, Louise Bélanger, Andrée Massicotte, Claude Simard, Linda Tremblay, Claude Giguère, Lucie Jalbert, Nicole Bergeron.

Rangée 2 : Jacques Lachance, Henriette Vézina, Jacques Béland, Marc Deschamps, Marie Vaillancourt, Hélène Gosselin, Marc Émond.

Rangée 3 : Marc-André Houde, Charles Auger, Richard Langevin, Danielle Ferlotte, Jean-Claude Dubé, Michel Dallaire.



VERSIFICATION B 1968-69

Rangée 1 : Louise Dorval, Christiane Tremblay, Nicole Boisvert, Hélène Laflamme, Carole Parent Lisette Vandal.

Rangée 2 : Denis Parent, Michèle Gagnon, Christiane Jobin, Denis Brassard, Laval Chabot.

Rangée 3 : Pierre Desbiens, Lyse Desmarais, Jocelyne Dumas, Diane Nolet, Mario Lortie.

Rangée 4 : Bertrand Racine, Denis Latouche, Claude Blanchet, Luc Mercier, Guy Rainville.



VERSIFICATION C 1968-69

Rangée 1 : Jacques Dubeau, Denis Gagnon, Gilles Caron, Angèle Caron, Andrée Brunet, René Blanchet.

Rangée 2 : Andrée Gaulin, France Drouin, Céline Coulombe, Lucien Tremblay, Gervais Bélanger, Jean Rodrigue, Robert Gingras.

Rangée 3 : Robert Brousseau, Pierre Vallée, Jacques Bélanger, Paul-Émile Lafleur, Daniel Vézina, Daniel Prémont, Denys Néron.

Rangée 4 : Jean Létourneau, Yves Coulombe, Claude Harvey, Jean Lapointe, Guy Bégin.



BELLES-LETTRES A 1968-69

Rangée 1 : x, Normand Beaudoin, x, Gaétane Chabot, Lise Bélanger, Denis Beaulieu.

Rangée 2 : x, Jacques Cloutier, x, René Thiboutot, x, Jacques Godbout.

Rangée 3 : R Michel Poulin, Suzie Vallée, Renée Richard, Jean-Pierre Verret, Pierre Mercier, René Perron.

Rangée 4 : Rosaire Leblanc, x, Émilien Gauthier, Carol Lachance, Mario Tremblay.



BELLES-LETTRES B 1968-69

Rangée 1 : Mario Lavoie, Mario Gagné, Denis Villeneuve, Denis Roy, Marie Bossé, Marie Légaré, Danielle Dupont.

Rangée 2 : Suzanne Bergeron, Michel Bourret, Marcel Grenier, Paul Gilbert, Richard Beaulieu, François Pichette, Pierre Fortier.

Rangée 3 : Denis Lamarre, Pierre Deschamps, Claude Auger, Joane Hurens, André Soucy, Richard Côté.

Rangée 4 : Serge Légaré, Réjean Morency, x, André Paquet, Claude Tremblay.



BELLES-LETTRES C 1968-69

Rangée 1 : Gilles Tanguay (titulaire), Michèle Dufresne, Lyn Cleary, Claire Robert, Suzanne Picard, Hélène Dupont.

Rangée 2 : Yvan Doyon, Daniel Caron, Guy Carmichaël, André Picard, Dominic Paré, Pierre Mathieu.

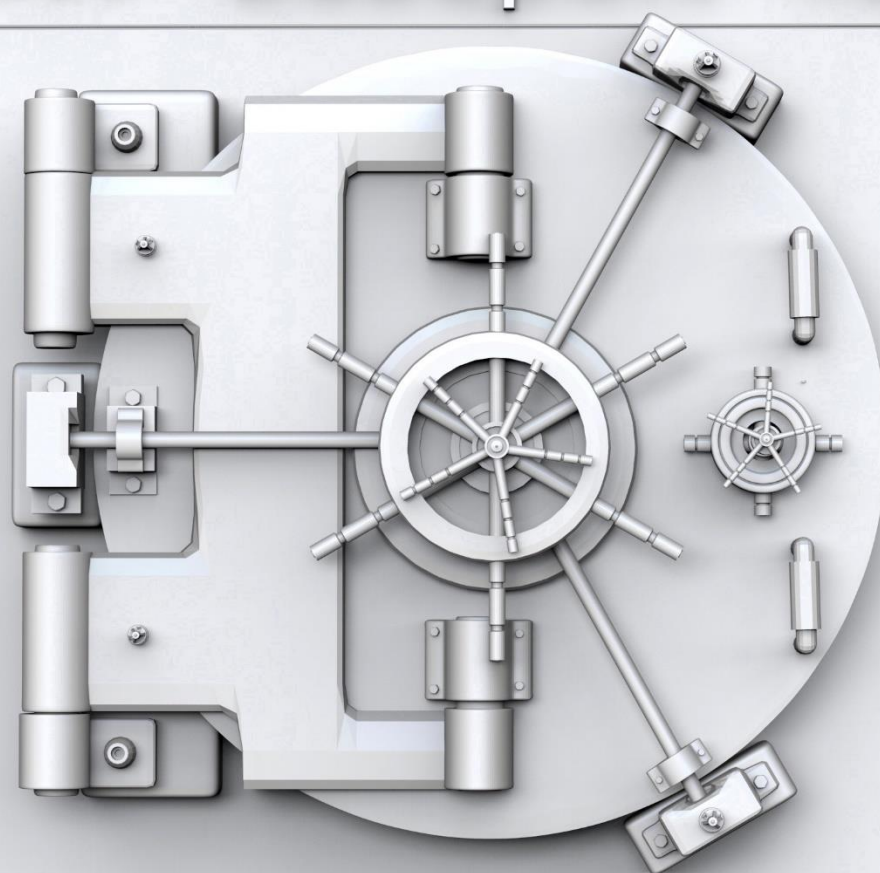
Rangée 3 : x, André Lorquet, Michel Chalifour, Marc Gravel, Jocelyn Poulin, Roger Beaudouin.

Rangée 4 : Gaétan Vallée, Marc Bégin, Maurice Carier, Charles Latour, David Lemelin.

Partie 2

L'externat classique Saint-Yves

1958 Beauport 1970



Les décisions des commissions scolaires



Source: les archives de la Commission scolaire
des PREMIÈRES-SEIGNEURIES

Les Commissions scolaires ont joué un rôle déterminant dans la vie de l'externat classique Saint-Yves de Beauport.

Ainsi j'ai pu recenser, avec la collaboration de mon ancien collègue élève de Saint-Yves, André Doiron, quelques 253 actions ou décisions des commissaires de la Commission scolaire de Beauport et 61 de ceux de la Commission scolaire régionale Orléans.

Évidemment nous aurions aimé que ces informations soient accompagnées des documents de support aux décisions pour laisser moins de place à l'interprétation mais ces documents support auraient été détruits.

J'ai quand même beaucoup appris sur la vie de l'externat de 1958 à 1970, même des choses assez surprenantes et je suis persuadé que la lecture de ces informations en intéressera plusieurs, surtout mes ex-collègues de Saint-Yves.

Je remercie particulièrement mesdames Nathalie Noël et Julie O'Sullivan qui travaillent aux archives de la Commission scolaire des Premières Seigneuries pour leur aide, leur patience et leur collaboration pour cette recherche.

Un bon souvenir de 2016 : André Doiron, Richard Fortier et les cahiers des procès-verbaux.





LIVRE 0

Mars 1958 à juin 1958 La préparation

Suite à la décision du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique du 12 mai 1954 donnant son approbation pour organiser dans les écoles publiques des sections latins-sciences ou gréco-latines conduisant aux examens d'immatriculation, la Commission scolaire de Beauport décide de créer une section classique.

Voici un regroupement des actions et des décisions de la Commission scolaire de Beauport concernant le futur externat classique Sainte-Yves de Beauport pour la période de mars 1958 à juin 1958.

Richard Fortier

A. Commission scolaire de Beauport, mars 1958

Une information importante avant de se lancer dans l'aventure du cours classique: l'envergure de la clientèle. On s'aperçoit que Mgr. Lemieux sera un acteur déterminant dans ce projet.

Collèges classiques.

Messieurs les commissaires prennent connaissance des relevés concernant la fréquentation des élèves de la côte dans les Collèges classiques. Le Secrétaire est autorisé à faire part à Mgr. Lemieux du résultat.

[État]

B. Commission scolaire de Beauport, 14 mars 1958

On doit rencontrer Mgr. Lemieux pour discuter du projet "section classique".

Résolution No. 2097 Rencontre avec
Mgr. Lemieux.

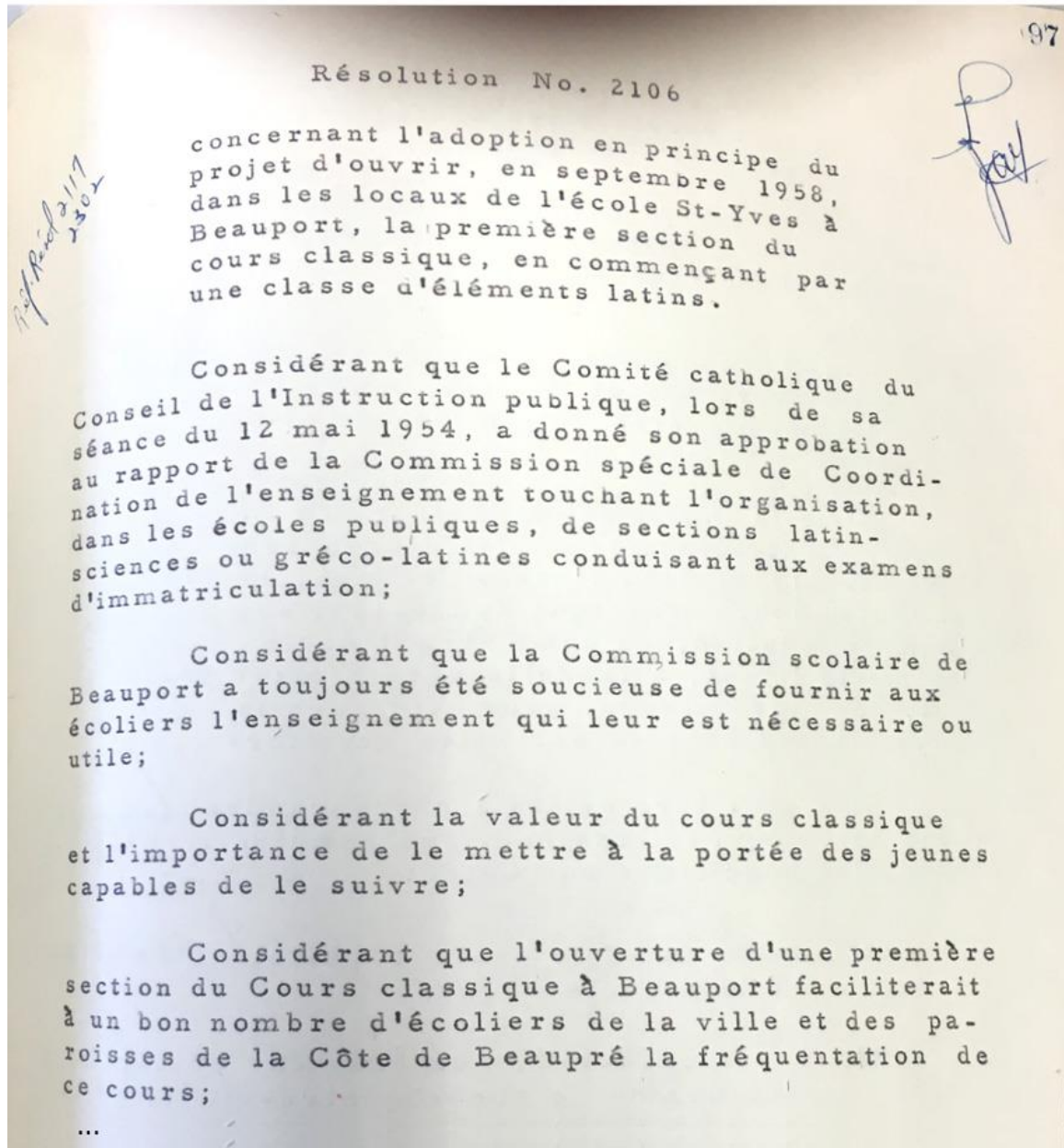
Monsieur le commissaire Jean-Paul Côté propose et il est unanimement résolu que le secrétaire soit et il est par la présente prié d'organiser une rencontre au début de la semaine prochaine si possible, avec Mgr. Ernest Lemieux, curé, en vue de discuter du projet de l'établissement d'une première année classique au Collège St-Edouard.

Adoptée à l'unanimité.

A 8.15 heures p.m., monsieur le Commissaire Lionel Pouliot propose que cette séance se poursuive au presbytère de Beauport. Messieurs les Commissaires se rendent donc rencontrer Mgr. Ernest Lemieux, curé et monsieur l'abbé Talbot pour étudier ensemble l'organisation d'une section classique dans nos écoles.

Après mures délibérations, la résolution suivante est adoptée. (à suivre)

Les commissaires visent à ouvrir dès septembre 1958 une section classique à l'école Saint-Yves en commençant par une classe d'éléments latins.



Considérant l'économie de temps et d'argent que l'ouverture d'une telle section représenterait et pour les jeunes étudiants et pour les parents, surtout moins fortunés;

Considérant, par ailleurs, les conditions mises par le Comité Catholique de l'Instruction publique à l'obtention du permis d'organiser pareille section classique, savoir:

- A) Une demande officielle de la Commission scolaire adressée au Surintendant de l'Instruction publique, accompagnée d'une autorisation expresse de l'Autorité diocésaine;
- B) Une entente conclue avec une faculté des arts d'une Université catholique ou un Collège classique affilié;
- C) Une enquête, menée dans chaque cas par le Surintendant de l'Instruction publique, assisté du sous-comité nommé à cette fin sur les besoins d'une telle section classique et sur les moyens de la créer;

98

Considérant que la Commission scolaire de Beauport peut recruter les professeurs qualifiés, nécessaires à cet enseignement;

Considérant que la Commission scolaire de Beauport peut disposer, dans l'école St-Yves, de tous les locaux requis;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Commissaire Lionel Pouliot, secondé par monsieur le Commissaire Odilon Moisan et unanimement résolu:

Que la Commission scolaire de Beauport adopte, en principe, le projet d'organiser pour septembre 1958, dans l'école St-Yves, la première section du cours classique conduisant aux examens d'immatriculation, en commençant par une classe d'éléments latins, à laquelle sera ajoutée annuellement, une autre classe, pour atteindre le total des quatre classes exigées par cette première section.

*Réf. Rés. 3138
12/9/60*

Que pour être admis à entreprendre les études de ce cours classique, les candidats devront remplir les conditions suivantes:

- A) Avoir suivi le cours régulier de 7^e année ou de pré-classique;
- B) Avoir conservé, aux examens du certificat d'études de 7^e année quatre-vingts points sur cent (80%) dans les matières de français et de mathématiques, et soixante-quinze points sur cent (75%) comme moyenne générale;
- C) Ne pas dépasser l'âge de quatorze ans révolus au 31 décembre courant;
- D) Révéler, dans un test diagnostique, un quotient intellectuel supérieur à la moyenne;
- E) Jouir d'une santé suffisante;
- F) Les parents doivent résider sur la Côte de Beauport, en dehors des limites de la ville de Québec ou sur l'île d'Orléans;

Que copie de la présente résolution soit transmise à son Excellence Révérendissime Monseigneur Maurice Roy, archevêque de Québec, à Monsieur Omer-Jules Desaulniers, surintendant de l'Instruction publique et à monsieur l'abbé Roméo Miville, doyen de la faculté des arts de l'Université Laval.

Adoptée à l'unanimité.

D. Commission scolaire de Beauport, 14 avril 1958

La Commission scolaire approuve la décision de la Faculté des Arts de prendre sous sa juridiction la section classique suite à la demande faite le 10 avril.

Résolution No. 2117 Affiliation à la section
classique de la Faculté
des Arts de l'Université
Laval.

ATTENDU que cette Commission scolaire, par sa résolution No. 2106 en date du 14 mars 1958 a demandé l'autorisation d'organiser pour septembre prochain, la première section du cours classique conduisant aux examens de l'immatriculation.

ATTENDU que cette Commission scolaire par sa lettre en date du 10 avril 1958 a exprimé auprès de monsieur l'abbé Roméo Miville, prêtre, doyen de la faculté des Arts, le désir que cette section classique soit affiliée à cette faculté.

ATTENDU que monsieur l'abbé Roméo Miville, prêtre par sa lettre en date du 12 avril 1958, informe cette Commission scolaire que la Faculté des Arts de l'Université Laval acceptera de prendre sous sa juridiction académique dans la mesure, évidemment, où les règlements présents et futurs et les programmes présents et futurs de la Faculté des Arts seront respectés selon la lettre et selon l'esprit, la section classique projetée à l'école St-Yves.

Il est en conséquence proposé par

Monsieur le Commissaire Jean-Paul Côté,
Secondé par

Monsieur le Commissaire J. Alphonse Laplante
Et unanimement résolu:

Que cette Commission scolaire approuve et elle approuve par la présente résolution la décision de la Faculté des Arts de l'Université Laval acceptant de prendre sous sa juridiction la section classique projetée à l'école Saint-Yves.

Adoptée à l'unanimité.

E. Commission scolaire de Beauport, 7 mai 1958

Une mauvaise et une bonne nouvelles pour m. Raphaël Riverin.

Raphael Riverin

Messieurs les commissaires prennent connaissance de la lettre de monsieur Raphael Riverin, les informant qu'il regrette de ne pouvoir donner suite au projet qu'il avait élaboré pour dispenser l'enseignement à Beauport cette année. Le secrétaire est prié d'acquiescer réception et d'informer monsieur Riverin que cette Commission scolaire sera heureuse de reconsidérer sa demande si elle est renouvelée l'an prochain et que les circonstances permettent d'y donner suite.

Lettre à Monsieur Raphael Riverin Instituteur.

Le secrétaire est prié d'informer monsieur Riverin qu'il sera affecté à la section classique et que ses années d'expérience seront considérées.

F. Commission scolaire de Beauport, 31 mai 1958

La Commission reçoit une première autorisation pour organiser les quatre premières années du cours classique commençant par une classe d'éléments latins en septembre 1958.

Lettre du Département de l'Instruction Publique
Re: Section classique

Québec, le 30 mai 1958.

M. J.-A. Gendron, sec.-trés.,
Commission scolaire,
Ville de Beauport, Co. Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que, lors de sa réunion du 7 mai 1958, le Comité Catholique a adopté une recommandation de la Sous-Commission de l'Enseignement Classique à l'effet d'autoriser votre Commission scolaire à organiser les quatre premières années du cours classique en commençant par une classe d'éléments latins en septembre 1958,

Je dois ajouter cependant que cette décision du Comité catholique doit recevoir la sanction du Lieutenant-Gouverneur en Conseil avant de prendre effet.

Dès que cette sanction aura été accordée, je me ferai un devoir de vous en avertir.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de mes bons sentiments.

Le Secrétaire du Comité catholique,

Roland Vinette.

167

G. Commission scolaire de Beauport, 12 juin 1958

Le projet "section classique" ne pourra débuter en septembre 1958. Il est reporté en 1959.

Résolution No. 2302 Séction classique.

ATTENDU que cette Commission scolaire a été autorisée à organiser les deux premières années du cours classique à Beauport.

ATTENDU que cette Commission scolaire peut difficilement commencer cette année, la première année du cours classique, vu que les classes sont sur le point d'ouvrir et que l'inscription des élèves est faite depuis quelque temps déjà dans les Collèges classiques.

ATTENDU qu'il est difficile de se procurer les services de titulaires spécialisés à ce temps-ci de l'année.

Il est en conséquence proposé par monsieur le commissaire Odilon Moisan, secondé par monsieur le commissaire Jean-Paul Côté et unanimement résolu

que cette Commission scolaire retarde à l'année prochaine l'ouverture de la section classique à Beauport.

Adoptée à l'unanimité.

De Décembre
1958

à

Décembre 1959

Octave Moisan.....	
Jean-Paul Gauthier.....	 Président.
Roger Thériault.....	
J. P. Laplante.....	 Secrétaire-trésorier.

LIVRE 1

Décembre 1958 à décembre 1959 La création

Voici un regroupement des actions et des décisions de la Commission scolaire de la ville de Beauport concernant l'externat classique Saint-Yves.

Ces informations ont été extraites du livre des procès-verbaux des réunions des Commissaires et du président pour la période de décembre 1958 à décembre 1959.

Richard Fortier

Publication 2.

30 juin 1954:

Voici l'Arrêté en Conseil No. 685, signé par le premier ministre Maurice Duplessis, qui fixe les conditions à respecter pour mettre en place une section classique.

ARRÊTÉ EN CONSEIL
CHAMBRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

Numéro 685

PRESENT :

Le Lieutenant-Gouverneur-en-Conseil

CONCERNANT CERTAINS ACTES ADMINISTRATIFS
DU DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

-----oooOooo-----

IL EST ORDONNÉ sur la proposition de l'honorable

- 5 -

CONCERNANT l'organisation, dans les écoles
primaires supérieures, d'un cours spécial
semblable à celui des quatre premières an-
nées du cours classique approuvé par les
universités catholiques de cette province

VU les recommandations faites par le Comité catholique du
Conseil de l'Instruction publique, à sa réunion du 12 mai 1954,

1.- Que le programme des écoles primaires supérieures comprenne
un cours spécial semblable à celui des quatre premières années du
cours classique approuvé par les universités catholiques de cette
province;

2.- Que, soumise à l'approbation préalable du Lieutenant-Gouverneur
en Conseil, l'organisation de ce cours classique dans les écoles
publiques soit soumise à la procédure suivante:

- a) Demande officielle de la commission scolaire au
Surintendant de l'Instruction publique accompagnée
d'une permission expresse de l'Ordinaire;
- b) Entente avec une faculté des arts d'une université
catholique ou un collège classique affilié;
- c) Enquête, dans chaque cas, par le Surintendant, sur
les besoins d'une telle école et les possibilités
de réalisation;

3.- Que le responsable de ces sections dans chaque école secon-
daire publique et que les professeurs titulaires de chacune des
classes de ces sections possèdent les qualifications suivantes:

Baccalauréat ès Arts plus brevet supérieur
ou
Brevet "A" plus Baccalauréat en pédagogie,

et soient agréés par le Surintendant de l'Instruction publique et
le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique;

4.- Que deux personnes compétentes soient nommées pour visiter
ces écoles et faire rapport conformément aux règlements généraux
concernant les inspecteurs d'écoles.

Approuvé ce 30/6/54
jour de juin 1954.

ADMINISTRATEUR

M. Duplessis

Publication 3.

19 août 1958:

La Commission scolaire de Beauport vient de recevoir l'autorisation du Département de l'Instruction Publique d'ouvrir la section classique latin et grec à Beauport; cette section débutera en septembre 1959.

L'arrêté en conseil no 849 a été approuvé le 19 août 1958.

**ARRÊTÉ EN CONSEIL
CHAMBRE DU CONSEIL EXÉCUTIF**

Numéro **849**

PRÉSENT :

Le Lieutenant-Gouverneur en Conseil

CONCERNANT CERTAINS ACTES ADMINISTRATIFS
DU DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

-----oooOooo-----

IL EST ORDONNÉ, sur la proposition de l'honorable
Premier Ministre:-

- 1 -

CONCERNANT l'approbation de certaines
recommandations faites par le Comité
catholique du Conseil de l'Instruction
publique à ses réunions du 15 mai 1957
et du 7 mai 1958

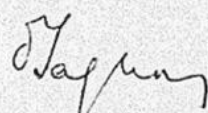
...

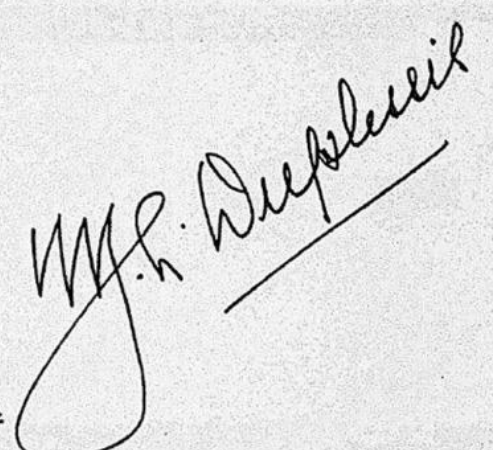
6. VU que la municipalité scolaire de la Ville de Beauport, comté de Québec, a demandé l'autorisation d'organiser dans les écoles sous son contrôle une section classique pour garçons;

Vu que les formalités prescrites à cet effet par l'arrêté en conseil No 685, du 30 juin 1954, ont été remplies;

QUE la Commission scolaire de la ville de Beauport, comté de Québec, soit autorisée à organiser dans l'une de ses écoles les deux premières années du cours classique pour garçons.

Approuvé ce 19^e
jour d'août, 1958.


LIEUTENANT-GOUVERNEUR


M. H. Dufresne

Publication 4.

Janvier 1959:

C'est parti. Les actions concrètes débutent pour la création de la section classique de Beauport.

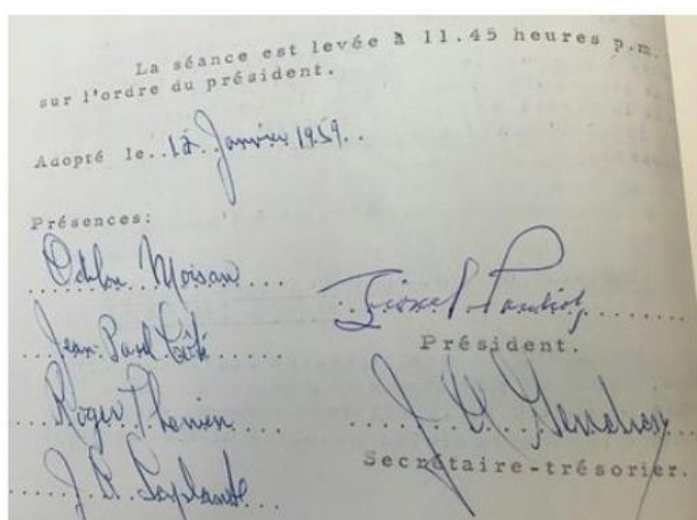
Séance du 12 janvier 1959

Rencontre avec M. L.-Gérard Provencher, Inspecteur d'écoles.

M. L.-Gérard Provencher, Inspecteur d'écoles est venu ce soir rencontrer les membres de cette Commission scolaire. Messieurs les Commissaires profitent de la circonstance pour obtenir certaines informations concernant les cercles pédagogiques et leurs fonctions, les conseillers pédagogiques, l'organisation de la section classique, etc. Monsieur l'inspecteur assure Messieurs les Commissaires de son entière collaboration et il est convenu d'organiser une rencontre avec Mgr. Ernest Lemieux pour élaborer un programme relativement à l'ouverture de la section classique. p.10

Résolution No. 2427 Portes École Saint-Yves.

Il est en conséquence proposé par monsieur le commissaire J. Alphonse Laplante, secondé par le commissaire Côté, et unanimement résolu que la nouvelle entrée de l'école Saint-Yves soit et sera faite par notre main-d'oeuvre régulière après les fêtes. p.15



Publication 5.

Premier mars 1959:

La clientèle visée, les coûts et plus...

Séance du premier mars 1959

Résolution no. 2518 Rétribution mensuelle Re: section classique

Attendu que cette Commission scolaire, par un arrêt en conseil en date du 19 août 1958 et portant le numéro 849 a été autorisée à organiser, dans l'une de ses écoles, les deux premières années du cours classique pour garçons.

Attendu que cette Commission scolaire désire que les résidents de la Côte de Beaupré et de l'Île d'Orléans puissent profiter des avantages qu'offre cette nouvelle section classique publique à Beauport.

Attendu qu'il convient de fixer un taux de rétribution mensuelle pour les élèves de l'extérieur.

Il est en conséquence proposé par monsieur le commissaire Odilon Moisan, secondé par le commissaire Jean-Paul Côté et unanimement résolu:

- A) Que la Commission scolaire fixe et elle fixe par la présente résolution le taux de \$8.00 par mois pour les élèves de l'extérieur fréquentant la section classique. p 69
- B) Que cette Commission scolaire autorise et elle autorise par la présente résolution l'ouverture en septembre prochain de la première année du cours classique et aussi, si l'inscription s'avère suffisante la deuxième année.
- C) Qu'une circulaire soit et sera transmise à messieurs les membres du Clergé et aux Commissions scolaires de la Côte de Beaupré et de l'Île d'Orléans mentionnant les informations décrites au préambule de la présente résolution.
- D) Que le secrétaire-trésorier communique avec Mgr. Ernest Lemieux pour organiser une entrevue pour lundi, si possible avec lui-même, monsieur l'Abbé Talbot, monsieur l'Abbé préposé à la section classique et les membres de cette Commission scolaire.

Adoptée à l'unanimité.p.70

Publication 6.

16 mars 1959:

On s'organise...Les matières qui seront enseignées et plus.

Séance du 16 mars 1959

Session régulière mensuelle ajournée des commissaires d'écoles de la ville de Beauport, tenue à l'Académie Sainte-Marie, lundi le 16 mars 1959 à 8.10 heures p.m. sous la présidence de monsieur Lionel Pouliot.

Sont aussi présents les Commissaires Odilon Moisan, Jean-Paul Côté et Roger Therrien. M. J. Alphonse Laplante, étant en devoir, n'a pu assister à cette séance.

Le secrétaire-trésorier occupe sa fonction.

Section classique

Monseigneur Ernest Lemieux, P.D., curé de Beauport et m. L. - Gérard Provencher, inspecteur d'école du district sont venus ce soir étudier avec les membres de cette Commission scolaire l'organisation de la section classique à Beauport.

Monsieur l'abbé Lucien Talbot n'a pu assister à cette séance retenu chez lui par la maladie.

Monseigneur Ernest Lemieux, après avoir communiqué par téléphone séance tenante avec M. l'abbé Lucien Talbot, informe que le professeur principal de la classe d'éléments latins, soit en l'occurrence s'il n'y a qu'une classe, le prêtre séculier ou religieux, devra enseigner la religion, le français et le latin.

On est informé qu'il faudra recourir aux services spécialisés pour les matières suivantes:

- Mathématiques: trois heures par semaine.
- Anglais: trois heures par semaine.
- Histoire et géographie: deux heures par semaines.

On est aussi informé que pour l'examen d'entrée des élèves de la section classique, il faudra communiquer avec l'abbé J.M. Garant.

Le secrétaire-trésorier est prié de communiquer avec le Rév. Père Lebel, Supérieur des Pères du Sacré-Coeur, à l'effet d'obtenir une entrevue avec les membres de cette Commission scolaire pour discuter de la possibilité d'obtenir de cette communauté un professeur spécialisé pour l'enseignement des mathématiques, de l'anglais, de l'histoire et de la géographie.

Après mûres délibérations, et suivant les renseignements obtenus de monsieur L.- Gérard Provencher, i. é., et Mgr Ernest Lemieux, MM. les Commissaires décident d'adopter la résolution suivante:

Publication 7.

16 mars 1959 la suite:

Le recrutement...une circulaire sera envoyée et les conditions d'admission sont déterminées.

Résolution No. 2534 Circulaire Re: sections classique et scientifique.

Monsieur le commissaire Jean-Paul Côté propose, secondé par monsieur le commissaire Roger Therrien et il est unanimement résolu que le secrétaire-trésorier fasse parvenir à MM. les Curés et aux commissaires de Giffard à Saint-Tite-des-Caps, incluant l'Île d'Orléans, la circulaire suivante ainsi que la liste des conditions à remplir pour être admis dans l'une ou l'autre des sections.

Circulaire:

Messieurs les Commissaires d'écoles de la ville de Beauport se font un plaisir de vous informer de ce qui suit: ils ont reçu l'autorisation du Département de l'instruction publique d'ouvrir la section classique latin et grec à Beauport; cette section débutera en septembre 1959.

Aussitôt que la date d'examen pour l'entrée de ces élèves sera fixée, nous nous ferons un plaisir d'en informer les intéressés.

L'ouverture de la première année de la section classique (Éléments latins) aura certainement lieu en septembre 1959. Cette Commission scolaire désire aussi ouvrir en septembre 1959, la deuxième année, ie, la classe de Syntaxe, à condition cependant que le nombre d'élèves justifie à ce moment l'ouverture de cette deuxième année.

...

Aussi afin d'être en mesure de recevoir les élèves aptes à suivre ces cours (*classique et scientifique*), il est nécessaire de connaître assez tôt le nombre de classe qu'il faudra mettre à leur disposition; aussi, vous nous obligerez en nous faisant parvenir avant le 30 avril les noms des élèves de votre localité qui désirent s'inscrire à l'un ou l'autre de ces cours (*classique ou scientifique*).

Les membres de cette Commission scolaire sont heureux de vous annoncer qu'ils désirent faire profiter des avantages de ces deux sections, les résidents de la Côte de Beaupré et de l'Île d'Orléans et ce, au coût modique d'une contribution mensuelle de \$8.00.

Conditions à remplir pour les candidats qui désirent être admis dans la section classique.

- A) Avoir suivi le cours régulier de 7^e année ou de pré-classique.
- B) Avoir conservé, aux examens du certificat d'études de 7^e année quatre-vingt points sur 100 (80%) dans les matières de français et de mathématiques, et de de soixante-quinze points (75%) comme moyenne générale.
- C) Ne pas dépasser l'âge de 14 ans révolus au 31 décembre courant.
- D) Jouir d'une santé suffisante.
- E) Les parents doivent résider sur la Côte de Beaupré, en dehors des limites de la ville de Québec ou sur l'Île d'Orléans.

Publication 8.

31 mars 1959:

La 7^e préclassique s'annonce...

Résolution No. 2535 7^e années du Collège

M. le Commissaire Odilon Moisan propose, secondé par Roger Therrien et il est unanimement résolu que le secrétaire-trésorier demande à l'orienteur, M. Richard Paquet:

- A) D'établir avec nos 7^e années les possibilités actuelles pour la section classique.
- B) De préparer en 5^e et 6^e années des tests d'aptitudes intellectuelles en vue d'établir les possibilités pour la 7^e pré-classique.

Publication 9.

31 mars 1959:

Des améliorations à l'école Saint-Yves doivent être effectuées.

Ministère du Travail - Service d'inspection

Messieurs les Commissaires reçoivent en date du 21 mars 1959 un rapport sur l'inspection de l'école St-Yves avec les améliorations suivantes à effectuer:

- 1.- Règ 17 Poser une porte coupe-feu au sous-sol, en bas de l'escalier conduisant aux 1er et 2e étages afin d'empêcher la fumée et le feu de se propager dans le haut de l'escalier.
- 2.- Règ. 1 Percer une porte entre les 2 classes donnant accès à l'escalier de sauvetage.
- 3.- Art. 16 Faire ouvrir dans le sens de l'intérieur les portes des classes donnant accès à l'escalier de sauvetage.
- 4.- Art. 16 Faire ouvrir dans le sens de l'extérieur la porte au bas de l'escalier (côté du couvent) et la munir d'une serrure à pression.
- 5.- Art. 16 Munir la porte principale d'une serrure à pression.
- 6.- Art. 16 Les portes ne doivent pas être tenues sous clef durant les heures de classes.
- 7.- Art. 31 Installer un système d'alarme électrique avec gong d'au moins 6" de diamètre ou klaxon approuvé par les Underwriters ou gong de 8" et plus et dispositif de déclenchement à chaque étage pour donner l'alerte en cas d'urgence.

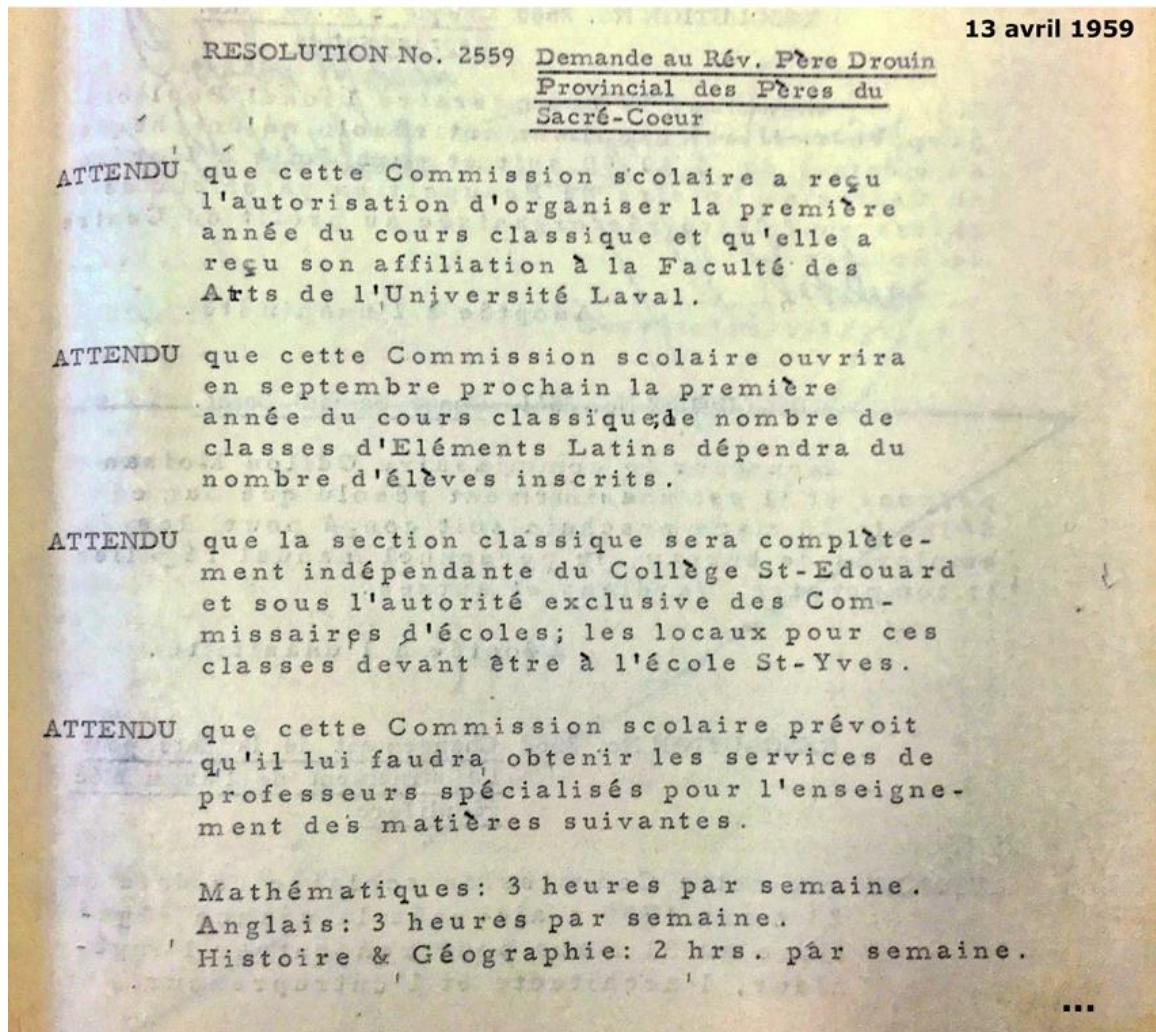
Monsieur le commissaire Roger Therrien propose, secondé par monsieur le commissaire Odilon Moisan et il est unanimement résolu que monsieur Napoléon Bédard, Surintendant des bâtisses fasse l'exécution du travail demandé dans le plus bref délai possible.

Adoptée à l'unanimité.

Publication 10 a.

13 avril 1959:

Demande d'aide à la Communauté des Pères du Sacré-Coeur et offre pour la direction de la nouvelle section classique.



Publication 10 b.... Suite

13 avril 1959:

Demande d'aide à la Communauté des Pères du Sacré-Coeur et offre pour la direction de la nouvelle section classique.

102

RESOLUTION No. 2559 Demande au Rév. Père Drouin
SUITE Provincial des Pères du
Sacré-Coeur

Il est en conséquence proposé par monsieur le commissaire Lionel Pouliot et unanimement résolu;

A Que cette Commission scolaire demande et elle demande par la présente résolution au Rév. Père Drouin, Provincial si la Communauté des Pères du Sacré-Coeur est en mesure de fournir à cette Commission scolaire les spécialistes requis pour l'enseignement des matières suivantes: mathématiques, anglais, histoire et géographie dans la section classique à l'école St-Yves.

B Que cette Commission scolaire demande et elle demande par la présente résolution si la Communauté des Pères du Sacré-Coeur serait intéressée à prendre la direction complète de cette section sous l'autorité exclusive de la Commission scolaire.

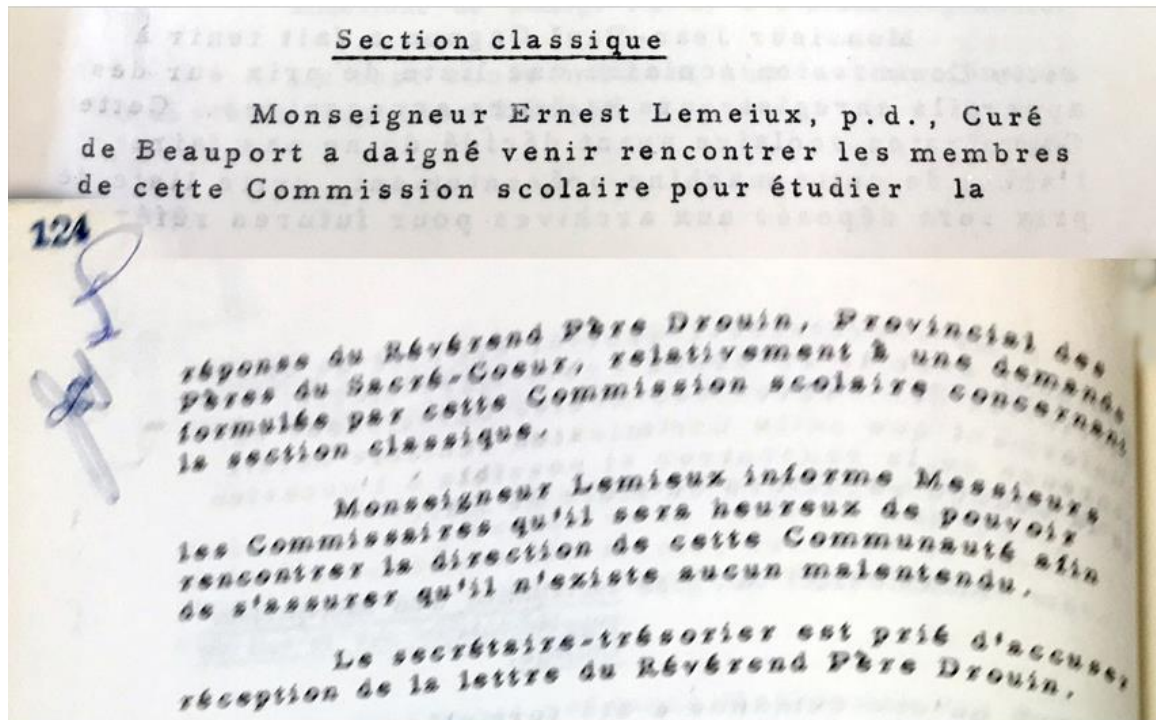
C Que copie de la présente résolution soit et sera transmise au Rév. Père Drouin, Provincial des Pères du Sacré-Coeur.

Adoptée à l'unanimité.

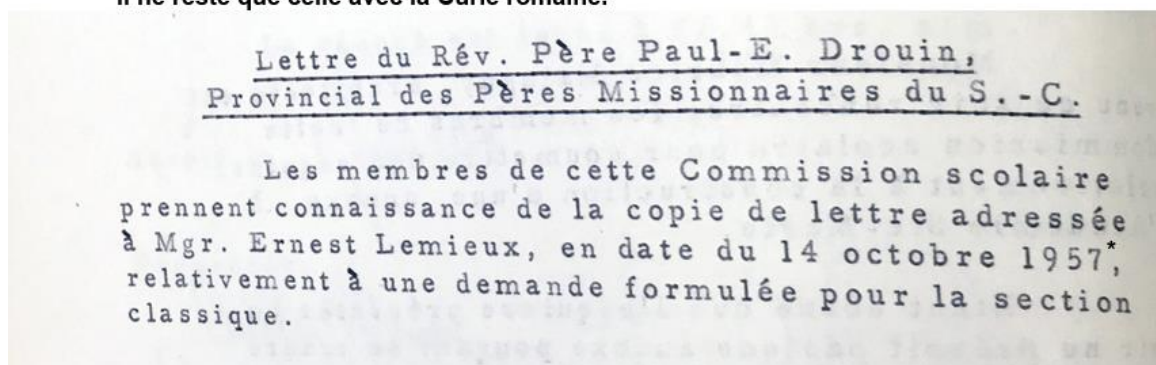
Publication 11.

20 avril 1959:

Mgr Lemieux daigne rencontrer les commissaires pour la réponse des Pères du Sacré-Coeur... mais peu d'information.



Selon, Mme Marlène Grenier, archiviste travaillant pour la Communauté des Pères du Sacré-Coeur, après recherche, la correspondance avec le Père Drouin a été détruite; il ne reste que celle avec la Curie romaine.

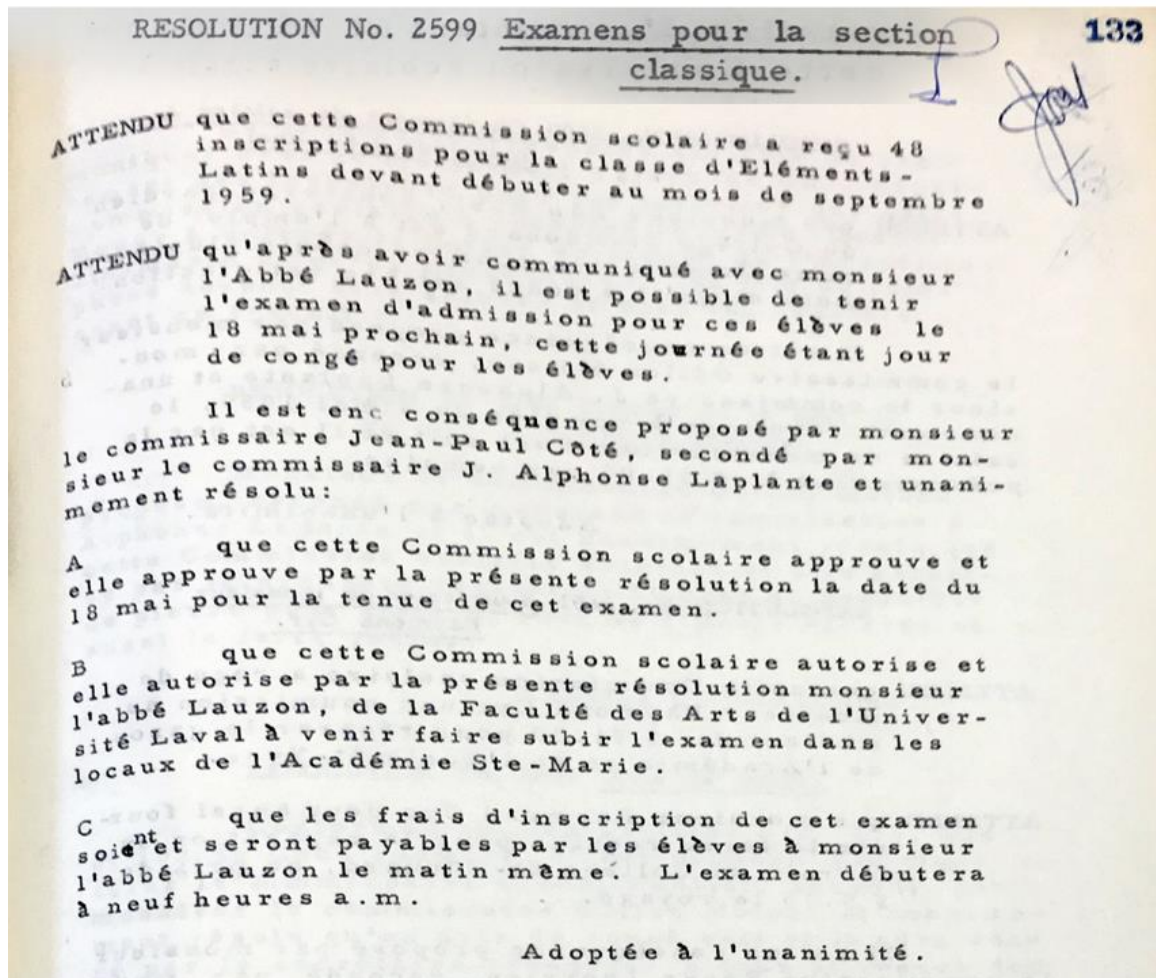


* 1959

Publication 12.

4 mai 1959:

Nous avons 48 inscriptions pour septembre et l'examen d'admission est planifié.



Publication 13.

Début mai 1959:

Des améliorations sont approuvées pour l'externat.

Superficie des planchers à nettoyer
dans les écoles.

Ecole St-Yves 11,114' plus 6 toilettes et 14 urinoirs

RESOLUTION No. 2602 Finition de la cour de
l'Ecole St-Yves.

Monsieur le commissaire Odilon Moisan propose, secondé par monsieur le commissaire J. Alphonse Laplante et il est unanimement résolu que cette Commission scolaire autorise et elle autorise par la présente résolution l'achat de poussière de pierre pour finir la cour de l'Ecole St-Yves et aussi la faire rouler.

Adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION No. 2611 Installation d'un tourniquet.

Monsieur le commissaire Odilon Moisan propose, secondé par monsieur le commissaire Roger Therrien et il est unanimement résolu que monsieur Napoléon Bédard, Surintendant des bâtiments soit et il est par la présente résolution autorisé à installer un tourniquet à la sortie de l'école St-Yves.

Adoptée à l'unanimité.

Publication 14 a.

Premier juin 1959:

Vingt-sept élèves sont acceptés dans la première classe d'Éléments latins pour septembre 1959.

149

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE SCOLAIRE DE LA VILLE DE BEAUPORT

Session spéciale des Commissaires d'écoles de la ville de Beauport, tenue à l'Académie Ste-Marie, lundi, le 1er juin 1959, à 8 heures p.m., sous la présidence de monsieur Lionel Pouliot.

Sont aussi présents Messieurs les Commissaires Odilon Moisan, Roger Therrien et J. Alphonse Laplante. Monsieur le commissaire Jean-Paul Côté fit son entrée à 9.45 heures p.m.

Cette séance a pour objet principal l'étude des résultats d'examens des élèves de la section classique qui désirent entrer dans la classe d'Éléments Latins en septembre 1959.

Rencontre avec monsieur l'abbé Lauzon

Monsieur l'abbé Lauzon est venu ce soir rencontrer les membres de cette Commission scolaire afin d'expliquer les examens qu'ont subi les élèves qui se destinent à la classe d'Éléments Latins.

Monsieur l'abbé Lauzon informe Messieurs les Commissaires que cet examen comporte trois parties : un questionnaire, un examen d'aptitudes intellectuelles et un examen qui permet de juger la connaissance de la langue française.

1.- Le questionnaire comprend une trentaine de questions qui permettent de se renseigner sur les principaux faits de la vie scolaire de l'enfant. Ces faits peuvent avoir une influence sur son succès au cours classique.

2.- L'examen d'aptitudes intellectuelles comprend 170 questions qui forment cette deuxième partie de l'examen. Elles manifestent avec quelle facilité l'enfant pourrait aborder les diverses matières au Programme du cours classique.

Publication 14 b. ...suite

Premier juin 1959:

Vingt-sept élèves sont acceptés dans la première classe d'Éléments latins pour septembre 1959.

150

3.- La connaissance de la Langue française dont l'examen est fait de deux dictées scientifiquement construites et d'un questionnaire de 340 questions qui portent sur l'orthographe, les principales parties de la grammaire et sur l'analyse.

Le résultat obtenu par l'enfant dans cette troisième partie de l'examen nous renseigne sur sa capacité à entrer en Éléments latins en septembre prochain.

A la suite d'une étude sérieuse avec monsieur l'abbé Lauzon, les élèves suivants sont acceptés dans la classe d'Éléments Latins qui ouvrira en septembre prochain.

Daniel Laberge
Pierre Germain
Serge Rainville
André Bédard
Jacques Daigle
Jacques Simard
Jean-Pierre Morneau
Réjean Huot
Dominique Lamontagne
Jean-Marc Turcot
Benoit Giroux
Richard Huot
Pascal Hudon
Pierre Jalbert

Michel Bilodeau
Claude Bélanger
Jacques Faille
Pierre Binet
Nil Lefrançois
Daniel Huot
Louis Tanguay
Jocelyn Vézina
Clément Daigle
Paul-Emile Caron
Jean-Pierre Leblond
Jean Cabana
Jacques Morency

A cette liste, s'ajoutera sans doute six autres élèves qui ont réussi leur examen à l'externat classique St-Jean-Eudes et qui désirent faire leurs études à Beauport.

Le secrétaire est requis d'envoyer à chaque élève le résultat de l'examen suivant les directives fournies par monsieur l'abbé Lauzon.

Publication 15.

15 juin 1959:

On prépare la relève...tests d'aptitudes pour la pré-classique.

Rencontre avec monsieur Richard Paquet

Monsieur Richard Paquet, orienteur est venu ce soir rencontrer les membres de cette Commission scolaire pour les informer du travail accompli durant l'année dans le domaine de l'orientation.

Messieurs les Commissaires sont tout à fait de l'avis de monsieur Paquet et l'approuvent lorsque ce dernier juge à propos de ne pas fournir aux professeurs les renseignements qui pourraient porter à commérages au sujet de la personnalité des élèves.

RESOLUTION No. 2641 Tests d'aptitudes en 6e année

Sur la proposition de monsieur le commissaire Odilon Moisan, secondé par monsieur J. Alphonse Laplante, il est unanimement résolu que cette Commission scolaire autorise et elle autorise par la présente résolution monsieur Richard Paquet, orienteur à faire passer le test aux élèves de 6e année et à fournir à cette Commission scolaire la liste des élèves qui auraient des aptitudes pour la section classique et à qui il serait avantageux de faire une pré-classique.

Adoptée à l'unanimité.

Publication 16.

15 juin 1959:

L'abbé Lionel Nadeau en action, encore la pré-classique et de nouveaux admis pour
Éléments latins, année 1.

Rencontre avec M. l'Abbé Nadeau.

Monsieur l'Abbé Nadeau est venu ce soir rencontrer les membres de cette Commission scolaire relativement à l'organisation de la section classique; il informe Messieurs les Commissaires que quelques élèves ont subi l'examen d'admission à l'Externat classique St-Jean-Eudes.

Messieurs les commissaires étudient aussi la possibilité d'organiser la classe pré-classique à l'école St-Yves, les membres de cette Commission scolaire se rendent à l'école St-Yves pour étudier l'agencement des locaux nécessaires à la section classique.

RESOLUTION No.2664 Admission d'élèves dans la section classique

Sur proposition de monsieur le commissaire Jean-Paul Côté secondé par monsieur le commissaire J. Alphonse Laplante il est unanimement résolu que les élèves dont les noms suivent soient et ils sont pour la présente résolution admis dans la classe d'éléments latins, monsieur l'abbé Nadeau ayant été informé que ces élèves, André Dumais, Michel Roy, St-Jean Martin Poirier, Eudes

Adoptée la l'unanimité.

Publication 17.

15 juin 1959:

La pré-classique commencera en septembre 1959 à Saint-Yves, c'est confirmé....
et des locaux dont ceux du directeur Nadeau seront aménagés.

172

RESOLUTION No 2665 Pré-classique à l'école St-Yves et aménagement de bureaux.

Monsieur le commissaire Odilon Moisan propose secondé par monsieur le commissaire J. Alphonse Laplante et il est unanimement résolu

A) Que la classe pré-classique du Collège soit et sera aménagée à l'école St-Yves ainsi que la classe d'éléments latins

B) Qu'un examen d'admission pour cette classe soit et sera passé par l'abbé Lauzon aux élèves qui ayant des chances de succès suivant les tests de l'orienteur Richard Paquet et après étude de la liste par l'abbé Nadeau.

C) Que les locaux suivants soient et seront aménagés à l'école St-Yves au dernier étage dans la classe donnant sur la rue faisant suite au bureau existant de la directrice. Une chambre de bain, une chambre à coucher, un bureau privé un bureau pour les professeurs.

Le bureau actuel de la directrice sera transformé en vestiaire pour les élèves de la pré-classique et éléments latins.

Le bureau de la directrice sera transféré dans l'entrée principale au 1^{er} étage.

L'école St-Yves si nécessaire pourra alors recevoir six classes de jeunes soit une classé au deuxième étage 4 classes au premier et une classe au sous-sol.

Monsieur Napoléon Bédard est autorisé à engager le personnel requis pour l'exécution de ces travaux.

Adoptée à l'unanimité.

Publication 18.

15 juin 1959:

Les deux premiers enseignants sont engagés... Fidèle Lévesque et Jean-Claude Martel

15 juin 1959

RESOLUTION No 2666 Engagement de Personnel

renvoi: Monsieur le commissaire Roger Therrien propose
que cette secondé par monsieur le commissaire Jean-Paul Côté et il est
commission unanimement résoluXengage et elle engage par la présente
scolaire résolution pour l'année scolaire 1959-60 conformément à
l'échelle de salaire de la convention collective

M. Fidèle Lévesque	\$4,100.00	Pré-classique
M. Jean-Claude Martel	\$4,200.00	section classique

Professeurs d'anglais

261

distribution du travail:

Jean-Claude Martel: Les spécialités dans la classe d'éléments latins et l'anglais dans la 8e année de l'Académie.

Publication 19.

10 août 1959:

Un maximum de 35 élèves en Éléments latins, des brillants pour la pré-classique, une ligne téléphonique avec appareils à bouton-couteau (hold) et notre directeur peut acheter son ameublement.

Rencontre avec monsieur l'abbé
Lionel Nadeau.

Monsieur l'abbé Lionel Nadeau est venu rencontrer les membres de cette Commission scolaire relativement à la section classique de l'école Saint-Yves.

RESOLUTION No. 2688 Section classique et pré-
classique Ecole St-Yves.

Monsieur le commissaire Odilon Moisan propose, secondé par monsieur le commissaire J. Alphonse Laplante et il est unanimement résolu:

A Que cette Commission scolaire autorise et elle autorise par la présente résolution monsieur l'abbé Lionel Nadeau à accepter jusqu'à un maximum de 35 élèves dans la classe d'éléments latins.

B Que cette Commission scolaire autorise et elle autorise par la présente résolution monsieur l'abbé Nadeau à accepter dans la pré-classique les élèves brillants qui n'ont pu passer l'examen alors qu'ils étaient absents de la ville.

Adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION No. 2689 Extension sur la ligne de
téléphone de l'école Saint-
Yves.

Sur la proposition de monsieur le commissaire Roger Therrien, secondé par monsieur le commissaire J. Alphonse Laplante, il est unanimement résolu que cette Commission scolaire autorise et elle autorise par la présente résolution l'installation du téléphone actuel de l'école St-Yves dans le bureau du principal de la section classique et l'addition d'une extension sur cette ligne pour le bureau de la directrice. Un bouton-couteau devra être organisé sur ces appareils et le premier appareil servira pour le principal de la section classique

194

RESOLUTION No. 2690 Autorisation à monsieur l'abbé
Lionel Nadeau.

Monsieur le commissaire Odilon Moisan propose, secondé par monsieur le commissaire J. Alphonse Laplante et il est unanimement résolu que cette Commission scolaire autorise et elle autorise par la présente résolution monsieur l'abbé Nadeau à aller en compagnie de monsieur Napoléon Bédard faire l'acquisition de l'ameublement et l'aménagement requis pour les appartements du principal de la section classique.

Adoptée à l'unanimité.

Publication 20.

14 août 1959:

Maintenant 37 élèves acceptés en Éléments, un examen pour certains du pré-classique, achat de livres et le salaire du directeur.

Rencontre avec M. l'abbé Lionel Nadeau

14 août 1959

Monsieur l'abbé Lionel Nadeau est venu rencontrer les membres de cette Commission scolaire relativement à l'organisation de la section classique et à la suite de cette rencontre Messieurs les Commissaires adoptent la résolution suivante.

RESOLUTION No. 2741 Classe d'Eléments-Latins, Livres
Examen pré-classique, bibliothèque
scolaire du directeur Section clas-
sique.

Sur la proposition de monsieur le commissaire Odilon Moisan, secondé par monsieur le commissaire Jean-Paul Côté, il est unanimement résolu:

A Que cette Commission scolaire autorise et elle autorise par la présente résolution monsieur l'abbé Lionel Nadeau à accepter les deux élèves de Beauport, ce qui porte ainsi à 37 le nombre d'élèves inscrits dans la classe d'éléments Latins, cette Commission scolaire amende par la présente la résolution No. 2688 fixant le nombre d'élèves à 35.

B Que cette Commission scolaire décrète et elle décrète par la présente résolution que les livres de la section classique seront vendus aux élèves et non loués.

C Que cette Commission scolaire décide et elle décide par la présente résolution que les nouveaux élèves qui s'inscrivent dans la pré-classique et qui n'ont pas subi l'examen de monsieur l'abbé Lauzon devront au préalable subir celui de monsieur l'abbé Nadeau et verser la somme de \$ 3.00 pour cet examen.

D Que cette Commission scolaire autorise et elle autorise par la présente résolution monsieur l'abbé Lionel Nadeau à faire l'acquisition de livres pour la bibliothèque de la section classique pour un montant d'environ \$ 125.00

E Que le salaire du directeur de la section classique soit et il est par la présente résolution fixé à \$ 3,300.00 pour l'année scolaire 1959-60, logement fourni

F Que cette Commission scolaire décrète et elle décrète par la présente résolution qu'il n'y aura aucune exemption du paiement de la rétribution mensuelle dans la section classique et la pré-classique

Publication 21.

10 août et 10 octobre 1959

Voici les derniers chiffres pour le pré-classique, Éléments latins et l'ensemble de la population de Saint-Yves.

<u>Ecole Saint-Yves</u>		10 août 1959
Pré-classique et Eléments Latins	2 classes	
Trois 2e années garçons	33 classes	
Trois 3e années "	3 classes	
Total Ecole St-Yves		8 classes
Grand total des classes		64 classes.
=====		
<u>Ecole Saint-Yves</u>		10 octobre 1959
<u>Titulaire</u>	<u>Degré</u>	<u>Nombre d'élèves</u>
Abbé Lionel Nadeau	E. Latins ✓	38
M. Fidèle Lévesque	P. Cl. ✓	27

Publication 22.

21 août 1959:

Grande annonce pour la rentrée scolaire.

14 août 1959

B Que cette Commission scolaire fixe et elle fixe par la présente résolution au 14 septembre 1959 l'ouverture des classes sous le contrôle de cette Commission scolaire.

Adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION No. 2754 Annonce.

Monsieur le commissaire Odilon Moisan propose et il est unanimement résolu:

A Que le secrétaire-trésorier soit et il est par la présente résolution requis de faire annoncer au programme St-Georges Côté la date de l'ouverture des écoles.

B Que le secrétaire-trésorier soit et il est par la présente résolution autorisé à faire annoncer l'ouverture des écoles au moyen de haut-parleurs mobiles.

Adoptée à l'unanimité.

St-Georges Côté



Publication 23.

14 décembre 1959:

Une discipline digne de notre "rang", un exemple pour les plus jeunes...fini le ballon au pied, place au ballon-volant.

14 décembre 1959

RESOLUTION No. 2839 Directives au Principal
de la section classique

295

ATTENDU que cette Commission scolaire a organisé à l'école St-Yves, une section classique et la classe pré-classique.

ATTENDU que les élèves qui fréquentent cette section se destinent, pour la plupart à des professions libérales et qu'il y a lieu d'exiger pour ces élèves, au moins la discipline qui existe au Collège.

ATTENDU que l'école St-Yves est aussi fréquentée par de jeunes élèves et qu'il convient que l'exemple leur soit montré par les plus âgés.

ATTENDU que cette Commission scolaire a dû, à plusieurs reprises remplacer des vitres qui ont été cassées durant les jeux de ballon.

Il est en conséquence proposé par monsieur le commissaire Lionel Pouliot et unanimement résolu:

A Que le principal de l'école St-Yves, monsieur l'abbé Lionel Nadeau soit et il est par la présente résolution informé que cette Commission scolaire insiste pour qu'il y ait plus de discipline dans la section classique et la pré-classique.

B Que cette Commission scolaire défend et elle défend par la présente résolution le jeux de ballons au pied, lesquels ballons seront enlevés et remplacés par le jeux de ballons volant.

Adoptée à l'unanimité.

Octobre 1959:

L'arrêté en conseil No. 849 est modifié pour permettre d'offrir les quatre premières années du cours classique au lieu de deux.

Octobre 1959

287

- 10 -

Concernant l'approbation de certaines recommandations faites par le Comité Catholique du Conseil de l'Instruction Publique à ses réunions du 15 mai 1957 et du 7 mai 1958.

4.- Que l'arrêté en conseil No. 849, item 6, du 19 août 1958, autorisant la Commission scolaire de la ville de Beauport, comté de Québec, à organiser dans l'une de ses écoles les deux premières années du cours classique pour garçons, soit modifié en remplaçant dans le dernier paragraphe les mots "deux premières années par "quatre premières années".

L. Désilets,
Greffier du Conseil Exécutif.

10 octobre 1959:

La Commission scolaire remercie l'Honorable Yves Prévost pour son aide visant la modification de l'arrêté en conseil pour offrir les quatre premières années du cours classique à Beauport.

Section classique pour garçons
Autorisation Re: quatre années

10 octobre 1959

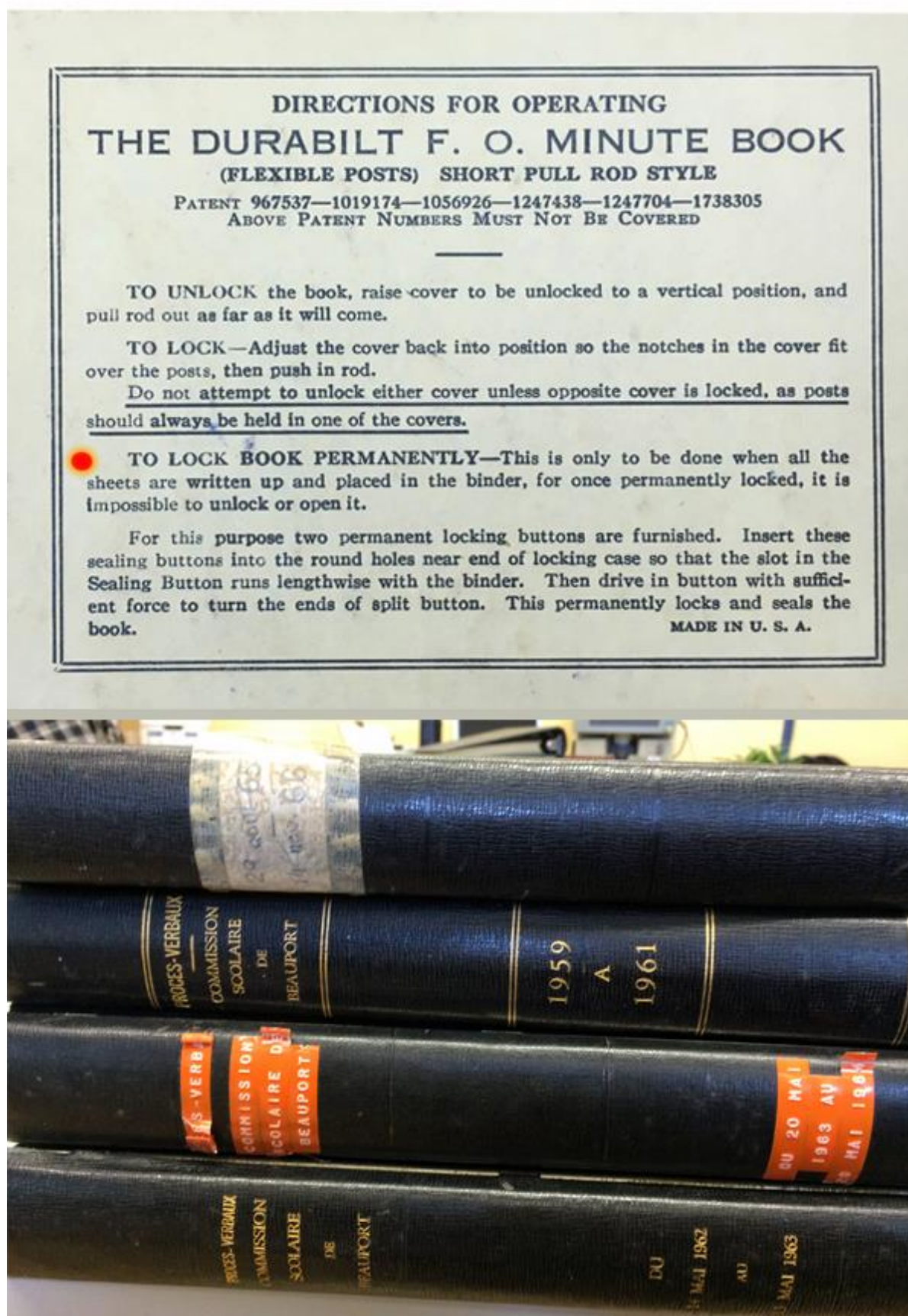
L'Honorable Yves Prévost, C.R., Secrétaire de la Province informe cette Commission scolaire par sa lettre en date du 9 octobre courant que l'arrêté en conseil No. 1095 adopté sur sa recommandation le 7 octobre 1959 autorise cette Commission scolaire à organiser les quatre premières années du cours classique pour garçons.

RESOLUTION No. 2806 Remerciements

Monsieur le commissaire Lionel Pouliot propose et il est unanimement résolu que des remerciements soient et ils sont par la présente résolution offerts à l'Honorable Yves Prévost, C.R., Secrétaire de la Province pour avoir daigné recommander cette Commission scolaire pour l'autorisation d'organiser les quatre premières années du cours classique pour garçons à Beauport,

Adoptée à l'unanimité.

Quelques informations sur les caractéristiques du livre des minutes utilisé à la Commission scolaire de Beauport





Livre 2

Décembre 1959 à avril 1961

Comme pour le livre 1, voici un regroupement des actions et des décisions de la Commission scolaire de Beauport concernant l'externat classique Saint-Yves.

Ces informations ont été extraites du livre des procès-verbaux des réunions des Commissaires et du président pour la période de décembre 1959 à avril 1961.

André Doiron

Publication 24.

29 juin 1960:

La nouvelle année scolaire (Sept 60-Juin 61) verra la première classe de Syntaxe s'ajouter aux niveaux Pré-classique et Éléments Latins offerts pendant l'année scolaire précédente (Sept 59-Juin 60).

Rappel: en Octobre 1959, une modification de l'Arrêté en Conseil no 489, autorise la CS à offrir désormais les 4 premières années du classique.

Session du
29 juin 1960

**RESOLUTION No. 3034 Classe Syntaxe
Section classique.**

Monsieur le commissaire Jean-Paul Côté propose, secondé par monsieur le commissaire J. Alphonse Laplante et il est unanimement résolu que cette Commission scolaire autorise et elle autorise par la présente résolution l'ouverture en septembre 1960 d'une classe de syntaxe dans la section classique à l'école St-Yves.

Adoptée à l'unanimité.

A 12 heures p.m., la séance est ajournée à mercredi, le 29 juin 1960 pour l'approbation des comptes et factures avant la fin de l'année fiscale.

Adopté le... 11 juillet 1960

Publication 25

11 janvier 1960:

Je fais un retour dans la chronologie des événements parce que le document joint m'a échappé.
Voici donc un extrait de la session du 11 janvier 1960, qui traite de l'avenir de l'école St-Yves

Extrait du livre des Sessions Déc 1959 à 1961:

.....session du 11 janvier 1960: Avenir de l'école St-Yves

39

ment réfléchies, afin d'assurer pour septembre 1960 l'aménagement de locaux additionnels pour l'enseignement dispensé à l'Académie Ste-Marie, ce qui permettra de dégager un peu le Collège St-Edouard et surtout l'école St-Yves qui sera dans un avenir rapproché affecté au complet à la section classique publique ouverte cette année et comptant déjà au-delà de 35 inscriptions en Eléments Latins en plus de la classe dite pré-classique;

ATTENDU que les Commissaires possèdent déjà le terrain requis pour les fins de cette nouvelle construction d'un agrandissement à l'annexe de l'Académie Ste-Marie;

ATTENDU que cette Commission scolaire a demandé et reçu des soumissions et qu'elle a approuvé la plus basse, soit celle de monsieur Lionel Bélanger, entrepreneur-général de Sainte-Thérèse-de-Lisieux, comté de Québec, au prix de \$ 257,842.95;

Publication 26

25 avril 1960:

Nouveaux professeurs pour l'année scolaire 1960-1961

Pour répondre aux besoins engendrés par l'ouverture de la classe de Syntaxe en septembre 1960, la CS engagera deux nouveaux professeurs pour la section classique de Saint-Yves.

Ref. Riv. 2016

RESOLUTION No. 2960 Engagement de monsieur Michel Roy.

Monsieur le commissaire Odilon Moisan propose, secondé par monsieur le commissaire Roger Therrien et il est unanimement résolu que cette Commission scolaire engage et elle engage par la présente résolution monsieur Michel Roy pour enseigner dans la section classique durant l'année scolaire 1960-61, sans assignation immédiate de classes et aux conditions de la convention collective.

Adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION No. 2961 Engagement de monsieur Raphael Riverin.

Monsieur le commissaire Jean-Paul Côté propose, secondé par monsieur le commissaire J. Alphonse Laplante et il est unanimement résolu que cette Commission scolaire engage et elle engage par la présente résolution monsieur Raphael Riverin pour enseigner dans la section classique durant l'année scolaire 1960-61, sans assignation immédiate de classes et aux conditions de la convention collective.

Adoptée à l'unanimité.

CSB.
Extrait
du livre
des
Sessions
Déc 1959
à 1961

Session
du 25
avril
1960
Page 75

Publication 27

Premier août 1960:

Voici le nom des titulaires et enseignants pour l'année scolaire 1960-1961 de St-Yves; le titulaire nommé pour la classe EL est Jean-Yves Caron. (Il semble que Michel Roy n'ait pas été retenu pour ce poste). Pour la classe de Syntaxe, on retrouve le nom de Raphaël Riverin.

Pub L2 #27: Archives CSB session
des commissaires du 01 août 1960

<u>Ecole Saint-Yves.</u>		
<u>Titulaire</u>	<u>Degré</u>	<u>Nombre d'élèves.</u>
Jean-Yves Caron	E. Latins	32
Raphael Riverin	Syntaxe	33
		65 élèves
1 Principal	Lionel Nadeau, ptre.	
1 Spécialiste	Jean-Claude Martel	
2 classes	1 religieux	3 laïques

Publication 28

Premier août 1960:

Remerciements de monsieur Jean-Yves Caron (titulaire de la classe d'éléments Latins pour l'année scolaire 1960-1961, aux commissaires de la CSB

Remerciements

Monsieur Roger Malouin, professeur remercie les membres de cette Commission scolaire pour leur délicatesse à son égard durant qu'il a été à leur service.

Monsieur Jean-Yves Caron remercie les membres de cette Commission scolaire pour avoir daigné accepter ses services comme titulaire de la classe d'Eléments-Latins.

Publication 28 a

Premier août 1960:

Engagement de Fidèle Lévesque et de Jean-Claude Martel.

Félicitations aux enseignants méritoires de la Prime du Département de l'instruction publique.

1959-1960. Fidèle Lévesque, titulaire de la classe de septième préclassique à St-Yves pendant l'année scolaire 1959-60 est l'un d'eux.

RESOLUTION No 26663 Engagement de Personnel

Envoi: Monsieur le commissaire Roger Therrien propose
que cette secondé par monsieur le commissaire Jean-Paul Côté et il est
commission unaniment résolu engage et elle engage par la présente
scolaire résolution pour l'année scolaire 1959-60 conformément à
l'échelle de salaire de la convention collective

M. Fidèle Lévesque	\$4,100.00	Pré-classique
M. Jean-Claude Martel	\$4,200.00	section classique

RESOLUTION No. 3206

Félicitations.

Monsieur le commissaire Odilon Moisan propose et il est unaniment résolu que des félicitations soient et elles sont par la présente résolution offertes à chacun des membres du personnel enseignant dont les noms suivent pour s'être mérité la prime du Département de l'Instruction Publique, au cours de l'année scolaire 1959-60.

S.S. Jeannine-du-Bon-Pasteur.
Madame René Gagnon.
Mlle Cécile Grenier.
Mlle Etienne Carette.
Mlle Marie-Marthe Lefrançois.
Rév. Frère Alphonse.
M. Fidèle Lévesque.

Que copie de la présente résolution soit et sera envoyée à chacune des personnes mentionnées plus haut.

Adoptée à l'unanimité.

Publication 28 b

Premier août 1960:

Pour l'année scolaire (1960-1961), Fidèle Lévesque sera nommé titulaire d'une classe de 8ième année au Collège St-Edouard de Beauport (CSB). Son nom figure sur la liste des enseignants publiées dans un procès-verbal.

210

Archives CSB-Session du 01 Août 1960
Livres 1959-1961 p210

Liste du personnel enseignant des écoles, de
gré du cours et nombre d'élèves.

Collège St-Edouard

<u>Titulaire</u>	<u>Degré</u>	<u>Nombre d'élèves.</u>
Rév. Frère Antoine	12e	6
Rév. Frère Léonce	11e A	24
M. Ulric Mercier	11e B	24
Rév. Frère Yvan	10e A	20
M. Fernand Lafontaine	10e B	23
Rév. Frère Hugues	9e F S	30
M. Léo Normand	9e N S	30
M. Gratien Proulx	8e S S	31
Rév. Frère Serge	8e F 4	28
M. Fidèle Lévesque	8e L 4	28
M. Augustin Lacroix	7e	28
M. Armand Tessier	7e	29
M. Roland Carpentier	7e	29
Rév. Frère Armand	6e	27
M. Paul-Henri Matte	6e	28
M. André Proulx	6e	28
M. Robert Garneau	6e	29
M. Jean-Marie Pelletier	5e	33
M. Marcel Turcotte	5e	33
M. Daniel Lortie	5e	34

Publication 28 c1

Premier août 1960:

Activités parascolaires dans les locaux de la section classique St-Yves. Cours de dessin le samedi matin.

Archives CSB. PV sessions de 1959 à 1961

RESOLUTION No. 3129 Autorisation Re: cours
de dessin.

Monsieur le commissaire Odilon Moisan propose et il est unanimement résolu qu'un local à l'école St-Yves soit et sera mis à la disposition d'un professeur de dessin, le samedi, de 9 heures a.m., à 11 heures a.m., pour faire suite à la demande contenue dans la lettre de monsieur Louis-Philippe Langlois, en date du 28 août 1960.

Adoptée à l'unanimité.

Publication 28 c2

Premier août 1960:

Les Scouts s'installent dans des locaux de St-Yves.

Un des chefs de la troupe des scouts de Beauport était également professeur à la section classique St-Yves: Jean L'Heureux, professeur de syntaxe en 1962-1963.

Merci à Gilbert Boutet (cohorte de septembre 1961 à juin 1965 à laquelle j'appartenais également) qui nous a donné ce "scoop" dans un commentaire émis au début de la formation du groupe FB « Externat Classique St-Yves »: "je me souviens très bien de Gabriel Mercier (élève) qui faisait partie de la troupe des scouts de Beauport dont Jean L'Heureux était un des chefs."

Archives CSB Sessions des commissaires entre 1959 et 1961

RESOLUTION No. 3107 Autorisation aux Scouts.

ATTENDU que le Comité des Amis des Scouts a fait une demande à cette Commission scolaire pour obtenir un local pour les activités des scouts.

Il est proposé par monsieur le commissaire Odilon Moisan et unanimement résolu que cette Commission scolaire autorise et elle autorise par la présente résolution les Scouts à utiliser le local du sous-sol de l'école St-Yves ayant son entrée sur le côté sud-ouest. Il est entendu que cette commission scolaire se réserve le droit de canceler cette autorisation en tout temps, advenant la nécessité d'utiliser elle-même ce local.

Le secrétaire-trésorier accompagnera les scouts lors de la visite des lieux.

Adoptée à l'unanimité.

175

Publication 28 d1

Août 1960:

Les terrains de jeux pourront être utilisés par les élèves de St-Yves pour les périodes de récréations AM et PM..

Réf: Archives CSB sessions
1959-1960...réunion du mois
d'août 1960

RESOLUTION No. 3043 Demande à Mgr. Lemieux.

Monsieur le commissaire Lionel Pouliot propose et il est unanimement résolu que cette Commission scolaire prie et elle prie par la présente résolution Mgr. Ernest Lemieux, Curé de Beauport de daigner autoriser les élèves de la section classique à prendre les récréations du milieu de l'avant-midi et de l'après-midi, sur les terrains de jeux de Beauport, à partir de septembre 1960, s'il y a possibilité.

Adoptée à l'unanimité.

Publication 28 d2

Août 1960:

Les terrains de jeux pourront être utilisés par les élèves de St-Yves pour les périodes de récréations AM et PM..

RESOLUTION No. 3057 Autorisation à Mgr. Ernest Lemieux.

Monsieur le commissaire Jean-Paul Côté propose, secondé par monsieur le commissaire Roger Therrien et il est unanimement résolu que cette Commission scolaire autorise et elle autorise par la présente résolution Mgr. Ernest Lemieux, Curé de Beauport à utiliser le sous-sol de l'annexe de l'Académie pour entreposer les matériaux qui serviront à construire un reposoir l'an prochain, à l'occasion du congrès eucharistique.

Adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION No. 3273 Locaux école St-Yves.

Sur la proposition de monsieur le commissaire Odilon Moisan, secondé par monsieur le commissaire Lionel Pouliot, il est unanimement résolu que cette Commission scolaire ratifie et elle ratifie par la présente résolution l'autorisation verbale donnée à Mgr. Lemieux, relativement à l'utilisation des locaux libres à l'école St-Yves pour réunions, secrétariat et autres, en vue de préparer le Congrès Eucharistique de Québec-Montmorency.

Adoptée à l'unanimité.

Publication 28 d3

Octobre 1960:

Lettre-réponse de Mgr. le curé Ernest Lemieux.

Les terrains de jeux pourront être utilisés par les élèves de St-Yves pour les périodes de récréations AM et PM.

La piscine du Centre Montmorency Laval pourra être utilisée par les élèves de la CSB (dont St-Yves) pour des cours de "culture physique".

Pour ma part, lors de mon passage à St-Yves (cohorte 1961-1965), je me souviens d'avoir suivi des cours de natation au CML mais je ne me souviens pas être allé au terrain de jeu pour les périodes de récréation.

Il semble que le processus de négociation par le biais des échanges de bons procédés fut utilisé dans ce dossier également.

Réf. Archives CSB, sessions 1959-1961
réunion octobre 1960

223
My
Jep
1/ La Fabrique de Beauport, par l'intermédiaire de son curé et du consentement de MM. les Marguilliers du banc, autorise très volontiers les élèves de la section classique de Beauport, à prendre leurs récréations sur les terrains de jeux, pourvu que ces élèves demeurent sous la surveillance des professeurs qui en ont la charge, et qu'ils continuent de bénéficier en ces lieux des assurances-accidents que leur vaut leur appartenance aux écoles de la Commission scolaire de Beauport. (cfr votre lettre du 4 juillet 1960)

terrains de jeux

2/ Mgr. le Curé vous prie d'exprimer sa gratitude à MM. les Commissaires pour la faveur qu'ils ont bien voulu lui faire d'entreposer les matériaux du reposoir du prochain Congrès eucharistique dans le sous-sol de l'annexe de l'Académie Ste-Marie. (cfr votre lettre du 18 juillet 1960)

référence au
Congrès
Eucharistique

3/ Le Centre Montmorency-Laval recevra très volontiers dans sa piscine intérieure les élèves de la Commission scolaire de Beauport, pour fin de culture physique, à la condition qu'ils soient accompagnés d'un ou d'une responsable dûment qualifiés et qu'ils jouissent des assurances-accidents que leur vaut leur appartenance aux écoles de la Commission scolaire de Beauport.

piscine intérieure

Veuillez agréer, monsieur le secrétaire, avec mes hommages, l'assurance renouvelée de mon entier dévouement

en Notre-Seigneur,

Ernest Lemieux, ptre,
Curé de Beauport.

Le Congrès eucharistique de Beauport
du 23 juin au 25 juin 1961

(Reportage dans l'Action catholique du vendredi 24 juin 1961)

Congrès eucharistique de Beauport

***La société d'aujourd'hui
doit reconnaître Dieu
comme premier maître du
monde (S. Exc. Mgr Roy)***

Venez avec foi à ce mystère de lumière qu'est la Messe et la Sainte communion. Venez avec un coeur consacré à Dieu à ces assises eucharistiques. C'est par ces mots que l'Archevêque de Québec a invité les fidèles de la région de Québec-Montmorency à participer au Congrès Eucharistique qui se déroule actuellement à Beauport. S. Exc. Mgr Roy a déclaré que de telles manifestations de foi sont un hommage incomparable à Notre-Seigneur dans l'Eucharistie. Bien que le Christ ait invité les fidèles à prier dans le silence de leurs âmes et de leurs foyers, les hommages d'une famille, d'une paroisse, d'une région montrant que l'homme doit rendre publiquement un culte à l'auteur du monde. La société d'aujourd'hui doit reconnaître Dieu, comme premier maître du monde et cela publiquement.

Le Congrès eucharistique de Beauport du 23 juin au 25 juin 1961

(Reportage dans l'Action catholique du vendredi 24 juin 1961)

L'Archevêque de Québec a rappelé que Notre-Seigneur avait accepté les hommages des foules, les cris de joie et les acclamations des peuples durant sa vie sur terre. De nos jours, les fidèles doivent donc manifester encore leur amour de Dieu. Et c'est par des actes publics que toute la société, que tous les hommes doivent faire connaître le respect que l'on doit rendre à l'Être Suprême.

Corps Mystique
L'Eglise demeure ce corps mystique, cette société spirituelle et étant membre de cette société, chaque chrétien comme toute la société en générale, doit reconnaître la royauté du Christ sur le monde a souligné Mgr Roy. Et pour assurer cette union intime entre l'Eglise, ses membres et son Dieu, la prière, la messe et la communion au Pain de Vie sont des moyens efficaces et cer-

taines que Dieu a bien voulu créer.

Mgr Roy a de plus formulé l'espoir que ce Congrès saura semer des vocations et que la récolte spirituelle sera bonne dans le cœur de chaque participant, il a également souhaité que des résolutions de vie chrétienne disposent les fidèles à des actes de plus grande générosité et cela par la réception des sacrements.

Venez tous rendre hommage au Christ présent dans l'Hostie, de conclure S. Exc. Mgr Roy.

Son Exc. Mgr Maurice Roy, archevêque de Québec, a déclaré officiellement ouvert, hier soir, le congrès eucharistique régional Québec-Montmorency en présence du président du congrès, Mgr Ernest Lemieux, P.D., curé de Beauport et d'un très grand nombre de prêtres dont les curés de chaque paroisse de la région.

Les autorités de la ville de Beauport, Son Honneur le maire, M. Albert-E. Côté, les marguilliers MM. Lucien Hains, Elzéar Voyer et Alphonse Guillot et les curés des comtés de Québec et de Montmorency.

Mgr Roy a été accueilli aux limites ouest de Giffard et le cortège s'est ensuite dirigé vers les terrains sur lesquels un très vaste reposoir a été érigé. Accompagnaient Son Exc. Mgr l'Archevêque, Mgr Ernest Lemieux, P.D., Mgr Albert Roy, P.D., curé de St-Grégoire de Montmorency, Mgr Jean-Charles Dumas, P.D., curé de St-Ambroise de la Jeune Lorette, Mgr Napoléon Morissette, P.D., curé de Giffard, Mgr Alphonse Mar-

coux, P.D., curé de St-Pascal, M. le chanoine P.-E. Crépeault, Mgr Paul Nicole, C. S., le T. R. Père Georges-Henri Levesque, O.P., supérieur de la Maison Montmorency, Mgr Emile Turgeon, P.D., curé de St-Jean-Baptiste de Québec. On remarquait également la présence de plusieurs religieux, représentant différentes communautés dont les Pères Blancs, les Bénédictins, les Dominicains, les Rédemptoristes, les Missionnaires du Sacré-Cœur et Pères du Sacrement.

Durant toutes les cérémonies du congrès, chaque curé et chaque dignitaire ecclésiastique sera accompagné d'un Chevalier de Colomb (4e degré).

Au reposoir, une grande foule s'était réunie pour accueillir Mgr l'Archevêque, pendant que la chorale sous la direction de M. François Provencher chantait l'hymne "Tu es Petrus". Des allocutions furent prononcées par le maire de Beauport, le président du congrès et par Son Exc. Mgr Maurice Roy. Une messe solennelle suivit, elle fut célébrée par Mgr J.-Chs Dumas, P.D., assisté de MM. les abbés Armand Paris, curé de Ste-Thérèse, et Adalbert Chabot, curé de St-Tite-des-Caps. Le R. P. Dufresne, P.S.S. dirigeait la foule des fidèles.

Le maire Albert-E. Côté

Le premier magistrat de la ville de Beauport, M. Albert-E. Côté, a présenté les hommages de la population à l'Archevêque de Québec et il a rappelé dans son allocution qu'il y a trois cents ans, le premier évêque de Québec, venait établir dans cette région, l'Eglise du Christ et que la colonie naissante le recevait avec allégresse. M. Côté s'est dit particulièrement heureux d'accueillir le successeur du Vénérable Mgr de Laval et de lui présenter les mêmes marques d'es-

(Suite. La société, p. 23)

Congrès eucharistique de Beauport

Vendredi, 23 juin — Journée des malades et des enfants
10 heures a.m.: Hommage à la jeunesse.

1 h. 30 p.m.: Offrande joyeuse; Préparation du bouquet spirituel de familles à Son Exc. Mgr Roy. Salut du T.S.S.

3 h. 30 p.m.: Cérémonie des malades. (Messe, communion et bénédiction).

8 h. 30 p.m.: Adoration dialoguée.

9 h. 15 p.m.: Messe solennelle du T.S.S.

Samedi, 24 juin — Journée des familles

10 heures a.m.: Messe de mariage.

3 heures p.m.: Messe de Rite oriental.

8 h. 30 p.m.: Messe solennelle de la fête de la S.S. J.B. (Assemblée de tous les mouvements d'apostolat laïc).

10 heures p.m.: Jeu scénique et concert sacré. Le chemin de la croix de Henri Ghéon.

Dimanche, 25 juin — Journée des vocations sacerdotales et religieuses

10 heures a.m.: Messe pontificale d'ordinations.

3 heures p.m.: Hommage aux parents des prêtres, religieux et religieuses.

7 h. 30 p.m.: Procession aux flambeaux. Départ de Giffard)

Le Congrès eucharistique de Beauport du 23 juin au 25 juin 1961

(Reportage dans l'Action catholique du vendredi 24 juin 1961)

La société...

(Suite de la 1ère page)

time au nom des fidèles et du pouvoir civil.

Cette étroite union de l'Etat et de l'Eglise s'est heureusement conservée chez nous comme une tradition bien vivante et un précieux héritage déclara le maire de Beauport.

Mgr Ernest Lemieux

Mgr Ernest Lemieux, curé de Beauport et président a offert au nom de tous les prêtres, religieux et fidèles les hommages de profonde vénération et vive gratitude à l'adresse de Son Exc. Mgr Maurice Roy, archevêque de Québec et Primat de l'Eglise canadienne.

Le président du congrès a poursuivi en disant qu'un Congrès eucharistique demeure une faveur insigne. Sitôt publiée, l'annonce de cet événement a provoqué partout, un regain de ferveur de dire Mgr Lemieux. Depuis lors, des prières et des sacrifices de toutes sortes, ont été offerts au Seigneur, pour le succès spirituel de nos célébrations. Tous ont adressé au ciel, d'innombrables suppliques, pour l'obtention d'un renouveau chrétien, non seulement dans nos paroisses et dans nos diocèses, mais encore dans le monde entier a déclaré Mgr Lemieux.

Le curé de Beauport a ajouté qu'en prenant davantage conscience de leurs devoirs envers Dieu, envers eux-mêmes et à l'égard du prochain, nos fidèles ont voulu dès lors, participer plus parfaitement aux lumières de l'Evangile et aux grâces des sacrements.

Selon le président du congrès, les participants à ces importantes assises eucharistiques penseront à leurs frères séparés; payens, musulmans, juifs, protestants et orthodoxes afin de réaliser l'unité de tous les hommes dans le Christ. "Cette intention est celle-même que veut poursuivre, de façon particulière, le prochain Concile oecuménique"

a signalé Mgr Lemieux et il ajouta que tous avaient prié avec grande ferveur pour le succès de ce congrès, selon le vœu de notre Très Saint Père le Pape Jean XXIII, glorieusement régnant.

Le Reposoir

Un magnifique reposoir a été érigé sur les terrains de jeux de la Fabrique de Beauport, à l'arrière du presbytère et du couvent. Ce reposoir qui a été décoré aux couleurs du congrès soit, rouge, blanc et or s'étend sur une longueur de 130 pieds et la croix au sommet se trouve à 70 pieds du sol. Pour marquer le caractère universel de l'Eglise et son grand désir d'unité, une étoile d'Israël orne la plus haute croix du reposoir et on a fait mention de l'Orient et l'Occident, à droite et à gauche de l'autel. On a aussi représenté les Pères de l'Eglise, Saint Ambroise, Saint Grégoire le Grand et Saint Augustin pour l'Eglise d'Occident et Saint Basile, Saint Grégoire de Nysse, et Saint Jean-Chrysostôme pour l'Eglise d'Orient qui sont les figures parmi les plus glorieuses de ces deux mondes qu'ils ont voulu un, dans la foi.

Des confessionnaux

Des confessionnaux ont été aménagés sur le terrain du reposoir, et les fidèles peuvent par conséquent se confesser, avant et pendant chacune des cérémonies liturgiques prévues pendant ces quatre jours de prières. Plusieurs prêtres sont donc à la disposition des fidèles.

Beaucoup de décorations

Toute la Côte de Beauport est décorée puisque chaque demeure ou édifices publics arborent des drapeaux et des banderoles aux couleurs du Pape ou du congrès eucharistique. Plusieurs ont dressé des ostensoirs et des calices symboles de ces assises eucharistiques et des milliers de lumières scintilleront dans la nuit. Des roses rouges et des

glorieux de multiples couleurs décorant à profusion le reposoir.

Expositions

Tous les congressistes sont invités à se rendre à l'Académie Sainte-Marie de Beauport (tout près du terrain du Reposoir) visiter les trois expositions du Congrès:

- Une rétrospective historique.
- Les kiosques des communautés religieuses.
- Les meilleurs travaux des élèves, sur les thèmes du Congrès.

Intentions du Congrès

- La glorification sociale de Notre-Seigneur, présent dans l'Eucharistie.
- Les vocations sacerdotales, religieuses et missionnaires.
- L'apostolat des laïcs, membres de l'Eglise.
- Le prochain Concile oecuménique.
- L'union de tous les hommes dans le Christ.
- La tempérance et la modestie dans nos mœurs.

Paroisses en congrès

Voici les noms des paroisses en congrès: Ancienne-Lorette, Ange-Gardien, Beauport, Beau-prés, Boischatel, Bon-Pasteur, Charlesbourg, Château - Richer, Courville, Giffard, Notre-Dame de l'Espérance, Loretteville (St-Ambroise), N.-D. des Laurentides, Ste-Anne de Beauport, St-Emile, Ste-Famille, I.-O., St-Fer-réal, St-François, I.-O., Ste-Françoise-Cabrini, St-François-Xavier, St-Gérard-Majella, (Val St-Michel), St-Grégoire, St-Jean, I.-O., St-Jérôme de l'Auvergne, St-Joachim, St-Laurent, I.-O., Ste-Marie-Médatrice, Ste-Monique, les Saules, Ste-Petronille, I.-O., St-Pierre, I.-O., St-Pierre-aux-Liens, St-Rodrigue, Ste-Thérèse de Lisieux, St-Thomas de Villeneuve, St-Tite-des-Caps, Stoneham, Village Huron.

Le Congrès eucharistique de Beauport du 23 juin au 25 juin 1961

(Reportage dans l'Action catholique du vendredi 24 juin 1961)



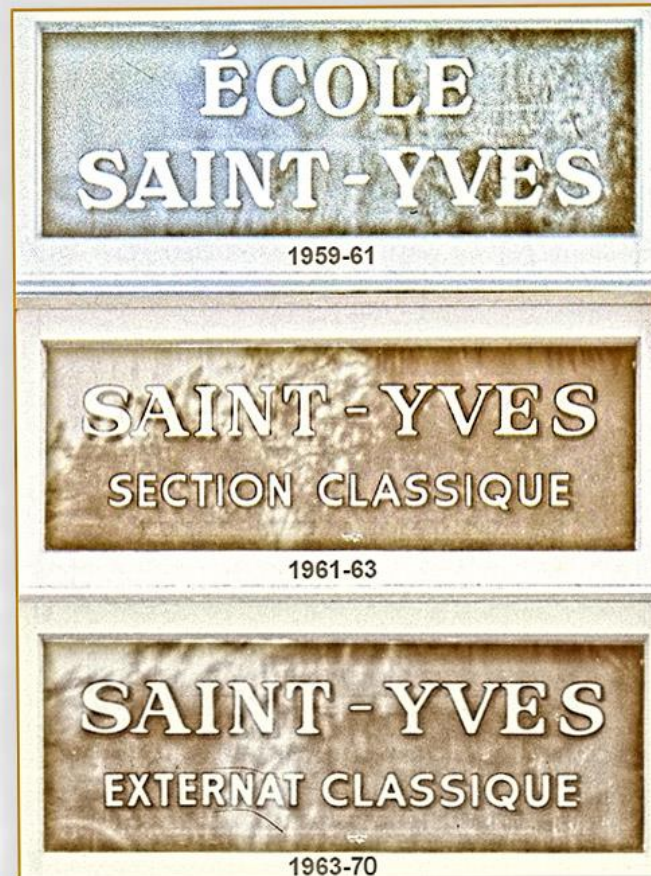
Le Reposaire et
l'autel

Mgr Maurice Roy
Archevêque de Québec

Mgr Ernest Lemieux,
curé de Beauport et
président du Congrès

Quelques
dignitaires





Livre 3

Mai 1961 à avril 1962

Voici un regroupement des actions et des décisions de la Commission scolaire de Beauport concernant l'**externat classique Saint-Yves**.

Ces informations ont été extraites du livre des procès-verbaux des réunions des Commissaires et du président pour la période de **mai 1961 à avril 1962**.

Richard Fortier

30. 1 de 3 :Mgr Bernard Gingras:

Un philosophe, l'extension de Mgr Lemieux ou le loup dans la bergerie ou ...
Engagé et logé voisin des appartements de l'abbé Lionel Nadeau à l'externat.
Un engagement avec un salaire à déterminer..

1 de 3

10 avril 1961

Rencontre avec Mgr. Bernard Gingras.

Messieurs les Commissaires rencontrent Mgr. Bernard Gingras et lui demandent s'il serait disposé à consacrer ses journées entières au service de la Commission scolaire de Beauport en qualité de conseiller pédagogique, tout en continuant à donner les cours de philosophie qu'il dispense actuellement aux élèves de 12e année du Collège St-Edouard.

Monseigneur Gingras accepte d'être engagé comme professeur régulier en qualité de conseiller pédagogique et Messieurs les Commissaires conviennent de lui aménager à l'école St-Yves, au cours des vacances d'été, des appartements semblables à ceux dont dispose actuellement monsieur l'abbé Nadeau.

RESOLUTION No. 3305 Engagement de Mgr.
Bernard Gingras.

ATTENDU que cette Commission scolaire considère qu'il est nécessaire de requérir les services d'un conseiller pédagogique pour ses écoles.

ATTENDU que Mgr. Bernard Gingras qui dispense actuellement les cours de philosophie aux élèves de 12e année du Collège St-Edouard est disponible pour prendre cette charge et possède toutes les qualifications requises.

Il est en conséquence proposé par monsieur le commissaire Odilon Moisan, secondé par monsieur le commissaire Lionel Pouliot et unanimement résolu:

 A Que cette Commission scolaire engage et elle engage par la présente résolution Mgr. Bernard Gingras, à commencer du 1er mai 1961, comme professeur régulier en qualité de conseiller pédagogique pour ses écoles, en plus de dispenser les cours de philosophie aux élèves de 12e année du Collège St-Edouard.

B Que cette Commission scolaire convient et elle convient par la présente résolution d'aménager durant les vacances d'été des locaux appropriés dans une classe de l'école St-Yves et destinés à l'usage de Mgr. Gingras pour rencontrer les exigences de sa nouvelle charge.

C Que cette Commission scolaire convient et elle convient par la présente résolution de payer annuellement à Mgr. Bernard Gingras le salaire de \$ _____ soit \$ _____ payable le 15 et le 30 de chaque mois pour mai et juin 1961.

Adoptée à l'unanimité.

30. 2 de 3 Mgr Bernard Gingras:
Un engagement avec un salaire à déterminer..

2 de 3

10 avril 1961

Lettre à envoyer à Mgr. Bernard Gingras.

Monseigneur Bernard Gingras,
Collège St-Edouard,
Beauport, Québec 5.

Monseigneur,

Messieurs les Commissaires d'écoles de la ville de Beauport ont décidé de réaliser un projet qu'ils étudient depuis déjà quelque temps, et je suis heureux de vous informer que cette Commission scolaire vient de vous nommer Conseiller Pédagogique pour ses écoles,

En plus de disposer de tous les pouvoirs de directeur d'écoles, voici ce en quoi consisteront vos nouvelles fonctions:

1.- A servir d'aviseur à la Commission pour les questions pédagogiques.

2.- A servir de médiateur dans les questions pédagogiques entre:
la commission et les parents,
la commission et les maîtres,
les maîtres et les parents.

3.- A instruire les parents par des réunions, des conférences etc. afin d'obtenir leur collaboration.

4.- A s'occuper des maîtres et du Cercle Pédagogique.

...

30. 3 de 3: Mgr Bernard Gingras:
Des responsabilités susceptibles de créer l'affrontement.

3 de 3

10 avril 1961

Lettre à envoyer à Mgr. Bernard Gingras (suite)

5.- A régler les problèmes pédagogiques qui pourraient être soumis à la Commission par les directeurs, ainsi que les conflits avec les parents.

6.- A étudier le cas de chaque élève, surtout ceux qui présentent des problèmes d'étude ou de comportement après avoir dressé un dossier individuel complet. Entrevues avec l'élève et les parents.

7.- A continuer à dispenser les cours de philosophie aux élèves de 12^e année du Collège St-Edouard.

Je suis persuadé que cette commission scolaire n'aura qu'à se louer d'avoir eu la main heureuse, car votre grande expérience les assure à l'ore et déjà du plus grand succès.

Je vous prie d'agréer, l'expression de mes sentiments les plus respectueux et me croire

Votre tout dévoué,

J. A. Gendron

Qui était Mgr Bernard Gingras ou plutôt Jules-Bernard Gingras?

Mgr Jules-Bernard Gingras l'homme qui, avec l'enseignant Fidèle Lévesque, aurait pu prendre la direction de la section classique Saint-Yves en 1961. La Commission scolaire de Beauport les avait dûment nommés mais le projet a avorté; l'abbé Nadeau ayant été réembauché.

Voici un peu d'information sur mes démarches et sur ce personnage qui aurait sûrement eu, avec m. Fidèle Levesque, un impact déterminant sur l'enseignement à Saint-Yves.

J'ai d'abord communiqué avec l'archiviste diocésain, responsable des Archives de l'Archidiocèse de Québec. Pierre Lafontaine, sa réponse a été la suivante :

"Avec le nom complet de Mgr Jules-Bernard Gingras (1906- ?), j'ai essayé



d'approfondir mes recherches. Même si nous avions ratisser un peu plus large, ce prêtre ne figure toujours pas dans nos annuaires diocésains ni, étrangement, dans le Canada ecclésiastique, annuaire pour tout le Canada.

Différents indices – *dont le fait qu'il fut professeur à l'Université de Montréal – semble-t-il - et que ses livres furent publiés dans cette région* (je lui ai donné l'information écrite en italique), m'amènent à penser qu'il fut sans doute un prêtre de ce diocèse, même s'il a pu être prêté à Québec un certain temps.

Vous pourriez contacter les archives du diocèse de Montréal:

<http://diocesemontreal.org>.

N'hésitez pas à me revenir si vous n'avez rien trouvé.

Pierre Lafontaine."

J'ai ensuite communiqué avec Michel Dahan, le responsable des archives historiques à l'Archevêché de Montréal.

Voici l'information que j'ai pu obtenir bien qu'il m'ait avoué que Mgr Gingras avait eu un parcours particulier et un peu difficile à bien cerner.

Mgr Jules-Bernard Gingras est né le 15 septembre 1906. Il fût ordonné prêtre le 30 mai 1931 par Mgr Gauthier.

Docteur en philosophie et en pédagogie, il a enseigné dans plusieurs universités et collèges du Canada, en Égypte et aux États-Unis. Il est fait officier de l'Ordre Latin de France en 1939. Il est nommé par la suite Commandeur de l'Ordre International du Bien Public. Il a été professeur à la faculté des sciences sociales de l'Université de Montréal vers 1947, à Radio-Collège sur les ondes de Radio-Canada et à l'institut Pie-XI. C'était un conférencier émérite et il est l'auteur de plusieurs volumes sur les graves problèmes que vivent la famille et l'école au Québec.

Il fut aussi pendant de nombreuses années aumônier d'un mouvement catholique.

En 1950, il est mis au repos.

En 1953, il va en Californie et en 1955, il est excardiné, i.e., on annule son rattachement à son diocèse.

Il part ensuite pour l'Égypte et il devient l'attaché du patriarche d'Alexandrie de l'Église copte jusqu'en 1957.

À son retour au Québec, il aurait été prêté "au diocèse de Québec" et il aurait été engagé d'abord comme conseiller pédagogique en avril 1961 par la Commission scolaire de Beauport et enseignant de philosophie aux élèves de 12e année au Collège Saint-Édouard.

Après l'échec de sa nomination de juin 1961 à la direction de la section classique, il agit quelques temps encore comme conseiller pédagogique tout en écrivant de très nombreux articles dans le quotidien le Soleil sur l'autorité, l'éducation, la télévision, etc.

En 1969, il a été élu membre de l'Académie américaine des Sciences sociales et semble résider notamment en Floride.

Il y a peu d'information sur la suite de son parcours mais en 1985, à 79 ans, il revient au Québec.

Il est décédé à Cartierville le 8 septembre 1992 à 86 ans.

31. 8 mai 1961:

Une décision prudente et officiellement dictée par un budget qui s'essouffle.

8 mai 1961

RESOLUTION No. 3335 Section classique.

Monsieur le commissaire Odilon Moisan propose, secondé par monsieur le commissaire Roger Therrien et il est unanimement résolu:

A Qu'avant d'accepter des élèves de l'extérieur de Beauport, il faudra que le résultat des examens de la classe de syntaxe soient connus.

B Ne pas accepter plus de 35 élèves par classe

C Ne pas ouvrir plus d'une classe dans chaque degré.

D Que copie de la présente résolution soit et sera envoyée à monsieur l'abbé Lionel Nadeau, principal.

Adoptée à l'unanimité.

23

32. 12 juin 1961:

Les commissaires décident de changer l'inscription au dessus de l'entrée principale. École Saint-Yves fait place à Saint-Yves section classique.

30

12 juin 1961

RESOLUTION No. 3346 Inscription à l'entrée principale à l'école St-Yves.

Sur la proposition de monsieur le commissaire Lionel Pouliot, secondé par monsieur le commissaire J. Alphonse Laplante, il est unanimement résolu que cette Commission scolaire autorise et autorise par la présente résolution l'inscription suivante à l'entrée principale de l'école St-Yves :

"St-Yves Section Classique"

Adoptée à l'unanimité.

ÉCOLE SAINT-YVES → SAINT-YVES SECTION CLASSIQUE

33. 12 juin 1961:
Du sang neuf à Saint-Yves...Réal Mercier, prof.

12 juin 1961

34 Engagement de monsieur
Réal Mercier.

RESOLUTION No. 3357

ATTENDU que monsieur Réal Mercier a fait une demande d'emploi à cette commission scolaire et qu'il a rencontré monsieur l'abbé Lionel Nadeau et Monseigneur Bernard Gingras qui sont tous les deux favorables à son engagement.

Il est proposé par monsieur le commissaire Lionel Pouliot, secondé par monsieur le commissaire J. Alphonse Laplante et unanimement résolu que cette commission scolaire engage et elle engage par la présente résolution monsieur Réal Mercier pour enseigner la classe d'éléments Latins à l'école St-Yves, durant l'année scolaire 1961-62, au salaire de \$4,400.00 et conformément à la Convention collective. Il est entendu que si monsieur Mercier contracte le mariage, un supplément de \$500.00 sera ajouté au salaire mentionné plus haut.

Adoptée à l'unanimité.

34. 12 juin 1961:
Une rencontre qui a besoin de la bénédiction et de l'appui des commissaires...
Y-a-t-il quelque chose qui se prépare et si oui, orchestré par qui?

12 juin 1961

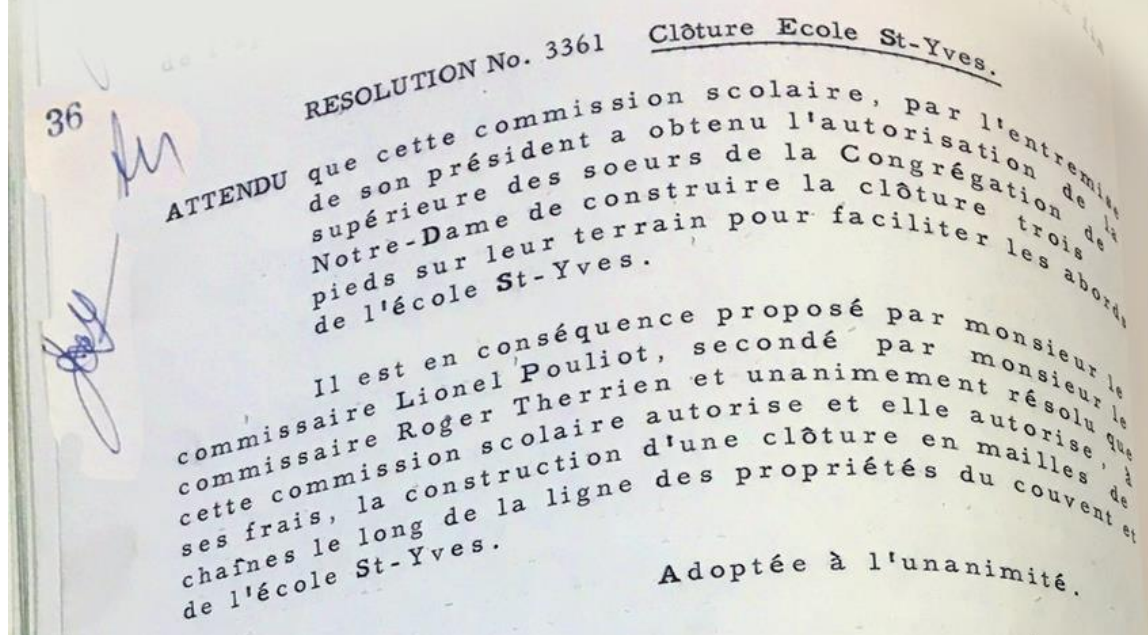
Rencontre de Mgr. Bernard Gingras avec
monsieur l'abbé Lionel Nadeau et M. Fidèle Lévesque

Monsieur le président demande à Mgr. Bernard Gingras de rencontrer monsieur l'abbé Lionel Nadeau, principal de l'école St-Yves pour que les titulaires de classes enseignent une spécialité afin d'éviter l'engagement d'un spécialiste à temps partiel. Monseigneur Bernard Gingras rencontrera aussi monsieur Fidèle Lévesque pour lui donner les conseils requis relativement à son réengagement en 8e année.

35. 12 juin 1961

Un don (presque) de trois pieds de terrain et une nouvelle clôture...

12 juin 1961



Qui était Fidèle Lévesque?

Diplômé de l'Université Laval dans les années cinquante, il a enseigné à l'Académie de Québec, à Courville et en septembre 1959, il a été titulaire de la classe de préclassique de la section classique de l'école Saint-Yves de Beauport.

Par la suite, il a enseigné à l'école François-Perreault et il obtenu une maîtrise en gestion de l'éducation de l'Université Laval.

Il a été recruté par le nouveau Ministère de l'Éducation en 1967 pour notamment participer activement à l'implantation du nouveau système d'éducation québécois à la suite de l'approbation des recommandations du rapport Parent.

Il y a fait carrière jusqu'en 1987, année de sa retraite.

Il vit actuellement au Nouveau-Brunswick, il est âgé de 88 ans et, j'ai pu le constater, il est encore très articulé et en pleine possession de ses moyens.

(Suite page 187)

36. 12 juin 1961
Les engagés pour l'année 1961-62.

12 juin 1961

Sur la proposition de monsieur le commissaire Lionel Pouliot, secondé par monsieur le commissaire Roger Therrien, il est unanimement résolu que les instituteurs et institutrices dont les noms suivent soient et ils sont par la présente résolution engagés pour l'année scolaire 1961-62, sans assignation immédiate de classes et aux conditions de la convention collective.

Mlle Gemma Asselin
M. Roland Carpentier
Mlle Jacqueline Faucher *Reul 3436*
M. Henri Gagnon
M. Robert Garneau
Mlle Lyse Gilbert
Mlle Cécile Grenier
Mlle Claudette Laberge
Mlle Françoise Laflamme
Mlle Ginette Lafleur *Reul 3374*
Mlle Monique Lamontagne
Mlle Jeanne d'Arc L'Ecuyer
M. Jean-Claude Martel
M. Ulric Mercier
Mlle Antoinette Nadeau
Mlle Anne-Marie Ouellet
M. Richard Paquet
M. Jean-Marie Pelletier
M. André Proulx
Mlle Marguerite Rainville
Mlle Réjane Robert
Mlle Madeleine Roy
Mlle Elmina Simard
Mlle Laure St-Arnaud
Mlle Yolande Touzin
M. Marcel Turcotte
Mlle Margaret Whealan *Reul 3374*
Mgr. Bernard Gingras
M. Fidèle Lévesque *Reul 3393*
3441

M. Jean-Yves Caron *Reul 3365*
Mlle Pauline Dionne
Mlle Evangéline Gagnon
M. Marcel Gamache
Mlle Louise Gauthier
Mlle Simone Giroux
M. Rodolphe L'Abbé
M. Augustin Lacroix
Mlle Marthe Leflamme
M. Fernand Lafontaine *Reul 3374*
Mlle Louise Larocque
Mlle Diane Létourneau
M. Paul-Henri Matte
Mlle Marie-Claire Morin
M. Léo Normand
Mlle Françoise Ouellet
Mlle Marie-Paule Parent
Mlle Louise Plante
M. Gratien Proulx
M. Raphael Riverin *Reul 3374*
Mlle Gisèle Rousseau
Mlle Micheline Séguin
Mlle Jeanne-Mance Simard
M. Armand Tessier
Mlle Rose-Aimée Tremblay
Mlle Claire Vanasse
Mlle Gemma Chabot
M. l'abbé Lionel Nadeau *Reul 3374*
Mlle Lucille Simard. *3430*
3437
3448

Page 108
Adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 10.45 heures p.m., sur l'ordre du président.

Adopté le ... 12 juin 1961.

Présences:

..... Lionel Pouliot
..... Jean-Paul Lefebvre
..... Roger Therrien
..... J. Laplante

..... Odilon Moisan
Président
..... J. P. Lefebvre
Secrétaire-trésorier

37. 17 juin 1961:

Nous perdons Jean-Yves Caron et gagnons Louis Dessureault.

17 juin 1961

RESOLUTION No. 3365 Résiliation d'engagement.

ATTENDU que monsieur Jean-Yves Caron, professeur d'Eléments Latins dans la section classique de l'école St-Yves est venu ce soir rencontrer les membres de cette Commission scolaire pour les informer des avantages qui lui sont offertes par une communauté pour enseigner dans un Collège classique affilié à l'Université Laval.

ATTENDU que monsieur Caron se charge de trouver à cette Commission scolaire un remplaçant, ayant déjà communiqué avec monsieur Louis Dessureault.

Il est en conséquence proposé par monsieur le commissaire Odilon Moisan, secondé par monsieur le commissaire Lionel Pouliot et unanimement résolu que cette Commission scolaire accepte et elle accepte par la présente résolution la résiliation du contrat d'engagement de monsieur Jean-Yves Caron, pour l'année scolaire 1961-62, lequel est déchiré séance tenante par monsieur le président.

Adoptée à l'unanimité.

38. 17 juin 1961:

Démission de l'abbé Nadeau et de Raphaël Riverin... Coup de théâtre ou simple processus administratif?

17 juin 1961

RESOLUTION No. 3374 Acceptation de démissions.

Monsieur le commissaire Jean-Paul Côté propose et il est unanimement résolu que cette commission scolaire accepte et elle accepte par la présente résolution les démissions des personnes dont les noms suivent conformément à leur demande respective:

M. l'abbé Lionel Nadeau	en date du 31 mai 1961.
M. Raphael Riverin	en date du 31 mai 1961.
Mlle Margaret Whealan	en date du 30 mai 1961.
Mlle Ginette Lafleur	en date du 31 mai 1961.
M. Fernand Lafontaine	en date du 8 juin 1961.

Adoptée à l'unanimité.

39. 19 juin 1961:

Les commissaires nous présentent la toute nouvelle équipe de direction:

RESOLUTION No. 3393 Nomination de monsieur
Fidèle Lévesque.

19 juin 1961

*Ref Rend
3393*

CONSIDERANT que Monseigneur Bernard Gingras assume cette année la direction de la section classique.

CONSIDERANT qu'il convient de lui adjoindre un aide pour l'aider dans cette nouvelle fonction.

Il est en conséquence proposé par monsieur le commissaire Odilon Moisan, secondé par monsieur le commissaire Roger Therrien et unanimement résolu que cette commission scolaire adjoint et elle adjoint à Monseigneur Bernard Gingras, le professeur Fidèle Lévesque, lequel agira comme préfet, en plus de ~~des~~ dispenser des cours pour quelques spécialités qui lui seront assignées par Monseigneur Gingras.

Adoptée à l'unanimité.

39 b. Monseigneur Gingras en action...

Rencontre avec Monseigneur Bernard Gingras
avec la direction des écoles.

Monseigneur Bernard Gingras rencontrera la direction des écoles pour mettre à point la liste des titulaires requis pour l'an prochain et le nombre de locaux requis pour les élèves qui fréquenteront les classes.

40. 29 juin 1961:

Des mesures de sécurité sont prises!

Une résolution adoptée pour une simple information de fonctionnement.

RESOLUTION No. 3409 Informations à M. l'abbé
Lionel Nadeau.

Monsieur le commissaire Odilon Moisan propose et il est unanimement résolu que le secrétaire-trésorier informe monsieur l'abbé Lionel Nadeau de la décision suivante:

Etant donné votre démission et notre acceptation, vous voudrez bien référer toutes décisions, correspondance ou autres relativement à la section classique au secrétariat de la Commission scolaire, 10, rue de l'Académie, Beauport.

Adoptée à l'unanimité.

41. 29 juin 1961

Il faut aussi en informer le doyen de la Faculté des Arts.

Adopteront-ils des résolutions à chaque fois qu'il y a changement d'adresse?

29 juin 1961

RESOLUTION no. 3402 Re: Faculté des Arts.

Monsieur le commissaire Odilon Moisan propose, secondé par monsieur le commissaire Lionel Pouliot et il est unanimement résolu que le trésorier informe par la présente résolution monsieur l'abbé Roméo Miville, Doyen de la Faculté des Arts qu'à l'avenir, toutes les communications relatives à la section classique de Beauport devront être adressées au Secrétariat de la Commission scolaire, 10, rue de l'Académie, Beauport et le secrétaire se chargera de remettre ces communications à qui de droit.

Adoptée à l'unanimité.

42. 4 juillet 1961:

Des parents d'élèves veulent savoir; une rencontre est demandée avec les commissaires...

4 juillet 1961

Commission scolaire de la ville de Beauport

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE

Objet: La démission de l'abbé Lionel Nadeau.

À la demande de citoyens, une assemblée publique de la Commission scolaire sera tenue le 4 juillet 1961.

43. 18 juillet 1961:

L'assemblée publique commence à donner des résultats..

18 juillet 1961

...
A 12.45 heures a.m., Messieurs les Commissaires se réunissent en assemblée de Comité pour réétudier la démission de monsieur l'abbé Lionel Nadeau et son acceptation; cela pour faire suite à une demande des contribuables présents à l'assemblée publique du 4 juillet 1961.

A 2.10 heures a.m., mardi, le 18 juillet 1961, la séance régulière est ajournée à neuf heures p.m.,

le même jour et débutera par une réunion de Comité pour continuer l'étude du cas de monsieur l'abbé Lionel Nadeau en l'invitant à y être présent.
Adopté le... 14. 1961.

Présences:

Roger Thérien

J. A. Laplante

Gustave Herland

.....

.....
président.

.....
Secrétaire-trésorier

44. 18 juillet 1961.

L'abbé Lionel Nadeau est réengagé comme... Principal du Cours Classique St-Yves de Beauport pour l'année 1961-62.

Beau choix de mots et nous connaissons leur importance!

90

... 1 de 2

18 juillet 1961

Avant l'ouverture de cette séance, Messieurs les Commissaires ont continué la réunion de comité cédulée pour neuf heures p.m., et à laquelle assistait monsieur l'abbé Lionel Nadeau. A la suite de cette réunion de comité, Messieurs les Commissaires décident son réengagement.

La prière récitée, Messieurs les Commissaires adoptent la résolution suivante :

RESOLUTION No. 3430 Engagement de monsieur
l'abbé Lionel Nadeau.

*Ref. Rés. 3374
3437
3448*

ATTENDU que monsieur l'abbé Lionel Nadeau s'est prévalu de l'article numéro 235 du Code scolaire, et qu'il a fait parvenir à cette Commission scolaire, en date du 31 mai 1961, une lettre de démission comme directeur du Cours Classique de l'Ecole St-Yves de Beauport,

ATTENDU que lors de la réunion spéciale du 4 juillet 1961, la population a exprimé le désir de connaître les motifs qui avaient amené les membres de la dite Commission scolaire à accepter la démission de monsieur l'abbé Lionel Nadeau, ceci, même si d'après l'article numéro 232 et l'article numéro 233 du Code scolaire, la Commission scolaire n'est pas tenu de donner les raisons qui motivent leur décision,

ATTENDU que monsieur l'abbé Lionel Nadeau n'a pas semblé vouloir accepter ni les remarques, ni les conversations du Surintendant des bâtiments de cette Commission scolaire,

ATTENDU que monsieur l'abbé Lionel Nadeau n'a pas semblé vouloir accepter ni les remarques, ni les conversations nombreuses du secrétaire de cette Commission scolaire.

ATTENDU que monsieur l'abbé Lionel Nadeau n'a pas semblé vouloir accepter ni les remarques, ni les conversations du Conseiller Pédagogique de cette Commission scolaire,

ATTENDU qu'au surplus, monsieur l'abbé Lionel Nadeau n'a jamais accepté l'autorité de la Commission scolaire de Beauport, ni voulu s'y soumettre et qu'il a montré une attitude récalcitrante en différentes occasions,

ATTENDU que pour les raisons ci-haut décrites, les Commissaires d'écoles de la ville de Beauport ont accepté à l'unanimité la démission de monsieur l'abbé Lionel Nadeau par la résolution numéro 3374, lors de leur séance régulière du 17 juin 1961,

ATTENDU que monsieur l'abbé Lionel Nadeau est venu ce soir, le 18 juillet 1961 rencontrer les membres de la Commission scolaire siégeant en comité, pour expliquer son attitude depuis septembre 1959,

ATTENDU que monsieur l'abbé Lionel Nadeau promet formellement qu'à l'avenir, il se rendra de lui-même rencontrer les Commissaires pour demander des explications quand il pensera être lésé dans ses droits,

ATTENDU que les promesses de part et d'autre satisfont les partis en cause,

Il est en conséquence proposé par monsieur le commissaire Odilon Moisan et unanimement résolu que monsieur l'abbé Lionel Nadeau soit et il est par la présente résolution engagé comme Principal du Cours Classique St-Yves de Beauport pour l'année scolaire 1961-62. Le salaire sera fixé à une assemblée ultérieure.

Adoptée à l'unanimité.

45. 14 août 1961:

Une demande d'amendements refusée par les commissaires...

94

14 août 1961

Re: engagement du secrétaire-trésorier et de
l'abbé Lionel Nadeau.

...

Monsieur le commissaire Gustave Ferland propose d'amender la résolution No. 3430, relativement à l'engagement de monsieur l'abbé Lionel Nadeau. Messieurs les commissaires s'y objectent, attendu que cette résolution relate exactement la décision qui a été prise.

46. 18 août 1961:

Des "Attendu" qui vont enfin permettre de clore cette saga grâce "à la parfaite compréhension et à l'exquise délicatesse de tous les commissaires".

Je m'interroge, par ailleurs, sur l'impact de tout ça sur m. Fidèle Lévesque qui m'apparaît avoir peut-être été utilisé...

99

1 de 3

18 août 1961

Re: Engagement de monsieur l'abbé Lionel Nadeau.

ATTENDU que monsieur le commissaire Gustave Ferland a suggéré d'enlever du procès-verbal la résolution d'engagement de monsieur l'abbé Lionel Nadeau.

ATTENDU que cette résolution reflète exactement les décisions prises lors de la tenue de cette séance.

Monsieur le commissaire Ferland suggère alors d'ajouter à la résolution No. 3430 les "Attendu" suivants:

100

RESOLUTION No. 3437 Amendement à la résolution
No. 3430. Engagement de M.
l'abbé Lionel Nadeau.

ATTENDU que monsieur l'abbé Lionel Nadeau est au service de la Commission scolaire de Beauport, à titre de directeur et professeur de la section classique, depuis septembre 1959;

ATTENDU que durant les deux années qu'il a occupé cette charge: 1959-60 et 1960-61, les résultats obtenus par les élèves sous sa directive furent excellents, principalement sur le plan académique;

ATTENDU que le 21 avril 1961, Mgr. Bernard Gingras fut engagé, par la Commission scolaire de Beauport, comme conseiller pédagogique avec tous les droits de directeur d'écoles;

ATTENDU que de ce fait, l'abbé Lionel Nadeau, prévoyant pour l'avenir un conflit d'autorité, s'est vu dans l'obligation de donner sa démission;

ATTENDU qu'effectivement, le 31 mai 1961, monsieur l'abbé Lionel Nadeau faisait parvenir à la Commission scolaire de Beauport sa démission comme principal de la section classique de Beauport;

ATTENDU que lors de leur séance régulière du 17 juin 1961, la démission de l'abbé Nadeau fut acceptée à l'unanimité;

ATTENDU qu'à la suite des protestations faites par les parents des élèves du classique, une assemblée publique fut demandée à la Commission scolaire de Beauport pour étudier le cas de monsieur l'abbé Lionel Nadeau;

ATTENDU que le 30 juin 1961, monsieur J.A. Gendron, secrétaire-trésorier de ladite commission scolaire, avisait par écrit le Dr. Gustave Ferland de Beauport, dans les circonstances, porte-parole des parents, que "Messieurs les Commissaires sont prêts à les rencontrer, lui et les parents, mardi, le 4 juillet 1961, à 8 heures p.m., à l'Académie Ste-Marie de Beauport, pour répondre au désir qu'ils ont exprimé";

ATTENDU que cette assemblée fut tenue à la date, l'heure et l'endroit mentionnés précédemment;

ATTENDU que lors de cette réunion, le problème en cause fut étudié à fond et qu'à titre de conclusion, monsieur Odilon Moisan, président de la Commission scolaire de Beauport, s'est engagé publiquement à aller lui-même inviter monsieur l'abbé Lionel Nadeau à venir discuter son cas, en assemblée privée avec les Commissaires de Beauport;

ATTENDU qu'effectivement, le 6 juillet 1961, monsieur le président, tenant son engagement public, s'est rendu lui-même inviter monsieur l'abbé Lionel Nadeau à venir rencontrer les Commissaires en réunion privée;

ATTENDU que cette rencontre eut lieu à l'Académie Ste-Marie, le 18 juillet 1961, à 9 heures p.m.

ATTENDU qu'à cette occasion, grâce à la parfaite compréhension et à l'exquise délicatesse de tous les commissaires, le malentendu-conflit d'autorité - qui existait entre l'abbé Lionel Nadeau et la Commission scolaire de Beauport fut totalement dissipé;

En conséquence, il est proposé par monsieur le commissaire Gustave Ferland d'ajouter à la résolution No. 3430 les dits "Attendus". Messieurs les Commissaires n'ont aucune objection.

Adoptée à l'unanimité.

47. 18 août 1961:

Gérald Jomphe est engagé, les commissaires dédommagerait Fidèle Lévesque qui irait aux études et ils fixent le salaire de l'abbé Lionel Nadeau.

18 août 1961

RESOLUTION No. 3447 Ratification d'engagements.

Il est proposé par monsieur le commissaire Gustave Ferland, secondé par monsieur le commissaire Roger Therrien et unanimement résolu que cette Commission scolaire ratifie et elle ratifie par la présente résolution l'engagement des professeurs suivants aux conditions de la convention collective, pour l'année scolaire 1961-62:

Ref/Resol 3480 → Mlle Mary-Aline Robichaud,
Mlle Andrée Royer,
• M. Gérald Jomphe.

Adoptée à l'unanimité.

Fidèle Lévesque.

Ref/Resol 3461
Monsieur le commissaire Odilon Moisan propose et il est unanimement résolu que le secrétaire-trésorier informe par lettre monsieur Fidèle Lévesque que cette Commission scolaire est prête à résilier son contrat en lui offrant un dédommagement de \$2,000.00 pour poursuivre ses études et cette Commission scolaire s'engage à discuter de son réengagement l'an prochain.

RESOLUTION No. 3448 Salaire de Monsieur l'abbé Lionel Nadeau.

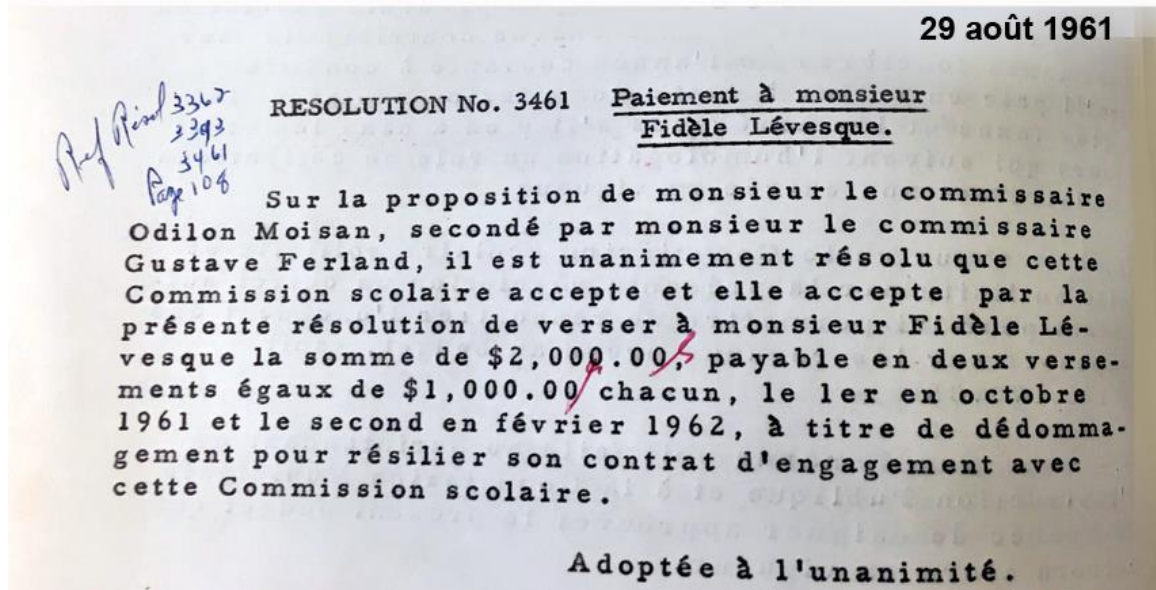
Ref/Resol 3430
Sur la proposition de monsieur le commissaire Gustave Ferland, secondé par monsieur le commissaire Roger Therrien, il est unanimement résolu que le salaire de monsieur l'abbé Lionel Nadeau soit et il est par la présente résolution fixé à \$3,700.00 pour l'année 1961-62.

Adoptée à l'unanimité.

109

48. 29 août 1961:

Ils dédommageront Fidèle Lévesque en deux versements:



Qui était Fidèle Lévesque (suite de la page 174):

Voici un témoignage de Gilles Brousseau, un de ses élèves au préclassique :

« Je l'ai connu à Courville, où il est venu enseigner en 5e année, en 1958 (Gilles a "sauté" sa 6e année).

Ce fut un professeur étonnant, insistant particulièrement sur la qualité du français écrit: la grammaire Grévisse, les métaphores, les périphrases, les onomatopées...Stimulant, il avait l'art de susciter notre créativité et notre imagination.

Je l'ai suivi à Beauport pour y compléter une 7e année correspondante à une scolarité de préclassique en septembre 1959.

Par après, je l'ai perdu de vue, pour le retrouver, jeune adulte, car il travaillait avec mon beau-père au Ministère de l'Éducation ».

49. 4 septembre 1961:

Jean L'Heureux engagé rétroactivement au premier septembre...suite à un travail d'équipe entre Mgr Gingras, Soeur Marie-Alberta et l'abbé Nadeau.

4 septembre 1961

Rencontre avec M. l'abbé Lionel
Nadeau, S.S. Marie-Alberta et S.S. Thérèse-de-la-Réparation

A la demande de monsieur le commissaire J. Alphonse Laplante, monsieur l'abbé Lionel Nadeau, S.S. Marie-Alberta et S.S. Thérèse-de-la-Réparation sont venus rencontrer les membres de cette Commission scolaire relativement à l'engagement d'un professeur spécialiste additionnel pour la section classique, lequel peut aussi dispenser les trois périodes de français en 12e année commerciale-spéciale à l'Académie Ste-Marie.

Actuellement, monsieur Jean-C. L'Heureux dispense 16 périodes de cours, dont 13 en Eléments-Latins et 3 en 12e année à l'Académie.

Monsieur l'abbé Nadeau fait part à MM. les Commissaires qu'il lui serait possible de dispenser les deux périodes de cours de religion en Eléments-latins et aussi d'attribuer au titulaire de la classe d'Eléments-latins les deux périodes d'étude comprises dans les périodes du spécialiste Jean-C. L'Heureux.

S.S. Marie-Alberta, pour sa part, informe Messieurs les Commissaires que ses titulaires sont trop chargés pour pouvoir dispenser les trois périodes de français en 12e année. Elle désirerait aussi que la titulaire de la 10e année arts soit soulagée d'au moins une période de sciences.

RESOLUTION No. 3476 Spécialiste
Section classique.

Monsieur le commissaire Odilon Moisan propose, secondé par monsieur le commissaire J. Alphonse Laplante et il est unanimement résolu:

A Que monsieur l'abbé Lionel Nadeau, S.S. Marie-Alberta et Mgr. Bernard Gingras étudient ensemble le nombre de périodes qui peut être alloué au spécialiste Jean-C. L'Heureux et qu'un rapport à cet effet soit préparé par le Conseiller Pédagogique, pour cette Commission scolaire.

B A la suite du rapport, monsieur le professeur Jean-C. L'Heureux sera engagé rétroactivement au 1er septembre 1961.

Adoptée à l'unanimité.

50. 6 novembre 1961:
Le portrait de la section classique de l'école Saint-Yves.

6 novembre 1961

143

ECOLE SAINT - YVES.

Nom du titulaire

Degré

Nombre
d'élèves

M. Gérard Jomphe
M. Louis Dessureault
M. Réal Mercier

1^o Méthode
4 Syntaxe
8 El.-latins

25

29

35

89 élèves

1 Principal
2 Spécialistes

M. l'abbé Lionel Nadeau
M. Jean-Claude Martel
M. Jean-C. L'Heureux.

3 classes

1 religieux

5 laïques.

51. 8 janvier 1962

Des problèmes récurrents: les récréations et le bris de vitres...l'abbé Nadeau rencontre les commissaires.

8 janvier 1962

Rencontre avec monsieur l'abbé Lionel Nadeau,
principal de l'école Sainte-Yves

Monsieur l'abbé Lionel Nadeau est venu rencontrer les membres de cette Commission scolaire, à la suite de l'invitation qui lui a été adressée, Messieurs les Commissaires désirant obtenir de plus amples informations, relativement au bris de vitre.

Monsieur l'abbé Nadeau fait part à Messieurs les Commissaires qu'il n'est pas possible d'utiliser le jeu de ballon volant durant les récréations; ce jeu nécessitant l'utilisation d'un filet.

Monsieur le président demande au principal de l'école St-Yves s'il y aurait possibilité pour les élèves de prendre les récréations une classe à la fois. Monsieur l'abbé Nadeau ayant fait part à monsieur le président qu'il n'y a pas possibilité présentement à cause de l'organisation du programme; monsieur le président lui demande que le prochain programme tienne compte de ces recommandations.

Comptes pour bris de vitres.

Messieurs les Commissaires décident de ne pas exiger le paiement des deux vitres de l'entrée principale de l'école St-Yves qui ont été brisées en jouant au ballon.

Rencontre avec S.S. Marie-Alberta, directrice.

Le secrétaire et monsieur l'abbé Lionel Nadeau, principal de l'école St-Yves sont invités à rencontrer S.S. Marie-Alberta, directrice de l'Académie Ste-Marie pour organiser si possible, dans la cour de l'Académie, les récréations des élèves de la section classique.

Publication 52.

8 janvier 1962:

La décision avait été adoptée à l'unanimité le 12 juin 1961, le choix est maintenant fait; ce sera la firme Studio E.B Côté qui fournira l'inscription et elle sera en plastique. La voici:



8 janvier 1962

**RESOLUTION No. 3587 Achat d'un plastique avec
lettrage.**

ATTENDU que cette Commission scolaire a reçu des cotations de la firme Studio E.B. Côté Inc. pour différents genres d'inscriptions pour le nom: "St-Yves, section classique."

Il est en conséquence proposé par monsieur le commissaire Roger Therrien et unanimement résolu que cette Commission scolaire accepte et elle accepte par la présente résolution la cotation de la firme E.B. Côté Inc. comme suit:

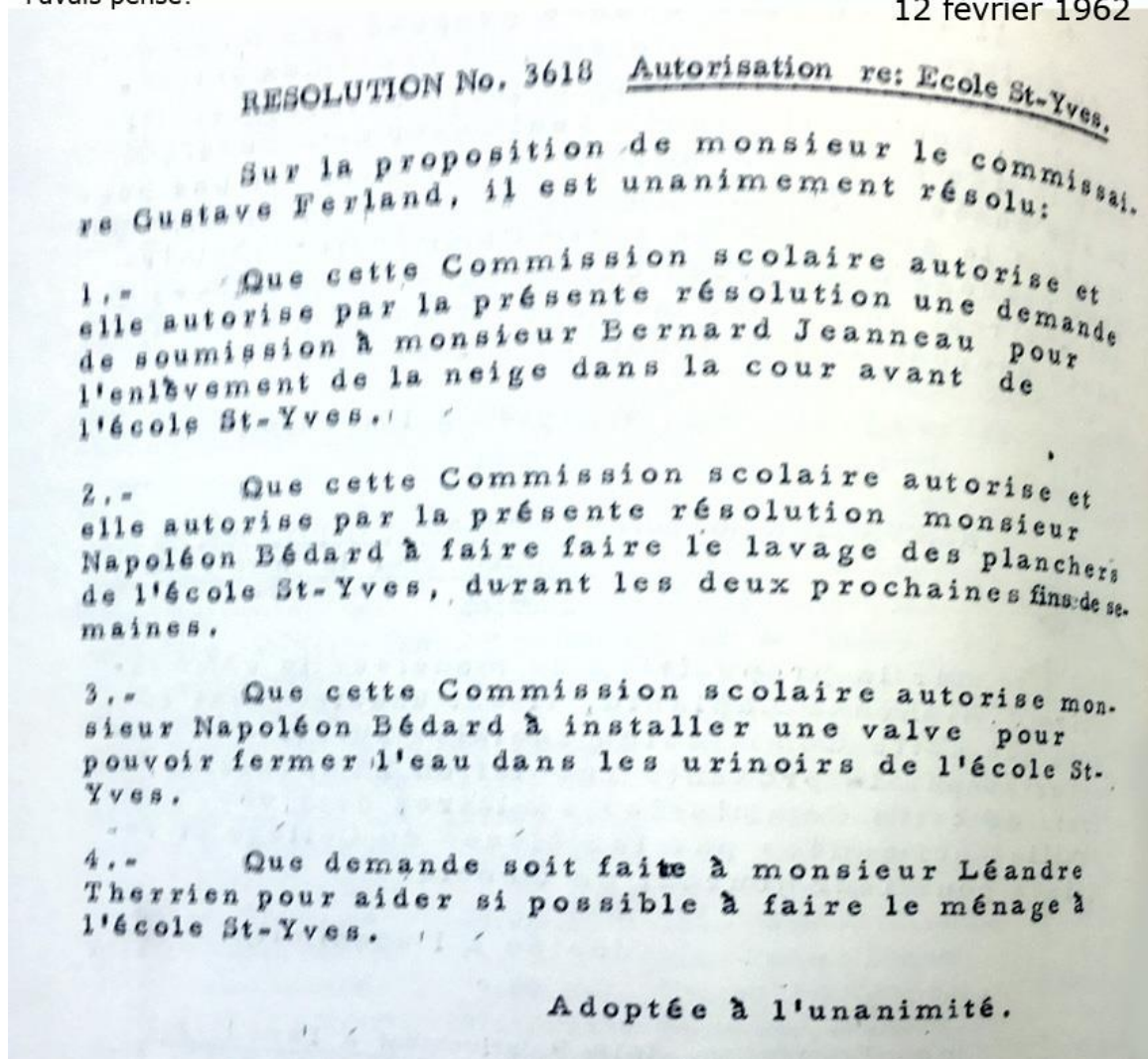
"Fournir un plastique 55 3/4" x 20" x 1/4" et faire lettrage en émail jaune or: "St-Yves Section classique", au prix de \$50.00 plus les taxes fédérale et provinciale.

Adoptée à l'unanimité.

53. 12 février 1962:

Une simple routine de gestion semble s'installer... mais l'avenir nous réserve des surprises. Comme le dit une vieille expression française "le torchon brûle" entre notre abbé Nadeau et le secrétaire-trésorier J. Armand Gendron. Notre abbé serait-il moins parfait que je l'avais pensé?

12 février 1962



54. printemps 1962:

Voici un peu d'informations sur l'équipe de direction de la Commission scolaire de Beauport en 1962. On peut voir que le dr. Ferland vient de se joindre à cette équipe.

<u>Nom de famille</u>	<u>Prénom</u>	<u>Quartier No.</u>	<u>Date d'expiration du terme.</u>	<u>Age</u>	<u>Années comme Commissaire d'écoles</u>
	Jean-Paul	1	1962	44	10
Côté	Roger	2	1962	44	10
Therrien	Odilon	5	1963	45	10
*Moisan	J. Alphonse	4	1964	52	5
Laplante	Gustave	3	1964	53	0
Ferland					

*Président

Publication 55 a

19 février 1962:

Le secrétaire-trésorier J. Armand Gendron ne pouvant plus supporter le manque de respect de l'abbé Nadeau envers lui et les règles de fonctionnement de la Commission scolaire, envoie, datée du 16 février 1962, une lettre de démission aux commissaires.

232

1 de 6

19 février 1962

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE SCOLAIRE DE LA VILLE DE BEAUPORT

Session spéciale des Commissaires d'écoles de la ville de Beauport, tenue à l'Académie Ste-Marie, lundi, le 19 février 1962, à 8.30 heures p.m., session convoquée par le président, monsieur Odilon Moisan qui occupe son siège.

Sont aussi présents Messieurs les Commissaires Jean-Paul Côté, Roger Therrien, J. Alphonse Laplante et Gustave Ferland.

Le secrétaire-trésorier n'a pas été convoqué à cette session spéciale.

Le président Odilon Moisan met les Commissaires au courant de la lettre de démission du secrétaire-trésorier J. Armand Gendron et une discussion s'engage sur cette lettre, à l'issue de laquelle, afin de se conformer à l'article 212 du Code Scolaire, les Commissaires tous présents renoncent à l'avis de convocation et nomment Odilon Moisan comme secrétaire "pro-tempore" sur proposition du commissaire Jean-Paul Côté et unanimement adoptée.

Lettre de M. J. Armand Gendron, secrétaire-trésorier.

16 février 1962.

Monsieur Odilon Moisan, président,
Les Commissaires d'écoles de la ville de Beauport,
55, rue du Manège,
Beauport, Québec 5.

Monsieur le Président,

Je viens par la présente vous exprimer ma reconnaissance pour les neuf premières années que j'ai passées au service de la Commission scolaire de Beauport.

Ces neuf années, je les ai passées dans un climat d'harmonie et de compréhension de part et d'autre.

J'ai exécuté le plus fidèlement possible les décisions qui ont été prises par les distingués membres de la Commission scolaire, depuis mon entrée à leur service et j'ai toujours réussi à m'entendre avec les directeurs et directrices qui se sont succédés à la direction de vos écoles.

Etant le seul officier de la Commission scolaire, j'ai toujours cru de mon devoir, suivant le serment que j'ai prêté, de faire part aux personnes concernées des règlements que vous avez adoptés dans le but indiscutable d'être observés.

La majorité des membres de la Commission scolaire actuelle étaient en fonction à mon entrée en service et peut rendre témoignage que j'ai essayé autant que possible d'être impartial envers tous et chacun.

Pour ce qui concerne le travail de bureau, la perception des taxes, la comptabilité etc. les vérificateurs ont été en mesure de me juger et vous ont sans doute fourni tous les rapports que vous avez pu leur demander.

Tout ce que j'ai fait, je l'ai fait dans le but de rendre service à mes concitoyens; vous m'avez aidé dans ma tâche et je vous dois un chaleureux merci.

Cependant, je dois vous avouer que mon travail devient d'autant plus pénible que je n'ai jamais réussi à obtenir du directeur de la section classique la coopération que j'étais en lieu d'attendre.

Je vous ai parlé à quelques reprises des difficultés que j'avais à faire exécuter vos décisions par le directeur de cette section; j'en ai aussi parlé à Monseigneur Lemieux, notre distingué curé, en plusieurs occasions.

Au cours de la dernière élection scolaire, j'ai été la cible, en assemblée publique. Vous n'ignorez pas que des documents destinés au Principal de la section classique ont été mis entre les mains de personnes qui sont venues les lire en assemblée publique tout en s'arrogeant le droit de les interpréter à leur façon, condamnant ainsi la commission scolaire sur des décisions qui ont été transmises par le secrétaire et dans le meilleur intérêt des citoyens.

Vous ignorez cependant que, malgré toute ma bonne volonté, il m'est impossible d'obtenir la collaboration du directeur de la section classique et ce, à un tel point que je me reproche de négliger mes devoirs et en voici la raison:

N'ayant pu obtenir de collaboration, j'ai cru que pour avoir la paix et l'harmonie, il valait mieux ne pas insister et c'est malheureusement ce que j'ai fait pour cette section.

C'est ainsi que, après avoir demandé en quelques occasions de me faire parvenir les réquisitions de son école pour le matériel qu'il lui fallait,

19 février 1962

je n'ai plus insisté et, la plus grande partie a été achetée par le principal, sans réquisitions officielles.

Malgré que, lors de la séance de comité, il ait été décidé et admis que lorsqu'il y aurait des ennuis à la section classique le principal devait venir en faire part à la Commission scolaire.

Des injustices ont été commises envers vos employés parce que le directeur de la section classique n'a pas voulu suivre la procédure normale en s'adressant au bureau, à la personne responsable ou à la Commission en assemblée.

La manière de procéder pour les téléphones à l'extérieur existe et existait avant l'avènement de la section classique et jamais, il n'y a eu de plaintes.

J'ai été blâmé par un commissaire pour ne pas avoir demandé au principal de la section classique si les longues distances faits sur son téléphone l'avaient été par lui. Il aurait été beaucoup plus simple pour le directeur de cette section de m'appeler et de demander les raisons de la retenue effectuée sur son chèque, tout comme font les autres qui reçoivent des chèques et qui savent par la signature que s'il y a un erreur, c'est le secrétaire qui est responsable et non un commissaire.

Le directeur de la section classique est le seul responsable des longues distances qui peuvent être effectués sur son appareil, puisque celui-ci est installé dans son bureau, et tous les autres directeurs sont dans le même cas.

Le directeur de la section classique devrait savoir que lorsqu'on critique un subalterne qui a des responsabilités ou un officier en charge, on ne peut pas le faire avant d'en connaître les motifs et il faut bien en toute justice l'entendre et lui demander les raisons avant d'aller se plaindre à un supérieur qui, le plus souvent, n'est pas au courant de la situation et de ce fait est porté à l'exagérer.

Je crois de mon devoir de vous informer que je me suis abstenu volontairement de vous faire part des incidents qui se sont déroulés depuis le début de l'année à l'Ecole St-Yves; un mur défoncé, tablette de tableau brisée, vitres cassées aux portes du vestiaire au sous-sol. A la demande du préfet du Collège, il a été nécessaire de mettre sous clef le vestiaire des 6e et 7e années, attendu que des tours ont été faits aux élèves, entre autres: mettre le feu dans la poche d'un paletot.

Lorsque des difficultés de chauffage se sont produites à l'école St-Yves, un commissaire est venu au bureau laisser sous-entendre que ces difficultés avaient été causées intentionnellement.

Depuis le début de l'année, je n'ai reçu aucun appel téléphonique du Principal de la section classique. Les demandes relativement à la section classique pour salles ou autres n'ont jamais été faites depuis le début de l'année par le principal, mais toujours par un professeur de cette section ou par un commissaire.

Je regrette d'avoir à vous dire ces choses, je regrette de ne pouvoir m'entendre avec le principal de la section classique et avec son supporteur, lequel a tenté par toutes sortes de moyens de me prendre en faute.

Les amendements insignifiants qui ont été faits aux procès-verbaux sont de nature à révéler l'état d'esprit qui anime ce commissaire à mon égard.

Je suis la cible de toute une population qui est souvent très mal renseignée par des personnes qui ne veulent pas connaître la signification du mot "injustice" et qui ne veulent connaître qu'un côté de la médaille.

Un commissaire m'a même proposé de venir m'aider à rédiger les procès-verbaux, n'est-ce pas la plus belle manière de me prouver mon incompetence ?

Ce même commissaire m'a demandé à plusieurs reprises de le consulter avant de faire quelque chose: or, un commissaire seul ne peut pas prendre de décision et j'ai toujours dû de mon devoir de consulter le président ou la Commission scolaire en assemblée.

Je traverse l'année la plus difficile depuis que j'occupe la fonction de secrétaire et je regrette d'être dans l'obligation de vous demander de bien vouloir accepter ma démission.

Je vous remercie Messieurs les Commissaires pour tout ce que vous avez fait pour moi; je remercie les directeurs, directrices et tout le personnel enseignant qui m'ont toujours apporté leur précieuse collaboration. Je pardonne à ceux qui ont voulu la situation actuelle, tout en considérant de mon devoir d'informer le public de la vérité.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués et me croire

Votre tout dévoué,
sec.-trés.

J.A. Gendron,

recommandée.

19 février 1962

Cette lettre est analysée très soigneusement.

Monsieur le Commissaire Gustave Ferland dit que, s'il a servi d'intermédiaire entre le directeur du cours classique et le secrétaire de la Commission scolaire, depuis juillet dernier, c'était de bonne foi et pour éviter des frictions possibles.

Monsieur le Commissaire J. Alphonse Laplante fait remarquer, qu'à son avis, les frictions se sont plutôt aggravées et qu'il serait préférable que les deux personnes concernées se rencontrent à toutes les fois qu'il est nécessaire de le faire.

Monsieur le Commissaire Roger Therrien fait part aux membres de cette Commission scolaire, que les torts sont probablement partagés dû au fait qu'ils sont dans l'impossibilité de se rencontrer, étant donné qu'il y a un intermédiaire entre eux et que le contact personnel n'existe pas, il leur est difficile de se mieux connaître et de se comprendre.

Monsieur le commissaire Jean-Paul Côté dit que cette situation qui existe depuis trop longtemps, est due probablement au fait que le directeur du cours classique et le secrétaire supposent mutuellement qu'il y a un fossé entr'eux et qu'il n'y a pas moyen de le traverser, donc la rencontre de ces deux personnes ne pourra qu'avoir d'heureux effets car il y aura sûrement meilleur entendement de part et d'autre.

Monsieur le commissaire Odilon Moisan ne doute pas que chacun des commissaires est bien intentionné dans l'exercice de ses fonctions, mais il ajoute que chaque fois qu'un commissaire a des reproches à adresser à qui que ce soit, il devrait le faire en donnant toutes les explications relatives au litige, discuter à fond du problème, afin qu'il ne soit pas obligé d'y revenir et ainsi créer des tensions de part et d'autre qui nuisent énormément au travail général. De cette façon, il n'y a pas de doute, une atmosphère de cordialité règnera au sein de la Commission scolaire, ce qui rendra le travail plus progressif pour le bien général de tous.

Au terme de ces échanges d'idées, Messieurs les Commissaires adoptent la résolution suivante:

RESOLUTION No. 3631

Monsieur le commissaire J. Alphonse Laplante propose que le docteur Gustave Ferland rencontre monsieur l'abbé Lionel Nadeau pour le prévenir de ce changement et pour lui demander à l'avenir de communiquer directement avec le secrétaire-trésorier dans les cas où la Commission scolaire est concernée. Aussi, on demande au président d'avertir monsieur J. Armand Gendron de ce changement et de lui transmettre le désir qu'ont les Commissaires pour une meilleure entente.

Cette proposition étant unanimement adoptée, la démission de monsieur Gendron n'est pas acceptée.

La session est levée à 10.30 heures p.m., sur l'ordre du président.

Adopté le... 2 Avril 1962...

Présences:

..... Jean Paul Bôté

..... Roger Pharien

..... Alphonse Laplante

..... Dr. Gustave Ferland

..... *[Signature]*

Président.

..... *[Signature]*

Secrétaire pro-tempore.

Publication 56.

5 mars 1962:

À la demande du commissaire Gustave Ferland, une rencontre de toutes les personnes concernées par la situation est requise pour que la résolution 3631 puisse s'appliquer. Voici son contenu:

1 de 4

5 mars 1962

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITE SCOLAIRE DE LA VILLE DE BEAUPORT

Session de Comité des Commissaires d'écoles de la ville de Beauport, tenue à l'Académie Ste-Marie, lundi, le 5 mars 1962, à 8.15 heures p.m.

Sont présents Messieurs les Commissaires Odilon Moisan, Jean-Paul Côté, Roger Therrien, J. Alphonse Laplante et Gustave Ferland.

Sur convocation spéciale, sont aussi présents M. l'abbé Lionel Nadeau et M. J. Armand Gendron.

Cette rencontre a été convoquée par le président Odilon Moisan, sur demande de monsieur le commissaire Gustave Ferland qui, après avoir analysé le procès-verbal du 19 février 1962, en compagnie du directeur de la section classique, monsieur l'abbé Lionel Nadeau, a conclu que la résolution numéro 3631 ne pouvait pas s'appliquer sans au préalable avoir une rencontre de tous les intéressés.

Au terme de cette session de comité, il a été convenu unanimement que Messieurs les Commissaires, tous présents, se réunissent immédiatement en session spéciale et qu'ils ratifient toutes les décisions prises durant la rencontre en comité et que le président consigne au cahier des délibérations de résumé de cette session spéciale, à titre de secrétaire-pro-tempore.

Au début des délibérations, il a été établi par Messieurs les Commissaires Ferland et Laplante les responsabilités du Directeur du cours classique et du secrétaire-trésorier, chacun dans leur sphère étant l'autorité reconnue à savoir:

- 1.- A la section classique, monsieur l'abbé Nadeau est le seul responsable au point de vue pédagogique et à tous les autres points de vue, il doit s'en remettre au secrétaire-trésorier.
- 2.- Le secrétaire est responsable, de par sa fonction, du bon fonctionnement de l'administration et il doit faire en sorte que toutes les décisions des Commissaires d'écoles soient appliquées.

Passant maintenant à l'étude de la lettre du secrétaire-trésorier, consignée au procès-verbal du 19 février 1962, voici un résumé du débat sur différents paragraphes.

Parag. 9 Difficultés pour exécution des décisions: Le secrétaire-trésorier fait remarquer que le jeu de ballon au pied, défendu par résolution des Commissaires en assemblée, se continuait par les élèves de la section classique. En réponse, le directeur de la section classique admet qu'avant l'interdiction, effectivement les élèves jouaient au ballon au pied dans la cour avant de l'école St-Yves, mais que c'était le seul endroit où ces élèves pouvaient prendre leurs ébats. Depuis l'interdiction, dans cette cour, le jeu de ballon au pied n'a plus été permis, mais il ne voit pas pourquoi, puisqu'il n'y a aucun danger d'altérer de quelque façon que ce soit la propriété St-Yves, il défendrait à ses élèves de se livrer à ce jeu dans la cour arrière de St-Yves et sur le terrain de jeux de l'Académie Ste-Marie.

Parag. 10 Documents officiels entre les mains de personnes non autorisées à les posséder: Le secrétaire dit que des documents officiels qu'il a transmis au directeur de la section classique, dans l'exercice de sa fonction, ont été lus par un contribuable dans une assemblée publique non convoquée par les commissaires et que lui le secrétaire, gardien des documents de la Commission, n'a jamais autorisé le Directeur à produire ces documents en public. Le Directeur de la section classique et le commissaire Ferland répondent qu'ils ne voient aucune objection à produire en public des documents officiels de la Commission, vu que les commissaires, de par leurs fonctions, sont les serviteurs du public. Il est même suggéré de consulter un avocat à ce sujet.

Parag. 11, 12, 13 et 14. Achats sans réquisitions: Le secrétaire signale qu'en plusieurs occasions, il a payé des achats qui n'étaient pas accompagnés de réquisitions. Exemple: livres de classes achetés aux Presses Universitaires et à la Librairie Granger. Là où les réquisitions étaient destinées à l'achat d'une certaine quantité de livres à la Librairie Granger et pour des raisons majeures - le fournisseur n'ayant pas en mains les livres demandés - l'achat était effectué aux Presses Universitaires ou ailleurs. Il est même mentionné qu'au cours des achats des quantités de volumes ont été changés, des titres remplacés, toujours parce que le fournisseur n'avait pas en librairie ce qu'on demandait et pour la même raison que des achats autorisés à une librairie furent effectués chez un autre vendeur. Comme la réquisition originale n'était pas corrigée, on comprend que pour le secrétaire, il était assez difficile de tout réconcilier ces achats avec la réquisition initiale lorsqu'il (le secrétaire) recevait les factures des fournisseurs. C'est pourquoi le secrétaire-trésorier s'est rendu auprès du directeur de la section classique dans le but de lui faire signer les dites factures conformes aux commandes et aux livraisons, afin d'en autoriser le paiement par la Commission scolaire. Enfin, en vérifiant de nouveau ces mêmes factures, il a été constaté qu'un montant de \$46.80 avait été payé deux fois. En réponse, le directeur de la section

classique prétend qu'en aucune circonstance, des achats pour la section classique ont été faits par le directeur, sans autorisation préalable et que lors des changements de titres ou des fournisseurs, il a avisé les dits fournisseurs de marquer sur la facture le numéro de sa réquisition, ce qui n'a pas été fait. Il fut cependant admis, et ce à la décharge du secrétaire-trésorier, qu'en raison de ces faits le contrôle obligatoire et légal des achats devenait parfois très difficile pour ne pas dire impossible.

Parag. 15 Des injustices commises envers les employés: Le secrétaire dit que nous avons un contremaître pour les ménages, un contremaître pour les réparations et l'entretien et un secrétaire pour l'administration, mais que l'abbé Nadeau préfère s'adresser à monsieur le commissaire Ferland pour tous ces troubles et de ce fait cause des injustices, comme si les employés de la commission refusaient de répondre aux appels du directeur de la section classique. En réponse, le commissaire Ferland affirme qu'à chaque fois qu'il a servi d'intermédiaire à monsieur l'abbé Lionel Nadeau, c'était pour faciliter la tâche aux employés et qu'en aucune circonstance il ne lui est venu à l'idée soit de les critiquer, soit d'amoindrir leur efficacité. D'ailleurs, quand le commissaire Ferland servait d'intermédiaire à monsieur l'abbé Nadeau, ils étaient tous deux parfaitement bien intentionnés et ne désiraient en rien porter atteinte aux droits de qui que ce soit. A preuve que, depuis qu'on lui en a formulé le désir, le commissaire Ferland n'intervient plus dans ces pseudo-conflits et malgré tout monsieur l'abbé Nadeau, s'adressant lui-même directement au surintendant des bâtisses obtient des résultats très satisfaisants dont il est reconnaissant aux intéressés.

Parag. 16, 17, 18 et 19. Interurbains déduits sur salaire du directeur de la section classique: Le secrétaire affirme qu'en vertu d'un règlement passé antérieurement par les commissaires, il était autorisé à faire les retenues pour tout appel interurbain fait sur les appareils téléphoniques de tous les directeurs. Le secrétaire soutient aussi que par le passé, il a toujours agi de la sorte et qu'à ce point de vue, on n'a jamais porté de plaintes sur sa conduite. En réponse, le commissaire Ferland a admis que le règlement en vigueur était légal et applicable dans les cas où les appels étaient faits sur les appareils à l'usage des directeurs des sections scolaires à Beauport, mais dans ce cas-ci, les appels étaient placés d'Ottawa et chargés par la compagnie Bell sur le compte de téléphone de monsieur l'abbé Nadeau. C'est la seule raison de l'intervention d'un commissaire qui, quoique très bien intentionné, s'offrait à solutionner le plus de problèmes possible, principalement ceux d'ordre mineur.

Parag. 20 Dommages à la propriété: Le secrétaire dit que ces dommages au mur intérieur d'un vestiaire, au tableau qui se trouve dans ce vestiaire ainsi que le feu dans un vestiaire sont des choses qui se produisent dans l'école dont le directeur est responsable. Monsieur l'abbé Nadeau répond qu'il fait son possible pour le bon maintien de ses élèves qui ne sont jamais sans surveillance dans le vestiaire. Cependant, vu qu'il y a dans cette école une classe de sous-doués et deux classes de garçons du cours élémentaire, il ne peut être partout à la fois et que sa manière de diriger ses élèves du classique n'est pas la même que celle qui est utilisée pour les enfants du cours élémentaire qui ne sont pas sous sa juridiction.

Parag. 21 Causes intentionnelles aux difficultés de chauffage: Le secrétaire-trésorier prétend que le commissaire Ferland aurait déclaré un certain jour, dans les bureaux mêmes de la Commission, mais en son absence, que les difficultés de chauffage à St-Yves étaient de causes intentionnelles. En réponse, le commissaire Ferland soutient qu'il n'a jamais porté une telle accusation. Autant que tout autre commissaire, il connaît la probité et la compétence du surintendant des bâtisses à la commission scolaire de Beauport et il le sait incapable de se rendre coupable de telles actions. Le commissaire Ferland termine en disant que si ses paroles furent interprétées faussement, il le regrette mais il en est nullement responsable.

Parag. 22 Les demandes relativement à la section classique pour salles ou autres n'ont jamais été faites depuis le début de l'année, par le principal mais toujours par un professeur de cette section ou par un commissaire. En réponse, le directeur affirme qu'en aucune circonstance ses titulaires n'ont formulé de demandes pour salles à la commission scolaire, sans son autorisation préalable et qu'à ce point de vue, il laisse entière responsabilité à ses titulaires de classes dans l'organisation des différentes manifestations du programme scolaire. Il affirme de plus qu'il eut été pour le moins gênant pour lui d'emprunter, le 11 décembre dernier une salle à la commission afin de permettre à ses titulaires de le fêter.

Parag. 23, 24, 25, 26 et 27. Moyens de prendre en défaut, amendements aux procès-verbaux, cible de la population mal renseignée, aide à rédiger les procès-verbaux, consultation avant de faire quelque chose: En réponse, le commissaire Ferland prétend que dans ces circonstances, il a toujours agi de bonne foi, dans le but d'être utile et à la commission scolaire et à son secrétaire-trésorier. On ne peut donc mettre en doute ses bonnes intentions et là encore, s'il y a eu fausses interprétations de la part du secrétaire-trésorier, il en est nullement responsable.

L'étude de la lettre du secrétaire-trésorier, monsieur J. Armand Gendron étant terminée et après différents échanges d'idées, on a formulé à résolution suivante:

RESOLUTION No. 3631 A.

Il est proposé par monsieur le commissaire Odilon Moisan et unanimement adopté par tous les commissaires que: le directeur de la section classique, monsieur l'abbé Lionel Nadeau, monsieur le commissaire Gustave Ferland, le secrétaire-trésorier de la commission, monsieur J. Armand Gendron, étant tous trois, à la commission scolaire de Beauport, des personnages ayant de grandes responsabilités à accepter et à supporter, pour la bonne marche administrative de la commission scolaire et le maintien de son excellente réputation, que chacun devrait remplir ses devoirs suivant les règles établies, y apportant collaboration franche, sincère et loyale, ce qui permettra aux délibérations futures de se dérouler dans la paix, la concorde et l'harmonie.

Adoptée à l'unanimité.

Publication 57

12 mars 1962:

Les commissaires demandent un rapport sur la section classique à la Faculté des Arts.
L'objectif de la demande et l'information désirée auraient pu être mentionnés...

12 mars 1962

RESOLUTION No. 3649 Demande à M. l'abbé Talbot.

Monsieur le commissaire Odilon Moisan propose et il est unanimement résolu que cette Commission scolaire demande et elle demande par la présente résolution à monsieur l'abbé Talbot, de la Faculté des Arts de daigner faire parvenir à cette Commission scolaire un rapport sur la section classique de Beaufort, actuellement en opération à l'école St-Yves.

Adoptée à l'unanimité.

58. 22 mars 1962

Le 22 mars, le président de la Commission scolaire Odilon Moisan rencontre en secret à 10 heures Monseigneur Lionel Audet, évêque auxiliaire de Québec au sujet de l'abbé Nadeau.

Le déroulement de la suite des événements auraient, sans doute, été plus positif si le président avait pu en parler immédiatement à ses collègues. Mgr Audet lui a demandé de garder le secret jusqu'au 14 juillet 1962.



et ils obtiennent quelques renseignements qui ont dû les satisfaire...

29 mars 1962

Faculté des Arts de l'Université Laval.

Le secrétaire de la Faculté des Arts de l'Université Laval, monsieur Paul-André Laberge, a fait tenir à cette Commission scolaire, en date du 22 mars, quelques renseignements sur la section classique, conformément à la demande contenue dans la résolution des membres de cette Commission scolaire, en date du 12 mars dernier.

Le Soleil, 6 mars 1962



S. H. LE MAIRE GASTON TREMBLAY a proclamé ouverte, hier, la semaine de l'éducation à Beauport, dont le thème cette année est: "L'Éducation dans une société libre". A cette occasion, le premier magistrat de la ville a rendu hommage aux responsables de l'éducation dans le rôle qui leur est révolu aux yeux de tous. Cette cérémo-

nie qui s'est déroulée en la salle du conseil de ville a réuni les échevins, les corps enseignants laïques et religieux ainsi que les artisans de cette grande semaine de l'éducation. De gauche à droite: Mgr Bernard Gingras, conseiller pédagogique; le Dr Gustave Ferland, commissaire d'écoles; S. H. le maire et M. Ulric Mercier, responsable de la semaine de l'éducation à Beauport.



Livre 4, partie 1

Mai 1962 à septembre 1962

Voici un regroupement des actions et des décisions de la Commission scolaire de Beauport concernant l'**externat classique Saint-Yves**.

Ces informations ont été extraites du livre des procès-verbaux des réunions des Commissaires et du président pour la période de **mai 1962 à mai 1963**.

Richard Fortier

59. 30 mai 1962

Le dossier Dessureault-Nadeau, une saga qui se terminera à la fin d'août 1962.

Le dossier Dessureault-Nadeau page 1

30 mai 1962

19

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE SCOLAIRE DE LA VILLE DE BEAUPORT

Session spéciale des Commissaires d'écoles de la ville de Beauport, tenue à l'Académie Sainte-Marie, mercredi, le 30 mai 1962, à 8.30 heures p.m., sous la présidence de monsieur Odilon Moisan.

Un avis de convocation a été envoyé à chacun des Commissaires et à monsieur l'abbé Lionel Nadeau, directeur de la section classique.

Sont aussi présents Messieurs les Commissaires Jean-Paul Côté, Roger Therrien, J. Alphonse Laplante, Gustave Ferland et le directeur de la section classique, monsieur l'abbé Lionel Nadeau.

Le secrétaire-trésorier remplit sa fonction.

Cette séance a été convoquée à la demande du président, pour étudier la question des professeurs de la section classique.

La séance débute par la prière d'usage récitée par monsieur le président.

Quelque trente personnes sont venu assister à cette séance, y compris les professeurs de la section classique et le président du Syndicat des Instituteurs et Institutrices Catholiques de la Côte de Beaupré.

Monsieur le commissaire Gustave Ferland demande que cette Commission scolaire se réunisse en séance de comité, pour éviter qu'il soit prononcé des paroles qui peuvent être de nature à causer préjudice à un ou des professeurs et étant donné qu'il a été convenu que les cas des directeurs et instituteurs seraient étudiés en séance de comité.

Monsieur le président fait remarquer au commissaire Ferland qu'avant de se réunir en séance de comité, il est important de connaître, des professeurs, le sujet à discuter, et la parole est donnée au professeur Gérard Jomphe.

Monsieur Gérard Jomphe, professeur de la section classique commence la lecture d'une lettre qui est signée par quatre professeurs de ladite section.

Le début de la lettre a trait aux événements qui se présentent à la section classique, à la mission des professeurs et au contenu de l'article 232 du code scolaire.

*Second
par le
J. P. Côté
Résol 3747*

g.f.
[Signature]

Après la lecture du premier "considérant", qui a trait au directeur de la section classique, monsieur le commissaire Gustave Ferland s'objecte à la lecture, si elle comporte des accusations contre le directeur.

Les professeurs présents et le public demandent au président que la lecture de la lettre se continue.

Monsieur le commissaire J. Alphonse Laplante propose que la lecture de la lettre se continue, monsieur le commissaire Roger Therrien seconde cette proposition qui est approuvée par Messieurs les Commissaires Odilon Moisan et Jean-Paul Côté, Monsieur le commissaire Gustave Ferland enregistre une dissidence.

La proposition est donc approuvée avec la dissidence du commissaire Gustave Ferland.

La lecture de la lettre est reprise depuis le début.

Le dossier Dessureault-Nadeau page 3

30 mai 1962

Beauport, le 26 mai 1962.

Les Commissaires d'Ecoles,
Ville de Beauport.

Monsieur le Président,
Messieurs les Commissaires,

L'accumulation des événements qui se présentent à l'heure actuelle à la Section classique de Beauport ne peuvent laisser indifférent son personnel enseignant.

Avant tout, nous voudrions assurer la Commission scolaire de Beauport et toute la population de cette même ville que le geste que nous posons actuellement a pour but non pas de protéger le personnel enseignant mis en cause, de l'excuser ou de l'élever au-dessus de tout blâme, mais uniquement d'assurer à vos enfants le bien qui leur revient à savoir des professeurs convaincus de leur mission, dirigés par une autorité compétente, démocratique et évolutionniste.

Indirectement, cette prise de position a pour conséquences: premièrement, de vous montrer le contenu monstrueux et inhumain de ce fameux article 232 du code scolaire stipulant que toute commission scolaire n'est pas tenue de donner les raisons motivant le renvoi d'un ou de plusieurs professeurs; deuxièmement, de créer une atmosphère de perpétuelle insécurité en favorisant l'injustice et l'abus d'autorité.

Considérant que le directeur de la Section classique, Monsieur l'abbé Nadeau, possède une fausse conception de la direction d'une école;

Considérant qu'aucune directive pédagogique n'a été donnée de quelque façon que ce soit par ce directeur à son personnel enseignant;

Considérant l'animosité déjà existante entre la dite Commission scolaire et le directeur de la dite école;

Considérant que cette animosité fut inculquée par ce même directeur à trois de ses professeurs avant et pendant toute la durée de leur engagement;

Considérant qu'aucune mise au point n'a été faite par ce directeur à son personnel enseignant pour améliorer la situation;

Considérant qu'aucune plainte de la part du directeur, monsieur l'abbé Nadeau, de la part des membres de la Commission scolaire, des collègues et des parents n'a été signifiée au professeurs Dessureault durant la présente année académique;

Considérant que seuls des éloges lui furent prodigués, ainsi qu'à tout le personnel enseignant, de la part de Monsieur l'abbé Nadeau, de la Commission scolaire et des parents;

Considérant que ce dit professeur a été remercié de ses services pour des raisons non signifiées par écrit à la Commission scolaire;

Considérant que cela est une injustice, un manque de franchise et une marque d'incompétence de la part du directeur, monsieur l'abbé Nadeau;

Considérant qu'une explication franche et nette peut améliorer les relations entre la dite Commission scolaire et son personnel enseignant;

Considérant qu'il revient à cette dite Commission scolaire de régler les différents entre les professeurs et l'autorité de l'école;

Les professeurs de la Section classique de Beauport demandent à rencontrer leur Commission scolaire.

30 mai 1962

(signé) Louis Dessureault
Jean-Claude Martel
Réal Mercier
Gérald Jomphe.

P.S. Etant donné les conditions qui, semble-t-il, prévaudront l'an prochain, nous demandons à la Commission scolaire de ne pas tenir compte de nos signatures apposées sur nos nouveaux contrats pour l'année académique 1962-63.

(signé) Jean-Claude Martel
Gérald Jomphe.

P.S. Etant donné les conditions qui prévalaient l'an prochain, nous ne sommes pas intéressés à offrir nos services pour l'année académique 1962-63.

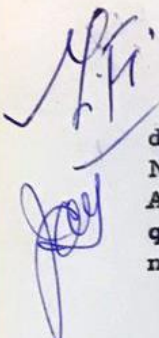
(signé) Louis Dessureault
Réal Mercier.

à suivre à la page 29

Suite de la page 22

Après la lecture de cette lettre et quelques remarques de part et d'autre, monsieur le commissaire Jean-Paul Côté propose de se réunir en séance de comité et monsieur le commissaire Gustave Ferland seconde cette proposition qui n'est pas acceptée par les autres membres de la Commission scolaire, messieurs Odilon Moisan, Roger Therrien et J. Alphonse Laplante.

30 mai 1962

 Monsieur le commissaire Gustave Ferland demande au président que monsieur l'abbé Lionel Nadeau donne lecture de la lettre de monsieur Paul-André Laberge, secrétaire de la Faculté des Arts, qui lui a été adressée en réponse à sa lettre du 22 mai 1962 et qui se lit comme suit:

Le 22 mai 1962.

M. l'abbé Lionel Nadeau, principal,
Section classique,
Ecole Saint-Yves,
Beauport.

Monsieur l'abbé,

En réponse à votre lettre du 22 mai que j'ai soumise à l'attention de MM. les membres du conseil exécutif de la Faculté, lors de la dernière séance, je dois vous dire que le Conseil exécutif a adopté une résolution par laquelle il prie instamment le Conseil de la Faculté de stipuler qu'à l'avenir pour enseigner au cours classique, tant dans les sections classiques que dans les collèges réguliers, il faudra être détenteur d'un baccalauréat ès arts.

C'est donc vous dire qu'à moins d'un refus de la part du Conseil de la Faculté, refus qui est peu prévisible à l'heure actuelle, il faudra avoir son baccalauréat ès arts pour enseigner dans les sections classiques, en septembre prochain.

J'espère que cette réponse vous satisfera pleinement, et vous prie d'agréer, monsieur l'abbé, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Secrétaire de la Faculté.

Paul-André Laberge.

Suite à la page 22.

suite de la page 30
 A la suite de la lecture de cette lettre, monsieur Louis Dessureault donne lecture de l'article 111-5 des règlements et programmes du cours classique No. 21, 3e tirage 1962, dont le début se lit comme suit:

Article 111-5 "Dans les écoles affiliées, tous les professeurs doivent posséder au moins un baccalauréat ès arts ou un baccalauréat en pédagogie." ce qui, suivant monsieur Dessureault, contredit quelque peu la lettre qui a été lue.

Monsieur Fidèle Lévesque fait remarquer que les professeurs changent souvent d'écoles, cependant, les causes ne sont pas toujours connues. Pour ce qui le concerne, il a été transféré de la section classique au Collège St-Edouard, même après avoir obtenu du Département de l'Instruction Publique la prime pour l'enseignement.

Il est de nouveau question de se réunir en comité, mais les professeurs font remarquer qu'ils ont demandé au président une séance pour mettre le public au courant de la situation et madame Daigle demande la parole qui lui est accordée par le président.

Madame Daigle dit que, suivre un cours classique demande une éducation supérieure et elle se demande si la section classique va continuer à être en opération ou si elle arrêtera. Elle dit que les parents ont à coeur que les enfants poursuivent leurs études. Elle dit aussi que les parents qui sont contents des professeurs qui enseignent à leurs enfants doivent être mis au courant de certaines choses qui sont de nature à les inquiéter pour le futur. Pour sa part, elle a été informée que son enfant recevra autant à la section classique de Beauport qu'ailleurs.

Monsieur le docteur Gustave Ferland dit qu'il ne voudrait pas en déshabiller un autre en public et qu'il n'accepte pas que les élèves ou les parents jugent les professeurs. Il n'appartient pas aux commissaires de juger les professeurs, mais bien au directeur.

Monsieur le Président désire que les parents qui ont quelque chose à dire le disent et il fait part que lorsque la section classique a été établie, monsieur l'abbé Nadeau a travaillé plus que nécessaire.

30 mai 1962

Il se dit un peu abasourdi par la précipitation des événements et que la Commission n'a jamais rencontré de difficultés aussi grandes que dans la section classique.

Avec l'expérience de l'an dernier et de cette année, il est important d'aller au fond et de déceler la cause du mal.

Monsieur Fidèle Lévesque dit que les professeurs sont victimes des préjugés qu'entretient le directeur à l'égard de la Commission scolaire parce qu'il les a mis au courant et que, par la suite, il semble s'inquiéter que ses professeurs puissent le trahir.

Monsieur le président rappelle à l'ordre monsieur Lévesque.

Sur une demande qui lui est faite, monsieur l'abbé Nadeau fait part qu'il aura son baccalauréat en pédagogie aux vacances 1963 et qu'actuellement, il n'est pas détenteur de brevets d'enseignement du Département de l'Instruction Publique.

Le Commissaire Ferland dit qu'il considère que dix ans de théologie et dix ans de prêtrise équivalent à la Pédagogie et la Théologie vaut autant.

Madame Daigle dit que la pédagogie et la théologie sont deux sciences différentes et elle est d'avis que lorsqu'un professeur est compétent, il faut le garder.

Quelques explications sont échangées entre madame Daigle et le commissaire Gustave Ferland.

Quelqu'un demande pourquoi tout le personnel a été réengagé, sauf monsieur Dessureault.

L'abbé Nadeau a informé le président que si monsieur Dessureault veut savoir la raison, il n'a qu'à venir le voir.

Une autre demande est faite pour une réunion de comité et monsieur le docteur Gustave Ferland est d'avis d'étudier publiquement la question, à la condition qu'il soit bien entendu qu'aucun des commissaires ou le secrétaire ne soient blâmés ici.

Monsieur Augustin Lacroix trouve qu'il n'est pas tout à fait normal que le président lui-même n'ait pas été mis au courant de la cause de l'avis de congé à monsieur Dessureault.

Monsieur le président fait part qu'il est un de ceux qui ont accepté la démission du directeur de la section classique, qu'il a aussi proposé son réengagement et qu'après, il lui a accordé toute sa confiance.

Monsieur Dessureault dit qu'il a demandé au directeur de la section classique d'envoyer une lettre donnant les raisons de son renvoi.

30 mai 1962

Monsieur l'abbé Nadeau dit que le 19 mai, à l'occasion de l'examen par l'abbé Lauzon, il lui a parlé des qualifications des professeurs de la section classique et c'est la raison pour laquelle il a demandé une réponse par écrit à la Faculté des Arts.

Une autre demande est faite au directeur de la section classique pour connaître les raisons pour lesquelles on n'a pas réengagé monsieur Dessureault.

Monsieur l'abbé Nadeau fait part que Messieurs Dessureault et Jomphe étaient engagés à plein temps à Beauport et ils étaient à plein temps à l'école de pédagogie.

Monsieur Dessureault dit à monsieur l'abbé Nadeau qu'il était parfaitement au courant de cette situation puisqu'il a lui-même changé les périodes et que les cours se donnent le soir de 3.45 heures à 6.45 heures.

Monsieur le Commissaire Ferland demande à monsieur Dessureault : "Voulez-vous nous dire si vous êtes déclaré à plein temps à la section classique?"

Réponse de monsieur Lévesque: "Est-ce que normalement, on l'aurait accepté à l'Université et le Gouvernement est au courant de ces cours puisqu'on accorde des bourses même aux professeurs qui enseignent dans une école et suivent des cours".

Monsieur l'abbé Nadeau dit que ces cours occasionnent des retards, surtout durant la période d'hiver et qu'il leur en a fait la remarque une fois sérieusement.

Monsieur Dessureault dit qu'ils sont trois à voyager ensemble et que les trois étaient donc en retard. Il demande si ces retards ont causé des préjudices aux élèves ou qu'ils leur ont fait perdre une période. Il demande combien il a eu de retards. Monsieur l'abbé Nadeau dit qu'il ne le sait pas et monsieur Dessureault lui dit qu'il en a eu 21.

Monsieur l'abbé Nadeau dit qu'une période a été perdue le mercredi des cendres. Monsieur Dessureault lui fait remarquer qu'il l'a reprise dans l'après-midi du même jour.

Monsieur l'abbé Nadeau dit que monsieur Dessureault a modifié lui-même son horaire et monsieur Dessureault lui fait voir l'horaire qui lui a été fixé et dit qu'il a suivi cet horaire.

Monsieur Augustin Lacroix dit que la question des retards est très importante et demande si la commission scolaire a été mise au courant de ces retards.

Monsieur le président l'informe que la commission scolaire n'a jamais été mise au courant par le directeur de la section classique. Un certain travail a été fait, avec beaucoup de difficultés, par le conseiller

4.15 h -
Nadeau
Réad 3747
Jep

pédagogique, bien que le directeur de la section classique devait passer par lui, ce travail se résume à deux rapports durant l'année.

Monsieur l'abbé Nadeau acquiesce que les changements aux horaires ont été sanctionnés par lui, dans le but de rendre service aux professeurs.

Les professeurs font part qu'il avait été demandé à monsieur l'abbé Nadeau, au début de l'année de faire une réunion avec la commission scolaire et que cette réunion s'est résumé à la rencontre avec un commissaire où il a été question de fumage et de port du sarrau.

Monsieur Martel dit qu'il était content de rencontrer le commissaire Ferland, mais que la demande avait été faite pour rencontrer toute la Commission scolaire et que monsieur l'abbé Nadeau avait accepté.

Monsieur l'abbé Nadeau, en réponse à la question du président, dit qu'il n'a pas fait la demande.

Monsieur le commissaire Ferland dit qu'il y est allé seul parce qu'il connaissait la décision prise par la Commission scolaire au sujet du fumage et il voulait l'expliquer, mais qu'il n'a pas été question de sarrau et il demande à monsieur Martel s'il en a été question.

Monsieur Martel répond qu'il en a été question en sortant.

Monsieur le président demande au directeur s'il avait une raison spéciale pour ne pas transmettre à cette Commission scolaire la demande des professeurs.

Monsieur le directeur répond qu'il n'a pas pris ça au sérieux.

Monsieur le directeur dit que les professeurs devaient accompagner les élèves à l'église et que monsieur Mercier l'a fait, cependant, messieurs Jomphe et Dessureault ne le faisaient pas.

Monsieur Dessureault dit qu'ils allaient reconduire leurs élèves à l'église, jusqu'aux neiges et que depuis qu'ils ont été avertis par le directeur, ils sont allés à la messe.

Monsieur le directeur dit que les professeurs doivent voir à leurs élèves lorsqu'ils sortent de la classe et dit que c'est lui qui faisait sortir les élèves et que cela n'est pas normal.

Monsieur le président fait remarquer au directeur qu'à une réunion de la Commission scolaire, on lui a reproché le manque de surveillance et qu'il avait répondu que les élèves n'étaient jamais sans surveillance. Monsieur l'abbé Nadeau avoue qu'il aurait dû en parler plus, durant l'année.

Monsieur le président dit qu'il aurait toujours été heureux de le rencontrer puisqu'il est libre le lundi matin et qu'à l'occasion d'une rencontre avec le secrétaire, il aurait été temps de mettre les commissaires au courant des difficultés.

Monsieur Martel dit qu'il aurait été souhaitable d'organiser des rencontres avec la commission scolaire et aussi, dans l'école même, avec le directeur et les professeurs pour discuter des difficultés.

Monsieur le président demande s'il y a un cercle pédagogique à l'école St-Yves.

Monsieur Martel dit qu'il n'y en a pas mais que monsieur Mercier et lui sont allés au cercle pédagogique du Collège St-Edouard et que les problèmes ne sont pas toujours les mêmes.

Monsieur le commissaire Ferland demande à monsieur Martel s'il est arrivé durant l'année que des professeurs ont demandé au directeur de faire une rencontre avec ce dernier.

Monsieur Martel répond: Est-ce au professeurs ou au directeur à faire ces assemblées? A l'école précédente où il était, c'était le directeur qui convoquait ces rencontres.

Monsieur le commissaire Ferland dit à monsieur Martel que le bureau du directeur est constamment ouvert et qu'étant donné qu'ils ont un contact quotidien avec le directeur, il était facile de lui dire qu'ils aimeraient avoir ces réunions.

Monsieur Dessureault répond que s'il désire être au courant du rôle d'un directeur d'écoles, il est prêt à l'amener avec lui à l'Université rencontrer des personnes compétentes en la matière.

Une personne dans la salle dit que puisqu'il n'y a rien eu durant l'année, elle ne voit pas la cause du renvoi à la fin de l'année.

Le président informe cette dame qu'on ne peut pas remercier un professeur durant l'année et qu'il appartient au directeur d'en informer la commission scolaire, à la fin de l'année.

Le directeur dit que pour ce qui est des réunions, les professeurs ont eu l'occasion de le rencontrer et qu'il n'a pas senti le besoin lui-même de les rencontrer.

Monsieur le président lui fait remarquer que c'était donc parce qu'il avait confiance et que les titulaires s'acquittaient assez bien de leur tâche.

Monsieur le directeur dit qu'il n'a pas senti le besoin de telles rencontres.

Monsieur Dessureault fait part que monsieur le directeur, à la suite de sa demande de démission lui a dit: " Vous n'avez rien fait durant l'année et vos

élèves non plus". C'est pourtant le directeur qui doit voir à la bonne marche des professeurs durant l'année.

Monsieur Lacroix: "Je ne comprends pas qu'on remercie un professeur alors que le directeur avoue ne pas avoir donné de conseils" et monsieur l'abbé dit que ce professeur est très aimé de ses élèves.

Monsieur l'abbé Nadeau dit qu'il conçoit le cours classique à l'efficacité de la méthode. Il dit que monsieur Dessureault ne corrigeait pas ses devoirs en classe ou durant les périodes creuses et qu'il faisait corriger par les élèves.

Monsieur Dessureault dit qu'il emploie la méthode active qui lui a été enseignée à l'Université et que les copies que le directeur a trouvées au panier n'étaient pas des devoirs comme il l'a dit à monsieur Jomphe. Il demande au directeur si les enfants ont fait des progrès et pourquoi il n'a pas eu de remarques sur cette méthode, durant l'année.

Monsieur le commissaire Ferland demande: Quand vous entrez professeur, entrez-vous avec vos méthodes ou avec les méthodes établies ?

Monsieur Jomphe: Admettez-vous docteur que vous avez, aujourd'hui, des nouvelles méthodes dans votre profession ?

Monsieur le président ajourne la séance à 10.45 heures et elle est reprise à 10.55 heures p.m.

Monsieur le président demande à monsieur l'abbé Nadeau s'il a autre chose à dire.

Monsieur le directeur répond: "On me reproche de ne pas avoir averti assez souvent; j'ai peut-être manqué de tactique. Je ne suis pas pour aller dire aux professeurs comment enseigner le grec; ils le savent mieux que moi."

Monsieur Dessureault explique que pour juger un professeur, il faut connaître la pédagogie et les résultats sont là pour prouver la compétence.

Monsieur l'abbé Nadeau: "S'il avait tant de succès, est-ce qu'il avait besoin de conseils? Je ne lui reproche pas d'avoir réussi. A quoi occupait-il ses heures creuses?"

Monsieur Lacroix dit: "Plus ça va, moins je comprends. Les périodes creuses, qu'est-ce que le directeur a à voir durant ce temps-là, s'il y a un bon succès, ça veut dire qu'il s'occupait de ses élèves".

Monsieur Jomphe fait part que lui et monsieur Dessureault se sont souvent rencontrés le soir pour discuter de méthodes et que durant les chaleurs surtout, il faut que les élèves soient actifs.

J.P.
Jay
Monsieur Dessureault dit qu'il ne faut pas s'occuper seulement de l'instruction des enfants, mais surtout de leur éducation.

Monsieur Lacroix dit qu'il était fier d'informer la Fédération de l'attitude prise par la Commission scolaire de Beauport relativement à l'article 232; cependant, à la suite de cette séance, il se demande s'il n'est pas de son devoir de mettre la Fédération au courant de la situation actuelle.

Monsieur le commissaire Ferland demande à monsieur Dessureault au nom des contribuables, en sa qualité de commissaire et de père: "N'est-il pas vrai que, quand vous avez appris que la Commission scolaire avait décidé de ne pas vous réengager, vous avez communiqué ça à vos élèves en tentant de saper l'autorité à la base?"

Monsieur le commissaire Laplante fait remarquer que ce n'était pas mieux l'an dernier lors de la démission de monsieur l'abbé Nadeau.

Monsieur le commissaire Ferland fait remarquer que ce n'était ni lui, ni monsieur l'abbé Nadeau qui ont soulevé les élèves et que cette année, ce sont messieurs Dessureault et Jomphe.

Monsieur Jomphe demande au commissaire Ferland et à monsieur l'abbé Nadeau s'il leur a été rapporté que les élèves avaient été soulevés?

Monsieur l'abbé Nadeau fait part que les élèves n'ont pas d'animosités contre lui.

Monsieur Lacroix dit: "Est-ce seulement sur une question comme ça qu'on renvoi un professeur?"

Messieurs Dessureault et Jomphe font part que lors de leur engagement, le directeur de la section classique leur a dit qu'il engageait lui-même ses professeurs, sans la Commission scolaire.

Monsieur Jomphe fait part que le directeur de la section classique s'est empressé de leur montrer la correspondance qu'il a échangée avec la Commission scolaire.

Monsieur le président demande au directeur de la section classique: "Avez-vous des raisons sérieuses à nous présenter pour appuyer le non-réengagement de monsieur Dessureault?"

Monsieur l'abbé Nadeau suppose que monsieur Dessureault fumait durant les heures de classes à cause de cigarettes trouvées dans le cendrier. Monsieur Dessureault l'informe que c'était en dehors des heures de classes.

Monsieur le commissaire Ferland demande au secrétaire s'il a quelque chose à reprocher à l'abbé Nadeau, depuis que cette Commission scolaire a refusé d'accepter sa démission.

Le secrétaire fait part que les relations ont été très bonnes entre lui et l'abbé Nadeau et que les Commissaires en ont été informés.

Monsieur le président fait part que si les relations entre l'abbé Nadeau et cette Commission scolaire ont été très bonnes, c'est parce qu'il a fallu abdiquer des pouvoirs en sa faveur et que les professeurs qui étaient engagés étaient ceux qu'il recommandait.

Monsieur le président demande de nouveau au directeur de la section classique: "Avez-vous quelque chose de plus sérieux à reprocher à monsieur Dessureault?"

Monsieur le commissaire Ferland demande de nouveau à monsieur l'abbé Nadeau: "Avez-vous quelque chose à lui reprocher?"

Monsieur l'abbé Nadeau dit: "Ce n'est pas sur la question de ses cours, l'enseignement de monsieur Dessureault est très bien." Il lui reproche son manque de ponctualité.

A la suite d'explications de part et d'autre, il semble que le test qui a été passé par monsieur Dessureault, aux élèves était assez apprécié, monsieur l'abbé Nadeau ayant fait passer par la suite un test analogue dans une autre classe.

Monsieur Dessureault fait part que le directeur a envoyé les élèves à 2½ heures, sans que pourtant une demande ait été faite à la Commission scolaire.

Monsieur le commissaire Gustave Ferland propose que, compte tenu de la lettre de la Faculté des Arts, la démission des professeurs du classique soit acceptée.

Cette proposition de trouve pas de secondeur et n'est pas approuvée.

Monsieur Fidèle Lévesque veut parler de monseigneur Bernard Gingras et monsieur le président l'informe qu'il ne peut en être question ici ce soir.

Sur l'assentiment de tous, Messieurs les Commissaires se réunissent avec le secrétaire, en séance de comité, à 11.50 heures p.m.

Monsieur le président informe le public que la décision sera donnée, à la suite de cette séance.

SUITE PAGE 30

Suite de la page 29.

SEANCE DE COMITE.

Après délibérations des membres de cette Commission scolaire, en tenant compte des explications reçues avant la séance de comité, Messieurs les Commissaires adoptent la résolution suivante:

RESOLUTION No. 3736 Demande de démission et avis de congé à monsieur l'abbé Lionel Nadeau.

Monsieur le commissaire J. Alphonse Laplante propose qu'une offre soit faite à monsieur l'abbé Lionel Nadeau de nous donner sa démission en qualité de directeur de la section classique ou, à défaut, de lui signifier l'avis de congé.

Cette proposition est secondée par monsieur le commissaire Roger Therrien. Messieurs les Commissaires Odilon Moisan et Jean-Paul Côté se prononcent en faveur de cette proposition qui est acceptée sur division; monsieur le commissaire Gustave Ferland enregistre une dissidence.

Adoptée avec une dissidence.

Les quatre professeurs de la section classique ayant donné leur démission à cause du renvoi de monsieur Louis Dessureault, Messieurs les Commissaires adoptent la résolution suivante:

RESOLUTION No. 3737 Refus d'accepter la démission des professeurs de la section classique et réengagement de monsieur Louis Dessureault.

Monsieur le commissaire Odilon Moisan propose que la démission des professeurs signataires de la lettre soumise ce soir à cette Commission scolaire soit refusée et que le nom de monsieur Louis Dessureault soit rayé de la résolution numéro 3716 et il est par le fait même réengagé pour l'année scolaire 1962-63.

Monsieur le commissaire J. Alphonse Laplante seconde et Messieurs les Commissaires Roger Therrien et Jean-Paul Côté se prononcent en faveur de cette proposition qui est adoptée sur division; monsieur le commissaire Gustave Ferland enregistre une dissidence.

Adoptée avec une dissidence.

La séance de comité est levée à 12.10 heures a.m. et Messieurs les Commissaires, sauf monsieur le Commissaire Gustave Ferland reviennent dans la salle académique.

Monsieur le président demande alors au secrétaire de communiquer les décisions prises par cette Commission scolaire.

Monsieur Dessureault remercie Messieurs les Commissaires d'avoir été impartial dans les décisions.

Le secrétaire se rend avec monsieur Augustin Lacroix informer monsieur l'abbé Lionel Nadeau des décisions qui viennent d'être prises.

Adopté le... 23 juin 1962

Présences:

..... Odilon Moisan
..... J. Alphonse Laplante
..... Michel Gauthier
..... Lucien Moisset

G. Gustave Ferland
Président.

..... J. Q. Henderson
Secrétaire-trésorier.

23 juin 1962

de -
Après la prière et la lecture des certificats
d'assermentation des deux nouveaux commissaires,
monsieur le commissaire Gustave Ferland propose
qu'un président de l'assemblée soit nommé, en attendant
la nomination du président de la Commission scolaire.

RESOLUTION No. 3738 Nomination du président
de l'assemblée.

Monsieur le commissaire Marcel Lortie propose,
secondé par monsieur le commissaire Lucien Morisset
que monsieur le commissaire Gustave Ferland soit et il
est par la présente résolution nommé président de l'as-
semblée. Messieurs les commissaires Odilon Moisan et
J. Alphonse Laplante se sont abstenus de voter sur cette
proposition.

Adoptée par la majorité.

RESOLUTION No. 3748 Adoption des procès-verbaux.

Monsieur le commissaire J. Alphonse Laplante propose, secondé par Messieurs les Commissaires Odilon Moisan et Gustave Ferland que les procès-verbaux pour les séances des 14, 23 et 30 mai 1962 soient et ils sont par la présente résolution acceptés tel que soumis, en incluant les amendements mentionnés à la résolution précédente.

Adoptée à l'unanimité.

A la suite de la lecture des procès-verbaux, monsieur le président remet à chaque commissaire et au secrétaire une copie de quatre résolutions concernant le réengagement de monsieur l'abbé Lionel Nadeau et des professeurs de la section classique.

Une discussion s'engage sur les qualifications de monsieur l'abbé Nadeau et sur la teneur des résolutions proposées.

Monsieur le président, à la suite d'une intervention de monsieur Fidèle Lévesque rappelle ce dernier à l'ordre.

Monsieur le commissaire Odilon Moisan demande à connaître l'attitude des deux nouveaux commissaires qui devraient, à son avis, obtenir plus de renseignements avant de prendre le vote renversant la décision prise par leurs prédécesseurs.

23 juin 1962

2.11
204

L'adoption des résolutions présentées est remise à plus tard.

Messieurs les Commissaires Marcel Lortie et Lucien Morisset suggèrent de rencontrer les professeurs et le directeur, en séance de comité.

Monsieur le président fait part qu'il ne mettra pas d'opposition à ce projet.

La séance de comité est fixée à lundi, le 6 août 1962, à 8 heures p.m., à l'Académie Ste-Marie.

Monsieur le commissaire Odilon Moisan propose que les deux nouveaux commissaires obtiennent les renseignements suivants:

- 1.- Que le secrétaire-trésorier fasse tenir à Messieurs les commissaires Lortie et Morisset une copie des documents relatifs à monsieur l'abbé Lionel Nadeau et à la section classique.
- 2.- Que Messieurs les Commissaires Lortie et Morisset s'engagent à rencontrer individuellement les anciens commissaires qui ont siégé sur cette commission scolaire, depuis l'ouverture de la section classique.
- 3.- Que Messieurs les Commissaires Lortie et Morisset s'engagent à rencontrer individuellement les professeurs et le directeur de la section classique.
- 4.- Que tous les commissaires soient présents à la séance du 6 août prochain.

Messieurs les Commissaires Marcel Lortie et Lucien Morisset secondent cette proposition qui est adoptée à l'unanimité.

66. 28 juin 1962

Un petit intermède, pages 1 et 2.

Un engagement à plein temps, un téléphone qui disparaît et un peu de peinture.

28 juin 1962

RESOLUTION No. 3769 Engagement à plein temps de
monsieur Réal Mercier.

ATTENDU que cette Commission scolaire, par sa résolution numéro 3718 a autorisé l'engagement de monsieur Réal Mercier, à la moitié du temps.

ATTENDU que monsieur Réal Mercier, par sa lettre en date du 1er juin 1962 informe qu'il est disponible à plein temps.

Il est en conséquence proposé par monsieur le commissaire Gustave Ferland et unanimement résolu:

A Que cette Commission scolaire annule et elle annule par la présente résolution le contrat de monsieur Réal Mercier à temps partiel.

B Que cette Commission scolaire engage et elle engage par la présente résolution monsieur Réal Mercier, à temps complet pour l'année scolaire 1962-63, au salaire de la convention collective.

Adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION No. 3784 Téléphone du Conseiller
Pédagogique.

Sur la proposition de monsieur le commissaire Odilon Moisan, il est unanimement résolu de faire enlever le téléphone qui était destiné à l'usage du conseiller pédagogique à l'école St-Yves.

Adoptée à l'unanimité.

28 juin 1962

Ecole Saint-Yves.

Demande de soumission pour l'exécution des travaux de peinture. Appliquer deux couches de peinture partout et fournir le matériel requis:

Les couleurs seront au choix de monsieur Napoléon Bédard.

Il faudra utiliser une peinture préparée semi-lustrée à l'huile, de première qualité, appliquée au pinceau partout.

Les numéros de peinture devront être fournis à monsieur Bédard, ainsi que le nom du fournisseur.

Le nettoyage, le mastiquage et la préparation devront être faits où c'est nécessaire.

Le travail devra être exécuté suivant les spécifications, dans les locaux suivants, à la satisfaction de monsieur Napoléon Bédard et des membres de cette Commission scolaire:

7 classes complètes,
3 vestiaires,
3 appartements de monsieur l'abbé
2 bureaux
2 chambres de toilettes à l'émail
4 passages et descentes d'escaliers,
Bras d'escaliers à teindre et à vernir
Entre les fenêtres, deux couches de peinture aluminium,
Les poutres et les tuyaux seront de la même couleur que le plafond,
Les calirifères seront de la couleur des dodos et recevront deux couches de peinture,
Les cinq portes et marquises devront être sablées et deux couches de peinture devront être appliquées
Les grillages des fenêtres extérieures du bas de la bâtisse recevront deux couches de peinture aluminium.
L'escalier de sauvetage recevra deux couches de peinture grise à fer,
Tous les tableaux recevront une couche de noir spécial à tableaux,

Toutes les portes des classes, bureaux, toilettes etc. devront être de la couleur de l'appartement.

Les soumissions cachetées devront être remises au secrétaire-trésorier, à 10, rue de l'Académie, Beauport, avant 4 heures p.m., le 9 juillet 1962.

Adoptée à l'unanimité.

57

67. 10 juillet 1962

Le dossier Dessureault-Nadeau: la suite, page 19.

Les commissaires veulent vraiment réengager l'abbé Nadeau. Ils ne sont pas au bout de leur surprise... Rappelons-nous le fameux secret du 22 mars 1962 (publication # 58).

Le dossier Dessureault-Nadeau page 19

10 juillet 1962

A 12.35 heures p.m., la séance est levée et
Messieurs les Commissaires se réunissent en séance
de comité pour étudier le réengagement de monsieur
l'abbé Lionel Nadeau.

La séance de comité se termine sur la propo-
sition de monsieur le commissaire Gustave Ferland et
résolu unanimement que le secrétaire fasse parvenir
à Monseigneur Lionel Audet, la lettre suivante:

11 juillet 1962.

Mgr. Lionel Audet, Evêque Auxiliaire,
Archevêché de Québec,
2, Port-Dauphin,
Québec, P. Q.

Monseigneur,

A la suite d'une assemblée tenue à la Commis-
sion scolaire de Beauport, le 9 juillet, monsieur le pré-
sident et Messieurs les Commissaires me prient de
m'informer auprès de vous, si monsieur l'abbé Lionel
Nadeau, à l'emploi de cette Commission scolaire, depuis
1959, en qualité de directeur de la section classique
peut encore être à leur disposition, à ce même titre,
pour l'année 1962-63.

Je vous remercie pour votre bienveillante at-
tention et vous prie d'agréer l'expression de mes
sentiments les plus respectueux.

Bien à vous,

Les Commissaires d'écoles de la ville de Beau-
port

par: J. A. Gendron, sec.-trés.

La séance est levée à 2 heures a.m., le 10
juillet 1962.

Adopté le... 13. *juil* 1962.....

Présences:

..... *Gustave Ferland*
..... *Gustave Ferland*
..... *Gustave Ferland*
..... *Gustave Ferland*
..... *Gustave Ferland*

Gustave Ferland
Président.

J. A. Gendron
Secrétaire-trésorier

68. 13 août 1962

Le dossier Dessureault-Nadeau, page 20

Le secret est dévoilé: l'abbé Nadeau s'en va et son départ était connu par certains depuis mars... le dr Ferland n'est pas content; il faut qu'il se vide le coeur.

Le dossier Dessureault-Nadeau page 20

13 août 1962 89

Nomination de monsieur l'abbé Lionel Nadeau
vicaire à Saint-Jean - Baptiste de Québec.



Monsieur le président donne lecture de la carte
suivante: Monseigneur Lionel Audet, évêque auxiliaire de
Québec doit vous informer, au nom de Son Excellence
Monseigneur l'Archevêque, que monsieur l'abbé Lionel
Nadeau a été nommé vicaire dans la paroisse de St-Jean-
Baptiste de Québec.

14 juillet 1962.

Le Soleil, 6 août 1962

M. l'abbé L. Nadeau devient vicaire à St-Jean-Baptiste

S. Exc Mgr Maurice Roy, archevêque de Québec, a nommé vicaire à St-Jean-Baptiste de Québec, M. l'abbé Lionel Nadeau, qui cumulait la fonction de directeur de la section classique de Beauport avec celle de vicaire de la paroisse.

On sait que des divergences se sont élevées fréquemment à la section classique de Beauport entre le directeur et l'équipe professorale. Un conflit assez sérieux s'est développé particulièrement en mai dernier quand M. l'abbé Nadeau réclama d'abord le congédiement de deux professeurs puis finalement d'un seul.

Le syndicat des instituteurs de la Côte de Beauport intervint alors et voulut faire préciser la nature du malaise qui régnait à la section classique de Beauport. Le directeur et les professeurs furent alors appelés à s'expliquer devant la Commission scolaire. Après avoir pris connaissance de la situation, les commissaires décidèrent de réengager l'instituteur dont M. l'abbé Nadeau réclamait le congédiement.

Bien plus, la Commission scolaire suggéra à M. l'abbé Nadeau de donner sa démission. Comme celui-ci s'y refusait, il reçut un avis de congédiement. Cette décision fut prise avec la seule dissidence du docteur Gustave Ferland qui devait par la sui-

te assumer la présidence de la Commission scolaire de Beauport.

Une vigoureuse campagne électorale a précédé le choix d'un nouveau commissaire à Beauport. La question de la direction de la section classique a fait l'objet de la campagne. Finalement, le docteur a réussi à s'assurer les appuis nécessaires pour tenter de casser la décision de l'ancienne administration scolaire de Beauport et rétablir M. l'abbé Nadeau dans sa fonction de directeur de la section classique.

Deux séances houleuses de la Commission scolaire furent tenues sur cette question en présence d'un grand nombre de parents et d'instituteurs. Il avait été convenu enfin qu'on prendrait attitude ce soir, en comité, sur la question du directeur de la section classique. On appréhendait qu'il s'agisse d'une séance particulièrement rude.

Mais la décision de S. Exc. Mgr Roy de nommer M. l'abbé Nadeau à St-Jean-Baptiste de Québec a mis fin au conflit. Il n'y aura pas de séance ce soir. Les commissaires siégeront plutôt lundi soir de la semaine prochaine. Ce sera l'occasion pour eux de choisir un nouveau directeur. Et M. l'abbé Nadeau ne pourra évidemment pas être mis en cause.

Au sujet de la nomination de monsieur l'abbé
Lionel Nadeau, monsieur le docteur Gustave Ferland
donne lecture d'une mise au point et demande qu'elle
soit inscrite au procès-verbal.

Monsieur le commissaire Odilon Moisan dit qu'il savait depuis le 22 mars, à 10 heures a.m., à la suite d'une rencontre avec Monseigneur Lionel Audet que monsieur l'abbé Lionel Nadeau serait nommé à un autre poste et que la Commission scolaire de Beauport le saurait officiellement en juillet 1962. Monsieur Moisan dit que l'an dernier, monsieur l'abbé Nadeau a signé son contrat en retard parce qu'il n'a eu l'autorisation de le faire qu'en octobre.

Monsieur Moisan dit que cette question a fait couler beaucoup d'encre et ne voit aucun avantage à faire paraître cette lettre au procès-verbal; il se demande s'il ne serait pas plus avantageux d'adresser des félicitations à monsieur l'abbé Nadeau pour sa nomination et le remercier pour le dévouement qu'il a apporté au service de cette Commission scolaire; il serait même prêt à lui faire un cadeau.

Monsieur le docteur Gustave Ferland propose que la lettre soit inscrite au procès-verbal. Monsieur le commissaire Lucien Morisset seconde cette proposition. Monsieur le commissaire J. Alphonse Laplante s'objecte, ainsi que monsieur le commissaire Odilon Moisan. Monsieur le commissaire Marcel Lortie demande au docteur Gustave Ferland si la mise au point est signée par le président de la Commission scolaire. Monsieur le docteur Gustave Ferland dit qu'il ajoute au bas le post-scriptum suivant:

P.-S. Cette lettre est du docteur Gustave Ferland qui en porte la seule et totale responsabilité.

Avec ce post-scriptum, monsieur le commissaire Marcel Lortie ne s'objecte pas à l'inclusion au procès-verbal, si c'est pour clore l'affaire; le résultat du vote est donc comme suit:

Monsieur le commissaire Gustave Ferland propose l'inclusion de la mise au point au procès-verbal, secondé par monsieur le commissaire Lucien Morisset et approuvé par monsieur le commissaire Marcel Lortie. Monsieur le commissaire J. Alphonse Laplante enregistre une dissidence, ainsi que monsieur le commissaire

Odilon Moisan, lequel donne les raisons suivantes: "Parce que je considère que cette lettre politique n'a pas d'avantage à paraître au procès-verbal, ni pour le président actuel, le docteur Gustave Ferland, ni pour l'ex-directeur, monsieur l'abbé Lionel Nadeau, ni pour la Commission scolaire de Beauport."

70. 13 août 1962.

Le dossier Dessureault-Nadeau, pages 22, a, b et c.

La lettre "politique" incluse au procès-verbal du 13 août est publiée le 14 août dans le journal local L'Éditorial et dans trois quotidiens: Le Soleil, l'Événement et l'Action catholique"

Voici la publication dans l'Action catholique:

Le dossier Dessureault-Nadeau page 22 a

13 août 1962



Déclaration du Président de la Commission scolaire de Beauport

Nous reproduisons une déclaration que le Président de la Commission scolaire de Beauport, le Dr Gustave Ferland, M. D., a faite, hier soir, lors de la réunion de la Commission. L'Action Catholique reproduit au texte cette déclaration qui a trait au Fondateur de la Section classique de la Commission scolaire de Beauport, M. l'abbé Lionel Nadeau, actuellement vicaire à St-Jean-Baptiste de Québec :

Avec cette lettre qui nous est parvenue de l'Archevêché de Québec et qui a trait à la nomination, comme vicaire à St-Jean-Baptiste de Québec, du Directeur de notre section classique à Beauport, prend fin le second acte d'une tragédie qui se déroule dans notre municipalité scolaire depuis 1959. Devant l'autorité nous ne pouvons, non sans regret, que nous incliner. A titre de Président de cette Commission Scolaire, je m'en voudrais cependant, de passer sous silence les mérites du Fondateur de la Section Classique de Beauport et, au risque de blesser sa modestie, de ne pas souligner comme il se doit l'immensité des services qu'il nous a rendus.

En avril 1959, on confiait à l'abbé Lionel Nadeau, à ce moment vicaire à Beauport, la tâche d'organiser, sur le plan académique et pédagogique, une section classique dans notre municipalité scolaire. Ce n'était pas une mince affaire car, pen-

sions-y bien, il fallait commencer à zéro. N'écouter que son zèle et son dévouement, le Directeur de la dite section se mit à l'oeuvre et d'avril à septembre 1959, sans rémunération aucune, ni même résolution de remerciement de la part de ceux qui, dans le temps, représentaient l'autorité, il parvint à faire aménager l'école St-Yves pour y recevoir, en septembre 1959, un nombre total de 60 élèves, dont 23 en pré-classique et 37 en éléments latins. Ces enfants furent recrutés à Beauport et dans les paroisses environnantes. De septembre 1959 à juin 1960, en plus d'assurer la direction académique et spirituelle de la nouvelle section, l'abbé Lionel Nadeau agissait aussi, ne l'oublions pas, comme titulaire de classe et ce à raison de dix-huit périodes d'enseignement par semaine. Je ne connais pas un commissaire, y compris le Président actuel, ni même peut-être un seul professeur qui, dans les conditions de travail qu'on lui imposait, en aurait fait tout autant. Dans le but d'abrèger, je passerai ici sous silence les obstacles et ennuis de toute nature qu'on se plaisait à semer sur son chemin. Envers et contre tous ses détracteurs, peu nombreux sans doute mais hélas trop actifs, le Directeur de la Section Classique tint le coup et parvint, en 1960, à recruter suffisamment d'élèves pour former une seconde classe d'éléments latins, la promotion initiale graduant respectivement et presque en totalité en éléments latins et syntaxe.

Au cours de l'année 1960-61, à part quelques incidents d'ordre mineur qui ne valent même pas la peine d'être relatés ici, tout évolua de façon satisfaisante mais en fin d'année, premier coup de Jarnac, servi par la Commission Scolaire de Beauport, aux Directeurs de sections scolaires sous son contrôle administratif. — C'était leur façon à eux, commissaires en fonction à cette époque, de remercier de leurs services et dévouement ceux qui, du matin au soir et pendant toute une année, avaient travaillé d'arrache-pied au succès des élèves dans leurs sections respectives. — Sans consulter les intéressés, on avait jugé bon nommer un "Conseiller Pédagogique" lui accordant, à la même occasion, tous les droits de "directeur d'études". Prévoyant conflit d'autorité, le Directeur de la Section Classique préféra, à bon droit, donner sa démission qui, bien entendu, fut acceptée à l'unanimité par tous les commissaires du temps. C'est cet incident qui, en juillet 1961, motiva, en partie du moins, notre entrée à titre de commissaire, à la Commission Scolaire de Beauport. Subséquemment, après de nombreux pourparlers, l'abbé Lionel Nadeau fut réintégré dans ses droits et fonctions et continuait, en septembre 1961, son travail de Directeur de section classique à Beauport, étant la tête dirigeante et ayant autorité sur 90 élèves, répartis à peu près également en trois classes soit: éléments latins, syntaxe et méthode, ainsi que sur un groupe de cinq professeurs. L'année 1961-62 se déroula encore de façon plus que satis-

2

faisante tant pour les élèves que pour les commissaires puisque le 14 mai 1962, lors d'une séance régulière, le Président d'alors proposa, appuyé unanimement par tous les commissaires, que l'abbé Lionel Nadeau soit réengagé, à titre de Directeur de la Section Classique de Beauport, pour l'année 1962-63. A la même occasion, la Commission Scolaire, suivant en cela les recommandations de son Directeur de section, décida à l'unanimité de ne réengager à la Section Classique et pour l'année courante, que quatre professeurs sur cinq. Remarquez que nous étions toujours au 14 mai 1962 et que toutes ces décisions furent longuement étudiées et sans discussion, adoptées à l'unanimité. Le 23 mai 1962, le salaire du Directeur de la section classique fut fixé définitivement ce qui, à mon sens, confirmait davantage son réengagement pour 1962-63.

C'est quand on servit au professeur destitué de ses fonctions sa lettre de congédiement, que se précipitèrent les événements. Avec l'assentiment du Président de la Commission Scolaire et d'au moins deux commissaires, une assemblée spéciale fut convoquée le 30 mai 1962, pour étudier la validité des raisons invoquées par le Directeur de la Section Classique, motivant le renvoi de l'un de ses professeurs. A notre avis, ce fut là une grave erreur, car il ne convient jamais de discuter publiquement des questions

de régie interne. Comme on le sait, au tout début de cette assemblée, deux commissaires sur cinq s'opposèrent à ce que cette réunion soit tenue publiquement. Rien n'y fit. Tout avait été bel et bien tramé pour donner raison aux professeurs contre l'autorité. Par déférence pour la victime de ce coup monté de toute pièce, je m'abstiendrai de relater ici les propos désobligeants, voire même les injures qui se sont dites ce soir là. L'assemblée terminée, les commissaires se réunirent à huis-clos pour discuter objectivement du problème à l'étude et rendre leur décision. Malgré notre plus ferme intervention, qui n'avait pour seul et unique but que le respect de l'autorité, sans égard ni animosité pour les personnages en cause, quatre commissaires sur cinq décidèrent non seulement de réengager le professeur destitué mais qui plus est, de congédier ou remercier de ses services le Directeur de la Section Classique! Vous croyez que tout s'est terminé là? Oh que non! C'est à 1.30 hre. du matin, jour de l'Ascension, que le secrétaire-trésorier de la Commission Scolaire de Beauport est allé, sous les ordres du président et de trois commissaires, demander au Directeur de la Section Classique de donner sa démission. Quelle infamie et quelle impartialité!! C'est depuis ce second coup de Jarnac que les Autorités Religieuses Diocésaines, sans doute ennuyées et révoltées de voir un des leurs, traité aussi injustement, décidèrent, comme

Je vous l'ai annoncé il y a quelques minutes, de le nommer Vicaire à St-Jean-Baptiste de Québec. Quoi qu'en disent ou en pensent certains commissaires et quelques rares contribuables de Beauport, c'est là une perte pour notre Commission Scolaire. Tout homme se remplace sans doute, mais pas toujours avantageusement. L'avenir le prouvera. Pour demeurer dans le même ordre d'idée, mentionnons simplement le fait que de toutes les Commissions Scolaires de la banlieue de Québec, nous étions la seule à posséder un prêtre séculier comme Directeur de notre Section Classique. C'était là un énorme avantage éducationnel et spirituel dont nous jouissions et que nous aurions dû conserver à tout prix. Chose paradoxale et incompréhensible, pendant que nos soeurs cadettes — je veux dire les autres commissions scolaires de la périphérie de Québec — nous jaloussaient à ce point de vue, nous, commissaires de Beauport, exclusion faite de l'auteur de cet article, nous nous permettions, hélas trop injustement, de priver nos enfants de tous les services inestimables à tous les niveaux, qu'était en mesure de leur rendre ce Directeur compétent, dévoué et qualifié à tout point de vue. Si vous y comprenez quelque chose tant mieux pour vous, moi, point. C'est à y perdre son latin, pour ceux qui en ont, bien entendu!

Soyez cependant convaincu, Monsieur l'abbé Nadeau, qu'en quittant Beauport, vous laissez des amis fidèles et sincères, des parents et paroissiens reconnaissants pour tous les services ren-

3

du en raison de votre ministère sacré, ainsi que de nombreux enfants qui vous ont voué un attachement filial. Pour vous la lutte est terminée et à votre endroit je m'en réjouis; mais je vous prie de croire que pour d'autres, elle ne fait que commencer ou, si vous préférez, continuer. Tant et aussi longtemps que la population de Beauport m'accordera son appui, je n'aurai cessé de lutter ouvertement pour démasquer les incompetents qui se croient plus qualifiés qu'ils ne le sont réellement, les existentialistes barbus ou non, acrobates de l'enseignement et trapézistes de l'éducation, qui veulent nous imposer leurs méthodes ultra-modernes et déjà désuètes, ainsi que ceux qui, bel et bien camouflés derrière des rideaux sombres et opaques, sans cesse assoiffés d'ambitions dominatrices jamais satisfaites, sur différentes scènes ou dans des secteurs qui leur sont ou devraient leur être étrangers, tirent les ficelles qui actionnent les mouvements et déplacements de marionnettes humaines dont malheureusement ils disposent en tout temps et qui — les marionnettes — ne se rendent même pas compte de leur nocive passivité.

Je n'entretiens ni rancune ni idée de vengeance à l'égard de qui que ce soit, mais je désire que justice soit rendue à tous et je suis persuadé que c'est là le sens du mandat que les contribuables, de Beauport m'ont confié le 10 juillet 1961. Fasse

le Ciel que j'en sois toujours digne.

Dans le but de réhabiliter et sauvegarder la saine et enviable réputation de la population de Beauport, je prie monsieur le secrétaire d'inclure cette mise au point au procès-verbal de cette assemblée et je vous annonce dès maintenant, messieurs les Commissaires et contribuables ici présents, qu'elle sera très prochainement publiée dans notre journal local "L'Editorial" ainsi que dans les quotidiens régionaux "L'Action Catholique", "L'Evènement-Journal" et "Le Soleil". Ce sera là pour moi une excellente occasion de corriger, dans l'opinion publique, la fausse impression qui découle des articles mensongers et pervers parus dans certains journaux régionaux et même de l'extérieur. Je connais ceux qui ont faussement renseigné ces quotidiens et quand l'heure sera venue, si la chose est nécessaire, je saurai les démasquer publiquement et comme il se doit. Entre temps, s'ils ont des moments de loisir ou, s'ils le préfèrent, durant leurs périodes creuses, qu'ils se consolent mutuellement et se rassurent en songeant en toute quiétude d'esprit, sérieusement et même pédagogiquement s'ils le désirent, à quelle enseigne je loge et avec quel bois je me chauffe.

Votre très décidé,

Gustave Ferland, M. D.

Président de la Commission
Scolaire de Beauport.

le 13 août 1962

71. 13 août 1962.

M. Raphaël Riverin refuse le poste de principal... la recherche continue.

94

13 août 1962

Principal de la Section classique.

Monsieur le commissaire Gustave Ferland donne lecture de la lettre qui a été adressée à monsieur Raphael Riverin, relativement à la fonction de Principal de la section classique et aussi de la réponse négative de ce dernier.

Le secrétaire porte à l'attention des membres de cette Commission scolaire la formule de demande d'emploi de monsieur Raymond Caron. Messieurs les Commissaires autorisent le secrétaire à rencontrer monsieur Caron et à lui offrir jusqu'à \$8,000.00 si nécessaire pour agir en qualité de principal de la section classique.

72. 13 août 1962.

Le dossier Dessureault-Nadeau page 23.

Sans commentaire..

Le dossier Dessureault Nadeau page 23

13 août 1962

RESOLUTION No. 3811 Félicitations et remerciements.

Monsieur le commissaire Gustave Ferland propose, secondé par monsieur le commissaire Odilon Moisan et il est unanimement résolu que des félicitations soient et elles sont par la présente résolution offertes à monsieur l'abbé Lionel Nadeau, pour sa récente nomination comme vicaire à la paroisse St-Jean-Baptiste de Québec.

Que des remerciements soient et ils sont par la présente résolution offerts à monsieur l'abbé Lionel Nadeau, pour les services qu'il a rendus à la Commission scolaire de Beauport durant l'exercice de ses fonctions, en qualité de directeur de la section classique de Beauport.

Adoptée à l'unanimité.

73. 14 août 1962.

L'abbé Marcel Lauzon est nommé doyen de la Faculté des Arts de l'Université Laval. On l'a connu à la publication # 14 alors qu'il a expliqué aux commissaires la teneur des examens qu'ont subi les futurs élèves d'éléments latins en 1959.

14 août 1962

Nouveau Doyen à la Faculté des Arts de l'Un. Laval

MGR LOUIS-ALBERT VACHON, P. des années académiques de 1938, D., V.G. recteur de l'Université Laval, annonce la nomination de M. l'abbé Marcel Lauzon, comme Doyen de la Faculté des Arts.

Au cours des années 1943-44,

dévoué à l'enseignement depuis le début de sa carrière soit à l'Université de Montréal, au Séminaire de Valleyfield et à l'Université Laval où il est professeur titulaire depuis 1953.

M. l'abbé Lauzon qui était directeur des études de cette faculté depuis 9 ans, remplace M. l'abbé Roméo Miville, dont le terme d'office est terminée et à qui le Conseil Universitaire a confié la charge de Vice-doyen.

Le nouveau doyen est né à Montréal en 1913; il a fait ses études classiques au Séminaire de Valleyfield et ses études théologiques au Grand Séminaire de Montréal où il obtint sa licence en Théologie "summa cum laude" en 1938. M. l'abbé Lauzon détient de plus des licences en Droit canonique "summa cum laude" (1941), en Sciences Sociales "summa cum laude" (1943) et en Pédagogie "magna cum laude" (1949). Il convient de souligner qu'au cours de ses études de spécialisation, il fut titulaire à trois reprises de la Médaille du Lieutenant-Gouverneur soit à la fin



il fit des études spécialisées en statistiques à l'Université de Chicago. M. l'abbé Lauzon s'est

74. 20 août 1962

Les recherches pour un principal continuent...

20 août 1962

Principal pour la Section Classique.

Monsieur le Commissaire Moisan demande le résultat de l'entrevue avec le professeur Monsieur Caron. Le Secrétaire l'informe que ce dernier a décliné l'offre qui lui a été faite ayant actuellement un contrat à l'école Normale de Mérici.

Monsieur le président fait part qu'il a entrepris des démarches auprès de la Communauté des Pères Eudistes et des Pères Dominicains, il a aussi deux demandes d'emploi dont une de Monsieur G. Gosselin à temps partiel, soit de 8 à 9 heures a.m. aussi durant l'après-midi et le soir. Il possède plusieurs brevets et il est détenteur d'un permis du Conseil de l'Instruction Publique pour l'année 1962-63, lui accordant les droits et privilèges du Brevet "A".

Une autre demande a été formulée par monsieur André Beaudoin à plein temps, ce dernier n'a pas de brevet d'enseignement du Conseil de l'Instruction Publique et ne semble pas non plus avoir de permis.

Monsieur le président fait part qu'il rencontrera ces personnes le plus tôt possible et qu'il communiquera demain avec le secrétaire pour ce qui a trait à l'engagement de monsieur Beaudoin.

75. 20 août 1962.

Le dossier Dessureault-Nadeau, page 24 et dernière.

La réponse de Gustave Ferland à Louis Dessureault met fin à cette pénible mais intéressante saga concernant la section classique Saint-Yves de Beauport:

"L'incident est clos".

Le dossier Dessureault-Nadeau page 24

20 août 1962

FIN

Mise au point du Docteur Gustave Ferland, président.

Monsieur Louis Dessureault dit qu'il aurait une demande à faire relativement à la mise au point qui a paru dans les journaux. Monsieur le président l'informe que cette lettre est signée par le Docteur Gustave Ferland et il s'objecte à ce que cette question soit soulevée ici ce soir.

Une discussion s'engage quand même pour faire retirer un paragraphe de cette lettre, qui dit-on accuse le corps professionnel et la Commission Scolaire. Après plusieurs rappels à l'ordre, monsieur le président dit que l'incident est clos et fait part que l'ordre du jour va se continuer et s'il y a interruption, cette Commission siégera à huis clos.

76. 20 août 1962.

Le nouveau principal de la section classique Saint-Yves est choisi et engagé à temps partiel: Louis de Gonzague Gosselin.

Jean L'Heureux est réengagé pour 1962-63.

122

28 août 1962

RESOLUTION No. 3854 Engagement de monsieur
Louis Gosselin, principal.

Sur la proposition de monsieur le commissaire Odilon Moisan, il est unanimement résolu:

Que cette Commission scolaire ratifie et elle ratifie par la présente résolution l'engagement, à temps partiel, de monsieur Louis Gosselin, en qualité de principal de la section classique, au salaire annuel de \$4,500.00

Adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION No. 3855 Engagement de monsieur
Jean l'Heureux.

Monsieur le commissaire Odilon Moisan propose et il est unanimement résolu que cette Commission scolaire ratifie et elle ratifie par la présente résolution l'engagement de monsieur Jean L'Heureux, professeur, pour l'année 1962-63, au salaire de la convention collective.

Adoptée à l'unanimité.

Le Dr Ferland accusé de jeter du discrédit

Un contribuable de Beauport, M. Fidèle Lévesque, a accusé hier soir le président de la Commission scolaire, le docteur Gustave Ferland, "de jeter du discrédit sur la ville et de rendre difficile le recrutement des professeurs". M. Lévesque a fait cette remarque au cours d'une séance de la Commission scolaire à laquelle assistaient plusieurs professeurs qui ont fait des interpellations et ont croisé le fer avec le docteur Ferland.

Les professeurs ont vivement dénoncé une lettre livrée à la publicité sous la signature du docteur Gustave Ferland, président de la Commission scolaire, et dans laquelle l'auteur prenait à partie certains professeurs, sans les nommer toutefois. Le professeur Louis Dessureault est intervenu d'abord pour déclarer que cette lettre jetait du discrédit sur tout le corps professoral et mettait en cause la Commission scolaire de Beauport. Il invitait donc la Commission scolaire à se rétracter et à faire retrancher de la lettre consignée au procès-verbal de la séance précédente le paragraphe référant aux propos injustes à l'adresse des professeurs.

Le commissaire Odilon Moisan intervint alors pour préciser que les commissaires avaient consenti à ce que la lettre du docteur Ferland fût versée au procès-verbal, à la condition que le docteur Ferland précisât, dans un post-scriptum, qu'il assumait exclusivement la responsabilité de la lettre, qui fut par la suite livrée aux journaux sans post-scriptum.

Dans ces conditions, reprit le professeur Louis Dessureault, c'est vous M. le président, que j'invite à une rétraction.

"Vous allez respecter les commissaires et le président de la Commission scolaire si vous voulez garder votre situation", rétorqua sèchement le docteur Ferland au professeur Dessureault, qui enseigne à la section classique de Beauport. La lettre dont se plaignaient les instituteurs avait d'ailleurs trait à la section classique et au départ de l'ex-directeur, M. l'abbé Lionel Nadeau, maintenant vicaire à St-Jean-Baptiste de Québec.

M. Fidèle Lévesque intervint à son tour pour réclamer que le président de la commission scolaire retirât des minutes de la dernière séance le paragraphe de sa lettre référant aux instituteurs.

"Je ne retire rien et j'assume personnellement la responsabilité de ce que j'ai écrit", répliqua le docteur Ferland. "L'incident est clos et vous allez vous taire où nous allons siéger à huis clos", ajouta-t-il.

Le commissaire Odilon Moisan souligna que des accusations furent portées contre des autorités et contre le corps professoral. Je crois, dit-il, que les gens mis en cause ont le droit de réclamer des explications.

Relevant la menace du président de poursuivre la séance à huis clos, M. Fidèle Lévesque demanda pourquoi celui-ci voudrait-il fuir les con-

tribuable. Les contribuables ne sont-ils pas ceux qui financent les écoles, dit-il. "Vous jetez du discrédit sur Beauport par votre attitude et il en résultera qu'il deviendra difficile de trouver des professeurs".

Le docteur Ferland déclara qu'il n'avait aucune obligation à répondre aux questions des instituteurs. Nous avons un agenda chargé et il faut travailler. Si vous ne vous taisez pas, je lèverai l'assemblée, dit-il.

Un citoyen de Beauport qui travaille à Québec prit à son tour la parole pour dire qu'on ne cesse de l'interroger à Québec sur ce qui se passe à Beauport et dont les journaux apportent fréquemment des échos depuis quelque temps. Je crois, dit-il, qu'il serait préférable de laver notre linge sale chez nous pour ne pas passer pour des gens étranges, comme la chose se produit présentement.

Finalement, le calme se rétablit et les commissaires en revinrent à l'agenda. Il fut question du futur directeur de la section classique pour succéder à l'abbé Nadeau. Les commissaires furent saisis de deux candidatures. Mais ils ne prirent pas position sur-le-champ. Le docteur Ferland doit rencontrer les Eudistes aujourd'hui dans l'espoir d'obtenir les services d'un religieux. Il projette aussi une démarche auprès des Dominicains.

Le Soleil
21 août 1962



Livre 4, partie 2

Septembre 1962 à mai 1963

Voici un regroupement des actions et des décisions de la Commission scolaire de Beauport concernant l'**externat classique Saint-Yves**.

Ces informations ont été extraites du livre des procès-verbaux des réunions des Commissaires et du président pour la période de **mai 1962 à mai 1963**.

Richard Fortier

77. Pour 1962-63, 122 élèves qui pourraient profiter d'un magnétophone et d'un tourne-disque.

11 septembre 1962

Monsieur Louis Gosselin, principal
de la section classique.

Monsieur Louis Gosselin, principal de la section classique, par sa lettre en date du 10 courant remercie les membres de cette Commission scolaire pour la confiance qu'ils lui ont témoignée et fournit l'inscription suivante des élèves:

Eléments-latins	34 élèves
Syntaxe	33 élèves
Méthode	30 élèves
Versification	25 élèves.

122 élèves.

Total

Monsieur Gosselin demande s'il est possible d'obtenir un magnétophone et un tourne-disque pour l'usage de la section classique.

Le secrétaire est prié de s'enquérir s'il serait possible d'obtenir un octroi sur l'achat de ces appareils et sur les disques.

128

RESOLUTION No. 3867 Autorisation d'achat.

Sur la proposition de monsieur le commissaire Gustave Ferland, il est unanimement résolu que cette Commission scolaire autorise et elle autorise par la présente résolution l'achat d'un magnétophone et d'un tourne-disque destiné à l'usage de la section classique.

Adoptée à l'unanimité.

78. M. Gosselin, contrairement à son prédécesseur, soigne sa relation avec les commissaires .
Un supplément mérité pour Jean-Charles Turcotte et Louis Dessureault.

8 octobre 1962

137

Section classique.

Monsieur Louis Gosselin, principal de la section classique de Beauport a remis à chacun des membres de cette Commission scolaire un horaire de l'emploi du temps à l'école St-Yves.

RESOLUTION No. 3881 Remerciements.

Monsieur le commissaire Gustave Ferland propose et il est unanimement résolu que cette Commission scolaire remercie et elle remercie par la présente résolution monsieur Louis Gosselin, principal de la section classique pour le beau travail qu'il a préparé et remis à chacun des membres de cette Commission scolaire, relativement à l'emploi du temps à la section classique.

Adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION No. 3882 Spécialistes section classique.

CONSIDERANT que les professeurs Jean-Charles Turcotte et Louis Dessureault enseignent des spécialités à la section classique dans les degrés équivalant aux 8e, 9e, 10e et 11e années du cours secondaire.

Il est proposé par monsieur le commissaire Marcel Lortie et unanimement résolu que cette Commission scolaire autorise et elle autorise par la présente résolution le secrétaire-trésorier à payer à ces professeurs le supplément des 10e et 11e années. Le secrétaire est aussi autorisé à payer aux professeurs ayant une année universitaire reconnue par l'Université le supplément qui apparaît à la convention collective.

Adoptée à l'unanimité.

79. La classe de Belles-lettres se fera attendre...
Des livres et des disques... mais où sont les bobines pour le magnéto-
phone?

138

8 octobre 1962

Classe de Belles-Lettres.

Monsieur le président informe Messieurs les Commissaires qu'il a eu des pourparlers avec les autorités de la Faculté des Arts et qu'il serait agréable d'attendre de nouveaux développements dans cette affaire avant de faire une demande au Département de l'Instruction Publique, pour l'ouverture d'une classe de Belles-Lettres.

Remerciements.

Monsieur Louis Gosselin, principal de la section classique remercie les membres de cette Commission scolaire pour avoir daigné autoriser l'achat d'un magnétophone et d'un tourne-disques.

RESOLUTION No. 3884 Autorisation d'achats.

Monsieur le commissaire Gustave Ferland propose et il est unanimement résolu que cette Commission scolaire autorise et elle autorise par la présente résolution l'achat, à la Librairie de l'Action Catholique, de livres de bibliothèque pour la section classique, jusqu'à concurrence de \$2.50 par élève et l'achat de 12 disques, tel que mentionné sur la liste fournie ce soir.

Adoptée à l'unanimité.

80. 8 octobre 1962

La section classique versus l'ensemble de la population scolaire régie par la Commission scolaire de Beauport

150

8 octobre 1962

ECOLE SAINT-YVES
Section classique

<u>Nom du titulaire</u>	<u>Degré du cours</u>	<u>Nombre d'élèves</u>
Mercier, Réal	8 El. latins	34
L'Heureux, Jean	9 Syntaxe	33
Jomphe, Gérald	10 Méthode	30
Riverin, Raphael	11 Versification	25
		122 élèves

1 Principal
3 Spécialistes

4 classes

8 laiques.

Gosselin, Louis
Martel, Jean-Claude
Dessureault, Louis
Turcotte, Jean-Charles

SOMMAIRE

84 classes 29 religieux 75 laiques 2,333 élèves.

81. 15 octobre 1962

Paievements pour les élèves de Beauport fréquentant ces écoles.

15 octobre 1962

RESOLUTION No. 4009 Autorisation de paiement.

Monsieur le commissaire Gustave Ferland propose et il est unanimement résolu que cette Commission scolaire autorise et elle autorise par la présente résolution le paiement, à chacune des écoles indépendantes, de la moitié des montants approuvés ci-après. Le paiement de l'autre moitié est autorisé pour février 1963.

Académie de Québec	\$ 212.00
Académie St-Louis	424.00
Collège Jésus-Marie de Sillery	200.00
Collège de Victoriaville	212.00
Collège des Ursulines	1,400.00
Collège Ste-Anne	200.00
Collège Ste-Anne-de-la-Pocatière	561.00
Collège St-Vallier	212.00
Collège Notre-Dame	424.00
Couvent de Limoilou	324.00
Ecole Apostolique du Sacré-Coeur	848.00
Externat Classique St-Jean-Eudes	2,600.00
Institut Familial Loretteville	200.00
Institut Familial Notre-Dame-de-Bonheur	233.20
Institut Familial Notre-Dame-du-St-Rosaire	212.00
Institut La Mennais	212.00
Institut Notre-Dame-de-Roc-Amadour	1,000.00
Institut St-Jean-Bosco	1,060.00
Juvenat des Frères des Ecoles Chrétiennes(Ste-Foy)	424.00
Juvenat des Frères des Ecoles Chrétiennes (L'Islet)	212.00
Maison Notre-Dame-des-Champs	212.00
Orphelinat d'Youville	212.00
Orphelinat St-Jean-Baptiste	848.00
Pensionnat de la Présentation de Marie	424.00
Probation des Srs. Servantes St-Coeur de Marie	167.00
Séminaire de Québec	1,272.00
Séminaire des Pères Maristes	212.00
Séminaire Mont St-Sacrement	848.00
Séminaire St-François	212.00
Séminaire St-Georges de Beauce	212.00
Séminaire St-Vincent de Paul	212.00
Université St-Louis	162.00
	200.00
	<u>\$16,151.20</u>

Adoptée à l'unanimité.

82. 13 novembre 1962

Était-ce une bonne stratégie de court-circuiter la direction? Les professeurs avaient sûrement de bonnes raisons...

13 novembre 1962

Rencontre avec monsieur Jean - Claude Martel.

Monsieur Jean-Claude Martel, délégué des professeurs du Collège St-Edouard et de l'Ecole St-Yves est venu ce soir rencontrer les membres de cette Commission scolaire pour exposer les demandes des professeurs relatives à des spécialistes en solfège, dessin, français etc., ainsi qu'à l'organisation de bibliothèques pour les professeurs.

Messieurs les Commissaires estiment que les demandes de ce genre devraient être faites par la direction de l'école; aussi, le secrétaire est requis de faire parvenir copie de cette lettre aux directeurs, directrices, sous-directeurs et sous-directrices.

83. 13 novembre 1962

La visite des parents? Est-ce la remise des bulletins dans une salle de l'Académie Sainte-Marie?

13 novembre 1962

Programme sur la visite des parents à L'école Saint-Yves.

Messieurs les Commissaires ont reçu chacun une copie du programme de la visite des parents préparé par le principal de l'Ecole St-Yves, monsieur Louis Gosselin.

84. 13 novembre 1962

Des mesures sont prises...les directions académique et disciplinaire de la section classique de Saint-Yves seront confiées à ceux qui s'y connaissent davantage... si la Faculté des Arts est d'accord.

13 novembre 1962 183

Demande de la Faculté des Arts.

Le secrétaire est prié d'informer le doyen de la Faculté des Arts de l'Université Laval que cette Commission scolaire a l'intention de confier la direction académique et disciplinaire de la section classique de l'Ecole St-Yves, le plus tôt possible, aux Pères Eudistes et de demander à la Faculté des Arts s'ils ont des objections à ce changement.

La séance est levée à 1.20 heures a.m., le 13 novembre 1962.

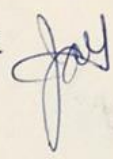
85. 27 novembre 1962

La Faculté des Arts ayant donné son accord, une entente pourra être signée avec l'Externat classique Saint-Jean-Eudes.

27 novembre 1962

185

RESOLUTION No. 4046 Autorisant la signature d'une convention avec l'Externat Classique St-Jean-Eudes.



ATTENDU que cette Commission scolaire, par la résolution numéro 2117, en date du 14 avril 1958 a approuvé la décision de la Faculté des Arts de l'Université Laval acceptant de prendre sous sa juridiction la section classique de l'Ecole St-Yves;

ATTENDU que monsieur Roland Vinette, par sa lettre en date du 27 août 1958 a informé cette Commission scolaire que par l'arrêté en conseil numéro 849, en date du 19 août 1958, la Commission scolaire de la ville de Beauport a été autorisée à organiser les deux premières années du cours classique pour garçons;

ATTENDU que par l'arrêté en conseil numéro 1095, en date du 7 octobre 1959, une modification a été apportée à l'arrêté en conseil numéro 849 pour remplacer les mots "deux premières années", par "quatre premières années";

ATTENDU que monsieur l'abbé Marcel Lauzon, doyen de la Faculté des Arts de l'Université Laval, par sa lettre en date du 23 novembre 1962 informe cette Commission scolaire que, parlant au nom de la Faculté, il n'a pas d'objection à ce que la section classique de Beauport soit rattachée à l'Externat Classique St-Jean-Eudes;

ATTENDU que cette Commission scolaire considère qu'il est très avantageux que la section classique de Beauport soit rattachée à l'Externat Classique St-Jean-Eudes.

Il est en conséquence proposé par monsieur le commissaire Gustave Ferland et unanimement résolu que cette Commission scolaire accepte et elle accepte par la présente résolution la convention à intervenir avec l'Externat Classique St-Jean-Eudes.

Adoptée à l'unanimité.

86. 27 novenvre 1962

Le Dr Gustave Ferland est autorisé à signer la convention proposée par l'Externat classique Saint-Jean-Eudes...

CONVENTION

27 novembre 1962

entre

La Commission scolaire de Beauport, ci-après appelée "La Commission" dûment représentée aux présentes par le docteur Gustave Ferland, président, en vertu d'une résolution adoptée le 3 décembre 1962 et dont copie certifiée est annexée aux présentes,

d'une part

186

L'Externat Classique St-Jean-Eudes, ci-après appelé "l'Externat", dûment représenté aux présentes par M. en vertu d'une résolution adoptée le et dont copie certifiée est annexée aux présentes,

d'autre part.

Les parties aux présentes conviennent de ce qui suit:

L'Externat accepte, d'une part, d'assumer, par ses représentants, le contrôle pédagogique de la section classique de l'Ecole St-Yves, et notamment de:

- 1.- Examiner les candidats à la section classique et indiquer ceux qui sont acceptables;
- 2.- S'assurer qu'on y emploie des manuels conformes aux directives de la Faculté des Arts de l'Université Laval;
- 3.- Approuver l'engagement des professeurs au point de vue qualifications académiques et pédagogiques;
- 4.- Conseiller les professeurs;
- 5.- S'assurer que le programme de la Faculté des Arts y est suivi;
- 6.- Faire passer aux étudiants de la section les mêmes examens que ceux de l'Externat et vérifier les barèmes de correction;
- 7.- Diriger la rédaction des dossiers académiques à transmettre à la Faculté des Arts;

La Commission, d'autre part, s'engage à faciliter le contrôle pédagogique de la section classique par l'Externat, en fournissant aux représentants de celui-ci tous les renseignements requis par eux et à mettre à leur disposition tous les moyens qui leur paraîtront nécessaires.

Signé en triple exemplaire à
le jour de 1962.

La Commission scolaire de Beauport

par:.....

L'Externat Classique St-Jean-Eudes

par:.....

Adoptée à l'unanimité.

suite

27 novembre 1962 187

J.F.

Monsieur le commissaire Odilon Moisan propose et il est unanimement résolu que cette Commission scolaire autorise et elle autorise par la présente résolution, son président, le docteur Gustave Ferland à signer pour et au nom de cette Commission scolaire la convention approuvée par la résolution numéro 4046 entre l'Externat Classique St-Jean-Eudes et cette Commission scolaire, relativement à la section classique de Beauport.

ferland

Adoptée à l'unanimité.

87. 27 novembre 1962

On revient à la charge ... est-ce que ça fonctionnera cette fois-ci?

27 novembre 1962

RESOLUTION No. 4048 Demande re: classe de
Belles-Lettres.

ATTENDU que cette Commission scolaire, par l'arrêté en conseil numéro 849, amendé par l'arrêté numéro 1095 a été autorisée à organiser les quatre premières années du cours classique;

ATTENDU que cette Commission scolaire a complété l'organisation des quatre premières années par l'ouverture, en septembre 1962 de la classe de versification;

ATTENDU que plusieurs demandes ont été faites au président, par les parents des élèves fréquentant la section classique, pour l'ouverture d'une classe de Belles-Lettres.

Il est en conséquence proposé par monsieur le commissaire Gustave Ferland et unanimement résolu:

1.- Que cette Commission scolaire sollicite et elle sollicite par la présente résolution l'autorisation d'organiser, pour septembre 1963, une classe de Belles-Lettres, à l'Ecole St-Yves de Beauport.

2.- Que cette Commission scolaire prie et elle prie par la présente résolution monsieur Omer-Jules Desaulniers, Surintendant de l'Instruction Publique de daigner recommander cette Commission scolaire pour l'obtention de l'autorisation demandée.

Adoptée à l'unanimité.

88. 27 novembre 1962

Elle portera désormais le nom de : EXTERNAT CLASSIQUE SAINT-YVES.

27 novembre 1962

RESOLUTION No. 4049 Nom changé pour Externat
Classique St-Yves.

Sur la proposition de monsieur le commissaire Gustave Ferland, il est unanimement résolu que, désormais, la section classique de Beauport portera le nom: "Externat Classique St-Yves" au lieu de "Section Classique Ecole St-Yves".

Adoptée à l'unanimité.

89. 10 décembre 1962

Avec un petit amendement à la convention avec l'externat classique Saint-Jean-Eudes, tout sera alors à la satisfaction des parties.

1 de 2

10 décembre 1962

Externat Classique St-Jean-Eudes.

Monsieur le président informe Messieurs les Commissaires et les contribuables présents que les démarches entreprises avec l'Externat Classique St-Jean-Eudes, relativement à la section classique de Beauport ont été couronnées de succès.

Monsieur Pierre-Paul Beaudoin félicite les membres de la Commission scolaire pour cette belle initiative.

La convention signée entre les parties l'a été sous réserve d'un amendement.

RESOLUTION No. 4062 Amendement à la Convention entre cette Commission Scolaire et l'Externat Classique St-Jean-Eudes.

Monsieur le commissaire Gustave Ferland propose et il est unanimement résolu que les paragraphes suivants soient et ils sont par la présente résolution intégrés à la convention entre cette Commission scolaire et l'Externat Classique St-Jean-Eudes:

8.- Le Principal de la Section Classique de Beauport pourra recourir au Préfet des études ou au Supérieur de l'Externat, pour obtenir les directives et conseils nécessaires à la bonne marche des études.

9.- Si la situation du personnel le permet, et après approbation du Père Provincial des Eudistes, l'Externat sera heureux de pouvoir fournir à la section classique de Beauport un directeur spirituel qui pourrait en même temps assurer les cours de religion.

10.- La Commission scolaire de Beauport devra, après entente, offrir à l'Externat Classique St-Jean-Eudes une rémunération raisonnable pour frais de cléricature et de déplacements.

Les amendements mentionnés plus haut ren-
contrent la teneur de la lettre du Révérend Père
Tremblay, Supérieur, laquelle est aussi incluse au
procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité.

10 décembre 1962

EXTERNAT CLASSIQUE ST-JEAN-EUDES

5 décembre 1962.

M. le Dr G. Ferland
président de la Commission scolaire
Beauport, P. Qué.

Cher monsieur,

Il me fait plaisir de vous faire part d'une décision du Conseil de l'Externat classique St-Jean-Eudes, lors d'une réunion tenue le 3 décembre dernier, et concernant votre demande d'affiliation de la section classique de l'Ecole St-Yves. Cette demande est acceptée mais selon les modalités suivantes:

- 1.- Le préfet des études de l'Externat St-Jean-Eudes exercera un contrôle académique, dans le sens qu'il verra à ce que les directives de la Faculté des Arts de l'Université Laval soient suivies.
- 2.- Il pourra aussi s'assurer que les questionnaires d'examens suivent les mêmes normes qu'à l'Externat St-Jean-Eudes.
- 3.- Il fera passer les tests d'entrée au cours classique et dressera la liste des admissibles à la section classique de Beauport.
- 4.- Le Principal de votre section pourra recourir à notre préfet des études, ou au Supérieur de l'Externat pour obtenir les directives et conseils nécessaires à la bonne marche des études.
- 5.- L'Externat St-Jean-Eudes se réserve le droit d'approuver l'engagement des professeurs, en indiquant si, à son jugement, ils ont les qualifications requises. L'engagement définitif demeure cependant la responsabilité de la Commission scolaire de Beauport.
- 6.- Si la situation du personnel le permet, et après approbation du Père Provincial, l'Externat sera heureux de pouvoir fournir à la section classique de Beauport, un directeur spirituel qui pourrait en même temps assurer les cours de religion.
- 7.- La Commission scolaire de Beauport devra, après entente, offrir à l'Externat St-Jean-Eudes, une rémunération raisonnable pour frais de cléricature et de déplacements.

Espérant que ces modalités d'affiliation ren- 199
contrent les désirs de la Commission scolaire de Beauport, je demeure bien vôtre,

Marcel Tremblay, C.O.M., supérieur.

90. 14 janvier 1963

Les commissaires veulent reconstruire le min. de la Jeunesse (D.I.P), Paul Gérin-Lajoie pour avoir la classe de Belles-Lettres.

14 janvier 1963

RESOLUTION No. 4101 Demande de rencontrer
l'Honorable Ministre de
la Jeunesse.

ATTENDU que cette Commission scolaire, par l'arrêté en conseil numéro 849, amendé par l'arrêté numéro 1095 a été autorisée à organiser les quatre premières années du cours classique à Beauport.

ATTENDU que depuis l'ouverture de la classe d'Eléments-latins en 1959-60, cette Commission scolaire a procédé par la suite à l'ouverture d'une nouvelle classe à chaque année, soit: en 1960-61 la classe de syntaxe, en 1961-62 la classe de méthode et enfin en 1962-63 la classe de versification.

ATTENDU que plusieurs demandes ont été faites par les parents à l'effet que cette Commission scolaire organise pour septembre 1963 une classe de Belles-Lettres.

ATTENDU qu'une demande a déjà été faite à monsieur Omer-Jules Desaulniers, Surintendant de l'Instruction Publique afin qu'il daigne recommander cette Commission scolaire pour obtenir l'autorisation d'organiser une classe de Belles-Lettres.

ATTENDU que la section classique de Beauport compte présentement 122 élèves, dont 25 dans la classe de versification.

Il est en conséquence proposé par monsieur le commissaire Gustave Ferland et unanimement résolu que cette Commission scolaire sollicite et elle sollicite par la présente résolution l'Honorable Paul Gérin-Lajoie, Ministre de la Jeunesse de daigner accorder une entrevue aux membres de cette Commission scolaire, aux fins de discuter du problème dans le plus bref délai possible.

Adoptée à l'unanimité.

91. 11 février 1963

Engagement de professeurs: un document d'approbation de la compétence signé par Saint-Jean-Eudes sera nécessaire.

11 février 1963

RESOLUTION No. 4112 Engagement de professeurs
Externat Classique St-Yves.

ATTENDU

que par l'entente intervenue, en date du 7 décembre 1962, entre cette Commission scolaire et l'Externat Classique St-Jean-Eudes, il est stipulé au paragraphe 3, pour l'Externat Classique St-Jean-Eudes, ce qui suit: "Approuver l'engagement des professeurs, au point de vue qualifications académiques et pédagogiques".

232

ATTENDU
[Signature]

que la lettre en date du 5 décembre 1962, signée par le Révérend Père Tremblay, Supérieur, et incluse aux procès-verbaux de cette Commission scolaire stipule aussi au paragraphe cinq ce qui suit: "L'Externat Classique St-Jean-Eudes se réserve le droit d'approuver l'engagement des professeurs en indiquant, si à son jugement, ils ont les qualifications requises. L'engagement définitif demeure cependant la responsabilité de la Commission scolaire de Beauport".

Il est en conséquence proposé par monsieur le commissaire Gustave Ferland et unanimement résolu que désormais, pour enseigner à l'Externat Classique St-Yves de Beauport un document, signé par les autorités compétentes de l'Externat Classique St-Jean-Eudes, tant que le porteur possède les qualifications académiques et pédagogiques requises pour occuper la chaire qu'il désire obtenir.

Que copie de la présente résolution soit et sera adressée à l'Externat Classique St-Jean-Eudes et à l'Externat Classique St-Yves de Beauport.

Adoptée à l'unanimité.

92. 19 février 1963

Les commissaires n'ont pu rencontrer le ministre... le président Ferland a eu plutôt une entrevue avec son représentant... des espoirs sont permis.

19 février 1963

Re: Classe de Belles-Lettres.

Monsieur le Président fait part à Messieurs les Commissaires de l'entrevue qu'il a eue avec monsieur Lafleur, représentant du Ministre de la Jeunesse, relativement à l'ouverture d'une classe de Belles-Lettres à l'Externat Classique St-Yves.

Monsieur Lafleur lui a fait part qu'avant d'autoriser l'ouverture d'une classe de Belles-Lettres dans les sections classiques publiques, il faut avoir l'assurance que les Collège Classiques ne sont pas en mesure de recevoir les élèves de cette classe.

La Commission scolaire de Beauport a été bien vue puisque c'est la seule qui a pris la peine de se faire représenter directement par l'entremise de son président et monsieur Lafleur a assuré monsieur le président que cette démarche serait prise en considération, advenant le manque d'espace dans les Collèges Classiques.

93. 19 février 1963

Maintenant que l'aspect pédagogique leur échappait, les Commissaires pouvaient plus difficilement ne pas autoriser les achats... dont celui des fameuses bobines.

19 février 1963

RESOLUTION No. 4130 Autorisation d'achat re:
Externat Classique St-Yves.

Monsieur le commissaire Gustave Ferland propose et il est unanimement résolu que cette Commission scolaire autorise et elle autorise par la présente résolution les achats suivants demandés par le Principal de l'Externat Classique St-Yves et approuvés par le Révérend Père Custeau:

36 manuels "Le Français parlé au cours secondaire", au prix de \$2.75 l'unité.

8 bobines, soit 16 leçons sur ruban sonore de "Le Français parlé au cours secondaire.

Adoptée à l'unanimité.

14 janvier 1963

RESOLUTION No. 4102 Autorisation d'achats.

Sur la proposition de monsieur le commissaire Gustave Ferland, il est unanimement résolu que cette Commission scolaire autorise et elle autorise par la présente résolution les achats suivants destinés à l'usage de la section classique:

Un dictionnaire des Oeuvres en cinq volumes,
Une filière en acier, trois tiroirs, format légal avec barrure.

Pour ce qui concerne certains livres de références, le secrétaire devra demander à monsieur Louis Gosselin de fournir pour lundi prochain une liste par ordre de priorité.

Adoptée à l'unanimité.

94. 8 mars 1963

Louis Dessureault veut démissionner pour la prochaine année scolaire et les commissaires l'acceptent.

8 mars 1963

RESOLUTION No. 4158 Acceptation de la démission de
monsieur Louis Dessureault.

Monsieur le commissaire Gustave Ferland propose et il est unanimement résolu que cette Commission scolaire accepte et elle accepte par la présente résolution la démission transmise par écrit au président de cette Commission scolaire, par monsieur Louis Dessureault. Cette démission prendra effet au terme du contrat d'engagement pour l'année 1962-63.

Adoptée à l'unanimité.

95. 8 mars 1963

La classe de Belles-lettres? Ce ne sera malheureusement pas pour septembre 1963.

8 mars 1963

Classe de Belles-Lettres.

Monsieur Roland Vinette, secrétaire du Comité Catholique, par sa lettre en date du 1er avril 1963 fait part que le Comité a étudié la demande de cette Commission scolaire, pour l'ouverture d'une classe de Belles-Lettres et qu'il n'a pas cru devoir l'agréer.

96. 15 avril 1963

Un nouveau professeur se joindra à l'externat Saint-Yves en septembre 1963: Jean Renault

15 avril 1963

RESOLUTION No. 4177 Engagement de monsieur
Jean Renault.

Monsieur le commissaire Gustave Ferland propose et il est unanimement résolu que cette Commission scolaire engage et elle engage par la présente résolution monsieur Jean Renault, professeur, pour enseigner à l'Externat Classique St-Yves, durant l'année scolaire 1963-64, au salaire de la convention collective.

Adoptée à l'unanimité.

97. 15 avril 1963

Les frais annuels de supervision de notre externat sont de 1000\$ ce qui correspondrait à 8019\$ en 2016.

15 avril 1963

RESOLUTION No. 4183 Frais de supervision
Externat Classique St-Yves.

Sur la proposition de monsieur le commissaire Gustave Ferland, il est unanimement résolu que cette Commission scolaire autorise et elle autorise par la présente résolution l'émission d'un cheque au montant de \$1,000.00, a l'ordre de l'Externat Classique St-Jean-Eudes, pour frais de supervision de l'Externat Classique St-Yves, durant l'année scolaire 1962-63.

Adoptée à l'unanimité.

98. 29 avril 1963

Les commissaires acceptent la démission de Gérald Jomphe pour la prochaine année scolaire.

29 avril 1963

RESOLUTION No. 4192 Démission de monsieur
Gérald Jomphe.

Sur la proposition de monsieur le commissaire Gustave Ferland, il est unanimement résolu que cette Commission scolaire accepte et elle accepte par la présente résolution la démission de monsieur Gérald Jomphe transmise par écrit. Cette démission prendra effet au terme de son contrat d'engagement pour l'année 1962-63.

Adoptée à l'unanimité.

99. 29 avril 1963

La démission de Jean L'Heureux est acceptée avec regret par les commissaires.
Cependant, il semblait vouloir travailler à temps partiel.

29 avril 1963

RESOLUTION No. 4193 Démission de monsieur
Jean L'Heureux.

Il est proposé par monsieur le commissaire Gustave Ferland et unanimement résolu que cette Commission scolaire accepte et elle accepte à regret par la présente résolution la démission de monsieur Jean L'Heureux, pour faire suite à sa demande. Cette démission prendra effet à la fin de son contrat d'engagement pour l'année 1962-63.

Pour ce qui concerne l'offre de services à temps partiel, elle sera étudiée et une réponse sera donnée aussitôt que possible.

Adoptée à l'unanimité.

100. 29 avril 1963

L'externat n'accueillera pas de filles pour la prochaine année...
On en reparlera plus tard...

29 avril 1963

Section classique féminine.

Messieurs les Commissaires remettent à plus tard l'étude de l'organisation d'une section classique féminine à Beauport.

101. 1963

Comme le faisaient tous les conseils municipaux et scolaires à l'époque, voici la prière que les commissaires de Beauport disaient en début de réunion. Cette tradition s'est maintenue pendant plusieurs années...

Prière.

O Dieu éternel et tout-puissant,
de qui vient tout pouvoir et procède toute sagesse,
nous voici prosternés en votre présence.

Accordez-nous, nous vous en supplions, Dieu de
miséricorde, d'observer dans nos délibérations
les principes de la charité, de rechercher le
bien avec prudence, de le découvrir et de
l'accomplir parfaitement,

pour l'honneur et la gloire de votre saint nom,
notre satisfaction
et le succès de nos entreprises.

Ainsi soit-il.

Procès-verbaux

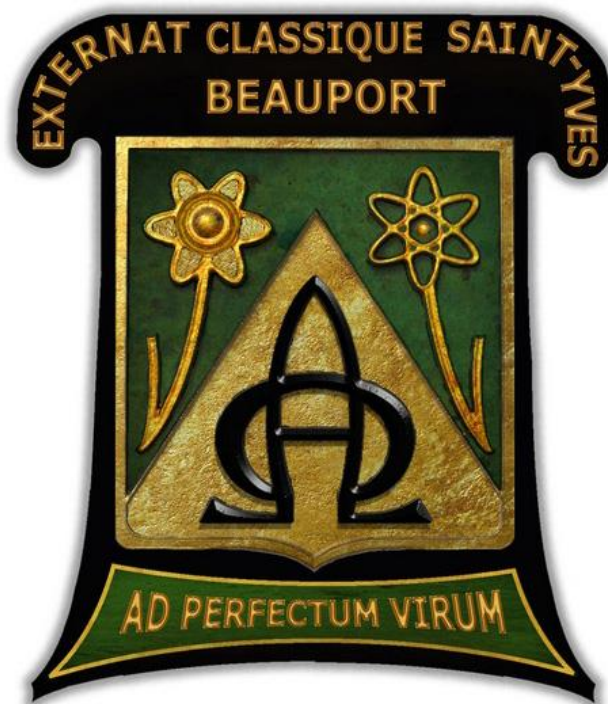
Commission scolaire
de
Beauport

du

14 Mai 1962

au

13 Mai 1963



Livre 5
Mai 1963 à mai 1964

Voici un regroupement des actions et des décisions de la Commission scolaire de Beauport concernant l'**externat classique Saint-Yves**.

Ces informations ont été extraites du livre des procès-verbaux des réunions des Commissaires et du président pour la période de **mai 1963 à mai 1964**.

Richard Fortier

102. 14 mai 1963

Des travaux pour l'été dont la nouvelle inscription de façade.

RESOLUTION No. 4214 Travaux d'été.

14 mai 1963

Monsieur le commissaire Gustave Ferland propose et il est unanimement résolu que les travaux d'été suivants soient et ils sont par la présente résolution autorisés:

Externat Classique St-Yves:

Bibliothèque pour les classes d'Eléments.
Etagères pour dictionnaires de la classe de verification.
Rayons de bibliothèque pour la bibliothèque des professeurs.
Sonnerie électrique, intérieur et extérieur.
* Inscription façade: Externat Classique St-Yves.
Porte, bureau de l'aumônier.
Porte pour salle de toilettes.
Table pour dîneurs.

Adoptée à l'unanimité.

*



103. 20 mai 1963

Voici l'équipe de l'externat classique Saint-Yves pour 1963-1964.

20 mai 1963

Externat Classique Saint-Yves.

Classement suggéré par monsieur Louis Gosselin principal et par le révérend Père Custeau.

Eléments-latins	M. Jean-Claude Clavet.
" "	M. Réal Mercier.
Syntaxe	M. Jean-Guy Gagnon.
Méthode	M. Jean Renauld
Versification	M. Raphael Riverin.

Spécialistes et direction.

Mathématiques:	M. Jean-Claude Martel.
Anglais:	M. Jean-Charles Hurcotte.
Principal: (à temps partiel)	M. Louis Gosselin.
Religion:	A temps partiel, à décider.
Culture physique:	M. Henri Gagnon (périodes échangées au Collège avec monsieur Martel).

RESOLUTION No. 4222 Acceptation de classement.
Externat Classique St-Yves.

Monsieur le commissaire Gustave Ferland propose et il est unanimement résolu que cette Commission scolaire accepte et elle accepte par la présente résolution le classement tel qu'étudié, pour l'Externat Classique St-Yves, et inscrit précédemment au procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité.

104. 10 juin 1963

Un deuxième terme pour le président Ferland et une nouvelle répartition des responsabilités pour les commissaires.

10 juin 1963

RESOLUTION No. 4241 Election du président de la Commission scolaire, pour l'année 1963-64.

Monsieur le commissaire Lucien Morisset propose, et il est unanimement résolu que monsieur le commissaire Gustave Ferland soit et il est par la présente résolution élu pour un second terme, président des Commissaires d'Ecoles de la Ville de Beauport, pour l'année 1963-64.

RESOLUTION No. 4245 Attribution des régies.

Sur la proposition de monsieur le commissaire Gustave Ferland, il est unanimement résolu que les régies soient et elles sont par la présente résolution attribuées comme suit:

Régie des Finances:	Dr. Gustave Ferland, président.
Régie du Personnel enseignant:	M. Lucien Morisset, commissaire.
Régie de l'Ameublement:	M. Raymond Langevin, commissaire.
Régie des Travaux Manuels:	M. J. Alphonse Laplante, commissaire.
Régie du Transport:	M. Marcel Lortie, commissaire.

Adoptée à l'unanimité.

105. 21 juin 1963

Un salaire pour un travail à temps partiel.

21 juin 1963

RESOLUTION No. 4284 Salaires de Messieurs Louis Gosselin, Richard Paquet et Jean-Charles Prince.

Sur la proposition de monsieur le commissaire Gustave Ferland, il est unanimement résolu que le salaire des professeurs suivants soit et il est par la présente résolution fixé comme suit, pour l'année scolaire 1963-64:

● Monsieur Louis Gosselin:	\$4,800.00
Monsieur Jean-Charles Prince:	\$8,500.00
Monsieur Richard Paquet:	\$7,500.00

Adoptée à l'unanimité.

106. 8 juillet 1963

M. Louis Gosselin remercie les commissaires et leur présente le rapport concernant les résultats des examens pour l'année 1962-63 à l'externat classique Saint-Yves.

68

8 juillet 1963

Remerciements.

Monsieur Louis Gosselin, directeur de l'Externat Classique St-Yves remercie les membres de cette Commission scolaire, pour la collaboration qu'il a reçue durant l'année écoulée et pour la marque tangible d'appréciation qui lui a été manifestée lors de son réengagement.

Résultats des examens à l'Externat Classique St-Yves.

Les résultats des examens à l'Externat Classique St-Yves se résument comme suit: suivant le rapport de monsieur Louis Gosselin, directeur:

<u>Degré du cours</u>	<u>No. élèves examinés</u>	<u>Réussites</u>	<u>Echecs</u>	<u>Reprises partielles</u>	<u>Reprise totale.</u>
Versification	22	17	1	2	2
Méthode	30	27	3		
Syntaxe	30	28	2		
Eléments latins	34	33	1		

107. 12 août 1963

Jacques Moisan est remplacé par Lucien Lessard pour 1963-64.

12 août 1963

RESOLUTION No. 6352 Ratification d'engagements.

Il est proposé par monsieur le commissaire Gustave Ferland et unanimement résolu que cette Commission Scolaire ratifie et elle ratifie par la présente résolution l'engagement, pour l'année 1963-64, des personnes dont

les noms suivent, au salaire de la convention collective:

M. Etienne Surprenant	Anglais	Collège et Académie.
Mlle Laurentia Dubé	5e année	Collège St-Edouard.
Mlle Louise Gagnon	2e année	Académie Ste-Marie.
M. Lucien Lessard	Syntaxe	Externat Classique St-Yves.

Le professeur Jacques Moisan qui enseignait à l'Externat Classique St-Yves enseignera désormais les sciences à l'Académie Ste-Marie.

108. 9 septembre 1963

Voici comment les différents locaux de Saint-Yves seront utilisés en 1963-64.

Pourtant j'y étais mais je ne me rappelle pas du tout qu'il y avait une chapelle, une salle de dessin et musique... Est-ce que ce plan a été suivi?

9 septembre 1963

RESOLUTION No. 4373 Acceptation re: utilisation des locaux à l'Externat Classique St-Yves.

Monsieur le commissaire Gustave Ferland propose et il est unanimement résolu que cette Commission Scolaire accepte et elle accepte par la présente résolution que les locaux de l'Externat Classique St-Yves soient utilisés comme suit:

Sous-spl:

- Local no. 54 Salle de dessin et musique.
58 Vestiaire pour les élèves d'Eléments-latins,
50 et Syntaxe.
60 Salle de jeux intérieure.

Rez-de-chaussée:

- Local no. 46 Chapelle
47 Vestiaire pour les classes de versification
et méthode.
49 Classe de versification.
52 Classe de méthode.

Premier étage:

- Local no. 41 Salle des professeurs
Bureau du directeur
Bureau de l'Aumônier.
42 Salle des professeurs.
43 Classe de Syntaxe.
44 Classe d'Eléments-latins A
45 Classe d'Eléments-latins B.

Adoptée à l'unanimité.

111

109. 15 septembre 1963

La population de l'externat classique Saint-Yves représente maintenant 6% de l'ensemble de celle des écoles de Beauport; ce chiffre était de 5,2% l'an passé.

15 septembre 1963

EXTERNAT CLASSIQUE ST - YVES

Riverin, Raphael	Versification	28
Renault, Jean	Méthode	29
Lessard, Lucien	Syntaxe	34
Mercier, Réal	Eléments Latins	31
Clavet, Jean-Claude	Eléments Latins	30

152 - second

Gosselin, Louis	Principal
Turcotte, Jean-Charles	Professeur d'Anglais
Hébert, Jean-Claude	Professeur de latin, grec et histoire
Martel, Jean-Claude	Professeur de mathématiques

Résumé.

5 classes - 0 religieux - 9 laïques - 152 élèves.

S O M M A I R E

<u>Ecole</u>	<u>Nombre de classes</u>	<u>Nombre de religieux</u>	<u>Nombre de laïques</u>	<u>Nombre d'élèves.</u>		
				<u>Garçons</u>	<u>Filles</u>	<u>Total</u>
Académie Ste-Marie	34	16	27	17	964	981
Académie Ste-Marie	13	1	13	395		395
Collège St-Edouard	23	7	24	609		609
Ext. Classique St-Yves	5	0	9	152		152
Ecole Monseigneur-Robert	13	7	7	236	171	407
	88	31	80	1,409	1,135	2,544



Décès du Dr Gustave Ferland

Le Dr Gustave Ferland, médecin, époux de Dame Georgette Thérberge, est décédé le 1er octobre 1963 à l'âge de 55 ans. Né à Beauport le 11 novembre 1907, le Dr Ferland était médecin à Beauport depuis plus de 25 ans. Il était Président de la Commission Scolaire de la Cité de Beauport et médecin attaché à l'Hôpital de l'Enfant-Jésus. Il demeurait au No 433 Ave Royale, à Beauport.

Outre son épouse, le Dr Ferland laisse dans le deuil sa fille Louise, étudiante au Collège de Bellevue, sa mère Mme Vve Arthur Ferland, ses frères, ses sœurs, ses beaux-frères et ses belles-sœurs : M. Maurice Ferland, M. André Ferland, Mlle Gabrielle Ferland, Mlle Thérèse Ferland, Me et Mme Yves Prévost C.R. (Rita Ferland), M. et Mme Charles Thérberge de Sillery, M. et Mme Antoine Thérberge de Montréal,

M. et Mme Albert Thérberge de Sillery, M. et Mme Claude Rousseau de Montmagny, M. M. et Mme Paul Rousseau de Sillery, M. et Mme Jean Thérien de Québec, M. et Mme Théo. Dion de Québec, Mme André Ferland de Baie St-Paul; ses neveux et nièces: Yvette, Marie et Louise Prévost, de Beauport, M. et Mme André Casgrain de Rimouski, M. et Mme Jean Thérberge de Rimouski, M. et Mme Claude Rioux de Montmagny, M. et Mme Louis Savard de Mont-Joly, M. et Mme Jean-Paul Houde de Québec, Yvon Rousseau de Montmagny, Marie, Léo et Louis Thérberge de Sillery.

La dépouille mortelle du Dr Gustave Ferland est présentement exposée à sa résidence à 438 ave Royale, à Beauport. Les funérailles auront lieu samedi le 5 octobre 1963 en l'église de Beauport et l'inhumation se fera au cimetière paroissial.

Direction des funérailles Arthur Cloutier & Fils Ltée.

110. 7 octobre 1963

Le remplaçant du dr Gustave Ferland comme président: Marcel Lortie.

7 octobre 1963

Une minute de silence.

Monsieur le commissaire Marcel Lortie demande qu'une minute de silence soit observée, en mémoire du docteur Gustave Ferland.

RESOLUTION No. 4382 Election du président de la Commission Scolaire, pour terminer l'année scolaire 1963-64.

Monsieur le commissaire J. Alphonse Laplante propose et il est unanimement résolu que monsieur le commissaire Marcel Lortie soit et il est par la présente résolution élu président de cette Commission Scolaire, pour terminer l'année scolaire 1963-64.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur Marcel Lortie fait l'éloge du docteur Gustave Ferland qui s'est donné corps et âme au service de la Commission Scolaire et à qui nous devons tous de sincères remerciements. Il a eu une attaque cardiaque au moment

où il rédigeait un discours qu'il devait prononcer à l'Externat Classique St-Yves. Monsieur Lortie mentionne qu'au début, les opinions du président n'ont pas toujours été partagées; cependant, depuis un bon laps de temps régnait à la Commission Scolaire un climat de bonne entente et d'harmonie et il espère que ceci se continuera durant son terme d'office.

Monsieur Lortie demande à tous ses collègues la plus entière collaboration, pour le succès des enfants et le plus grand bien de la Commission Scolaire.

111. 7 octobre 1963

- a) Nous aurons un écusson...
- b) Remerciements pour Louis Gosselin et son équipe.

7 octobre 1963

RESOLUTION No. 4414 Approbation de l'écusson de
l'Externat Classique St-Yves.

Sur la proposition de monsieur le commissaire Marcel Lortie, il est unanimement résolu:

A Que cette Commission Scolaire approuve et elle approuve par la présente résolution le modèle d'écusson soumis par l'Externat Classique St-Yves.

B Que cette Commission Scolaire félicite et elle félicite par la présente résolution le principal, monsieur Louis Gosselin, pour son magnifique choix.

Adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION No. 4415 Achat et vente d'écussons.

Monsieur le commissaire Marcel Lortie propose et il est unanimement résolu que cette Commission Scolaire autorise et elle autorise par la présente résolution l'achat d'écussons pour les écoles, et la vente au prix courant.

Adoptée à l'unanimité.

Remerciements.

Le secrétaire est prié de remercier le Principal de l'Externat Classique St-Yves et les membres du personnel enseignant pour la sympathie témoignée lors du décès du docteur Gustave Ferland.

112. 7 octobre 1963

Ça devait être pénible pour un directeur de toujours avoir à demander la permission aux commissaires pour des achats de base comme des livres et des chevalets.

7 octobre 1963

Demande de monsieur Louis Gosselin.

Le secrétaire est prié d'informer monsieur Louis Gosselin que sa liste de livres de bibliothèque que devra être

soumise à cette Commission scolaire, pour approbation. Pour ce qui est des chevalets à dessin, cette demande devra de nouveau être soumise pour étude, lors de la préparation du budget 1964-65.

my
Jey

113. 22 octobre 1963

Un comité pédagogique consultatif sans la présence de Mgr Bernard Gingras qui a disparu un jour sans laisser de traces.

Les points 6, 8, 9 et 11 concernaient notre externat.

22 octobre 1963

Rapport du Comité Pédagogique Consultatif.

Mardi, le 22 octobre 1963, à 7.30 heures, se tenait à l'Académie Ste-Marie, la première réunion du Comité Pédagogique Consultatif.

Etaient présents: Monsieur Marcel Lortie, Président de la Commission Scolaire de Beauport, Monsieur Louis Gosselin, Principal de l'Externat Classique St-Yves, les Révérends Frères Directeur et Assistant du Collège St-Edouard, les Révérendes Mères Directrices et Assistantes de l'Académie Ste-Marie et de l'Ecole Monseigneur-Robert, Monsieur Richard Paquet, Orienteur à la Commission Scolaire de Beauport.

Dans une atmosphère de franche courtoisie, d'amabilité et de simplicité se sont débattues les questions présentées au programme de cette réunion. Voici les conclusions apportées pour chacun des items au programme:

6.- La fierté patriotique doit être développée et cultivée tous les jours, mais le "Salut au Drapeau" pourrait être totalement supprimé au cours classique et dans les cours les plus avancés du secondaire. Au cours primaire, il aurait lieu une fois par mois.

8.- la rencontre des garçons et des filles du secondaire est approuvée pleinement sur le plan intellectuel, par exemple: débats littéraires, panels, ciné-clubs... mais sur le plan récréatif, l'opposition est forte du côté de la direction féminine.

9.- Un spécialiste à temps partiel est fortement désiré pour l'enseignement du solfège au secondaire et au classique.

11.- La date et l'endroit pour la prochaine réunion n'ont pas été fixés. M. Gosselin tient le second rang d'ancienneté dans la direction, il nous convoquera sans doute.

S.S. Marie-Alberta.

114. 22 octobre 1963

Une réussite: le journal Reflets.

Je ne me rappelle pas beaucoup de ce journal. Existe-t-il encore des copies quelque part? En avez-vous?

22 octobre 1963

RESOLUTION No. 4435 Félicitations aux professeurs et aux élèves de l'Externat Classique St-Yves.

Sur la proposition de monsieur le commissaire Marcel Lortie, il est unanimement résolu que cette Commission Scolaire félicite et elle félicite par la présente résolution les professeurs et les élèves de l'Externat Classique St-Yves, pour le magnifique travail qu'ils ont accompli en publiant leur journal "Reflets".

Ref: RESOLUTION No. 4448 Que cette Commission Scolaire autorise et elle autorise par la présente résolution le secrétaire-trésorier à fournir à l'Externat Classique St-Yves, le papier et les stencils requis pour l'impression du journal "Reflets".

115. 22 octobre 1963

D'autres félicitations...

22 octobre 1963

RESOLUTION No. 4436 Félicitations au Principal de l'Externat Classique St-Yves.

Monsieur le commissaire Marcel Lortie propose et il est unanimement résolu que cette Commission scolaire félicite et elle félicite par la présente résolution monsieur Louis Gosselin, Principal de l'Externat Classique St-Yves, pour le beau travail qu'il a fait dans l'organisation de l'Externat Classique St-Yves, et la préparation du bottin et de l'horaire des cours.

Adoptée à l'unanimité.

116. 11 novembre 1963

Le basket-ball, le basketball, le ballon-panier ou le ballon au panier était le sport privilégié à l'externat. Je me demande qui en a décidé ainsi. Le soccer aurait été plus intéressant pour moi.

160

11 novembre 1963

RESOLUTION No. 4448 Autorisation re: demande de M.
Louis Gosselin, Principal.

Sur la proposition de monsieur le commissaire Marcel Lortie, il est unanimement résolu:

A ...l'impression du journal "Reflets".

B Que cette Commission Scolaire autorise et elle autorise par la présente résolution les joutes de ballon au panier dans le gymnase de l'Académie Sainte-Marie, le lundi, de 4.15 heures à 5.30 heures p.m., par les élèves de l'Externat Classique St-Yves, à la condition que ces joutes soient constamment sous la surveillance de professeurs, soit présentement le professeur Jean-Charles Turcotte.

Adoptée à l'unanimité.

117. 11 novembre 1963

Un concert avec chansonnier?

11 novembre 1963

Demande à monsieur Louis Gosselin

Le secrétaire est prié de demander à monsieur Louis Gosselin, Principal, des détails au sujet de sa demande concernant l'organisation d'un concert et l'invitation d'un chansonnier; aussi de quelle manière sera défrayé le coût de cette soirée.

118. 20 novembre 1963

Achats de 660 écussons en fil métallisé pour l'externat classique Saint-Yves.

20 novembre 1963

Cotation pour écussons.

La firme Le Vestiaire des Etudiants Ltée. a fait parvenir à cette Commission Scolaire les cotations suivantes, pour fabriquer des écussons:

Collège St-Edouard,

Académie Ste-Marie,

● Externat Classique St-Yves:

660 de chaque modèle en fil métallisé: \$1.25 chacun.

1,000 de chaque modèle en fil métallisé: \$1.10 chacun.

RESOLUTION No. 4450 Achat d'écussons.

Monsieur le commissaire Lucien Morisset propose et il est unanimement résolu que cette Commission Scolaire autorise et elle autorise par la présente résolution l'achat chez Le Vestiaire des Etudiants Limitée, de 660 écussons en fil métallisé, au prix de \$1.25 chacun, pour l'Externat Classique St-Yves, et 660 écusson en fil métallisé au prix de \$1.05 chacun, pour l'Ecole Mgr.-Robert.

Adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION No. 4451 Prix de vente des écussons.

Monsieur le commissaire Marcel Lortie propose et il est unanimement résolu que le prix de vente des écussons soit et il est par la présente résolution fixé à \$1.50 pour le grand modèle et à \$1.25 pour le petit modèle.

Adoptée à l'unanimité.

161

Reproduction de l'écusson à partir des photos des classes de 1963-1964



119. 13 janvier 1964

Extrait concernant l'externat du compte rendu fait par Louis Gosselin de la rencontre du Comité consultatif pédagogique tenue en décembre 1963.

13 janvier 1964

Externat Classique St-Yves:

- 1) Les volumes de la bibliothèque devront être achetés en même temps que les manuels scolaires.
- 2) ● La Commission scolaire songe grandement à une section classique féminine.
- 3) Des brochures du cours de langue parlée sont remises. Efforts tentés pour l'amélioration de la langue parlée.
- 4) Suppléance accordée pour assister aux journées d'études de la Faculté des Arts.

Pour terminer, monsieur le Président désire une meilleure intégration du service d'orientation.

Suggestions demandées à ce sujet.

Lecture de la requête des institutrices pour le 23 décembre.

La réunion nous a semblé très fructueuse.

Louis Gosselin.

120. 13 janvier 1964

Nouvelle distribution des locaux en vue de l'éventuelle Belles-Lettres pour 1964-65.

13 janvier 1964

Lettre de monsieur Louis Gosselin,
principal de l'Externat Classique St-Yves.

Messieurs les Commissaires prennent connaissance de la lettre de monsieur Louis Gosselin, en date du 30 décembre 1963, relativement à l'ouverture d'une classe de Belles-Lettres.

La distribution des locaux
~~La répartition~~ de l'Externat Classique St-Yves
serait comme suit:

1er étage: 2 classes d'Eléments-latins.
1 classe de syntaxe.

Rez-de-chaussée: 1 classe de syntaxe.
1 classe de méthode.
1 classe de versification.
1 classe de belles-lettres.

Sous-sol: 1 classe de dessin.
1 chapelle.
1 vestiaire.
1 salle de bibliothèque (ancien local des scouts).

Une demande pour l'achat de 1000 volumes de bibliothèque est faite par monsieur Gosselin, ainsi que l'accès à la bibliothèque de l'Académie Ste-Marie et au laboratoire.

*3 mitoyens
1 motu
M.*

121. 13 janvier 1964

La Commission scolaire revient à la charge pour une classe de Belles-Lettres...

13 janvier 1964

RESOLUTION No. 4507 Réitérant la demande pour l'ouverture d'une classe de Belles-Lettres.

ATTENDU que cette Commission Scolaire, par sa résolution numéro 4048, en date du 3 décembre 1963 a demandé à monsieur Omer-Jules Desaulniers, Surintendant de l'Instruction Publique, l'autorisation d'ouvrir en septembre 1963, une classe de Belles-Lettres;

ATTENDU que cette Commission Scolaire considère qu'il serait avantageux pour les élèves de Beauport et de la Côte de Beaupré que cette classe soit autorisée pour septembre 1964;

ATTENDU que cette Commission Scolaire estime qu'il lui est possible de se procurer les services du personnel enseignant requis pour opérer cette classe.

Il est en conséquence proposé par monsieur le commissaire Marcel Lortie et unanimement résolu que cette Commission Scolaire réitère et elle réitère par la présente résolution sa demande pour l'ouverture en septembre 1964 d'une classe de Belles-Lettres à l'Externat Classique St-Yves.

Que copie de la présente résolution soit et sera transmise à monsieur Omer-Jules Desaulniers, Surintendant de l'Instruction Publique et à Monseigneur Marcel Lauzon, de la Faculté des Arts de l'Université Laval.

Adoptée à l'unanimité.

122. 9 mars 1964
Ce ne sera pas pour septembre 1964...

9 mars 1964.

Classe de Belles-Lettres refusée.

Monsieur Roland Vinette, secrétaire du Comité Catholique du Département de l'Instruction Publique, par une lettre en date du 3 mars 1964 fait part à cette Commission Scolaire que le Comité a longuement étudié la demande d'ouverture d'une classe de Belles-Lettres à Beauport et qu'il n'a pas cru devoir l'agréer.

Des photocopies de cette lettre seront envoyées à monsieur Louis Gosselin et à l'Externat Classique St-Jean-Eudes.

123. 9 mars 1964
La soirée des finissants à l'Académie Ste-Marie.

9 mars 1964

RESOLUTION No. 4561 Autorisation aux élèves de versification.

Monsieur le commissaire Marcel Lortie propose et il est unanimement résolu que cette Commission Scolaire autorise et elle autorise par la présente résolution les élèves de la classe de versification à utiliser la salle de l'Académie Ste-Marie, no. 1, pour la soirée des finissants, le 8 mai 1964.

Adoptée à l'unanimité.

124. 9 mars 1964
On prépare la prochaine année!

9 mars 1964

RESOLUTION No. 4569 Examens d'admission à l'Externat Classique St-Yves.

Monsieur le commissaire Marcel Lortie propose et il est unanimement résolu que cette Commission Scolaire accepte et elle accepte par la présente résolution la date du 18 avril 1964, à 9 heures a.m., pour les examens d'admission à l'Externat Classique St-Yves.

Adoptée à l'unanimité.

125. 16 mars 1964
Nos futures consoeurs seront-elles en vert?
À suivre!

16 mars 1964

RESOLUTION No. 4593 Costume pour les filles fréquentant les Ecoles de la Commission Scolaire.

Monsieur le commissaire Marcel Lortie propose et il est unanimement résolu que cette Commission Scolaire approuve et elle approuve par la présente résolution le costume vert olive suggéré par le Comité de Consultation des Parents pour les filles fréquentant les écoles de la Commission Scolaire de la Cité de Beaufort. Le port de ce costume n'est toutefois pas obligatoire.

Adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION No. 4594 Remerciements.

Monsieur le commissaire Marcel Lortie propose et il est unanimement résolu que cette Commission Scolaire remercie et elle remercie par la présente résolution chacune des personnes suivantes pour le beau travail qu'elles ont fait pour le choix d'un costume pour les filles:

Mme Pierre-Paul Beaudoin,
Mme J. Laurier Descôteaux,
Mme Roger Trépanier,
Rév. Sr. Marie-Alberta,
Rév. Sr. St-François-du-Sacré-Coeur,
Rév. Sr. Marie-Bernard.

Adoptée à l'unanimité.

126. 16 mars 1964
Le titulaire de syntaxe s'en va...

16 mars 1964

RESOLUTION No. 4611 Acceptation de démission
Monsieur Lucien Lessard.

Sur la proposition de monsieur le commissaire Marcel Lortie, il est unanimement résolu que cette Commission Scolaire accepte et elle accepte par la présente résolution la démission du professeur Lucien Lessard qui prendra effet le 30 juin 1964.

Adoptée à l'unanimité.

127. 16 mars 1964
Petite information...

16 mars 1964

Demande de cotration.

Le secrétaire est prié de demander le prix des étagères de métal qui pourraient être utilisées pour la bibliothèque de l'Externat Classique St-Yves.

Inventaire des livres
Externat Classique St - Yves.

Monsieur Louis Gosselin a fait parvenir l'inventaire des livres de l'Externat Classique St-Yves qui a été remis séance tenante à monsieur le commissaire Roger Trépanier.

128. 25 avril 1964

C'est officiel, il y aura une classe Éléments latins de filles à Saint-Yves en septembre 1964.

25 avril 1964

Ouverture d'une classe d'Éléments-latins pour filles

Messieurs les Commissaires informent monsieur Louis Gosselin qu'ils autorisent l'ouverture d'une classe d'éléments-latins pour les filles, à l'Externat Classique St-Yves, en septembre 1964.

RESOLUTION No. 4636 Classe d'Éléments-latins
pour filles.

Monsieur le commissaire Marcel Lortie propose et il est unanimement résolu que cette Commission Scolaire autorise et elle autorise par la présente résolution l'ouverture, en septembre 1964, d'une classe d'éléments-latins pour filles, à l'Externat Classique St-Yves.

Adoptée à l'unanimité.

129. 2 mai 1964

Soixante et onze personnes admises en Éléments latins pour septembre 1964.

2 mai 1964

Résultat des examens d'admission à
l'Externat Classique St-Yves.

<u>Garçons</u> <u>examinés</u>	<u>Acceptés</u>	<u>Douteux</u>
Beauport	20	3
Villeneuve	2	1
Giffard	13	
Boischatel	1	
Château-Richer	2	
Montmorency	5	
Ange-Gardien	5	
Courville	<u>2</u>	<u>1</u>
Total (garçons)	50	5
 <u>Filles</u> <u>examinées</u>		
Beauport	18	1
Giffard	2	
Boischatel	<u>1</u>	<u>-</u>
Total (filles)	21	1

130. 11 mai 1964

Quelques paiements pour services rendus.

11 mai 1964

RESOLUTION No. 4637 Autorisation de paiement et
octrois aux aumôniers.

Sur la proposition de monsieur le commissaire J. Alphonse Laplante, il est unanimement résolu:

1.- Que cette Commission Scolaire autorise et elle autorise par la présente résolution l'émission d'un chèque au montant de \$1,250.00 à l'ordre de l'Externat Classique St-Jean-Eudes pour la supervision de l'Externat Classique St-Yves, durant l'année scolaire 1963-64.

2.- Que cette Commission Scolaire autorise et elle autorise par la présente résolution les paiements suivants:

A) Au Révérend Père Jacques Custeau, un octroi de \$150.00 pour services rendus à l'Externat Classique St-Yves.

B) A Messieurs les Abbés Gilles d'Auteuil, Henri Cloutier et Paul-Emile Beaulieu, \$250.00 chacun, pour s'être dévoués en qualité d'aumôniers dans les écoles.

Adoptée à l'unanimité.

131. 15 mai 1964

Le réengagement de notre principal et du personnel enseignant.

Louis Gosselin semble travailler maintenant à temps plein à Saint-Yves.

15 mai 1964

Monsieur le commissaire Marcel Lortie propose et il est unanimement résolu que cette Commission Scolaire réengage et elle réengage par la présente résolution pour l'année scolaire 1964-65, au salaire de la convention collective, le personnel enseignant laïque dont les noms suivent:

Mlle Réjane Robert,	Mlle Yolande Touzin,
Mlle Anne-Marie Ouellet,	Mlle Louise Gagnon,
Mlle Gemma Asselin,	Mlle Françoise Ouellet,
Mlle Monique Lamontagne,	Mlle Pauline Dionne,
Mlle Ginette Lafleur,	Mlle Gemma Chabot,
Mlle Louise Larocque,	Mlle Diane Létourneau,
Mlle Cécile Grenier,	Mlle Marie-Paule Parent,
Mlle Laure St-Arnaud,	Mlle Solange Bussièrès,
Mlle Claire Vanasse,	M. Etienne Surprenant,
M. Jacques Moisan,	Mlle Gisèle Rousseau,
Mlle Lise Chalifour,	• M. Henri Gagnon,
Mlle Marguerite Rainville,	Mlle Claire Verreault,
Mlle Evangéline Gagnon,	Mlle Madeliene Dubé,
Mlle Jacqueline Latour,	Mlle Micheline Latour,
Mlle Hélène Simon,	Mlle Monique Parent,
Mlle Nicole Gagnon,	Mlle Simone Giroux,
Mlle Fernande Turcotte,	Mlle Laurence Dufour,
Mlle Lise Fortier,	• M. Jean-Claude Hébert,
• M. Réal Mercier (à 2/3 du temps)	• M. Jean Renault,
• M. Raphael Riverin	• M. Jean-Claude Clavet
• M. Jean-Claude Martel,	• M. Jean-Charles Turcotte,
• M. Louis Gosselin,	• M. l'abbé Gilles d'Auteuil (8 périodes)
• M. Jean-Charles Prince	M. Léo Normand,
• M. Marcel Gamache,	M. Ulric Mercier,
M. Augustin Lacroix,	M. Gratien Proulx,
M. Armand Tessier,	M. Paul-Henri Matte,
M. Robert Garneau,	M. Denys Pelchat,
M. Jean-Marie Pelletier,	M. Roland Carpentier,
M. Jean-Guy Bouchard,	M. Marcel Turcotte,
M. Yvon Cardinal,	M. Clermont Gauthier,
Mlle Rose-Aimée Tremblay	Mlle Jeanne d'Arc L'Ecuyer,
Mlle Laurentia Dubé	

132. 15 mai 1964 (16 mars)

Les "versificateurs" auront eu un mois pour récupérer de leur "party" de graduation ou de fin d'année et ils seront, pour la plupart, en vacances dès le 13 juin...

Lettre du Révérend Père Jacques Custeau.

16 mars 1964

Le Révérend Père Jacques Custeau accuse réception de la copie de la lettre de monsieur Roland Vinette et informe que l'Externat Classique St-Jean-Eudes est en mesure d'accepter les élèves de la classe de versification qui auront subi l'examen à l'Externat Classique St-Yves.

15 mai 1964

Horaires des examens, Externat
Classique St-Yves.

Les examens de la classe de versification se tiendront les 9, 10, 11 et 12 juin 1964 et s'il y a lieu, les examens de reprise se tiendront les 7, 8 et 9 juillet.

Externat classique Saint-Yves BEAUPORT

LIVRE 6

Juin 1964 à août 1965

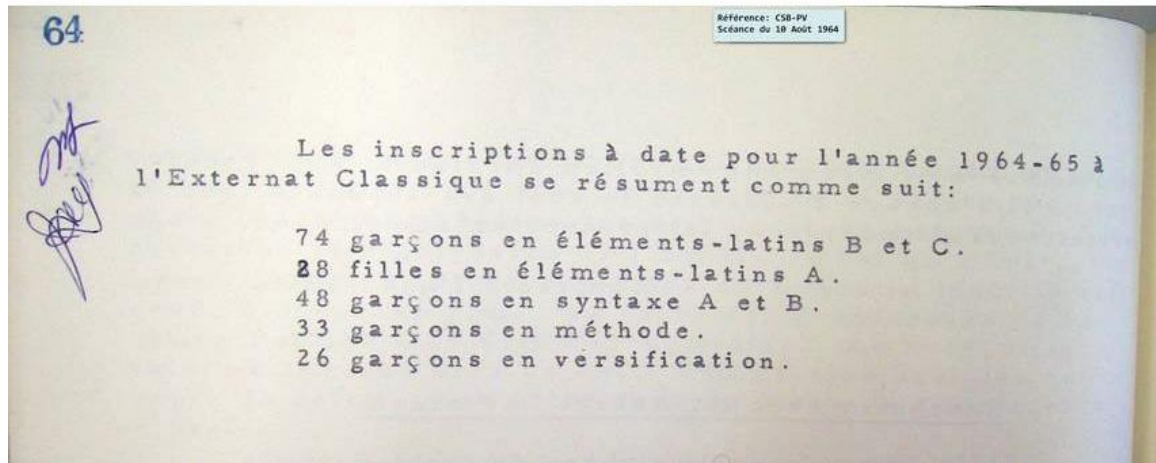
Voici un regroupement des actions et des décisions de la Commission scolaire de Beauport concernant l'**externat classique Saint-Yves**.

Ces informations ont été extraites du livre des procès-verbaux des réunions des Commissaires et du président pour la période de juin 64 à août 65.

André Doiron

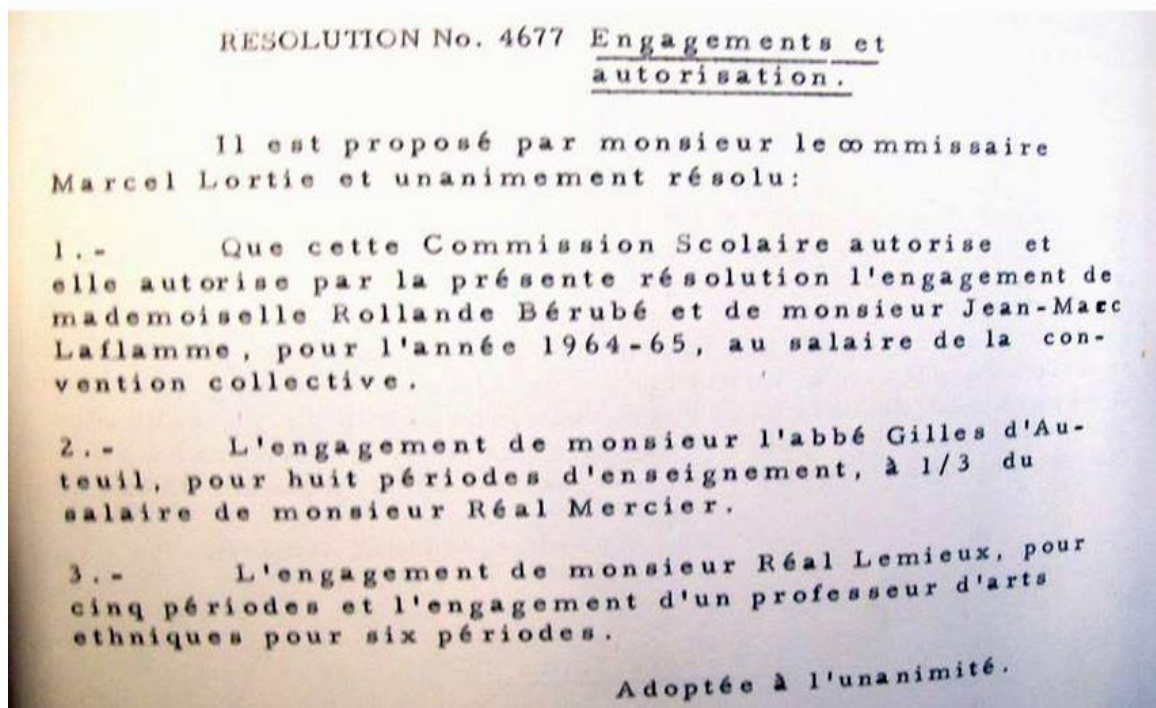
133. 10 août 1964

L'année scolaire 1964-1965 a débuté le mardi 8 septembre. C'est dans le procès-verbal de la séance de la CSB qui s'est tenue le 10 août 1964 que nous avons trouvé l'information concernant le détail des inscriptions à l'Externat classique St-Yves pour l'année 1964-1965. La voici.



134a. 8 juin 1964

Résolution 4677 engagement de nouveaux prof. pour St-Yves.



134 b. 8 juin 1964

Résolution 4702 engagement 1 secrétaire pour Principal St-Yves.

20

RESOLUTION No. 4702 Autorisation d'engagements.

Il est proposé par monsieur le commissaire Marcel Lortie et unanimement résolu que cette Commission Scolaire autorise et elle autorise par la présente résolution l'engagement de deux secrétaires: une pour le principal de l'Externat Classique St-Yves et l'orienteur et l'autre pour le directeur du Collège St-Edouard.

Adoptée à l'unanimité.

134 c. 8 juin 1964

Résolution 4710 achat étagères pour biblio St-Yves.

24

RESOLUTION No. 4710 Achat d'étagères.

Monsieur le commissaire J. Alphonse Laplante propose et il est unanimement résolu que cette Commission Scolaire autorise et elle autorise par la présente résolution l'achat de huit étagères métalliques pour les livres de bibliothèque de l'Externat Classique St-Yves.

Adoptée à l'unanimité.

135. 29 juin 1964

À chaque année scolaire, le mois de juin est celui de l'angoisse et du stress pour la majorité des étudiants; c'est le mois des examens de fin d'année.

Juin 1964 n'y a pas échappé. Les examens ont eu lieu et les résultats ont été présentés aux commissaires lors de la séance du 29 juin 1964. Voici donc les résultats et l'action prise par les commissaires suite à ceux-ci.(résolution 4732)

Examens de l'Externat Classique St-Yves

Monsieur le président fait part à Messieurs les Commissaires du résultat des examens de juin 1964 à l'Externat Classique St-Yves:

Eléments-latins A	7 échecs sur 31.
Eléments-latins B	4 échecs sur 29.
Syntaxe	5 échecs sur 36.
Méthode	4 échecs sur 28.
Versification	3 échecs sur 27.

RESOLUTION No. 4732

Autorisation

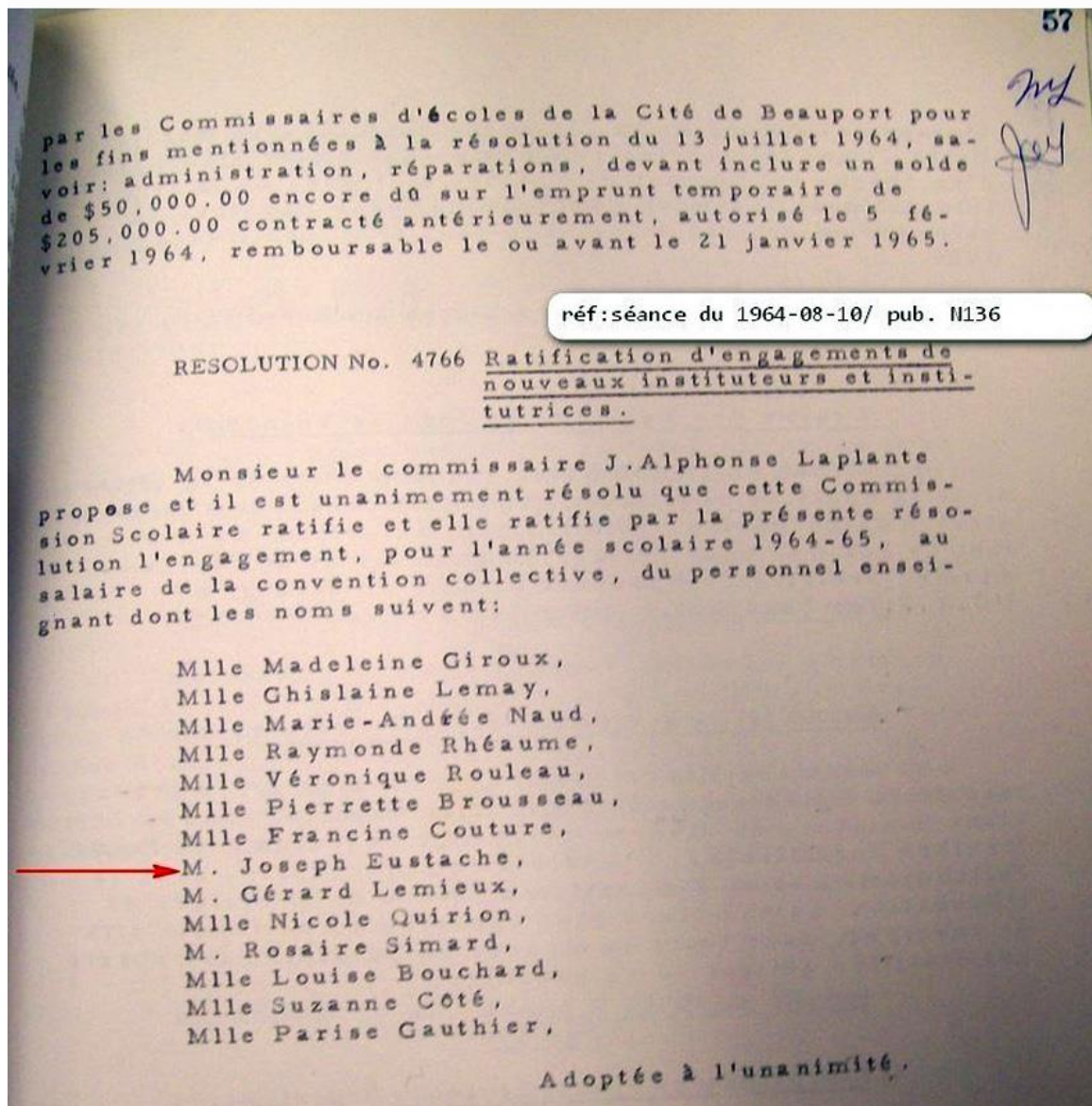
Monsieur le commissaire Marcel Lortie propose et il est unanimement résolu que cette Commission Scolaire autorise et elle autorise par la présente résolution monsieur Jean-Claude Martel à donner des cours de récupération aux élèves de la section classique et à faire rapport du nombre de périodes qu'il a données.

réf:CSB-séance du 1964-06-29

Adoptée à l'unanimité.

136. 10 août 1964

L'engagement de nouveaux professeurs pour 1964-1965 dont monsieur Eustache.



séance du 10 août 1964

pub M137.1

RESOLUTION No. 4728 Budget 1964-65 et
impositions scolaires.

ATTENDU que les prévisions budgétaires ont été préparées à la suite d'un examen minutieux;

ATTENDU que les dépenses générales et ordinaires d'administration prévues pour l'exercice financier 1964-65 se chiffrent à \$949,318.00 incluant les dépenses pour le service de la dette au montant de \$124,845.00;

ATTENDU que les revenus prévus pour l'exercice financier 1964-65 se chiffrent à \$715,720.00;

réf:séance du 10 août 1964 /Pub
137.2

1. - Qu'une taxe foncière unique de \$2.30 pour chaque \$100.00 d'évaluation imposable soit et sera prélevée par cette Commission Scolaire sur tous les immeubles imposables de cette municipalité scolaire.

2. - Que le taux de la scolarité pour les élèves de l'extérieur fréquentant les classes de 8e à 12e année inclusivement du Collège St-Edouard et de l'Académie Ste-Marie, de même que pour ceux qui fréquenteront l'Externat Classique St-Yves soit et il est par la présente résolution fixé à \$212.00 pour l'année scolaire, incluant \$12.00 pour les livres fournis gratuitement; le tout payable en deux versements égaux de \$106.00 le 1er octobre 1964 et le 1er février 1965.

3. - Que pour les élèves de l'extérieur fréquentant les classes du cours élémentaire du Collège St-Edouard, de l'Académie Ste-Marie et de l'Ecole Monseigneur-Robert, le taux de la scolarité est fixé à \$112.00, incluant \$12.00 pour les livres fournis gratuitement; le tout payable en deux versements égaux le 1er octobre 1964 et le 1er février 1965.

4. - Qu'il soit et il est par la présente résolution donné au secrétaire

137 c. 10 août 1964

Un nouvel enseignant pour l'anglais.

Professeur W. Vachon.

réf: séance du 1964-08-10
pub n137 3 de 3

Le révérend Père Jacques Custeau recommande l'embauchement de monsieur Vachon comme professeur d'Anglais à l'Externat Classique St-Yves. Messieurs les Commissaires autorisent l'engagement de ce professeur.

137 d. 10 août 1964

Une nouvelle enseignante d'art rythmique à temps partiel...

réf: séance du 1964-08-10 /pub
137.4

RESOLUTION No. 4780 Engagement de madame
Laurent Lacroix.

Sur la proposition de monsieur le commissaire Marcel Lortie, il est unanimement résolu que cette Commission Scolaire engage et elle engage par la présente résolution madame Laurent Lacroix, pour enseigner durant trois périodes par semaine l'art rythmique à l'Externat Classique St-Yves, au salaire de \$8.00 par période.

Adoptée à l'unanimité.

137 e. 10 août 1964

Quelques demandes du principal de St-Yves (Louis de Gonzague Gosselin) pour améliorer la "vie scolaire" des professeurs et étudiants...Elles seront toutes autorisées et les détails paraîtront dans la publication de la séance du 14 septembre 1964.

réf:séance du 10 août 1964 / pub
137.4

Demande de M. Louis Gosselin, Principal
de l'Externat Classique St-Yves.

Monsieur Louis Gosselin, principal de l'Externat Classique St-Yves demande à cette Commission scolaire:

- 1o Que chaque professeur de l'Externat Classique possède sa clef de l'école.
- 2o L'autorisation d'organiser une étude libre de 4.10 à 5.10 heures p.m., moyennant le prix de \$1.00 par mois pour chaque élève.
- 3o Que les étudiants venant de l'extérieur soient groupés pour le dîner au même endroit sous une même surveillance.
- 4o Que la salle de l'Académie Ste-Marie no. 1 soit mise à la disposition de l'Externat Classique St-Yves pour une première réunion de parents, lundi, le 21 septembre à 8 heures p.m.
- 5o L'autorisation de louer les dictionnaires latin et grec aux élèves qui fréquentent des classes de Belles-Lettres à l'extérieur.

138 a. 31 août 1964

Le malheur frappe un des professeurs de St-Yves.

Le sujet a été traité précédemment lors d'une publication* mentionnant l'engagement de monsieur Jean-Claude Martel. Un rappel du malheur qui devait le frapper avait alors été fait parmi les commentaires des membres. Voici donc l'événement replacé dans la chronologie de la petite histoire de St-Yves.

** Lors de la rentrée en septembre 1964, les élèves et les enseignants de cette section apprennent que le professeur Jean-Claude Martel, son épouse et son fils de 4 ans ont été impliqués dans un malheureux accident de la route aux Etats-Unis, blessant monsieur Martel gravement et causant la mort de son épouse Marthe Faucher.*

Extrait de la publication 24 du 3 mars 2016.

Réf:séance du 31 Août
1964.---res4793
--pub.H138.1

80

RESOLUTION No. 4793 Sympathies à monsieur Jean-Claude Martel et prompt rétablissement.

Monsieur le commissaire Marcel Lortie propose et il est unanimement résolu que des sympathies soient et elles sont par la présente résolution offertes à monsieur Jean-Claude Martel, dans le deuil cruel qui vient de le frapper par la mort de son épouse et de son fils.

Cette Commission Scolaire lui souhaite un prompt rétablissement.

Le paiement des honoraires de deux grand-messes pour le repos de l'âme de madame Martel est aussi ratifié par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

138 b. 10 août 1964

Les commissaires prennent une "vacance" jusqu'au 9 septembre... interrompue si on considère la résolution du 31 août concernant m. Martel. (138 a)

Réf:séance du 10 Août 1964...pub M138.2
ajournement au 09 septembre 1964 et
adoption du PV

La séance est levée à 10.55 heures p.m. et
ajournée à mercredi, le 9 septembre 1964, à 8 heures
p.m.,

Adopté le... 14 septembre 1964.

Présences:

..... *Georges Laplante* ..
..... *Lucien Jorin* ..
..... *Raymond Langerin* ..
..... *Roger Trepasse* ..

..... *Marcel Lata* ..
pré sident

..... *J. H. H. H.* ..
Secrétaire - trésorier

139. 14 septembre 1964

Le directeur Louis de Gonzague Gosselin a présenté des demandes aux commissaires. Elles ont toutes été acceptées.

réf: séance du 1964-9-14

pub. N 139

RESOLUTION No. 4820 Autorisations au Principal
de l'Externat Classique
St-Yves.

Monsieur le commissaire Marcel Lortie propose et il est unanimement résolu:

1.- Le Principal de l'Externat Classique St-Yves est autorisé à remettre des clefs de l'école à ses professeurs à la condition qu'il s'en porte garant et que les professeurs qui perdent leurs clefs les paient. Un professeur qui néglige de barrer la porte pourra être mis en cause de renvoi en fin d'année.

2.- Cette Commission Scolaire autorise l'organisation à l'Externat Classique St-Yves de l'étude libre de 4.10 à 5.10 heures p.m., moyennant le prix d'un dollar par mois pour chaque élève.

3.- Cette Commission Scolaire autorise les élèves de l'Externat Classique St-Yves à prendre leur dîner au Collège St-Edouard, dans le local aménagé à cette fin.

4.- Cette Commission Scolaire autorise l'utilisation de la salle de l'Académie Ste-Marie no. 1, pour la réunion de parents des élèves de l'Externat Classique St-Yves qui aura lieu lundi, le 21 septembre à 8 heures p.m.

5.- Cette Commission Scolaire autorise la location des dictionnaires latin et grec, moyennant un dépôt de \$4.00 et une remise de \$2.00 si ces dictionnaires sont retournés en bon ordre. Il est entendu que le principal de l'Externat Classique St-Yves aura le contrôle et la responsabilité de cette location.

Adoptée à l'unanimité.

140. 12 Octobre 1964

Tableau identifiant les professeurs ainsi qu'une répartition du nombre d'élèves par classes et niveaux pour l'année 1964-1965

Réf.Séance du 12 Octobre 1964
pub.11140.
1964-1965 Tableau professeurs et
fonctions + répartition élèves

EXTERNAT CLASSIQUE ST-YVES

<u>Titulaire</u>	<u>Degré</u>	<u>Garçons</u>	<u>Filles</u>	<u>Total</u>
Riverin, Raphael	Versification	27		27
Renault, Jean	Méthode	36		36
Turcotte, Jean-Charles	Syntaxe	24		24
Laflamme, Jean-Marc	Syntaxe	24		24
Mercier, Réal	El. latins	37		37
Clavet, Jean-Claude	El. latins	38		38
Bérubé, Rollande	El. latins		27	27
	Totaux	186	27	213

Principal	M. Louis Gosselin
Mathématiques	M. Lucien Chabot
Religion	M. l'abbé Gilles d'Auteuil.
Sciences	M. Joseph Eustache.
Latin et Grec	M. Jean-Claude Hébert
Art rythmique	Mme Laurent Lacroix
Arts plastiques	M. Réal Lemieux.

Sommaire

7 classes

186 garçons

213 élèves:

27 filles.

1 prêtre séculier

12 laïques.

141. 9 Novembre 1964

Le travail du directeur Louis de Gonzague Gosselin et de ses collaborateurs méritent les félicitations des commissaires.

Pub.N141 séance du
09Nov1964 L6

RESOLUTION No. 4872 Félicitations à M. Louis Gosselin et au
personnel de l'Externat Classique St-
Yves.

Monsieur le commissaire Marcel Lortie propose et il est unanimement résolu que des félicitations soient et elles sont par la présente résolution offertes au Principal de l'Externat Classique St-Yves et à ses dévoués collaborateurs pour les succès obtenus par les anciens élèves de l'Externat Classique St-Yves qui fréquentent actuellement les classes de Belles-Lettres de l'Externat Classique St-Jean-Eudes.

Adoptée à l'unanimité.

142. 11 Janvier 1965.

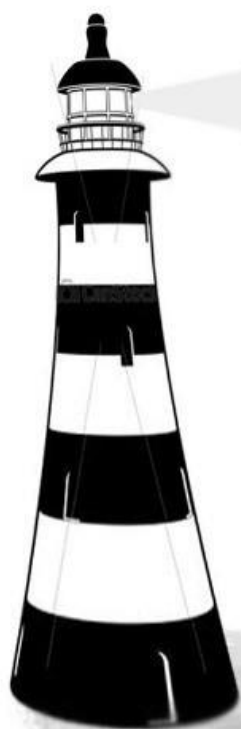
La commission scolaire commande le journal "Reflets", publié pour les étudiants de l'Externat. Jacques Bilodeau est le président et rédacteur du journal.

Pub.N142 séance du
11Janvier1965 L6

RESOLUTION No. 4937 Demande des étudiants de l'Externat
classique St-Yves re: journal Reflet.

Sur la proposition de monsieur le commissaire J. Alphonse Laplante, il est unanimement résolu que cette Commission scolaire autorise et elle autorise par la présente résolution le secrétaire-trésorier à fournir à monsieur Jacques Bilodeau, président et rédacteur du journal "Reflet" le papier et les stencils nécessaires pour l'impression de ce journal.

Adoptée à l'unanimité.



Reflets

En lien avec la publication # 142 d'André, j'ai essayé de reproduire, au meilleur de ma connaissance, la première page du journal Reflets. Est-ce que ça ressemble un peu à ce que vous pouvez vous rappeler?

Richard Fortier

Spécimen approximatif

Journal de l'Externat classique Saint-Yves de Beauport

1964-1965 ??

143. 8 Mars 1965.

Une résolution qui nous apprend que la CSB paye une redevance à l'Externat classique St-Jean Eudes pour la supervision de l'Externat classique St-Yves.

Pub.N143 scéance du
08Mars1965 L6

RESOLUTION No. 4986 Chèque à l'Externat classique
St-Jean-Eudes.

Monsieur le commissaire J. Alphonse Laplante propose et il est unanimement résolu que cette Commission scolaire autorise et elle autorise par la présente résolution l'émission d'un chèque au montant de \$1,750.00 à l'ordre de l'Externat classique St-Jean-Eudes, pour la supervision de l'Externat classique St-Yves, durant l'année scolaire 1964-65.

Adoptée à l'unanimité.

144. 4 avril 1965

Visite d'étudiants de Toronto à Québec dans le cadre des cours d'anglais.

Certains étudiants de St-Yves et de l'Académie Ste-Marie pourront les accompagner...

Pub.N144
05Avril1965
L6

RESOLUTION No. 5001 Autorisation au directeur de l'Externat classique St-Yves et à la directrice de l'Académie Ste-Marie.

CONSIDERANT que quatre professeurs de français du Collège Sir John MacDonald de Toronto vont amener 35 de leurs élèves visiter la ville de Québec les 19, 20 et 21 avril prochain;

CONSIDERANT que des étudiants et étudiantes de Beauport ont correspondu avec ces élèves avant leur visite à Québec;

CONSIDERANT que nos élèves auront avantage à accompagner ces étudiants durant leur visite;

CONSIDERANT que le Ministère de l'Education approuve cette initiative

Il est en conséquence proposé par monsieur le commissaire J.Alphonse Laplante et unanimement résolu que cette Commission scolaire autorise et elle autorise par la présente résolution le directeur de l'Externat classique St-Yves et la directrice de l'Académie Ste-Marie à permettre aux étudiants et étudiantes de Beauport qui ont correspondu avec les étudiants de Toronto de les accompagner durant leurs visites à Québec et à Beauport.

Adoptée à l'unanimité.

145. 4 avril 1965.

La date de fin des classes est avancée. Découvrez-en la raison

248

Pub. N145
05Avril2016
L6

ATTENDU que cette Commission scolaire a reçu du Rév. Père Jacques Custeau une demande pour terminer les cours réguliers à l'Externat classique St-Yves le 20 juin, afin de libérer les professeurs de cette section qui ont manifesté le désir de suivre des cours de perfectionnement qui se donneront à partir du 21 juin prochain;

Il est en conséquence proposé par monsieur le commissaire J. Alphonse Laplante et unanimement résolu que cette Commission scolaire autorise et elle autorise par la présente résolution la direction de l'Externat classique St-Yves à terminer les cours réguliers et les examens pour le 20 juin 1965.

Adoptée à l'unanimité.

146, 14 septembre 1965

Il y aura une rencontre des parents le 21 septembre à l'Académie Sainte-Marie.

Il serait intéressant d'en connaître les objectifs visés et les sujets qui seront traités.

Pub. N146
14 septembre 1965
L6

RESOLUTION No. 5151 Autorisation à M. Louis Gosselin, directeur de l'Externat classique St-Yves.

Monsieur le commissaire Marcel Lortie propose et il est unanimement résolu que cette Commission scolaire autorise et elle autorise par la présente résolution le directeur de l'Externat classique St-Yves, M. Louis Gosselin à utiliser la salle de l'Académie Ste-Marie, mardi soir, le 21 septembre prochain, pour rencontrer les parents des élèves.

Il est entendu et convenu que les lieux seront laissés en bon ordre après cette rencontre.

Adoptée à l'unanimité.



LIVRE 7

Décembre 1964 à août 1966

La nouvelle Commission scolaire régionale Orléans a tenu sa première réunion le 16 décembre 1964. Bien qu'il ait été convenu que *"la section classique de Beauport n'allait passer à la nouvelle régionale qu'en 1966"*, les deux commissions scolaires ont pris, pendant quelques temps, des décisions en parallèle.

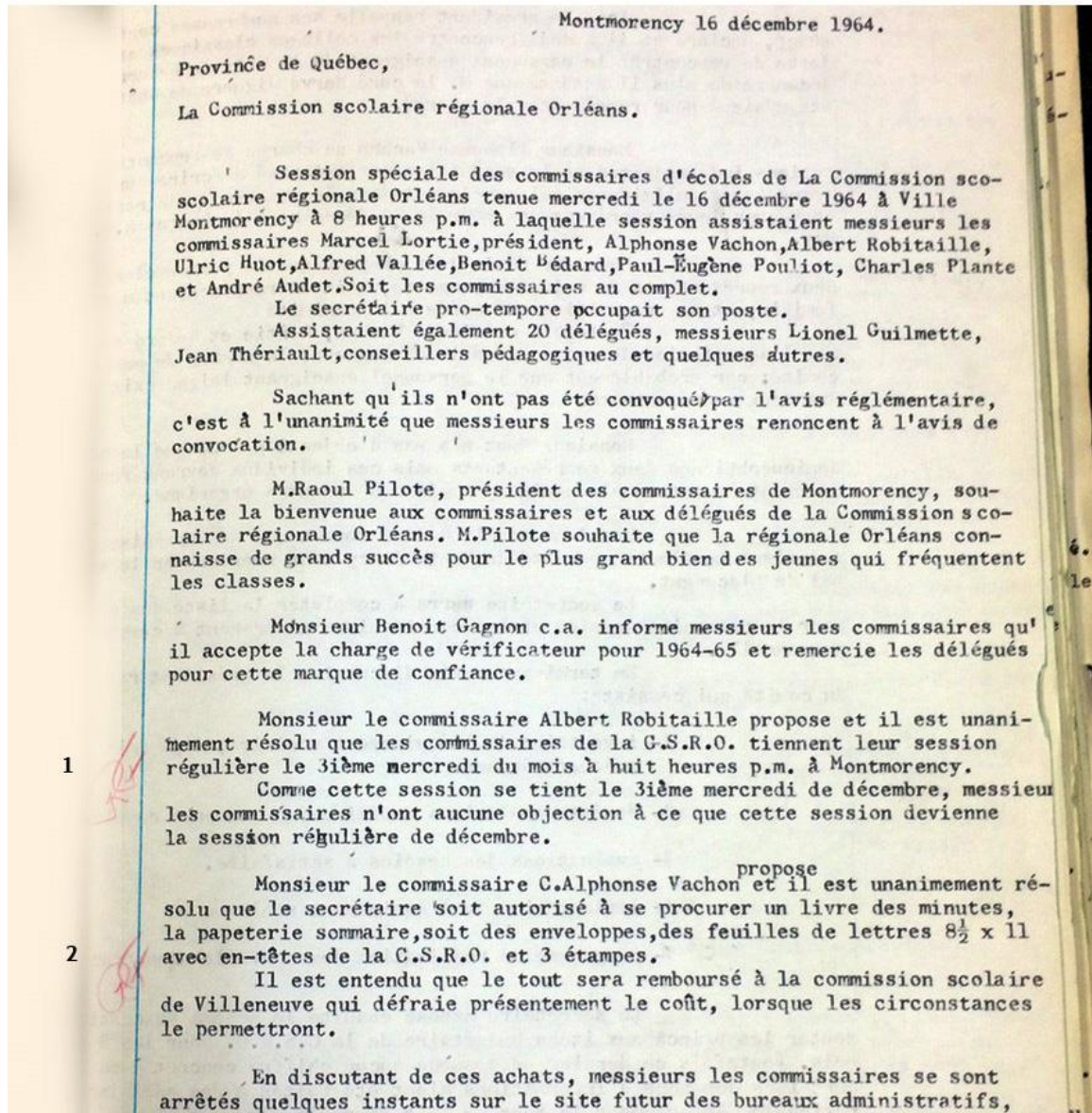
Voici donc un regroupement de leurs actions et décisions concernant l'externat classique Sainte-Yves de Beauport pour la période de décembre 1964 à août 1966.

Richard Fortier

1. CSRO 16 décembre 1964. 3 pages

Pour situer et connaître un peu les nouveaux acteurs qui auront un impact sur notre externat à partir de 1965, voici le compte rendu de la première réunion de la Commission régionale Orléans (CSRO) tenue le 16 décembre 1964 à Montmorency. Ici il y a peu ou pas d'informations sur Saint-Yves mais c'est un chapitre scolaire important qui débute...

On note la présence de Marcel Lortie qui connaît bien notre externat.



1b 16 déc. 64 de la direction des études et autres, par le fait même sur le siège social.

M. le commissaire Ulric Huot déclare qu'il serait prématuré de prendre position et suggère de visiter certaines commissions scolaires et de s'enquérir des possibilités offertes.

MM. Lortie, Vachon, Pilote et Bédard abondent dans le même sens et les commissaires autorisent le secrétaire à faire enquête auprès des commissions scolaires afin de connaître leur possibilité de logements.

Au départ Montmorency et Courville ne peuvent accueillir ces bureaux toutefois l'Ange-Gardien offre un ancien couvent qui possède semble-t-il des facilités d'accès.

- 3 Monsieur le commissaire Alphonse Vachon propose et il est unanimement résolu que M. le président Marcel Lortie ou en son absence le commissaire Benoit Bédard et le secrétaire pro-tempore Gérard Grenier soient et sont par la présente autorisés à transiger pour et au nom de la Commission scolaire régionale Orléans.

Monsieur le président fournit ensuite des précisions sur le comité de planification régionale scolaire; chaque commissaire reçoit d'abord un plan qui décrit le territoire de la régionale et un schéma du conseiller en organisation scolaire M. Gagnon qui résume le travail de ce comité.

En rapport avec ces documents, monsieur Lortie rappelle les soirées d'étude des membres du comité provisoire et dépasse la liste des individus suggérés et susceptibles d'intéressés et d'être intéressés ce comité de planification scolaire.

A l'unanimité, messieurs les commissaires admettent que le nombre de membres ne devrait pas dépasser 20 et que la représentation doit comprendre des administrateurs scolaires, des éducateurs et certains d'organismes socio-économiques.

Ici, le président rappelle ses nombreuses conférences sur ce sujet, déclare qu'il a déjà rencontré les collèges classiques et qu'il jette de rencontrer le personnel enseignant de la Côte de Beaupré jusqu'en décembre de plus il atteste que M. le curé Hervé Giguère de Châteauguay a été désigné pour représenter le clergé.

Monsieur Alphonse Vachon se charge de rencontrer les institutions indépendantes et le secrétaire est autorisé d'écrire aux différentes communautés religieuses qui enseignent dans les cadres de la régionale convoquer leurs représentants pour le 24 décembre à 10 heures a.m. à Montmorency.

Monsieur Ulric Huot propose que le personnel religieux ait deux représentants au sein de ce comité, soit un représentant masculin, féminin, et sa proposition est agréée à l'unanimité.

Toutefois messieurs Vachon, Lortie et Bédard font remarquer que l'acceptation de cette proposition augmente le nombre de membres du comité; car probablement que le personnel enseignant laïque exigera également deux représentants.

Monsieur Huot n'a pas d'objection à ce que le personnel laïque obtienne deux représentants mais ces individus devront représenter effectivement le personnel enseignant mais non un autre organisme.

Monsieur Benoit Bédard soumet que son organisme, le S.
a désigné monsieur René Côté de Montmorency pour représenter le service
nal de placement,

Le secrétaire verra à compléter la liste des noms pour la prochaine session et les commissaires s'engagent à compléter la
personnelle.

En terminant cette discussion le président rappelle
du comité qui consiste:

- 1- inventaire de l'équipement scolaire, déjà fait par le
m. Robert Gagnon.
- 2- études populations scolaires, à peu près compléter au
- 3- évaluations des besoins à satisfaire.
- 4- implantation de l'équipement scolaire
- 5- programme de réalisation des nouvelles constructions.

Le secrétaire dépose ensuite le schéma susceptible de
senter les principaux items budgétaire de la C.S.R.O. pour les 5 prochains
mois. Toutefois ce dernier ne possède aucun chiffre concret à date bien
certaines demandes d'informations aient été faites à des administrateurs
régionale. Apparemment le tout se fait approximativement.

Ce travail est en un de régie interne et demande est
au secrétaire de continuer le travail et faire rapport à la prochaine

Monsieur Benoit Bédard propose et il est unanimement
que le secrétaire soit et est par la présente autorisé à convoquer certains
maisons spécialistes dans l'évaluation municipale afin de renseigner les
commissaires sur le nivellement des rôles des différentes commissions scolaires
de la C.S.R.O., tel que requis par l'article 373 du code scolaire.

La nomination du directeur général des écoles et du
taire administrateur fait l'objet de la discussion suivante.

Le secrétaire donne lecture de l'article 245 du 2e
du rapport Parent.

L'assemblée est unanime à reconnaître que des appels
devraient être faites par les journaux ou autres façons à déterminer.

Cependant avant de procéder il y a lieu de définir la
cité à donner ce genre d'appel d'offre, car il existe un certain médium

Monsieur Vachon fait remarquer que sa commission scolaire
est la seule à posséder un directeur des études.

A la prochaine session on déterminera la façon de
et autres détails connexes.

1d 16 déc. 64

A ce stage de discussion, monsieur le président fait ici un énoncé de principe, admis d'ailleurs par tous les commissaires, à l'effet que le secrétaire administrateur doit être sur le même pied que le directeur général des écoles; quelque leur travail soit différent et bien qu'aucune norme ne définisse ce rôle et il est entendu que c'est une position qui revêt une importance capitale.



Un autre énoncé de principe émis par monsieur le président et admis par tous les commissaires c'est que les délégués ne doivent pas s'attendre à ce que le président et les commissaires travaillent pour rien.

Le rôle de président d'une régionale, dit M. Lortie, est une tâche très délicate, laborieuse et demande énormément de renoncements. A ce titre le président doit être bien rémunéré. Messieurs les commissaires Huot, Robitaille, Plante et Bédard ont abondé dans le même sens.

Certains délégués dont M. Lantier de Giffard déclare que M. le président est dans l'ordre et que sa déclaration est parfaitement normale.

A une prochaine séance des frais de représentation seront donc votés au président et aux commissaires.

Monsieur Ulric Huot souligne le grand sens de responsabilité du président de la régionale, en effet la démission de M. Lortie comme président des commissaires de Beauport démontre dit M. Huot que notre président entend se consacrer entièrement au service de notre Commission scolaire régionale d'ailleurs c'est à l'unanimité que l'assemblée seconde M. Huot.

M. Huot félicite aussi le nouveau président de Beauport M. Laplante.

M. Lortie remercie M. Huot et ses collègues et les assure de son dévouement.

Le président donne lecture d'une lettre mémoire qu'il a envoyée au nom du comité provisoire de la régionale à l'honorable ministre de l'Éducation pour l'obtention d'une école de Métiers sur la côte de Beauport. Le comité de planification devra faire rapport sur ce point.

A l'unanimité messieurs les commissaires remercient les autorités de la commission scolaire de Montmorency pour leur réception chaleureuse à l'occasion de cette première session de la G.S.R.O.

6

M. Albert Robitaille propose et il est unanimement résolu que cette session soit ajournée au 23 décembre 1964 à 8 heures p.m.

Marcel Lortie
président
Albert Robitaille
secrétaire p.t.

2. CSRO 3 mars 1965

Renouvellement des ententes avec l'externat classique Saint-Jean-Eudes pour 66-67.

72

#2, 3 mars 1965

Monsieur le président Marcel Lortie souligne que les ententes conclues entre la Commission scolaire de Beauport et l'externat classique Saint-Jean-Eudes concernant la section classique. Monsieur Lortie est d'avis que, considérant que la section classique de Beauport passera à la régionale en 66, la C.S.R.O. devrait entamer immédiatement des pourparlers en vue du renouvellement de ces ententes concernant les examens d'admission, ceux de l'année scolaire et l'aspect financier. À l'unanimité, messieurs les commissaires autorisent le directeur général des écoles à rencontrer les autorités de l'externat, en l'occurrence le père Custeau, afin de voir au renouvellement des ententes.

3. CSRO 5 mai 1965

Pour l'année scolaire 65-66, 180 nouveaux jeunes sont intéressés à étudier à l'externat; du moins leurs parents le désirent.

120 #3, 5 mai 1965 M. Provencher déclare que 180 élèves se sont présentés aux examens de la section classique et que les visites aux écoles de métiers et autres coûteront environ \$275.00 à \$300.00 .

4. CSRO 16 et 29 juin 1965

Les enseignants pour l'année scolaire 65-66...

4. CSRO 16 et 29 juin 1965

LISTE DES CONTRATS

pour la résolution du 16 juin 1965

BEAUPORT : Externat classique

91-	Gamache Marcel	7,840.
92-	Proulx Gratien	7,840.
93-	Clavet Jean-Claude	5,380.
94-	Eustache Joseph	8,820.
95-	Laflamme Jean-Marc	6,220.
96-	Mercier Réal	7,330.
97-	Renault Jean	5,750.
98-	Riverin Raphael	9,510.
99-	Turcotte Jean-Charles	7,330.
100-	Boudreau Rémi	4,870.
101-	Gignac Gilles	4,870.
102-	Croteau Laurent	7,840.
131-	Lemieux Réal	\$8.00 la période

LISTE DES CONTRATS

pour la résolution du 29 juin 1965

BEAUPORT : Externat classique

106-	Tremblay Louise	4,270.
------	-----------------	--------

5. CSRO, 1 décembre 1965
- Aurons-nous de nouveaux écussons?
 - Nos profs seront syndiqués.
 - La mise en vente de l'externat progresse.

R: no: 355

5. CSRO 2 décembre 1965

Monsieur l'Abbé Jean-Paul Gélinas offre de reproduire en fil de soie tout emblème de la Régionale.

La commission des relations du travail du Québec nous avise que conformément aux dispositions du code du travail (12-13 Elizabeth II, chap. 45) l'Association des Instituteurs et Institutrices de la Côte de Beaupré a fait parvenir une requête en accréditation à l'égard du groupe suivant de salariés à notre emploi; savoir tous les enseignants laïcs salariés au sens de la loi.

Les commissaires d'écoles de Beauport par résolution officielle accepte de vendre à la Commission scolaire Régionale Orléans les bâtisses de l'Académie Ste-Marie et de l'Ecole St-Yves ainsi que les terrains sur lesquels ces propriétés sont construites à la condition qu'une fois les transactions effectuées, la commission scolaire de Beauport possède ou ait la certitude de posséder des superficies d'écoles en grandeur équivalente à ce qu'elle possède déjà et qu'à ce moment là son service de la dette obligatoire ne soit pas supérieure à ce qu'il est présentement.

6. CSRO, 12 janvier 1965
Nomination de m. Réal Mercier.



6. CSRO 12 janvier 1966

Monsieur le directeur général expose qu'il a l'intention de lancer une offensive catéchèse selon les nouvelles formules l'an prochain.

Certaines expériences tentées cette année ont été concluantes et prêt à organiser ce service sur tout le territoire.

Après discussion, M. Charles Plante propose et il est unanimement résolu que M. Réal Mercier, bachelier en sciences et catéchèse soit et est par la présente engagé comme professeur et comme coordonnateur responsable de la catéchèse pour 1966-67, avec salaire suivant les conditions qui seront alors en rigueur.

R: no: 423

7. CSRO, 23 mars 1966

Aura-t-on notre Belles-lettres pour septembre 1966?

7. CSRO, 23 mars 1966

Considérant qu'en 1965-66, cette commission scolaire a demandé et obtenu l'autorisation de dispenser le cours préparatoire aux études supérieures.

Considérant que cette année 148 élèves ont suivi ce cours.

Considérant que cette commission scolaire donne aussi la 12ème année commerciale.

Considérant les nombreuses requêtes des parents qui demandent à la régionale de continuer à donner le cours préparatoire aux études supérieures et d'ouvrir une classe de belles-lettres.

Considérant qu'après une étude faite par la direction générale des écoles et la direction de la section classique, les instituteurs qui dispensent le cours préparatoire aux études supérieures et

les professeurs actuels du degré de versification peuvent facilement donner les cours du C.P.E.S. et Belles-Lettres.

Considérant que cette commission scolaire possède déjà des laboratoires nécessaires à ces cours.

Considérant que la bibliothèque répond actuellement aux besoins du C.P.E.S. et de la classe de Belles-Lettres.

Considérant que le service d'Orientation et de statistique prévoit que 225 élèves s'inscrivent à ces deux cours pour 1966-67.

Considérant que les besoins actuels exigent que des cours semblables se donnent sur le territoire de la Régionale Orléans

En conséquence, il est proposé par Monsieur le commissaire Benoit Bédard et résolu à l'unanimité que demande soit faite au ministère de l'Éducation de Québec afin d'obtenir l'autorisation de dispenser en 1966-67 le cours préparatoire aux études supérieures et la classe de belles-lettres pour le bénéfice des élèves de la Régionale Orléans.



147 CSB, 24 juin 1966

Des travaux d'entretien pour l'externat cet été.

Pub. N147
14 juin 1966

RESOLUTION No. 5450 Approbation de la liste
des travaux d'été

Sur la proposition de monsieur le commissaire Ivan Rondeau, il est unanimement résolu que cette Commission scolaire approuve et elle approuve par la présente résolution la liste des travaux d'été, telle que détaillée plus bas:

Ecole Saint-Joseph:

2 classes à peindre
Galerie à réparer
Couverture à réparer
Extérieur de l'école à peindre.

Ecole Saint-Yves:

Mur du côté nord à peindre
Contrôle de dehors à poser.

Collège Saint-Edouard:

Dalleau à poser
Lettres à poser
Clôture à peindre
Rampe d'escalier à faire.

Académie Ste-Marie:

Joints d'expansion à réparer
Joints de brique à faire

8. CSRO, 20 juillet 1966 pages 1 et 2

La direction et le personnel enseignant pour l'année scolaire 1966-67 à l'externat classique Saint-Yves.

8. CSRO, 20 juillet 1966

Page 1 de 2

LISTE DES DIRECTEURS ET DIRECTRICES D'ECOLLES
DEVANT ETRE SOUMIS A LA RESOLUTION DU 20-7-1966

<u>NOM</u>	<u>SCOLARITE</u>	<u>EXPERIENCE</u>	<u>SALAIRE</u>
SR STE MARIE CECILIA	17	21	
LS DE GONZAGUE GOSSELIN	18	13	
FRERE ANTOINE	15	27	
FRERE VINCENT FORTIN	17	35	
SR ST JEAN DE L'EUCARISTIE	18	24	
SR MARIE RODRIGUE DE ST JOSEPH	17	35	
SR ELIETTE BOIVIN	14	30	
JEAN MARC FOURNIER	15	16	
MAURICE BEAUMONT 4/12 partiel	15	24	
ROBERT BEAUMONT 6/20 partiel	15	27	
SR ROSE MARIE SHEINK 4/12 partiel	14	15	
RAYMOND BOUCHARD 2/5 partiel	15	4	
SR STE BATHILDE 2/13 partiel	14	30	
GERARD VEZINA (adjoint)	15	23	

Enseignants (es)	<u>EXTERNAT CLASSIQUE SAINT-YVES</u>	
BOUDREAU Rémi	16	2 ✓
CAYER Sylvain	17	2 ✓
COTE Lucien	16	5 ✓
GIGNAC Gilles	18	2 ✓
PROVENCHER Danièle	15	2 ✓
RENAULT Jean	17	5 ✓
RIVERIN Raphael	17	15 ✓
ROY Jacques	16	7 ✓
TREMBLAY Louise	15	2 ✓
VEZINA Roch	18	1 ✓
CROTEAU Laurent	15	15 ✓
GAMACHE Marcel	15	20 ✓
PROULX Gratien	15	25 ✓
DROLET Claude	16	2 ✓
MERCIER Réal	17	8 ✓
PRINCE Charles	17	43 ✓
DESLAURIERS Louis	18	3 ✓
LESSARD Clément	16	2 ✓
PICARD Jean-Claude	17	4 ✓ P. 19 Pe
VOISAN Pierre	16	2 ✓
de Jacqueline Pourret-Lefebvre	15	3 ✓
Turcotte Jean-Charles	17	6 ✓

148 CSB, 8 août 1966
Les filles... au deuxième étage ou au sous-sol?

Pub. N148
8 août 1966

Transformations à l'Ecole Saint-Yves

Des transformations sont suggérées pour l'Ecole St-Yves à l'effet de placer les classes de filles au 2^e étage.

Après étude de la question et étant donné que ces transformations sont d'ordre temporaire, Messieurs les Commissaires et le directeur des études de la régionale en viennent à la conclusion qu'il serait plus avantageux d'aménager les locaux de filles au sous-sol de l'Ecole St-Yves, en faisant l'addition de trois toilettes et d'un abreuvoir et en finissant le plancher en tuiles, alors qu'aux étages supérieurs il y aurait à ajouter 4 abreuvoirs à ceux déjà existants.

Le surintendant des bâtisses, monsieur Napoléon Bédard estime que ces transformations peuvent coûter environ \$3,000.00.

149 CSB, 8 août 1966
Où placer la future Belles-lettres? ... Par ailleurs, les commissaires n'ont pas eu encore la réponse du Ministère de l'Éducation

Pub. N149
8 août 1966

RESOLUTION No. 5488 Autorisation à la Commission scolaire régionale Orléans.

Sur la proposition de monsieur le commissaire J. Alphonse Laplante, il est unanimement résolu que cette Commission scolaire autorise et elle autorise par la présente résolution la Commission scolaire régionale Orléans à utiliser les locaux additionnels suivants:

...

Cette Commission scolaire accepte également que la classe de Belles-Lettres, garçons soit aménagée à l'Académie Ste-Marie dans un local déjà loué à la Commission scolaire régionale Orléans.

Adoptée à l'unanimité.

150 CSB, 8août 1966

On ira en soumission pour effectuer les travaux de transformations de l'externat et on refilera la facture à la Commission scolaire Orléans (CSRO).

Sur la proposition de monsieur le commissaire J. Alphonse Laplante, il est unanimement résolu que cette Commission scolaire autorise et elle autorise par la présente résolution monsieur Napoléon Bédard, Surintendant des bâtisses :

- 1) A engager la main d'oeuvre requise pour faire les transformations approuvées ce soir au Collège St-Edouard, à l'Ecole St-Yves et à l'Académie Ste-Marie.
- 2) A demander des soumissions qui devront parvenir à cette Commission scolaire avant 5 heures vendredi le 12 août prochain pour des travaux de plomberie

RESOLUTION No. 5490 Acceptation re: transformations

Sur la proposition de monsieur le commissaire Roger Trépanier, il est unanimement résolu que cette Commission scolaire accepte et elle accepte par la présente résolution d'effectuer les transformations qui suivent et d'ajouter le coût de ces transformations sur le loyer qui sera chargé à la Commission scolaire régionale Orléans:

Académie Ste-Marie no. 2:

Changement de luminaire dans le local sous la scène et au vestiaire de l'entrée principale.

➡ Ecole St-Yves:

Transformations au sous-sol pour des locaux réguliers de classes et ajouter 3 toilettes, 1 évier 3 fontaines, 1 cuvé de ménage, 1 grille de plancher.

Au 1er étage: 1 évier 3 fontaines, 2 flush valves.

Au 2e étage: 1 évier 3 fontaines, 2 flush valves.

Collège St-Edouard:

Faire une classe temporaire dans la salle du Collège no. 2. Adoptée à l'unanimité.

151CSB. 17 août 1966

Les classes de versification seront localisées en septembre 1966 à l'Académie Sainte-Marie...

Pub. 151
17 août 1966

RESOLUTION No. 5507 Autorisation à la Commission Scolaire Régionale Orléans re: locaux pour les classes de versification

ATTENDU que cette Commission Scolaire par la résolution 5488 en date du 8 août 1966 a autorisé la Commission Scolaire à utiliser à l'Académie Ste-Marie un local pour la classe de belles lettres garçons.

CONSIDERANT que monsieur L. Gérard Provencher par une lettre en date du 12 août 1966 informe cette Commission Scolaire qu'elle sera forcée de placer à l'Académie Ste-Marie 2 classes au lieu d'une soit: les classes de versification.

I
Il est en conséquence proposé par monsieur le commissaire Roger T. Trépanier que et unanimement résolu que cette Commission Scolaire autorise et elle autorise par la présente résolution la Commission Scolaire Régionale Orléans à organiser dans les locaux déjà loués par la Commission Scolaire Régionale à l'Académie Ste-Marie les 2 classes de versification au lieu de la classe de belles lettres.

152 CSB. 17 août 1966

À la lecture de cette décision, pas trop limpide, à mon avis,, on peut s'interroger sur la suite...Qui a pris les photos (de style distinctif) des classes de Saint-Yves ?

On sait qu'on a des photos prises par Ernest Rainville.

Qui connaît le photographe Horace Goudreau?

En 1969, H. Goudreau a eu, de la CS Beauport, le contrat de prises de photos pour les élèves de la maternelle à la 7e année inclusivement.

Voici le nom de son studio: "Studio National des Écoles".

Pub. N152
17 août 1966

Photos des élèves

Le secrétaire est prié de communiquer avec monsieur Ernest Rainville pour lui offrir, s'il est organisé en conséquence les photos d'élèves de style distinctif lesquelles permettent un contrôle par la direction de l'école. En cas de refus, ce travail sera confié à monsieur Horace Goudreau et messieurs les commissaires adoptent la résolution suivante:

RESOLUTION No. 5514 Autorisation à monsieur Horace Goudreau

Sur la proposition de monsieur le commissaire J. Alphonse Laplante il est unanimement résolu que cette Commission Scolaire autorise et elle autorise par la présente résolution monsieur Horace Goudreau à organiser dans les écoles sous contrôle de cette Commission Scolaire les photos d'élèves de style distinctif sans obligation de la part de cette Commission Scolaire ou des élèves.

Adoptée à l'unanimité.

9. CSRO, 17 août 1966

Comme le montrait André dans sa publication P143 de la Commission scolaire de Beauport du 8 mars 1965, la CSRO, à son tour, paie son dû à l'externat classique Jean-Eudes pour le travail de supervision de notre externat.

Le texte de cette entente de l'automne 1962 a déjà été publié en mai 2016 aux nos 85-86 et 89 des publications de la CS Beauport.

642

9. 17 août 1966

M. le commissaire Benoît Bédard propose de payer aux Pères Eudistes \$1,750.00 pour la supervision de la section classique et \$50.00 au Père Custeau pour frais de voyage pour travail accompli pour l'année scolaire 1965-66 et que demande soit faite aux Révérends Pères pour continuer cette supervision en 1966-67.

Adopté à l'unanimité.

10. CSRO, 17 août 1966

Nomination de m. Réal Mercier, directeur par intérim.

643

10. CSRO 17 août 1966

Considérant la maladie de M. Louis Gosselin de l'école Saint-Yves, m. le commissaire C.A. Vachon propose et il est résolu que M. Réal Mercier soit et est par la présente nommé directeur par intérim de la dite école.

11. CSRO, 24 août 1966

Une laboratoire de biologie est nécessaire...

11. CSRO, 24 août 1966

Considérant que notre Régionale ne possède pas de laboratoire de biologie à Beauport.

Considérant que les élèves de belles-lettres doivent bénéficier de ce genre de laboratoire pour un certain nombre de périodes durant l'année.

En conséquent il est proposé et résolu à l'unanimité que la direction des études soit et est par la présente autorisée à discuter les termes d'une entente avec le Collège St-Jean Eudes.

LA COMMISSION SCOLAIRE
REGIONALE ORLEANS
PRÉSIDENT *[Signature]*
SECRÉTAIRE *[Signature]*



LIVRE 8

Septembre 1966 à août 1967

Voici un regroupement des actions et des décisions de la Commission scolaire régionale Orléans concernant l'externat classique Sainte-Yves de Beauport pour la période de septembre 1966 à août 1967.

Richard Fortier

2017-2018

12. CSRO, 7 septembre 1966

Engagements pour l'année scolaire 66-67

Personnel enseignant devant être présenté
à la résolution du 7 septembre 1966.

Nom du professeur

scolarité

expérience

Collège de Montmorency

271- Eugène Langevin
272- Frère Rodrigue Dion

14
15

1
12 -

Couvent de Ste-Anne de Beaupré

273- Mlle Hélène Rodgers
274- M. René Lafrenière

15
14

1
19

Couvent de Château-Richer

275- Sr. Ste-Madeleine du Sauveur

13

4 -

Externat St-Yves de Beauport

276- Roland Baril
277- Joseph Eustache
278- Mme Raymond Beauchemin

18
15
13

7
13
8

Ecole Samuel de Champlain Giffard

279- Roger Chamberland
280- Michel Paradis

15
18

24 -
1 -

Collège St-Edouard de Beauport

281- M^{me} Ghislain Rocheleau
282- Frère Raynald Girard

13
16

4
30 -

13 a. CSRO, 21 septembre 1966

Il s'agit sans doute d'une erreur mais comme c'est une décision officiellement approuvée et qu'elle concerne Saint-Yves, je la publie.

R: no: 689

Considérant que des religieux, religieuses et laïques ne se sont pas présentés au travail au début de l'année scolaire, pour une raison ou pour une autre.

M. le commissaire Benoît Bédard propose et il est unanimement résolu de résilier leur contrat d'engagement ce sont:

Ste-Anne de Beaupré

- 1- Mme Essertaize-Cliche Marie-Jeanne
- 2- Mlle Poliquin Sandra

Château-Richer

- 3- Sr. Ste-Judith

Giffard

- 4- Sr. Jeanne-Henriette
- 5- Sr. Marie-de-Fatima
- 6- Jacques Dionne

Externat Saint-Yves

- 7- Cyril Boivin
- 8- Noel Bouchard
- 9- David Braddley
- 10- Rév. Père John Bullbrook
- 11- Richard Campion
- 12- André Cantin
- 13- André Côté
- 14- Bruno Cotnoir
- 15- M. l'abbé Gilles d'Auteuil
- 16- Frère Blaise
- 17- Frère Normand Poulin

13 b. CSRO, 21 septembre 1966



- 18- Frère Jean-Louis Jobin
- 19- Sr. Marie du Rédempteur
- 20- Sr. Marie Salomé
- 21- Sr. Marie Thérèse-Martin
- 22- Sr. St-Richard
- 23- Sr. St-Vital
- 24- Yvon Verrette
- 25- Frère Alphonse
- 26- Armand Giroux
- 27- Etienne Héroux
- 28- Pierre Lachance
- 29- Léo Richard
- 30- Sr. Berthe du Sacré-Coeur
- 31- Sr. Cécile-Anna
- 32- Sr. Cécile-Thérèse
- 33- Sr. Clothilde Maltais
- 34- Sr. St-Dominique
- 35- Sr. Ste-Françoise-Romaine
- 36- Sr. Ste-Jeanne-Henriette
- 37- Sr. Jeanne Madeleine
- 38- Sr. Rita Laferrière
- 39- Sr. St-Joseph du Précieux-Sang
- 40- Sr. Ste-Hélène
- 41- Sr. Laurent-Marie
- 42- Sr. Marguerite d'Ecosse
- 43- Sr. Mariette Dostie
- 44- Sr. Marie de Ste-Madeleine de Jésus
- 45- Sr. Antoinette Bouchard
- 46- Sr. Denise Poirier
- 47- Sr. Marie-Berthe
- 48- Sr. Marie-Florent.

14. CSRO, 21 septembre 1966
Ils iront au laboratoire en autobus...

Considérant que les élèves de Belles-lettres de l'école St-Yves se doivent de suivre les cours au laboratoire de biologie à Samuel-de-Champlain.

Considérant les récentes démarches faites par le directeur général M. le commissaire Albert Robitaille propose et il est unanimement résolu de confier à Autobus Laval Ltée à raison de \$10.00 par voyage par semaine le transport de ces élèves.

R: no: 690

15. CSRO, 5 octobre 1966
Location d'un laboratoire de langues et transport par autobus...



Monsieur le commissaires Paul-Eugène Pouliot propose et il est unanimement résolu que cette commission scolaire loue et elle loue par la présente les services du laboratoire de langue des Pères du Sacré-Coeur au prix de \$1000.00 pour l'année scolaire 1966-67.

Monsieur le commissaire André Audet propose et il est unanimement résolu de confier le transport des élèves de la section classique du laboratoire de langue à Autobus Laval Ltées pour le prix de \$28.00 par semaine.

J no: 705

no: 706

16. CSRO, 15 février 1967
Un petit voyage à Montréal pour m. Prince et des possibilités de voyage pour les élèves.

M. le commissaire Alphonse Vachon propose et il est unanimement résolu que Messieurs les professeurs Charles Prince et Evangelos Papacotsia soient et sont par la présente délégués aux ateliers de travail (physique et chimie) organisés à Montréal par le Ministère de l'Éducation.

R: 842

Monsieur le commissaire Albert Robitaille propose et il est unanimement résolu que Messieurs Provencher et Marc Dufour soient et sont par la présente autorisés à organiser des voyages inter-provinciaux pour vingt-huit (28) élèves à raison de \$10.00 par élève.

R: 843

17. CSRO, 1 mars 1967

Sans doute les suites des "événements" de septembre 1966 (publication # 13) et peut-être en lien avec la remarque de Gilles Lévesque: "M. Riverin militait pour obtenir le statut de Professionnel pour les professeurs."

R: 853 Monsieur
le Commissaire Albert Robitaille propose et il est unanimement ré-
solu que les instituteurs et institutrices qui se sont absentés le dix-
sept (17) février dernier se voient retrancher un deux centième du
salaire soit la pénalité prévue à la convention collective pour absen-
ce non motivée.

Le secrétaire commence la lecture d'une
lettre de Raphaël Riverin instituteur à l'école St-Yves mais Monsieur
Ulric Huot propose et il est unanimement résolu que le dit secrétaire
soit et est par la présente dispensé de lire cette missive.

Martel J. -Claude (déjà engagé) Bibliothèque

18. CSRO, 18 mai 1967

Un peu de nouvelles concernant Monsieur Martel.

R: 959 Monsieur le Commissaire Alphonse Vachon propose
et il est unanimement résolu d'engager le personnel suivant:
que Monsieur Jean-Claude Martel soit engagé comme suppléant pour l'année scolai-
re 67-68.

19. CSRO, 14 juin 1967

Benoît Bossé nous a déjà parlé de cette visite à l'Expo 67 d'élèves de l'Externat classique Saint-Yves.

R: 988 Monsieur Louis Gosselin, directeur de St-Yves
remercie les Commissaires et leurs collaborateurs immédiats pour l'attention
apportée dans l'organisation de la visite à l'Expo.

20. CSRO, 14 juin 1967

L'externat attire de plus en plus de jeunes... on manque d'espace, ça prendrait de nouveaux locaux ou une solution plus économique.

Monsieur Provencher, Directeur général, démontre les besoins de locaux pour l'école St-Yves. Il déclare qu'avec l'inscription prévue actuellement il sera impossible d'accueillir toute la gent écolière en septembre 1967.

R: 1007
Ce n'est que par l'établissement d'un double horaire que cette situation critique sera corrigée.

Après étude et discussion, Monsieur le Commissaire Albert Robitaille propose et il est unanimement résolu d'autoriser le Directeur général d'établir un double horaire à l'école *St-Yves* en 1967-68.

21. CSRO, 21 juin 1967

Le ministre de l'Éducation, Jean-Jacques Bertrand, autorise la Belles-lettres pour septembre 1967... à l'école Samuel-de-Champlain (??!).

Quelle est la différence entre la régulière et la spéciale? Humanités vs sciences?

Monsieur Joseph Pagé, Ministre associé au Ministère de l'Éducation nous informe que l'Honorable Ministre de l'Éducation autorise notre commission scolaire à dispenser en 1967-68 à l'école secondaire Samuel-de-Champlain le secteur 5 décroissonné C. P. E. S., Belles Lettres régulières et spéciales, 12e commerciale, 11e recyclage suivant les directives et les recommandations que la commission recevra de la direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire. Toutefois si l'organisation de ces cours entraîne des dépenses jugées inadmissibles d'après les règles d'approbation des budgets notre commission scolaire devra en assumer exclusivement la responsabilité.

22. CSRO, 16 août 1967

Bientôt le CEGEP Limoilou...

1409
[Signature]

L'Externat Classique St-Jean Eudes informe les Commissaires que cette institution deviendra le siège social d'un collège d'enseignement général et professionnel. Par contre, les élèves inscrits au secondaire n'ont pas de statut défini car la commission des Ecoles Catholiques de Québec ne semble pas prête à ^{signer} le contrat d'association, par conséquent, les parents auraient des frais de scolarité à payer.

23. CSRO, 28 août 1967

M. Louis de Gonzague Gosselin sera le directeur le mieux payé de la CSRO pour 1967-68.

Les élèves auront de la liqueur et des gâteaux et la CSRO...des profits.

Considérant que Monsieur Louis Gonzague Gosselin, Directeur de l'école St-Yves, représente un cas particulier,
R: 1091 Monsieur le Commissaire Marcel Lortie propose que son traitement soit porté à \$ 12,500.00 pour 1967-68. Adopté à l'unanimité.

* * *

Monsieur le Commissaire Alphonse Vachon propose et il est unanimement résolu que le secrétaire soit et est par la présente autorisé à faire l'installation d'appareils automatiques à gateaux et à liqueurs à l'Académie et à l'école St-Yves avec profits directement à la C.S.R.O.
RE: Service des Cafétérias.

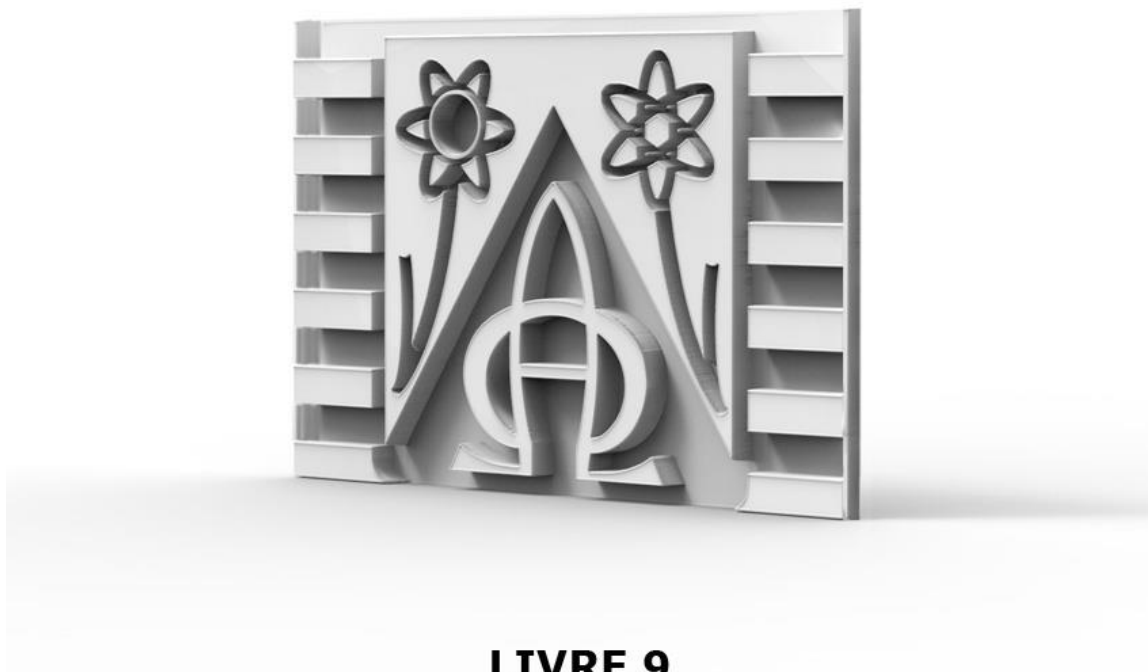
24. CSRO, 30 août 1967

Connaissez-vous cette pétronillaise?

Considérant qu'une élève de Ste-Pétronille s'est inscrite à l'Ecole St-Yves en Méthode,

Considérant qu'aucun circuit n'avait été prévu pour cette municipalité pour le cours de l'après-midi,

En conséquence, Monsieur le Commissaire Benoit Bédard propose que le circuit 15-B, Ste-Famille - St-Laurent soit extensionné en incluant la municipalité de Ste-Pétronille et ceci en ajoutant \$ 560.00 à la soumission du dit circuit 15-B.
R: 1104



LIVRE 9

Septembre 1967 à août 1968

Voici un regroupement des actions et des décisions de la Commission scolaire régionale Orléans concernant l'externat classique Sainte-Yves de Beauport pour la période de septembre 1967 à août 1968.

Richard Fortier

25. CSRO, 13 septembre 1967

Une mauvaise nouvelle aujourd'hui, monsieur Riverin quitte l'externat.

1116

Monsieur le Commissaire Benoit Bédard propose et il est unanimement résolu d'accepter les démissions de Monsieur Raphael Riverin, de Madame Aline Nadeau, Nicole Vézina, Michel Cliche et Chantal Lepage.



Monsieur Raphaël Riverin (1922-2008)

26. CSRO, 4 octobre 1967

Un centre d'intérêt pour la jeunesse de l'externat...

Mathieu et ses collègues ont dû travailler fort pour trouver une formulation qui permette de faire accepter leur demande.

Quelles ont été les suites?

Le Président des étudiants de l'Externat Classique St-Yves, Monsieur Mathieu Lécuyer, demande à la commission scolaire l'autorisation de mettre sur pied un centre d'intérêt pour la jeunesse, lequel comprendrait boîte à chansons, salle de discussion, discothèque. Ces activités seraient offertes aux élèves secondaires trois (3), quatre (4) et cinq de l'Externat.

R. 1150

Après étude et discussion il est proposé par le Commissaire Benoît Bédard, que le sous-sol de l'Externat Classique St-Yves, soit mis à la disposition des jeunes le vendredi soir avec surveillance adéquate opérée par une personne responsable soit professeurs ou parents.

Adopté à l'unanimité.

26 annexe 1, CSRO 4 octobre 1967



La demande du club Quatre (4) H, de se servir du gymnase le dimanche matin tout comme l'an passé est acceptée à l'unanimité.

27. CSRO, 18 octobre 1967

Des congés qui seront sûrement les bienvenus pour ceux qui fréquentent l'externat les samedis et de l'aide qui serait aussi la bienvenue compte tenu du double horaire.

Monsieur Louis Gosselin, directeur de l'Externat St-Yves, demande l'autorisation de s'abstenir de donner des cours le vingt et un (21) octobre, soit le lendemain de la journée pédagogique et le neuf (9) décembre soit le lendemain de l'Immaculée Conception, deux (2) samedis matins.

R: 1170

Après quelques minutes de réflexion, Monsieur le Commissaire Alphonse Vachon propose et il est unanimement résolu que cette demande soit accordée.

Monsieur Gosselin, directeur de l'école St-Yves, demande à la commission scolaire de lui accorder deux (2) chefs de section, vu le double horaire qui existe à cette école et que les cours débutent à huit (8) heures quinze (15) p. m. pour se terminer à dix-huit (18) heures et quinze (15) du lundi au vendredi et le samedi de huit (8) heures quinze (15) a. m. à douze (12) heures trente (30) p. m.

R: 1171

A l'unanimité Messieurs les Commissaires admettent que l'aide est nécessaire dans ce cas et il est unanimement résolu que le di-

recteur général, administrateur-secrétaire et le directeur de l'école se rencontrent pour discuter de ces nominations.

28. CSRO, 18 octobre 1967

Quelle a été la participation des élèves de Saint-Yves à cette activité artistique?

Les présidentes conjointes du comité féminin des grands ballets canadiens demandent aux Commissaires d'assurer la présence d'un grand nombre d'écoliers à la représentation du Grand Ballet Casse-Noisette de Tchaikowsky le quinze (15) décembre prochain au Colisée de Québec.

: 1172 Après discussion, Monsieur le Commissaire Marcel Lortie propose que le directeur des études et ses directeurs d'écoles permettent aux élèves qui le désireront d'assister à cette représentation.

Adopté à l'unanimité.

29. CSRO, 20 mars 1968

Une tentative pour conserver le cours classique à Beauport.

R: 1346

Monsieur Louis Gosselin, président des ateliers pédagogiques de l'école St-Yves, soumet à Messieurs les Commissaires copie de résolution adoptée par l'atelier pédagogique de cette école lors de la réunion du dix-neuf (19) mars. Cette résolution demande à la C. S. R. O. de maintenir dans sa forme actuelle le cours classique dispensé selon le programme de la faculté des Arts de l'Université Laval c'est-à-dire maintenir les classes actuelles de l'Externat soit des éléments latins à belles-lettres inclusivement.

Monsieur le Commissaire Marcel Lortie se déclare heureux de voir les parents assister aux ateliers pédagogiques et de constater qu'ils prennent position. Toutefois, il analyse quelques considérants de la résolution présentée, fait ressortir certaines conséquences que pourraient avoir l'acceptation de cette résolution tant du côté intellectuel que matériel et demande que cette commission scolaire étudie les conséquences d'une telle proposition. Monsieur Lortie fait de plus observer que la Faculté des Arts abandonnera d'ici 1971 le traditionnel B - A et le cours classique lui-même subira des transformations très profondes, d'ailleurs les institutions indépendantes ont déjà commencé à appliquer cet esprit de renouveau.

Monsieur le Président, Ulric Huot, se réjouit de la prise de position des parents et de l'intérêt qu'ils semblent vouloir porter à cette cause, cependant l'acceptation prématurée de cette résolution peut avoir des conséquences. "J'appuie donc Monsieur Lortie et je suggère à mes collègues que nous tenions une réunion d'étude sur le sujet, d'ailleurs Monsieur Provancher est retenu par d'autres obligations et il est dans l'ordre, je crois que la direction générale des études soit présente lors de l'étude d'une telle résolution.

Monsieur Benoît Bédard appuie ses collègues et se demande si le fait d'avoir une structure indépendante pour cette école n'apportera pas des implications au niveau des constructions projetées.

A l'unanimité Messieurs les Commissaires prient le secrétaire d'accuser réception de cette résolution et d'informer les membres de cet atelier pédagogique que cette commission scolaire verra à les rencontrer dans un avenir prochain pour discuter de cette question.

Monsieur Laurent Bossé, membre de ce comité pédagogique, apporta quelques commentaires sur cette résolution soumise.

30. CSRO, 20 mars 1968

Des étudiants ontariens en visite du 20 au 26 février 1968.

On félicite Jean-Charles Turcotte.

Vos familles y ont-elles participé?

Monsieur Jean-Charles Turcotte, professeur de St-Yves, se fait l'interprète de quatre-vingt-dix (90) étudiants pour exprimer leur reconnaissance pour l'aide que la commission a accordée en vue de concrétiser une visite d'étudiants ontariens dans les familles du vingt (20) au vingt-six (26) février dernier.

1347

Monsieur le Commissaire Marcel Lortie propose et il est unanimement résolu qu'une lettre de félicitations soit envoyée à Monsieur Turcotte pour le magnifique travail qu'il fait dans l'organisation des visites inter-provinciales.

31. CSRO, 20 mars 1968

Le 8 mars dernier, le direction et le personnel enseignant de Saint-Yves ont été reçus par la Commission scolaire.

Ça aurait été intéressant d'en connaître la raison.

Messieurs Doire et Drolet, pouvez-vous nous en parler?

Monsieur Louis Gosselin et le personnel enseignant de l'école classique St-Yves remercient les Commissaires pour l'accueil chaleureux réservé lors de la réception du huit (8) mars dernier.

32. CSRO, 4 avril 1968

"Je n'ai pas été nommé pour détruire l'École Saint-Yves".
(Louis-Gérard Provencher)

Monsieur Jacques Roy, secrétaire de l'atelier pédagogique de l'Externat Classique St-Yves, accuse réception de la réponse des Commissaires à la requête de cette école. L'Atelier pédagogique de cette école se dit à l'entière disposition des Commissaires pour discuter le problème.

Monsieur le Commissaire Marcel Lortie fait observer qu'il ne faut pas considérer l'Ecole St-Yves comme une institution indépendante car c'est une école de la commission.

Monsieur Provencher déclare qu'il a rencontré l'atelier de l'école jeudi dernier. "Je n'ai pas été nommé, dit-il, pour détruire l'Ecole St-Yves, cependant nous avons commencé à décroisonner dans les autres écoles et l'Académie aura probablement l'an prochain les options latins. Toutefois les éléments latins pourront continuer à l'école St-Yves en 1968.

33. CSRO, 1 mai 1968

M. Louis Gosselin démissionne après 6 années comme directeur de l'externat.
Il avait été embauché d'abord à temps partiel le 28 août 1962.
Le professeur Gilles Gignac démissionne aussi.

1380 Monsieur le Commissaire Benoît Bédard propose et il est unanimement résolu d'accepter la démission de Monsieur Antonio Piché, directeur du service de l'Orientation, de Monsieur Louis-de-Gonzague Gosselin directeur de l'Externat Classique St-Yves et de Monsieur Gilles Gignac, professeur à l'Externat St-Yves.

4381 Monsieur le Commissaire Ulric Huot propose et il est unanimement résolu que des lettres de remerciements soient adressées à ces trois (3) Messieurs.

34. CSRO, 15 mai 1968

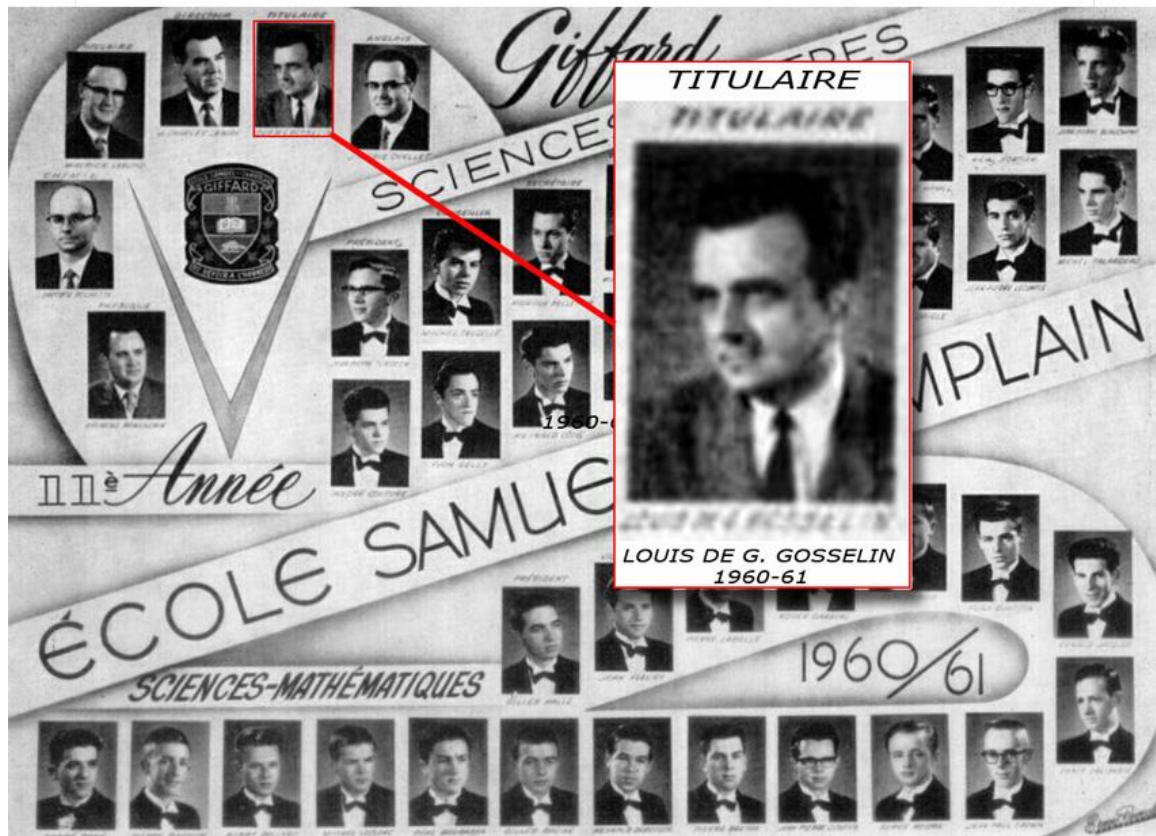
Le président de l'amicale des anciens de l'externat se joint aux parents pour manifester un malaise face à la démission du directeur Louis Gosselin.

Les parents des élèves de l'Externat Classique St-Yves par leurs représentants élus et par lettre dûment signée par cinq (5) d'entre eux déplorent la démission de Monsieur Louis Gosselin, directeur de l'Externat Classique St-Yves dans une longue lettre de même Monsieur Yvan Vignault, président, de l'amicale des anciens de St-Yves manifeste son inquiétude et sa surprise quant à la démission de ce directeur d'école. A la lecture de la lettre Monsieur le Commissaire Marcel Lortie fait remarquer que la commission scolaire régionale a déjà accepté de donner l'option classique. Deuxièmement il n'accepte pas les termes "le genre d'enseignement qui visiblement donne les meilleurs résultats car cela ne peut se comparer vu que la section classique a toujours sélectionner les meilleurs élèves." Troisièmement, dit Monsieur Lortie, au cours des trois (3) dernières années la démission de Monsieur Gosselin a constamment plané du printemps à l'été, enfin les parents manquent d'information car la démission de Monsieur Gosselin fût faite librement et il le sait.

Monsieur le Président, Monsieur Ulric Huot, déclare que les parents ont des privilèges et qu'ils peuvent exprimer leur opinion, cependant ils n'ont pas le droit de fausser la vérité. "Je puis vous dire que Monsieur Gosselin a déclaré et affirmé qu'il avait démissionné en toute liberté, il n'y a donc pas lieu, dit Monsieur Huot, de partir en guerre contre qui que ce soit".

Après quelques commentaires supplémentaires, le secrétaire est prié de répondre aux intéressés et d'expliquer les principaux points soulevés dans les lettres.

Une photo de m. Louis de Gonzague Gosselin en 1961 alors qu'il était prof. de français à l'école Samuel de Champlain.



35. CSRO, 15 mai 1968

L'option latin sera offerte en septembre 1968 dans ces quatres zones:

I: Samuel de Champlain.

II; Externat classique Saint-Yves, Pères du Sacré-Coeur et Académie Sainte-Marie.

III: Couvent et collège de Courville, couvent et collège de Montmorency, couvent de Saint-Pierre.

IV: Collège de Beaupré, couvent de Sainte-Anne et couvent de Château-Richer.

Les secteurs deux et trois?

1407 Pour faire suite à une demande du personnel de l'école St-Yves, Monsieur le Commissaire Marcel Lortie propose que l'option latin se donne dans les quatres (4) zones et que les élèves des secteurs deux et trois désireux de commencer le cours classique continuent à fréquenter l'Externat Classique St-Yves à Beauport pour le cours classique.

Adopté à l'unanimité.

36. CSRO, 15 mai 1968

Non-renouvellement d'engagement pour 1968.

1409 Monsieur le Commissaire Albert Robitaille propose et il est unanimement résolu de ne pas renouveler l'engagement des membres du personnel enseignant suivants:

Messieurs Jacques Asselin, Jean Bélanger, Soeur Yvette Berger, Messieurs Gabriel Bitton, Sylvain Blanchette, Joseph Chalfoun, Claude Champagne, Richard Côté, Lionel Dufour, Guy Fréchette, Père Louis Gastaldello, Messieurs Pierre Grenon, Jean-Paul Guay, Claude Labrecque, Madame Hélène Leclerc Delière, Messieurs Georges Legendre, Conrad Létourneau, Jean Marchand, P. -A. Martel, Gilles Mérette, Mademoiselle Germaine Normand, Messieurs Gilles Paquin, Gaston Pellan, Léo Richard, Jean-Marc Rochette, Abbé Réal Samson, Abbé Aurèle St-Yves, M. Jacques Simard, Père Charles Zanetti, Messieurs Jacques Drolet, Maurice Leblond, Jean-Marc Pageau, Mesdames Pauline Allard, Louise Laperrière, Mademoiselle Nicole Vézina, Père Pierre Brault, Père Roger Coderre, M. Joseph Eustache, M. Jean-Claude Picard, Madame Danielle Galipeault, Messieurs Gérard Bouchard, Réjean Côté, Mesdames, Nicole Lacroix, Armande Langelier, Monsieur Raymond Bouchard, M. Joseph Leblanc, Messieurs Marc Desmeules, Serge Poulin, Mademoiselle Anna Poirier

37. CSRO, 29 mai 1968

C'est la fin de l'histoire des écussons.

Le 7 octobre 1963, la CS de Beauport décidait de l'achat d'écussons pour les élèves de Saint-Yves.

Le 20 novembre suivant, 660 écussons étaient commandés à 1.25\$ chacun.

La CSB décidait de les vendre elle-même 1.50\$ chacun.

En mai 1968, après avoir fait un profit brut de 53.50\$ avec une vente de 214 écussons, elle en retourne 446 à la Commission scolaire régionale Orléans.

Qu'en ont-ils fait?

1424

Les Commissaires d'écoles de Beauport donnent à la régionale 706 écussons portant l'emblème soit de l'Académie Ste-Marie ou de l'Externat Classique St-Yves.



Commission scolaire de Beauport, premier mai 1968.

RESOLUTION No. 6233 Ecussons: Académie Ste-Marie
et Externat Classique St-Yves

CONSIDERANT que cette Commission scolaire possède
260 écussons d'élèves de l'Académie
Ste-Marie et 446 écussons d'élèves de
l'Externat classique St-Yves;

Il est proposé par monsieur le commis-
saire J. Alphonse Laplante et unanimement résolu
que cette Commission scolaire autorise et elle au-
torise par la présente résolution le secrétaire-
trésorier à donner ces écussons à la Commission
scolaire régionale Orléans qui sont les seuls à
pouvoir les utiliser, s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité.

Les problèmes du responsable de la vente des écussons à la Commission scolaire de Beauport sont donc enfin résolus.



38. CSRO, 29 mai 1968

Un programme souvenir pour les élèves de Belles-lettres.
Vous souvenez-vous de ce programme souvenir?

R: 1423

Les membres du Bureau de direction de l'Harmonie des
jeunes de Beauport remercient les Commissaires pour leur collaboration. De mê-
me les élèves de Belles-Lettres de l'Externat Classique St-Yves manifestent leur
reconnaissance pour l'aide apportée dans l'élaboration de leur programme souve-
nir.

39. CSRO, 5 juin 1968

Monsieur Laurent Bossé questionne les commissaires sur l'impact de la disparition du cours classique à l'externat classique Saint-Yves.



Monsieur Laurent Bossé, de l'atelier pédagogique de l'école St-Yves, pose plusieurs questions se rapportant aux démissions du personnel enseignant, à l'engagement du personnel et sur la disparition éventuelle du cours classique et de l'Externat classique St-Yves.

Monsieur Provencher répond que des démissions du personnel enseignant se répètent à chaque année cependant il admet qu'il existe une situation peut être anormale à l'Externat Classique et qu'il y a certainement quelque chose de particulier. Monsieur Provencher est peiné de ces départs mais il n'a pas de reproche à faire à qui que ce soit. Quant à l'engagement de nouveau personnel le tout se fait normalement. M

Monsieur le Commissaire Marcel Lortie explique qu'il ne faut pas se faire d'illusions et qu'au train où vont les choses, le cours classique n'existera plus d'ici quelques années. Il aurait été intégré dans les écoles polyvalentes au niveau du secondaire et il explique que le cours lui-même a subi d'importants changements.

Monsieur le Commissaire Ulric Huot déclare que le gouvernement provincial ne tient pas tellement compte de l'opinion des parents. Il rappelle qu'il s'est battu avec acharnement pour le maintien des institutions indépendantes et du cours classique et souhaite que les parents entreprennent une action positive provinciale afin de forcer le gouvernement à agir.

Messieurs Cayer et Gignac, instituteurs à ST-Yves, souhaitent le maintien de ce cours, déclarent que le manque de sécurité et de la disparition possible de l'Externat St-Yves due au décroisement, ont été la cause des démissions avec aussi le désir de monter plus haut dans le domaine de l'enseignement.

40. CSRO, 19 juin 1968

Monsieur Gosselin est remplacé. Le nouveau et dernier directeur de l'externat classique Saint-Yves est nommé: Lucien Côté.

Monsieur le Commissaire Ulric Huot propose et il est unanimement résolu d'accepter les recommandations du comité de sélection.

- A) Que Mademoiselle Huguette Chevallier soit nommée directrice adjointe au Couvent de Château-Richer.
- B) ☒ Que Monsieur Lucien Côté soit nommé directeur de l'Externat Classique St-Yves.
- C) Que Monsieur Fernand Choquette soit nommé directeur d'école pour les classes de l'enfance exceptionnelle
- D) Que Monsieur Albert Dubé soit nommé coordonnateur de l'enseignement technique et professionnel.

R: 1457



41. CSRO, 18 août 1968 3 pages

Engagements et démissions du personnel enseignant incluant celui de l'externat classique Saint-Yves.

Page 1 de 3

Monsieur le Commissaire André Audet propose et

il est unanimement résolu d'engager le personnel enseignant suivant:

<u>NOM</u>	Scolarité	Expérience
Nicole Lampron	18	1
Mme Hélène Leclerc, de Liège (temps partiel)	13	
Mme Pauline Allard, Landry	12	8
Mme Lorraine Richard, Parent	15	7
Yvon Guérin	18	1
André Crépin	18	1
André Auellette	18	3
Clément Cliche	18	3
Marc Croteau	14	1
Normand Châtigny (temps partiel)	16	1
Joseph Eustache	19	
Mlle Louissette Roger	13	7
Luc Mercier Lockwell	19	1
Claude Frenette	15	3
Mlle Nicole Vézina	15	6
Claude St-Arnaud	19	5
Mlle Micheline Brousseau	15	1
Sr. Fernande Lamontagne (partiel)		

Monsieur le commissaire Albert Robitaille propose et il est unanimement résolu d'accepter les démissions suivantes:

R: 1521

	<u>Cause</u>
M. Pizzanelli Léonardo	Retour au pays natal
M. Leclerc Yvon	Retour aux études
M. Bilodeau Laurent	Retour aux études
M. Croteau Marc	Retour aux études
M. Linteau Pierre	Retour aux études
Soeur Hamel Clémence	Obédience
Soeur Lavoie Françoise	Obédience
M. Boily Eugène	Promotion dans une autre école
M. Drolet Gilles	Promotion
M. Girard Jacques	Changement de profession
Mlle Rochette Carméline	

Monsieur le commissaire Alphonse Vachon propose et il est unanimement résolu de ratifier l'engagement du personnel enseignant suivant:

R: 1522

	<u>Scolarité</u>	<u>Expérience</u>
Soeur Larocque Jacqueline	15	8
M. Faille Raymond	18	6
Soeur Gosselin Anne Marie	15	39
M. Boucher Jude (temps partiel)	17	1
M. Paquet Michel (temps partiel)	17	1
M. Richard Léo (temps partiel)	19	2
M. Castonguay Gilles (temps partiel)	15	1
Mme Lacroix Nicole Laberge	18	
Mme Langelier Armande Marcoux	14	9
Mlle Couture Diane	14	1
M. St-Amant Marcel	16	3
M. Picard Jean Paul	17	1



41, CSRO, 18 août 1968 page 3 de 3

	<u>Scolarité</u>	<u>Expérience</u>
M. Michaud Jacques	18	1
M. Guilmette Vianney	13	15
Mme Doiron Lyse Rayle	15	5
M. Drolet Claude	16	4
M. Tanguay Gilles (temps partiel)	16	2
M. Larochelle Louis	18	3
Mme Jassin Hélène Page	15	1
Mlle Turgeon Diane (temps partiel)	17	1
Mme St-Amant Marie A. Cliche	16	2
Mlle Brière Danielle	15	4
M. Picher Claude	15	11
M. Blouin Jean	18	1
M. Leblond Rodrigue	19	2
Mme Boutin Rita Lord (temps partiel)	13	15
M. Béliveau André	17	4
Mlle Bérubé Janet	14	8
Soeur Tremblay Jeannine	18	16
M. Legros Marcel	16	1
M. Fournier Lucien	17	1
M. Duguay Michel	16	1
M. Goulet Richard	14	1
Mme Tremblay Ghislaine Perron	13	5

42, CSRO, 7 et 31 août 1968

Les horaires sont annoncés pour l'année scolaire 1968-69.

CSRO, 7 août 1968

R: 1477

Après étude et discussion, l'acceptation de l'horaire de l'école St-Yves est remise à une date ultérieure.

CSRO, 31 août 1968

Monsieur le Commissaire Paul-Eugène Pouliot propose et il est unanimement résolu d'accepter les horaires des écoles pour l'année scolaire 1968-69: LISTE DES HORAIRES:

ZONE IV

	A. M.	P. M.
Collège de Beaupré	8. 25	4. 00
Couvent de Ste-Anne	8. 25	4. 00
Couvent de Château-Richer	8. 40	3. 45

ZONE III

Couvent de Courville	7. 55	3. 15
Collège de Courville	8. 15	3. 30
Collège de Montmorency	7. 55	3. 15
Couvent de Montmorency	7. 55	3. 15
Couvent de St-Pierre	8. 15	3. 30

ZONE II

Externat Classique St-Yves	1er Cycle	8. 15	11. 35
		1. 35	3. 10
	2ième Cycle	11. 45	1. 20
		3. 45	6. 55

Pères du Sacré-Coeur	8. 15	3. 10
Académie Ste-Marie	8. 15	3. 30

ZONE I

Samuel-de-Champlain	Secondaire	8. 00	3. 00
	C. P. E. S.	3. 30	9. 30



LIVRE 10

Septembre 1968 à août 1970

Voici un regroupement des actions et des décisions de la Commission scolaire régionale Orléans concernant l'externat classique Sainte-Yves de Beauport pour la période de septembre 1968 à août 1970.

Richard Fortier

43. CSRO, 18 septembre 1968

L'externat enbauche des enseignants à temps partiel

Commission Scolaire Régionale d'Orléans		
Nom	Scolarité	Expérience
<u>EXTERNAT CLASSIQUE ST YVES</u>		
Giroux Noel 8/20	15	1 partiel du début de l'année
Irving Hélène Keet (Mme)	15	1 du début de l'année
Francoeur Claude 8/20	14	1 partiel du début de l'année
Larrivée Yvon 3/22 + 3/20	19	1 partiel du 9 sept.
1559 Beaulieu Jean-Eudes 3/22	19	1 partiel du 9 sept.

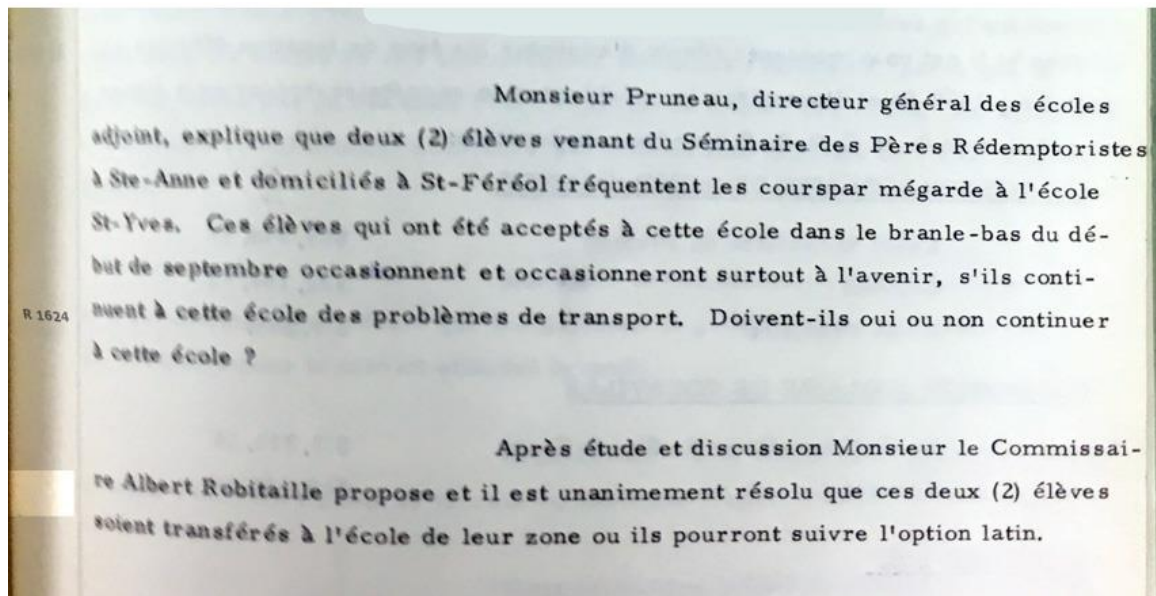
44. CSRO, 16 octobre 1968

Deux ex-enseignants de l'externat feront partie du comité pédagogique 68-69.

1605	Monsieur François Asselin, président de l'Association des enseignants de la Côte de Beaupré dépose la liste des membres du comité pédagogique pour l'année 1968-69. Ils sont Monsieur Jean Renault, Soeur Jeannette Chabot, Soeur Pierrette Ouellet, Monsieur Claude Doyon et Monsieur Jean-Marc Laflamme.
------	---

45. CSRO, 30 octobre 1968

Deux intrus à Saint-Yves, il faut prendre des mesures...



46. CSRO, 11 décembre 1968

Le directeur général des écoles de la Régionale, Louis-Gérard Provencher, est décédé.



Commission Scolaire Régionale d'Orléans

Beauport, 11 décembre 1968.

Province de Québec

Commission Scolaire Régionale Orléans

Mercredi le onze (11) décembre 1968, la session est de nouveau ouverte, tous les commissaires sont présents et le secrétaire occupe son poste.

Monsieur le Président, Ulric Huot déplorant la perte subite de Monsieur Louis-Gérard Provencher, décédé le neuf (9) décembre, directeur général des écoles à la Régionale depuis février 1965,

"Mes collègues et moi avons appris à le connaître, à l'aimer et à l'apprécier." Monsieur Huot déclare que Monsieur Provencher était un catholique convaincu, avait un sens du devoir, qu'il était doué d'une intelligence remarquable et d'une personnalité rare. " Il fût apprécié de tous et sa mort prématurée nous afflige profondément."

"Je propose, dit Monsieur Huot, que cette session soit levée en signe de deuil, que les Commissaires et Délégués se rendent au Salon Funéraire pour une prière commune".

Adopté à l'unanimité.

LA COMMISSION SCOLAIRE
REGIONALE ORLEANS

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

47. CSRO, 21 mai 1969

Un atelier pédagogique... il aurait intéressant d'en connaître l'objectif ou le sujet...
On discutera sûrement de l'avenir de l'externat.

Le Directeur de l'école St-Yves, Monsieur Côté, ainsi que Monsieur Roger Boisvert, président de l'atelier pédagogique, R 1813 invitent les Commissaires à une session d'étude, lundi le deux (2) juin à huit (8) heures p.m. à l'Académie Ste-Marie.

Commission scolaire de Beauport. 10 juillet 1969

Deux ex de Saint-Yves sont engagés l'un comme travailleur étudiant et l'autre comme directeur.

302

Personnel temporaire: Les étudiants suivants:

- M. Serge Yockell et M. Blaise Parent, au salaire prévu par l'arrêté ministériel, soit \$1.40 l'heure, plus 4%.

Les femmes de ménage, au salaire de \$1.50 l'heure, plus 4%.

Adoptée à l'unanimité

RESOLUTION No. 6619 Engagement des directeurs
d'écoles et adjoint

Monsieur le commissaire J. Alphonse Laplante propose et il est unanimement résolu que cette Commission scolaire réengage et elle réengage les personnes dont les noms suivent, en qualité de directeurs et adjoint, pour l'année scolaire 1969-70 et au salaire mentionné dans l'entente à intervenir. Cette Commission scolaire autorise également le paiement du rétroactif, s'il y a lieu:

- M. Réal Mercier, directeur
- Mlle Jeanne d'Arc L'Ecuyer, directrice
- Mlle Marie-Paule Parent, directrice
- Soeur Germaine Blais, directrice
- Mlle Françoise Ouellet, directrice-adjointe.

Adoptée à l'unanimité

48. CSRO, 11 juin 1969

Vraisemblablement les suites de l'atelier pédagogique du 2 juin... on discute au sujet de Saint-Yves.



Commission Scolaire Régionale d'Orléans

Monsieur Pruneau dépose un projet de distribution de la clientèle pour 1969-70 pour les quatre (4) secteurs. Ce projet tient compte des études faites et des recommandations des commissaires d'écoles et Monsieur Pruneau fournit les explications nécessaires. A l'étude du rapport le groupe de parents d'élèves de l'Externat Classique St-Yves s'objectent à la disparition des éléments latins du cours classique traditionnel. Cette protestation des parents fait suite à la réunion tenue avec les autorités de la commission scolaire le deux (2) juin dernier. Les parents demandent que le statu quo demeure et le cours classique actuellement en vigueur soit continué, tant pour les garçons que pour les filles.

R 1866

Après étude, commentaires et discussion, Monsieur le Président, Ulric Huot, propose qu'un comité formé de deux (2) représentants des parents de la commission scolaire et du Père Martineau soit formé pour étudier cette question.

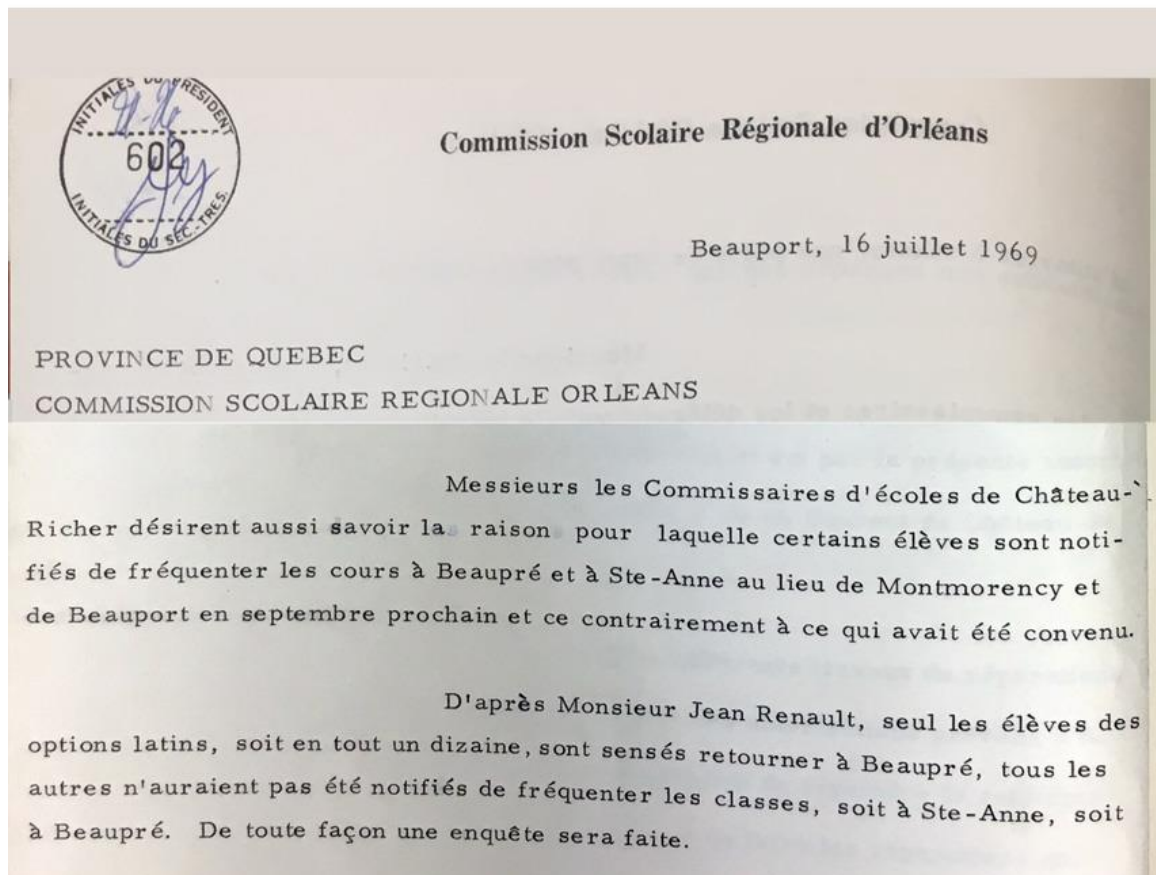
Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Commissaire Benoît Bédard propose et il est unanimement résolu d'accepter le projet de distribution des élèves pour les secteurs I - III et IV et le secteur II - Académie Ste-Marie.

Le projet de l'école St-Yves demeure en suspens.

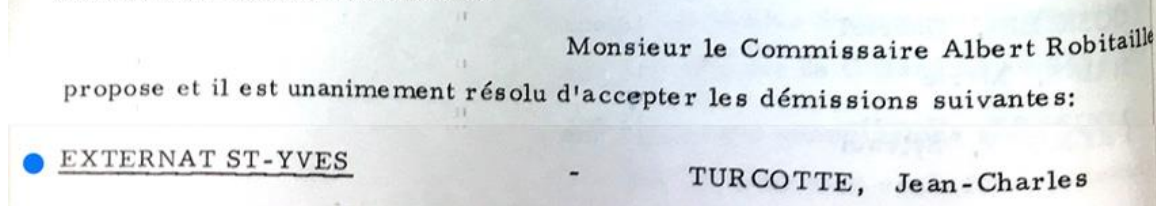
49. CSRO, 16 juillet 1969

La fin à venir de l'externat classique Saint-Yves a des conséquences.



50. CSRO, 20 août 1969

Après 6 années d'enseignement à l'externat classique Saint-Yves, monsieur Jean-Charles Turcotte démissionne.



51. CSRO, 20 août 1969

Voici l'horaire des cours pour l'année scolaire 69-70.

Monsieur le Commissaire André Audet		
propose et il est unanimement résolu de décréter les horaires des cours suivants pour les écoles sous la juridiction de la C. S. R. O.		
<u>ZONE IV</u>		
	A. M.	P. M.
Collège de Beauré	8.30	3.45
Couvent de Ste-Anne de Beauré	8.30	3.45
Couvent de Château-Richer	8.30	3.45
<u>ZONE III</u>		
Couvent de Courville	8.15	3.45
Collège de Courville	8.15	3.45
Couvent de Montmorency	7.55	3.15
Collège de Montmorency	7.55	3.15
Couvent de St-Pierre I. O.	8.00	3.25
<u>ZONE II</u>		
Externat Classique St-Yves	8.15	3.00
Pères du Sacré-Coeur	8.15	3.00
Académie Ste-Marie 1er horaire	8.00	1.20
2ième horaire	1.45p. m.	7.05
<u>ZONE I</u>		
Samuel-de-Champlain 1er horaire	8.00	1.15
2ième horaire	1.30p. m.	7.30

52. CSRO, 27 août 1969

On embauche un enseignant pour la dernière année de l'externat.

R: 1968

Monsieur le Commissaire Paul-Eugène Pouliot propose et il est unanimement résolu de procéder à l'engagement du personnel enseignant suivant:

EXTERNAT CLASSIQUE ST-YVES

MCLELLAN, Robert

15 ans

1 an

53. CSRO, 17 septembre 1969

D'autres enseignants et enseignantes sont embauchés...

R-1991

Monsieur le Commissaire Paul-Eugène Pouliot propose et il est unanimement résolu que le personnel enseignant suivant soit et est engagé pour 1969-70:

	Scolarité	Expérience	Contrat
<u>EXTERNAT CLASSIQUE ST-YVES</u>			
Auger, Céline	15 ans	5 ans	Complet
Letarte, Micheline	15 ans	1 "	"
Michaud, Gilles	15 "	3 "	"
Langlois, Robert	18 "	1 "	Partiel (14 périodes)

54. CSRO, 17 septembre 1969

L'embauche se continue un réengagement pour plusieurs personnes.

R-1995

<u>EXTERNAT CLASSIQUE ST-YVES</u>	
Drolet, Claude	Eustache, Joseph
Guérin, Yvon	Jassin, Hélène (Mme)
Lizotte, Claude	Proulx, Denise
Proulx, Gratien	Roy, Jacques (non-démissionnaire)
Tanguay, Gilles (non-démissionnaire)	

55. CSRO, 15 octobre 1969

D'autres engagements pour l'année scolaire 1969-70.

R: 2024

Commission Scolaire Régionale d'Orléans

Monsieur le Commissaire Alphonse Laplante propose et il est unanimement résolu de ratifier l'engagement à temps complet du personnel enseignant suivant:

	Scolarité	Expérience	Contrat
<u>EXTERNAT CLASSIQUE ST-YVES</u>			
CREPIN, André début le 2 septembre 1969.	19 ans	2 ans	Complet
DOIRE, Réjean début le 2 septembre 1969.	17 ans	3 ans	Complet

56. CSRO, 18 février 1970

Un dernier engagement pour l'année scolaire 1969-70.

EXTERNAT ST-YVES

FAURE, Michel

Scolarité 14 ans - Brie - 9 décembre 1969
1er février 1970.

2136

57. CSRO, 22 avril 1970

Le directeur de l'externat classique Saint-Yves et de l'Académie
Sainte-Marie: Lucien Côté.

A vingt et une heures (21 hres) trente (30)
Monsieur le Président est obligé de quitter son fauteuil et sur proposition de Mon-
sieur le Commissaire Albert Robitaille, Monsieur le Commissaire Benoît Bédard
préside la session pendant l'absence du président.

Après étude, commentaires, discussion,
Monsieur le Commissaire Alphonse Laplante propose que le Révérend Frère An-
toine Brousseau, principal de l'Académie Ste-Marie, ne soit pas rengagé pour
l'année scolaire 1970-71.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Commissaire Alphonse Laplan-
te propose que la Commission Scolaire Régionale ouvre un concours et affiche pu-
bliquement l'avis pour le poste de principal à l'Académie.

En contre proposition, Monsieur le Com-
missaire Albert Robitaille propose que la Commission Scolaire Régionale n'enga-
ge qu'un seul directeur d'école pour Beauport, soit Académie Ste-Marie et St-Y-
ves, et que Monsieur Lucien Côté, principal d'école à St-Yves, en 1969-70, soit
nommé principal pour l'Académie Ste-Marie et St-Yves pour 1970-71.

Ayant plus d'une proposition, Monsieur le
Président ordonna le vote. Sur la première proposition, soit celle de Monsieur
Alphonse Laplante, seul le Commissaire Alphonse Vachon donna son appui, les
autres en l'occurrence, Messieurs Benoît Bédard, Albert Robitaille, Joseph-Clé-
ment Caron, Denis Lefrançois, André Audet et Paul-Eugène Pouliot votèrent con-
tre.

La proposition Albert Robitaille est adopté
par six (6) voix contre deux (2), les Commissaires Alphonse Laplante et Alphonse
Vachon enregistrant leur dissidence.

58. CSRO, 22 avril 1970

Louissette Roger démissionne

Monsieur le Commissaire Albert Robitaille
propose et il est unanimement résolu d'accepter les démissions suivantes:

EXTERNAT ST-YVES

ROGER, Louissette

R: 2268

59. CSRO, 1969-70

Un peu de nouvelles de notre aumonier l'abbé Gilles D'Auteuil.

<u>LISTE DES AUMONNIERS</u>			
GOSSELIN	Père Gilles, m. s. c.	- Plein temps	\$4,200.00
	Directeur du service de la Pastorale		
D'AUTEUIL	M. L'Abbé Gilles	- Plein temps	\$3,900.00
DUBOIS	M. L'Abbé Jacques	- 3jrs/sem.	\$2,340.00
	Aumônier à l'école secondaire des filles à Montmorency.		
HARVEY	M. L'Abbé Lucien	- 2.5 jrs/sem.	\$1,950.00
	Aumônier au Couvent de Courville		

...1970

PASTORALE SCOLAIRE

Par suite du départ du Père Gilles Gosselin, la Direction Diocésaine de la Pastorale Scolaire propose à la commission la candidature de Monsieur l'Abbé Gilles D'Auteuil au poste de directeur de la Pastorale Scolaire à la Régionale.

Monsieur le Commissaire Alphonse Laplante propose et il est unanimement résolu que cette commission scolaire accepte la recommandation de la Direction Diocésaine de la Pastorale Scolaire et que Monsieur l'Abbé Gilles d'Auteuil soit nommé directeur de la Pastorale Scolaire au sein de la Régionale Orléans.

Monsieur Robert Garneau, instituteur à la régionale, remercie la commission de lui avoir consenti un congé avec bourse pour étude à plein temps.

La Fédération des Commissions Scolaires dépose une copie de la convention collective intervenue entre la Fédération des Commissions Scolaires Catholiques du Québec et le Syndicat des conseillers d'orientation du Québec.

Commission Scolaire Régionale d'Orléans



ATTENDU que dès 1966, le comité provincial de planification scolaire prévoyait la création d'un CEGEP sur la Côte de Beaupré,

ATTENDU que la situation actuelle est susceptible de se répéter en 1970-71, 1971-72 et les autres années,

ATTENDU qu'il est urgent de trouver une solution à ce problème,

EN CONSÉQUENCE Monsieur le Commissaire Benoit Bédard propose que l'Honorable Ministre de l'Éducation soit prié de former dans le plus court délai un comité de cinq (5) membres; (La commission scolaire s'engage à aider l'Honorable Ministre dans la formation de ce comité), pour étudier

- A) La construction éventuelle d'un CEGEP sur la Côte de Beaupré pour desservir les régionales Jean-Talon, Charlevoix & Orléans.
- B) Dans l'immédiat et pour palier à la situation, que le comité étudie la possibilité d'utiliser les locaux des Père du Sacré-Coeur et des Soeurs Servantes St-Coeur de Marie pour la première (1ère) année CEGEP 1970-71.
- C) La possibilité de construire une école pré-fabriquée sur les terrains de la Régionale à Beauport pour loger les quatre cents (400) élèves qui fréquentent ces écoles présentement.
- D) Vu l'heure tardive, que le Ministère étudie la possibilité de confier à la Commission Scolaire Régionale Orléans l'administration du CEGEP à partir de 1970-71, le tout s'intégrerait avec facilité dans les différents services.

Adopté à l'unanimité.

61. CSRO, 19 août 1970

C'est la fin pour l'externat classique Saint-Yves. L'externat accueillera en septembre 1970 des classes pour l'enfance inadaptée de 7 à 14 ans.

2388

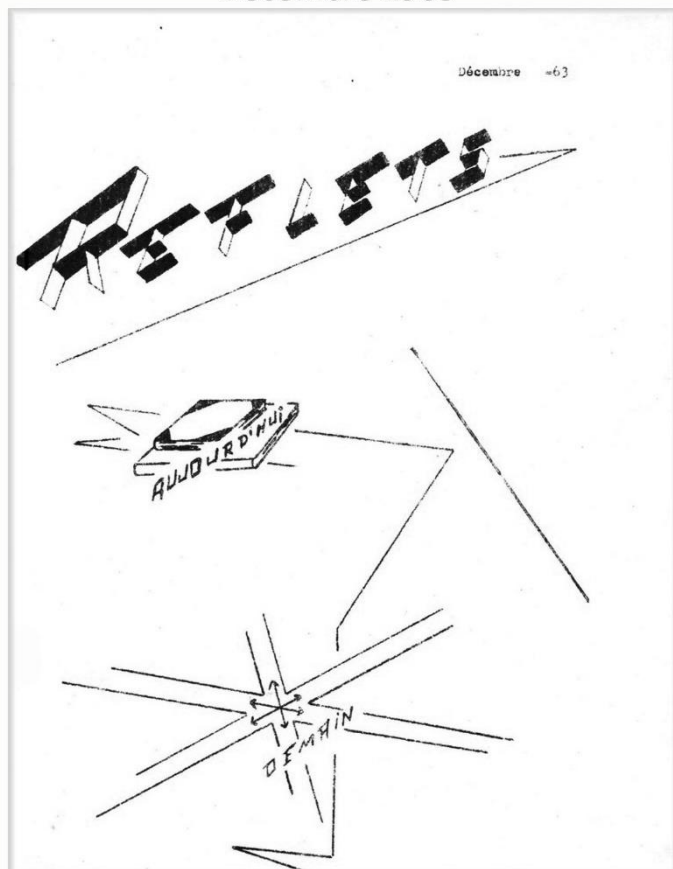
HORAIRE DES CLASSES

Monsieur le Commissaire Albert Robitaille propose et il est unanimement résolu de décréter les horaires des cours suivants pour toutes les écoles sous la juridiction de la C. S. R. O.

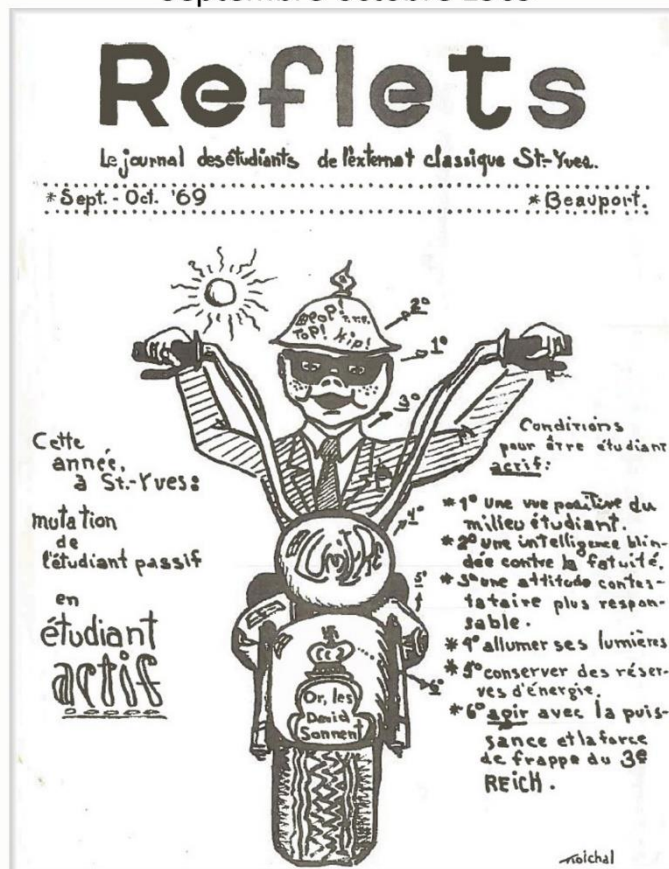
<u>ZONE IV</u>		
	<u>A. M.</u>	<u>P. M.</u>
Collège de Beaupré	8. 30 hres	3. 45 hres
Couvent Ste-Anne de Beaupré	8. 30 "	3. 45 "
Couvent de Château-Richer	8. 30 "	3. 45 "
<u>ZONE III</u>		
Couvent de Courville	8. 30 hres	3. 45 hres
Collège de Courville	8. 15 "	3. 30 "
Couvent de Montmorency	7. 55 "	3. 15 "
Collège de Montmorency	7. 55 "	3. 15 "
Couvent St-Pierre	8. 00 "	3. 25 "
<u>ZONE II</u>		
Pères du Sacré-Coeur	8. 15 hres	3. 00 hres
Académie Ste-Marie <u>1er horaire</u>	8. 00 "	1. 20 "
<u>2ième horaire</u>	1. 40 p. m.	7. 00 "
<u>ZONE I</u>		
Samuel-de-Champlain <u>1er horaire</u>	8. 00 hres	1. 15 hres
<u>2ième horaire</u>	1. 30 p. m.	7. 30 "
<u>ENFANCE INADAPTEE</u>		
Couvent de Courville	8. 15 hres	3. 00 hres
Couvent de l'Ange-Gardien	8. 45 "	3. 00 "
Couvent St-Joseph (Beauport)	8. 30 "	3. 00 "
Externat St-Yves (classe d'attente)		3. 00 hres
Externat St-Yves - 7 & 8 ans	9. 00 "	3. 00 "
Externat St-Yves - 10, 11 & 12 ans	9. 00 "	3. 30 "
Externat St-Yves - 9, 10 & 11 ans	9. 00 "	3. 30 "
Externat St-Yves - 11 & 12 ans	8. 15 "	3. 00 "
Externat St-Yves - 12 & 13 ans	8. 15 "	3. 00 "
Externat St-Yves 13 & 14 ans	8. 15 "	3. 00 "
Couvent de Ste-Famille	8. 30 "	3. 00 "
Couvent de Château-Richer	8. 30 "	3. 00 "
Couvent de Ste-Anne	8. 30 "	3. 00 "
Couvent de Beaupré	8. 30 "	3. 00 "

Le journal des étudiants de l'externat classique Saint-Yves

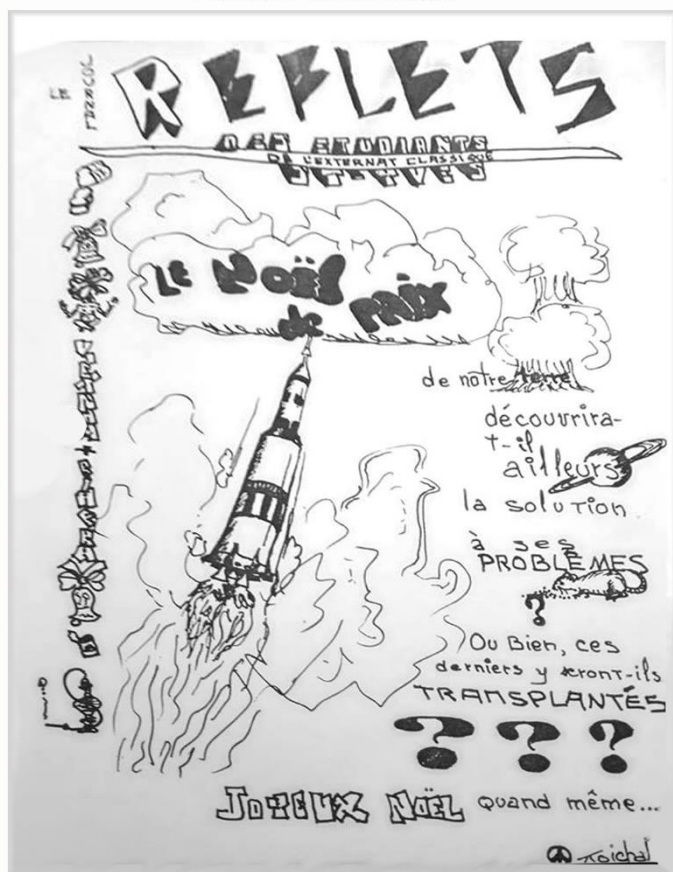
Décembre 1963



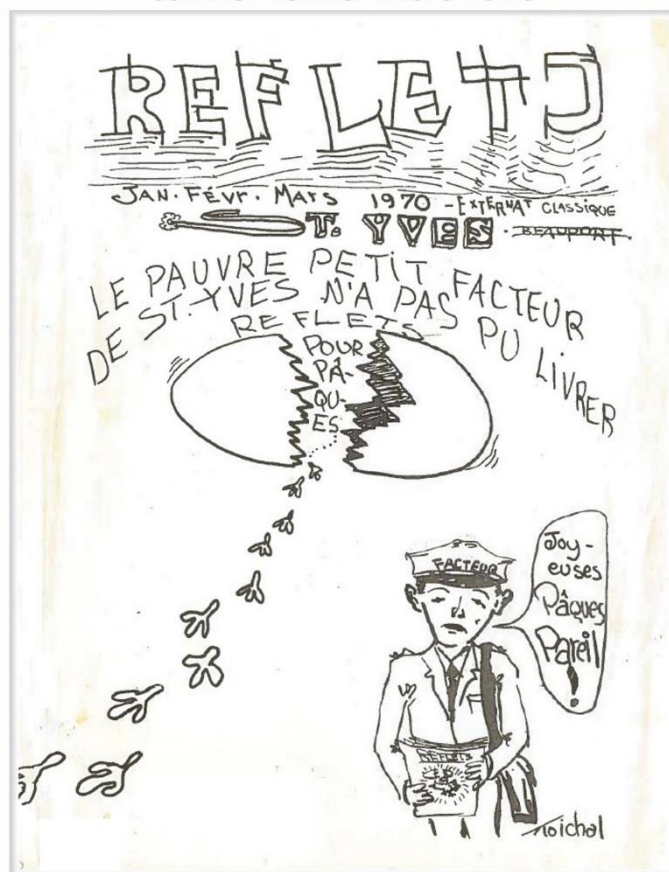
Septembre-octobre 1969



Édition Noël 1969

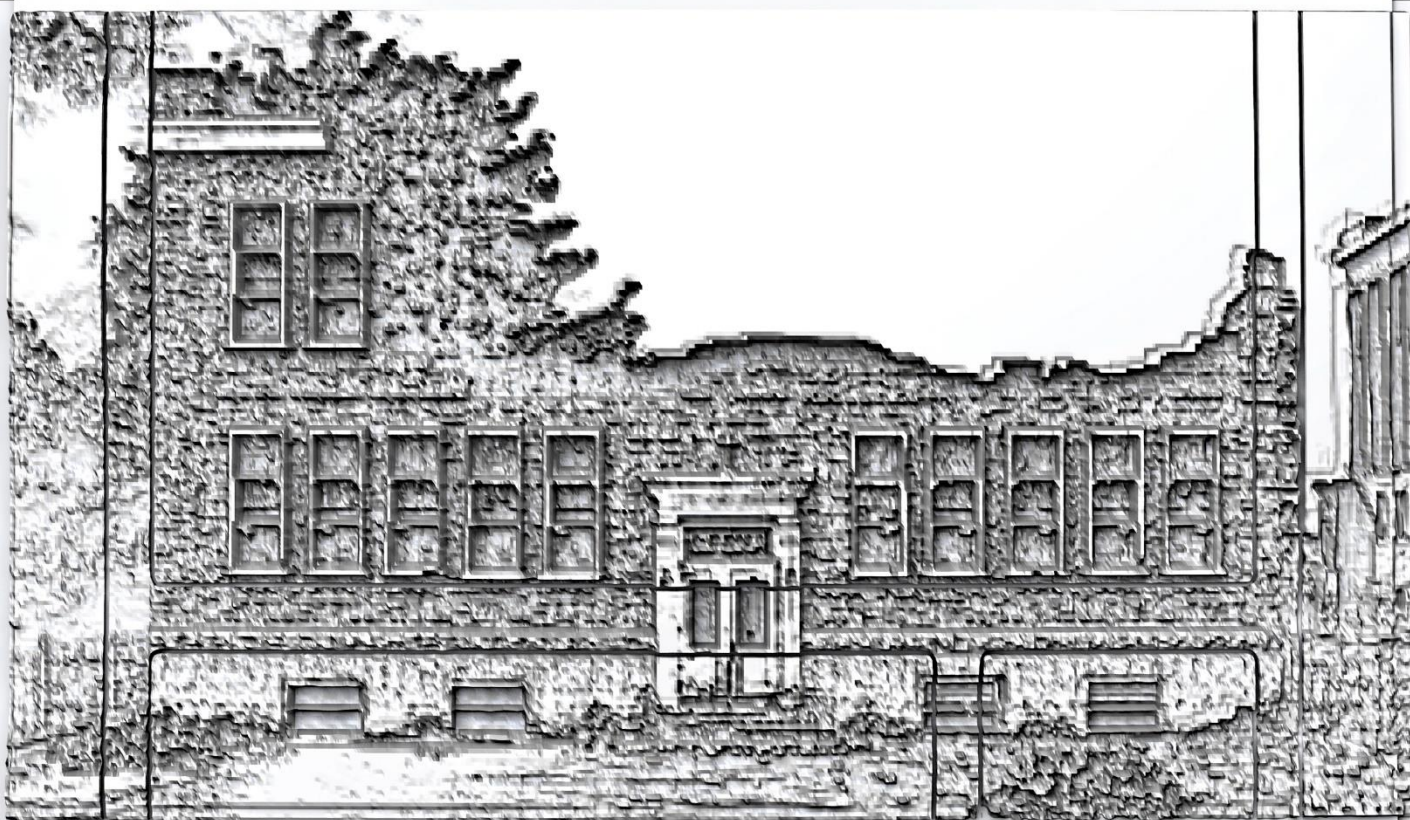


Janvier-février-mars 1970



Partie 3

La fin



1970 - - 1971 - - - - - 1979

FIN

Comme dans les films de notre jeunesse...

Un bon film, presque qu'un court métrage, de onze années marquées par de beaux hauts et de quelques bas.

Un film qui ne s'est cependant pas terminé comme on l'aurait souhaité. Les personnes qui l'ont vécue ont dû ressentir toutes sortes d'émotions: tristesse, déception, rage, peur, insécurité, joie... indifférence.

Voici quelques témoignages d'élèves, de professeurs et du directeur Lucien Côté qui ont vécu l'année scolaire 1969-70 :

Mes cinq années à l'Externat classique St-Yves ont été déterminantes, car j'y ai découvert mon grand amour pour l'écriture. Je dois cette révélation à monsieur Doire, notre professeur de français. Il m'a permis de repousser les limites de mon talent. D'ailleurs, j'ai conservé presque toutes mes dissertations. J'étais en versification, lorsque nous avons appris que l'Externat fermait ses portes. Les belles-lettres seraient offertes dans les locaux de l'Académie Ste-Marie. Ouf! Moi qui y tenais énormément, j'ai accueilli cette nouvelle comme un soulagement. Nous avons complété la dernière année de l'Externat en faisant de notre mieux et en gardant bien vivant l'esprit qui nous avait réunis jusque-là. Encore aujourd'hui, cette période demeure l'une des plus précieuses à mon cœur.

(Dominique Allaire♥, versification)

Dans mon cas, mes 2 grands frères y étaient allés, ma sœur y était, je ne pouvais m'imaginer faire mon secondaire ailleurs. J'aimais les profs, ils nous poussaient à apprendre, j'étais motivée, on était intelligents et on travaillait fort. Puis, un jour, on nous dit que c'est fini, plus rien, fallait intégrer l'Académie Ste-Marie. J'ai pris ça très dur à l'époque et j'étais jeune ado. Mon secondaire 3 fut une année difficile pour moi, nous n'étions plus des jeunes d'exception mais fondus dans la masse. Une chance nos profs étaient là : Claude Drolet, Réjean Doire, Céline Auger, Joseph Eustache etc. Ils m'ont aidée à me sécuriser dans ce milieu. Sans l'externat, je pense que j'aurais été différente. J'y ai appris en 2 ans la discipline et le goût d'apprendre, goût que j'ai toujours gardé. Je n'ai jamais oublié ce milieu de vie, le plaisir et la fierté d'y être. Mes bases de latin et grec ancien, je les ai encore après toutes ces années.

(Hélène Bilodeau, syntaxe)

Ma dernière année à l'externat St-Yves a été en 1969-70 alors que j'étais en méthode. On avait de toutes petites classes (18 élèves) et des profs très dévoués - plusieurs d'entre eux passaient la récréation avec nous pour discuter (et pour fumer). La fermeture de l'externat a coïncidé avec le déménagement de ma famille à Sherbrooke où là aussi le cours classique est devenu chose du passé, à mon grand regret.

(Renée Giroux, méthode)

J'ai passé trois belles années d'études en éléments latins, syntaxe et méthode à l'Externat classique Saint-Yves où j'ai eu l'opportunité de découvrir le latin et le grec pour améliorer mes habiletés en français ce qui m'a été très utile pour mon travail de journaliste-photographe du Beauport-Express. La transition au cours scientifique à l'Académie Sainte-Marie a eu lieu sans problème parce que j'ai pu y poursuivre mes études secondaires avec un bon groupe d'amis sportifs et quelques enseignants qui ont aussi déménagé de l'autre côté de la rue dont Réjean Doire en français et Joseph Eustache en sciences naturelles si je me rappelle bien.

(Michel Bédard, méthode)

En septembre 1968, l'Externat classique Saint-Yves regroupait tous les élèves qui avaient sauté leur septième année dans la classe d'éléments latins « A ». Nous avions 11 et 12 ans. À ce moment-là nous avions la certitude que nous pourrions y compléter nos études classiques au grand complet. Pourtant l'année suivante l'école fermait ses portes définitivement. Probablement à cause de notre jeune âge, les souvenirs sont plutôt vagues et les réactions terre à terre. Fini le latin... heureuse de ça ! La modernité nous avait rejoint(e)s. Cependant il y aurait la perte de plusieurs ami(e)s qui se verraient éparpillé(e)s dans plusieurs écoles différentes. C'était comme si notre famille se séparait. Jusqu'à aujourd'hui, j'ai toujours gardé un sentiment d'appartenance et lorsque je circule sur la rue de l'Académie, il ne se passe pas une seule fois sans que je ne me remémore l'Externat classique Saint-Yves, ses profs et ses étudiants.

(Dominique Leclerc, syntaxe)

J'ai vécu la belle expérience de Saint-Yves depuis l'entrée en Éléments latins à l'automne 1966 jusqu'à la fin de Belles-Lettres, au printemps 1971, qui fut aussi la dernière année d'opération de l'Externat. À vrai dire, bien qu'étudiants et enseignants soient demeurés solidaires, la fin s'est fait sentir dès l'automne 1970 alors que les classes eurent lieu de l'autre côté de la rue, avec la communauté étudiante de l'Académie Ste-Marie, et selon cet horaire inhabituel de 14h à 19h, qui ne déplaisait toutefois pas aux oiseaux de nuit dont je fais encore partie. Saint-Yves ce fut bien sûr une magnifique école de littérature, d'analyse et de remise de l'écriture cent fois sur son papier, de même qu'un lieu de rencontres marquantes, le tout sur un trame de fond de Terre des hommes, de musique de Led Zeppelin, et d'expérimentation avec des substances dont l'une devient maintenant légale. Et je ne vous parle pas de cette étudiante fascinante... Je ressens bien un brin de nostalgie mais je pousse surtout un soupir de satisfaction. Après quoi je me suis dirigé avec un enthousiasme renouvelé vers le CEGEP de Limoilou où la vie a continué d'être remplie de belles surprises.

(Pierre Mercier, versification)

Mes parents ont choisi de m'inscrire au Cours Classique pour le secondaire, quelle chance ! Et à l'Externat Saint-Yves en plus, que de bienfaits !! Le personnel enseignant : tout simplement de haut calibre. Les titulaires étaient compétents, cultivés, intéressants, dévoués, passionnés par l'enseignement de leur matière. Plutôt sévères sur le plan discipline et très exigeants concernant les résultats scolaires, certes, mais ce fut pour notre plus grand bien. Je n'ai cessé de le réaliser au fil des années. Ces valeureux professeurs, j'aimerais tant les nommer toutes et tous, mais comme certains de leurs noms échappent à ma mémoire, je

trouverais cela quelque peu... inéquitable.

Cet enseignement axé principalement sur les Lettres (Français, Anglais, Latin, Grec) m'a toujours énormément servi, à plus forte raison dans mon travail de traducteur. Il va sans dire que les autres matières, tel histoire de l'art, mathématiques, chimie, sciences naturelles et géographie complétaient à merveille notre formation.

Tellement dommage que la commission scolaire ait décidé de terminer le tout en 1971. Ce fut, hélas, la dernière année... Celle où déjà nos cours n'étaient plus dispensés dans les murs de notre école bien-aimée, mais plutôt en face, à l'Académie Ste-Marie. Nous, qui étions en Belles-Lettres à ce moment-là, avons trouvé si désolant le fait que les élèves ayant commencé après nous se retrouvent dans l'impossibilité de compléter leurs études secondaires à l'Externat.

Merci de tout cœur, cher(e)s professeur(e)s de Saint-Yves, pour avoir embelli notre vie par votre immense contribution à notre savoir et à notre culture !

(Martin Brandl, versification)

Ce fut une grande peine pour moi que cette fermeture. Je dirais même un deuil.

J'ai adoré l'atmosphère de cette petite école où le personnel et les étudiants avaient ce désir de progresser. Se retrouver à l'Académie fut difficile surtout avec un double horaire. De plus ma tâche fut très très différente me retrouvant avec des élèves en difficulté d'apprentissage. Ouf!

Donc de beaux souvenirs de cette seule année passée à l'Externat et le regret de sa fermeture.

(Céline Auger, professeur de mathématiques en éléments latins, syntaxe et méthode)

La fin de l'Externat coïncide avec la naissance des CÉGEP (1967-1971). Le réveil du Québec intellectuel a amené des grands changements, notamment au niveau de l'éducation. Au Ministère de l'Éducation, on commence les changements... pas toujours réfléchis. Les collèges classiques ont été jetés avec l'eau du bain. On était à l'ère du changement, et il fallait "tout" changer.

(Claude Drolet, professeur titulaire)

C'était la diaspora pour le personnel enseignant et j'imagine pour les élèves aussi. Ce passage, pour moi, se fit sans heurt, car je retrouvais mes étudiants de versification en Belles-Lettres. L'enseignement de la littérature me comblait grandement. De plus, à l'Académie, j'avais accès à la scène du gymnase. Alors, je me suis lancé dans la mise en scène d'une pièce de Guy Dufresne, Le cri de l'engoulement que nous avons jouée plus de 20 fois : devant tous les élèves, par niveau, devant les parents, la commission scolaire. Nous avons été sélectionnés pour le festival de l'ACTA du Lac Mégantic, en plus une tournée d'été, soit La Roche-à-Veillon, le lac St-Joseph. Pour terminer le tout, nous présidions à l'ouverture de la polyvalente Ulric-Huot devenue l'école secondaire la Courville.

Donc cette transition s'est faite dans un nuage de théâtre. Ce sont de très beaux souvenirs. J'ai déploré, je déplore et je déplorerai toujours la disparition du cours classique. Toute cette belle collection d'œuvres littéraires intégrales qu'on pouvait remettre à chaque élève, incluant Lagarde & Michard, tout cela est disparu de la circulation et/ou envoyé au

recyclage. Des années plus tard, j'ai voulu faire écouter le Cid de Corneille aux élèves. J'ai dû le faire racheter. Quand on pense qu'on avait de petits classiques Hachette de différents auteurs des différents siècles en grande quantité. Je me suis quand même permis de donner des cours de versification pendant longtemps. Mes élèves de secondaire 3 ont même composé un sonnet. J'ai toujours été un amateur de la littérature. J'ai toujours tenté de transmettre l'amour des lettres à mes élèves. J'espère qu'il leur reste quelque chose dans leur souvenir.

Ma tristesse ce n'est pas tellement St-Yves, mais la disparition du cours classique.

Un vide s'est créé qu'on n'a pas réussi à combler au fil des ans à travers toutes les réformes.

(Réjean Doire, professeur de français en versification)

Un demi-siècle s'est écoulé depuis qu'un millier de jeunes ont vécu, pendant une décennie, une merveilleuse expérience de démocratisation de l'enseignement secondaire. Avant 1960, les quelques chanceux qui décidaient de suivre le cours classique devaient s'exiler vers les séminaires et collèges des grandes villes pour réaliser leur rêve. Heureusement l'externat classique Saint-Yves, comme plusieurs autres institutions du genre au Québec, a permis un formidable accès aux "humanités" chez nous, sur le territoire de la regrettée commission scolaire régionale Orléans.

Étudiantes et étudiants, enseignantes et enseignants de cette belle époque, que nous reste-t-il de cet emballant périple dans la sagesse des humains, de la préhistoire jusqu'à nos jours? Les vingt-quatre lettres de l'alphabet grec, le théorème de Pythagore, l'Énéide de Virgile, les Croisades du Moyen-Âge, les chefs-d'œuvre de la Renaissance, les grandes guerres et tout ce qui nous faisait suer au rythme infernal des fameux examens se sont enfouis sans doute dans notre mémoire morte. Et c'est bien ainsi. Ce qui reste, c'est peut-être seulement un je-ne-sais-quoi difficile à nommer, tout en étant toujours agissant dans notre façon d'être et notre manière de vivre... Un peu comme le sucre qui donne un "mauvais" goût au café...quand on n'en met pas dedans.

Pour ma part, je suis heureux d'avoir parcouru ce beau bout de chemin avec celles et ceux qui vivaient pleinement cette mémorable aventure, spécialement de 1966 à 1970, et même 1972, puisqu'on avait réussi à convaincre les autorités de prolonger l'agonie, pour permettre aux élèves de Méthode et Versification de terminer leur année de Belles-Lettres, dans l'Académie Sainte-Marie, après la fin de la supervision par la Faculté des Arts de l'Université Laval.

Je me considère chanceux d'avoir vécu ces belles années à votre contact enjoué, dynamisant et débordant de rêves stimulants et d'idéaux nobles. Vous êtes actuellement en fin de carrière ou déjà à la retraite (re-traitant différemment votre temps), certainement fières et fiers d'avoir réussi votre vie; c'est plus important que de réussir dans la vie.

Les murs de briques rouges de Saint-Yves sont depuis longtemps tombés, mais la culture acquise en ces mémorables lieux est toujours bien vivante, grâce à vous.

(Lucien Côté, directeur de l'externat classique Saint-Yves et de l'Académie Sainte-Marie)

L'autre fin... la démolition

Comme on a pu le voir à la page 341, l'externat classique Saint-Yves a accueilli pour l'année scolaire 1970-71 sept classes pour « l'enfance inadaptée » de 7 à 14 ans.

Durant les années suivantes, l'édifice aurait abrité des classes d'art et de musique possiblement jusqu'en 1977.

Sa démolition a été décidée en 1977 par la Commission scolaire régionale Orléans et sera réalisée en 1979 pour environ 4 500\$ par la firme Canabec Démolition Inc.

Depuis 1977, la Commission scolaire de Beauport a essayé d'acheter sans succès pour 1\$ l'édifice et ensuite de le louer de nouveau sans succès.

L'édifice semble avoir été fermé en 1977 car on parle d'un coût de réouverture de 18 000\$ qu'aurait dû déboursier la Commission scolaire de Beauport pour pouvoir l'utiliser sécuritairement.



Cet édifice a été construit en 1920-1921 et démoli en 1979 ; 58 ans ce n'est quand même pas vieux pour un édifice. C'est bien triste.

J'aimerais que l'on donne au moins le nom de stationnement Saint-Yves au nouvel emplacement ou place Saint-Yves, s'il y a un nouveau développement immobilier. Vous trouverez plus de détails sur cette fin de notre externat aux pages suivantes.

Mais avant, pourquoi le nom de Saint-Yves? Comme pour la défunte rue Saint-Yves de Beauport (maintenant Beethoven et ave Marcoux, en partie), le nom a été d'abord donné à l'École Saint-Yves vers 1948 en l'honneur du politicien de l'Union nationale Yves Prévost, un petit gars de Beauport, né en 1908 et décédé en 1997. Yves Prévost était le beau-frère du président de la Commission scolaire de Beauport, le Dr Gustave Ferland (1907-1963).



Bureau du
Secrétaire Général

commission scolaire
RÉGIONALE ORLÉANS

- La ville refuse les conditions posées par la commission scolaire
643, AVENUE DU CÉNACLE, BEAUPORT, QUÉBEC, C.P. 5160, QUÉBEC G1E 6B6
par la dépense de 18 000,00\$

DOSSIER - ECOLE ST-YVES

- Mars 1977 - La commission scolaire décrète la démolition de l'école St-Yves
- Juin 1977 - La ville de Beauport informe la CSRO de son intention d'acquérir l'école pour le prix de 1,00\$
- Août 1977 - La ville de Beauport offre de louer l'école St-Yves par bail emphytéotique, pour une valeur de 1,00\$ et de faire les réparations mineures et majeures à ses frais
- Octobre et Novembre 1977 - La commission scolaire et la ville s'échangent les résolutions d'acceptation de la location par bail emphytéotique. Le tout sujet à l'approbation du MEQ
- Mai 1978 - Le MEQ pose 2 conditions: ces 2 conditions sont refusées par la ville qui maintient son offre de location pour une période de 20 ans (juillet 1978)
- Août 1978 - Nouvelle directive du MEQ à l'effet que les commissions scolaires peuvent dorénavant vendre un immeuble désaffecté pour la somme de 1,00\$ aux corporations municipales
- 1979-02-12
- Octobre 1978 - La commission scolaire décide de vendre l'école St-Yves à la ville de Beauport. Les conditions énoncées sont refusées par la ville
- Novembre 1978 - La ville de Beauport demande maintenant à la CSRO de lui prêter l'école St-Yves en vertu de l'entente Rébeau
- Décembre 1978 - Une étude est faite pour connaître ce qu'il en coûterait à la CSRO de réouvrir l'école St-Yves afin de donner suite de façon positive à la demande de la ville de Beauport: le coût serait de 18 000,00\$
- Janvier 1979 - La ville refuse les conditions posées par la commission scolaire dont entre autres celle d'assumer la dépense de 18 000,00\$
- Février 1979 - ?

Claude Dauphinais
Secrétaire général
1979-02-12
lg



Québec, le 15 juin 1979

Monsieur Gérard Grenier
Directeur général
Commission scolaire régionale Orléans
643, du Cénacle
Beauport, Québec
G1E 6B6



Monsieur le Directeur général,

La direction régionale de Québec du ministère de l'Éducation a étudié la résolution numéro CC-79-014 adoptée à une réunion régulière du Conseil des commissaires de la Commission scolaire, tenue le 23 mai 1979, relativement à la démolition de l'école St-Yves de Beauport.

En vertu des pouvoirs qui me sont délégués par l'Arrêté en conseil 3733-73 du 10 octobre 1973 et de l'article 228 de la Loi de l'instruction publique, S.R.Q. 1964, chapitre 235, je désire vous informer que j'autorise la commission scolaire régionale Orléans à octroyer le contrat pour la démolition de l'école St-Yves de Beauport, à la firme "Canabec Démolition Inc.", pour un prix n'excédant pas \$4 850,00, le tout suivant les termes et conditions de la résolution précitée.

Cette dépense devra être défrayée à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire du fonds d'immobilisations de la Commission scolaire pour l'année 1979-80.

Je vous prie de bien vouloir accepter, monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre

pour Jacques Girard

3. Le terrain: (suite)

Beauport, le 9 août 1979.

Pour ma part, je verrais bien le côté sud en stationnement et le reste en espace vert.

Monsieur Emile Lebrun
Directeur de l'équipement
C.S.R. Orléans
Beauport.

Je vous la Objet: Terrain de l'Ecole St-Yves suggérer une façon économique d'utiliser ce terrain.

Monsieur,

Suite aux conversations que j'ai eues avec vous et la direction de l'Académie Ste-Marie, je vous présente mes commentaires sur le sujet en titre.

1. Rue de l'Académie:

La ville de Beauport pourrait être priée de refaire la chaîne de rue et la commission scolaire poser la tourbe pour améliorer la partie ouest.

Le budget régulier de la commission peut supporter ce montant.

2. Cloture:

La clôture du terrain de l'école St-Yves, côté est, peut à mon avis être réparée et ce à même le budget régulier de la commission scolaire.

De plus, l'herbe devrait être coupée du côté sud et du côté est de la clôture, voire même du côté ouest.

3. Le terrain:

Cet espace pourrait être utilisé à la fois comme stationnement et espace vert ou encore tout en espace vert.

Monsieur Émile Lebrun

3. Le terrain (suite)

Pour ma part, je verrais bien le côté sud en stationnement et le reste en espace vert.

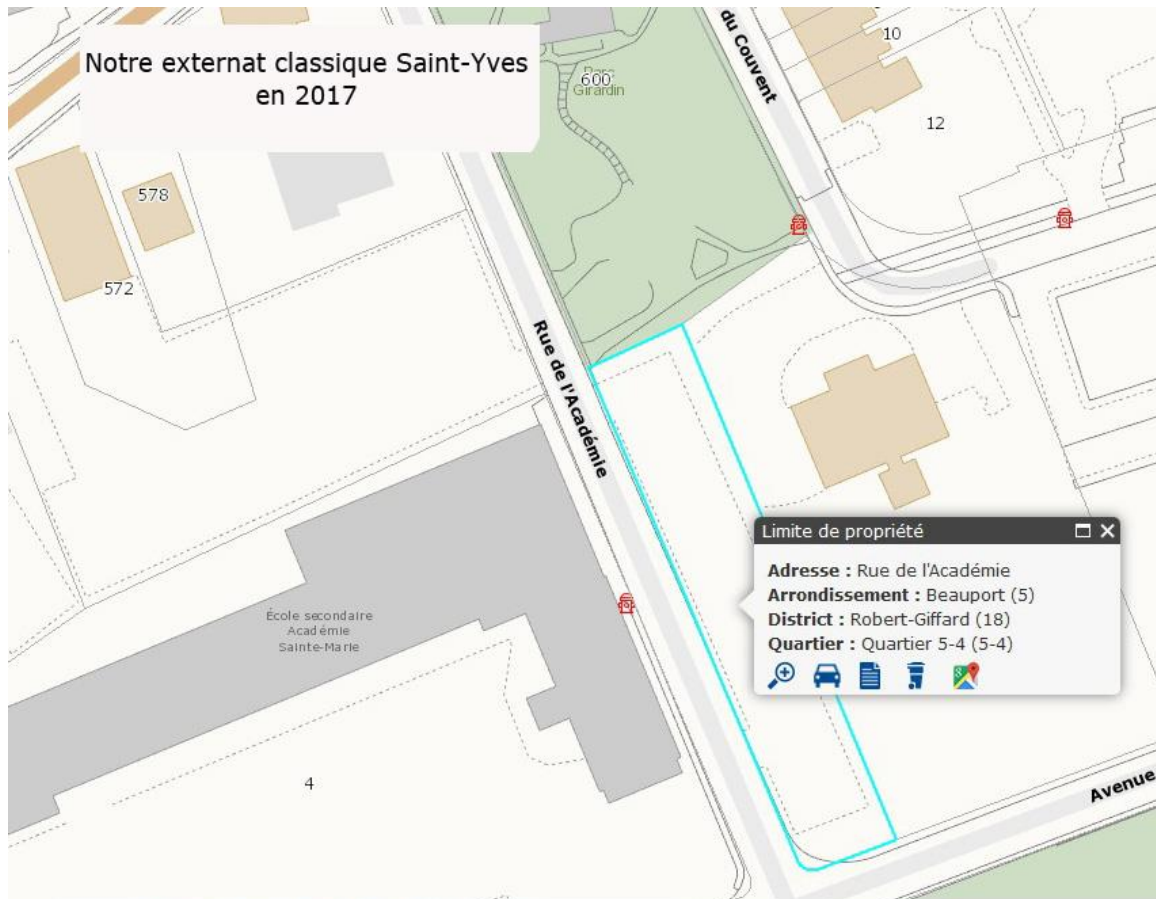
Le coût de l'aménagement peut cependant influencer ma décision ou la vôtre et le centre devenir un stationnement alors que le nord et le sud deviendraient des espaces verts.

Je vous laisse le soin de suggérer une façon économique d'utiliser ce terrain.

Je vous remercie de la bonne attention que vous apporterez à cette situation.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Gérard Grenier.



1. Identification de l'unité d'évaluation

Adresse	rue de l' Académie
Arrondissement	Beauport
Numéro de lot	1475036
Numéro matricule	5291-02-6901-1-000-0000
Utilisation prédominante	Terrain de stationnement pour automobiles
Numéro d'unité voisinage	5133
Dossier n°	F134768

2. Propriétaire

Nom	LA COMMISSION SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES	
Caractéristiques du terrain		Caractéristiques du bâtiment principal
Mesure frontale		Nombre d'étage
Superficie	2133.60 m ²	Année de construction
Zonage agricole	Non zoné	Aire d'étages

Richard Fortier 2017

Externat classique Saint-Yves

Nos regards fixent la lentille du photographe.
La vie, devant, nous appelle par tous ses chemins.
Un jour, plus tard, nous écrirons ton épitaphe.
Plusieurs ont déjà quitté. Nous voici demain.

Sur le seuil de ta porte, s'ouvriraient tous nos possibles.
Tes murs sont tombés et jaunissent nos diplômes.
Mais, au fond de nous, elle brille, toujours accessible,
L'étincelle qui allumait ces drôles de mômes.

Chère alma mater, tu avais beaucoup de classe.
Tes humanités racontaient nos racines profondes.
Pour terminer et pour la rime, on dit : « Tout passe! »
Mais tout est lié et survit dans l'âme du monde.

Lorraine Fleury

4 avril 2018



L'école Légaré qui
deviendra l'externat
classique Saint-Yves



Beauport
22 septembre 1937

W.B. Edwards Inc.
Archives de la ville de Québec



“Le professeur principal de la classe d’éléments latins, soit en l’occurrence s’il n’y a qu’une classe, le prêtre séculier ou religieux, devra enseigner la religion, le français et la latin.”

Mgr Ernest Lemieux, curé de Beauport, mars 1959.

“Je n’ai pas été nommé pour détruire l’école Saint-Yves.”

M. Louis-Gérard Provencher, directeur général, commission scolaire régionale Orléans, avril 1968.

J’ai fait les éléments latins, la syntaxe, la méthode et la versification à l’externat, de 1961 à 1965, et continué à l’externat classique Saint-Jean-Eudes, au collège Saint-Jean-Eudes et enfin à l’Université Laval.

Je garde un excellent souvenir de ces quatre années à Saint-Yves.

Richard Fortier

